



Contrat de site alsacien 2018-2022

- Université de Strasbourg
- Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg | BNU
- Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg | Engées
- Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg | Ensas
- Haute école des arts du Rhin | HEAR
- Institut national des sciences appliquées de Strasbourg | Insa
- Université de Haute-Alsace | UHA

Université de Strasbourg

en association

avec



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION
ASSOCIATION DES ÉTABLISSEMENTS DU SITE ALSACIEN



Contrat de site alsacien

Entre

L'Etat

d'une part,

et

**Les membres de l'association des établissements d'enseignement supérieur
et de recherche alsaciens**

Université de Strasbourg

Après délibération de son conseil d'administration du 26 juin 2018

Université de Haute-Alsace

Après délibération de son conseil d'administration du 25 juin 2018

Institut national des sciences appliquées de Strasbourg

Après délibération de son conseil d'administration du 28 juin 2018

Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

Après délibération de son conseil d'administration du 27 juin 2018

Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg

Après délibération de son conseil d'administration du 29 mai 2018

Haute école des arts du Rhin

Après délibération de son conseil d'administration du 5 juin 2018

Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg

Après délibération de son conseil d'administration du 5 juin 2018

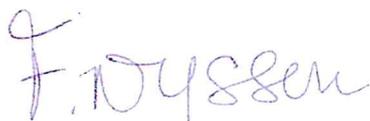
d'autre part,

Il est établi le présent contrat pour les années 2018 à 2022.

Ce contrat fera, avant son renouvellement, l'objet d'une évaluation de ses résultats au regard des objectifs poursuivis et des engagements pris.

Fait à Paris, le 3 juillet 2018

La ministre de la culture



Françoise NYSSSEN

*La ministre de
l'enseignement supérieur,
de la recherche et de
l'innovation*



Frédérique VIDAL

*Le ministre de l'agriculture
et de l'alimentation*



Stéphane TRAVERT

*Le président de l'Université
de Strasbourg*



Michel DENEKEN

*La présidente de l'Université
de Haute-Alsace*



Christine GANGLOFF-ZIEGLER

*Le directeur de l'Institut national des
sciences appliquées
de Strasbourg*



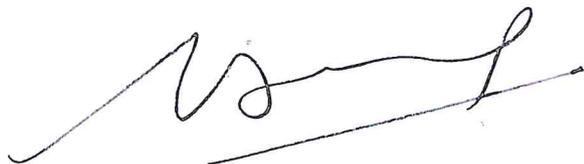
Marc RENNER

*L'administrateur de la Bibliothèque
nationale et universitaire
de Strasbourg*



Alain COLAS

*Le directeur de l'École nationale supérieure
d'architecture de Strasbourg*



Jean-François BRIAND

*Le directeur général de la Haute école
des arts du Rhin*



David CASCARO

*Le directeur de l'École nationale du génie de l'eau
et de l'environnement de Strasbourg*



Jean-François QUÉRÉ

En présence des organismes nationaux de recherche suivants :

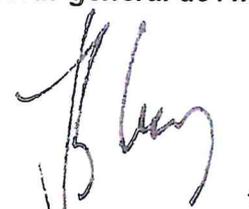
Le président du CNRS

Dr Alain SCHUHL



Antoine PETIT

Le président-directeur général de l'INSERM



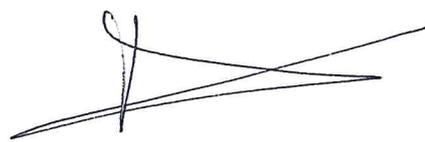
Yves LEVY

Le président-directeur général de l'INRA



Philippe MAUGUIN

Le président-directeur général de l'INRIA



Bruno SPORTISSE

CONTRAT DE SITE

ALSACE

2018-2022

SOMMAIRE

VOLET COMMUN DU CONTRAT

P 3

VOLET DES ÉTABLISSEMENTS

Université de Strasbourg

P 43

Université de Haute Alsace

P 109

Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg

P 159

Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg

P 185

Annexe Contrat d'objectifs et de performance
Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg

P 221

ANNEXE PROJET STRATEGIQUE DE SITE

VOLET COMMUN CONTRAT DE SITE ALSACIEN

Sommaire

I- Un avenir européen pour les établissements alsaciens

II- Des ambitions d'excellence partagée

II-1 Une grande ambition scientifique appuyée notamment sur le Programme Investissements d'Avenir (PIA) et l'IdEx « Par-delà les frontières - l'Université de Strasbourg »

II-2 Porter les transformations pédagogiques et numériques

II-3 Clarifier le domaine de la politique documentaire de site

II-4 Poursuivre la démarche d'amélioration de la vie étudiante

III- Nouveaux espaces, nouvelles dimensions

III-1 Le nouvel espace de la région Grand Est

III-2 Le nouveau défi du développement durable et de la responsabilité sociale

IV- Gouvernance

Récapitulatif des jalons de la trajectoire

Indicateurs et cibles de performance

Annexe financière

Impliqués dans la dynamique formalisée par le contrat de site 2013-2017, et au vu d'un bilan partagé des forces et des faiblesses du site, les établissements du site se dotent pour la présente période contractuelle 2018-2022 de lignes de développement visant à une forte visibilité nationale et internationale du site et à la création de valeur ajoutée pour chacun des établissements partenaires. Leur ambition commune est d'accroître leur efficacité, leur rayonnement et leur attractivité en matière de formation, de recherche et d'améliorer la qualité de la vie universitaire.

Liés à l'Université de Strasbourg (Unistra) par la modalité juridique de l'association dont les objectifs sont explicités dans une convention, l'Université de Haute-Alsace (UHA), l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg (INSA), la Bibliothèque nationale et universitaire (BNU), l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES), l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg (ENSAS) et la Haute école des arts du Rhin (HEAR) confirment dans sa pertinence la formule de l'association en raison de sa souplesse. A partir du socle de la politique partagée sur la base d'intérêts et d'objectifs communs, elle permet à chaque partenaire, dans un projet complémentaire, de répondre à la spécificité de ses missions, de ses publics ou de son environnement et de valoriser les atouts qui lui sont propres. Ces approches complémentaires convergent vers une attractivité forte de l'ensemble des partenaires et du site.

L'ensemble des établissements associés du site sont attachés au principe de subsidiarité. Aussi, ils réaliseront au travers de la politique de site toutes les actions qui acquièrent par ce biais une réelle plus-value. Ils les mèneront soit tous ensemble, soit dans toute configuration pertinente, l'objectif étant de préserver l'agilité et la souplesse apportées par le régime de l'association.

Quant aux actions dont l'efficacité la plus forte est garantie dans la sphère de la stratégie de chacun des établissements, elles resteront du ressort de chacun d'entre eux.

Forts tant de leurs préoccupations et objectifs communs que de la richesse et de la diversité de leurs sphères de compétences et d'actions, les établissements signataires ont la volonté de poursuivre et renforcer les axes de la politique partagée concrétisés lors de la précédente période quinquennale tout en investissant dans des axes nouveaux forts pour le site dans ce nouveau quinquennal :

- S'allier pour approfondir la thématique transversale du développement durable et favoriser l'émergence d'initiatives et de projets communs dans ce domaine qui apparaît comme un espace de convergence pour les établissements du site.
- Ancrer les actions sur un territoire qui doit pouvoir compter sur l'excellence de l'enseignement et de la recherche pour former les générations futures et être un acteur majeur dans l'évolution de l'espace européen.

I- Un avenir européen pour les établissements alsaciens

Développer « Eucor – Le Campus européen », avec les partenaires allemands et suisses dans la perspective de fonder une « université européenne » dès que le cadre en sera fixé, est un objectif majeur du présent contrat. A court terme, une réflexion sera engagée pour se positionner sur l'appel à projets pilote de la commission européenne.

Eucor - Le Campus Européen s'est doté d'un plan stratégique pour la période 2019-2023 afin d'assurer son « profilage » et améliorer sa visibilité internationale au cœur de l'Europe. Ce plan doit s'accompagner de la définition d'un modèle économique afin d'assurer sa pérennité.

Recherche et formation feront l'objet d'une réflexion commune à l'international en lien avec la stratégie internationale d'Eucor - Le Campus européen. Un réseau des responsables « RI » du site sera constitué en capacité de mener des démarches communes vers certains partenaires étrangers. Sont visés les objectifs suivants :

- Soutenir et développer la mobilité de tous (étudiants, enseignants, chercheurs administratifs) et son accompagnement (formation aux langues, projet de formation, projet professionnel).
- Identifier les conjonctions formation/recherche/innovation du site alsacien et leurs potentialités.
- Co-organiser des délégations communes pour participer à des salons de recrutement notamment pour des doubles diplômes.

- Assurer une participation optimale aux actions d'Eucor - Le Campus européen pour les établissements alsaciens associés au-delà des deux universités françaises membres.

Si l'Université de Strasbourg et l'Université de Haute-Alsace, en qualité de membres fondateurs, sont directement parties prenantes de la définition de la stratégie d'Eucor - Le Campus européen, l'objectif est de permettre aux autres établissements associés à l'Université de Strasbourg de participer aux initiatives et projets initiés par Eucor - Le Campus européen qui relèvent des domaines inscrits dans les conventions d'association. Il s'agira également de s'appuyer sur les réseaux complémentaires de coopération transfrontalière : l'alliance transfrontalière des grandes écoles du Rhin Supérieur TriRhénaTech, dont l'objectif est de développer une approche commune à ses établissements pour la formation, la recherche, l'innovation et le transfert de technologie dans le domaine des sciences appliquées pour la Région métropolitaine du Rhin supérieur et dans laquelle est engagé l'INSA Strasbourg, acteur important, et plus largement le réseau AlsaceTech.

L'Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg, l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg qui délivre d'ores et déjà un double-diplôme avec le Karlsruher Institut für Technologie, l'INSA Strasbourg qui porte des doubles diplômes franco-allemands et la Haute Ecole des Arts du Rhin confirment leur volonté de concourir aux objectifs d'Eucor - Le Campus européen ainsi qu'au projet d'université européenne.

Il s'agira également de soutenir le réseau des bibliothèques ou services universitaires documentaires des établissements européens. La Bibliothèque nationale et universitaire pilotera un groupe de travail ad hoc afin de tenir compte de la dimension documentaire dans les projets transfrontaliers avec pour objectif, dans ce cadre, de mettre en place une carte unique de lecteur transfrontalière, de développer des services en commun, de favoriser la mobilité des personnels et des compétences, d'étudier la mutualisation d'acquisitions de ressources numériques très spécialisées en soutien aux disciplines rares. Ce groupe de travail pourra notamment s'appuyer sur le schéma directeur de la documentation qui a été mis en œuvre lors du précédent contrat.

Jalon : Elaboration d'indicateurs de site pour les actions communes dans le cadre de Eucor - Le Campus européen

Jalon : Point sur la démarche de l'évolution d'Eucor vers une université européenne

Indicateur 1 - Présence du site dans les projets financés par le PCRI de l'Union Européenne

Indicateur 2 – Relations internationales

II- Des ambitions d'excellence partagée

II-1 Une grande ambition scientifique appuyée notamment sur le Programme Investissements d'Avenir (PIA) et l'IdEx « Par-delà les frontières - l'Université de Strasbourg ».

Les établissements du site poursuivront le développement d'une politique scientifique partagée et dynamique au niveau du site en s'appuyant notamment sur les domaines d'excellence soutenus par les instruments du PIA.

L'initiative d'excellence qui se veut inclusive est ouverte à l'ensemble des établissements partenaires de l'Université de Strasbourg au travers de projets collaboratifs tant en recherche qu'en formation. De tels projets collaboratifs, déjà soutenus dans le contrat précédent, impulsent une dynamique pour aller vers une structuration toujours plus forte des axes de recherche, mais également de formation, que les partenaires du site s'efforceront de renforcer. Cette première orientation s'articule autour de cinq projets.

- *De nouveaux pôles d'excellence favorisant l'interdisciplinarité seront mis en place.*

Outre le développement durable dans son acception la plus large, qui sera développée dans le cadre du Plan vert à l'échelle du site, de nouveaux pôles pourront porter sur l'architecture qui implique plusieurs partenaires du site. Ce deuxième axe pourra en particulier s'appuyer sur le laboratoire

Architecture, Morphologie/morphogénèse Urbaine et Projet (AMUP). L'ENSAS en particulier va pouvoir mieux développer la recherche grâce à la création du statut d'enseignant-chercheur des écoles d'architecture, dans le cadre du décret du 15 février 2018.

- *La coopération renforcée avec les organismes de recherche*

Les partenaires du site s'accordent pour reconnaître l'enjeu majeur associé à la poursuite d'une véritable politique scientifique du site. Celle-ci s'appuie également sur la mise en cohérence avec la stratégie des organismes de recherche en particulier comme définie dans le contrat de partenariat renforcé de l'Unistra avec le CNRS, ainsi qu'avec le renouvellement de la convention de site avec le CNRS. Elle vise au rapprochement et, grâce à la différenciation, à la complémentarité des stratégies ainsi qu'au renforcement de la lisibilité des grands axes partagés.

- *La cohérence des équipements et des plateformes.*

Chaque partenaire du site dispose d'équipements et de plateformes dédiés à la formation et à la recherche. La mise en cohérence des équipements et des plateformes ainsi que leur mutualisation, lorsqu'elle est pertinente, s'appuiera sur la définition de plateformes et d'infrastructures ouvertes. A partir d'un travail de cartographie et la définition d'un référentiel commun, les plateformes et les infrastructures labellisées ainsi que les équipements seront recensés et une offre de service pourra ainsi être mise en place. Celle-ci sera facilitée d'une part par la structuration de la recherche à l'échelle du site et d'autre part par les projets de formations partagées sur le site.

Jalon : Mise à jour de la cartographie de la recherche

Indicateur 7 – Réussite en doctorat

Indicateur 8 – Insertion professionnelle des docteurs

- *Le renforcement particulier des coopérations dans le domaine des sciences humaines et sociales (à l'instar de l'exemple de la MISHA).*

Pour les SHS, le nouveau projet d'accompagnement de la recherche de l'unité de service Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme-Alsace (MISHA) qui associe l'Université de Strasbourg, l'Université de Haute-Alsace et le CNRS, visera à accomplir un tournant majeur vers le développement d'outils numériques en sciences sociales et humaines et en articulation avec les grandes infrastructures nationales. De par ses collections de référence et son rôle pilote dans l'infrastructure CollEx-Persée, la BNU a de même vocation à intervenir en soutien au développement des SHS. L'ouverture scientifique et professionnelle aux SHS se manifestera également de manière affirmée dans le domaine de l'ingénierie grâce aux parcours croisés et double diplômes promus par AlsaceTech avec l'objectif d'une hybridation des approches en sciences « dures », innovation technologique, SHS et créativité.

Jalon : Renforcement des coopérations en SHS

- *La poursuite du développement de la Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) Conectus Alsace et des outils dédiés à la valorisation et à la recherche des financements.*

Pour ce qui a trait aux contrats avec les entreprises, hormis les contrats portant sur l'activité pédagogique des établissements, la SATT Conectus Alsace aura vocation à gérer pour les établissements associés du site, l'ensemble des contrats (collaboration, prestation, convention de transfert de matériel, contrat de confidentialité...) avec les entreprises dans les conditions définies par les conventions spécifiques.

Cette évolution finalisera totalement la consolidation du dispositif de valorisation sur le site, facteur de lisibilité, de simplicité et d'efficacité pour les chercheurs comme pour les entreprises.

Les acteurs du site projettent de mutualiser un pôle d'appui et de gestion pour les financements Europe et ANR, dans la ligne du Pôle unique d'ingénierie (PUI) mis en place par l'Université de Strasbourg, afin de faciliter – pour les chercheurs du site, le montage de dossier et l'accès à ces financements. Les ressources à mobiliser pour mettre en œuvre ce projet seront définies.

Jalon : Elaboration d'un indicateur de site sur la valorisation en lien avec la SATT

II-2 Porter les transformations pédagogiques et numériques.

Chacun des partenaires associés du site mène des actions propres dans les domaines pédagogiques et numériques. L'objectif conjoint des partenaires est de mutualiser certaines dimensions afin d'alimenter un partage de bonnes pratiques et de créer une saine émulation. Ceci s'articule autour de trois objectifs.

- *Le partage des innovations et des bonnes pratiques pédagogiques.*

Ce premier objectif s'appuiera sur une structure ayant la forme d'un réseau « inter-établissements » du site reposant bien évidemment sur les pratiques et services associés de chaque établissement et notamment sur l'activité de l'Institut de Développement et d'Innovation Pédagogiques (IDIP), à l'Université de Strasbourg, du Service Universitaire de la Pédagogie (SUP) et de NovaTris (centre de compétences transfrontalières) relevant des Initiatives d'Excellence Formations Innovantes (IDEFI) ainsi que ELAN (Nouveau Coursus Universitaire) et Disrupt 4.0, portés à l'UHA pour le site et sur les travaux de l'unité de recherche « didactique tangible » de la HEAR. Le potentiel des sciences de l'éducation présent à l'Université de Strasbourg qui a intégré l'Espé pour constituer un ensemble cohérent plus vaste, est un réel vecteur de recherche et d'innovation pour l'enseignement au profit de l'ensemble du site.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, la réponse aux appels à projet qui encouragent les initiatives ciblant la transformation numérique et les innovations pédagogiques fait l'objet d'une réponse concertée. Ce fut d'ores et déjà le cas pour « Disrupt Campus » (UHA, Unistra), dispositif de soutien aux formations à l'innovation numérique et à l'entrepreneuriat et EOLE (co-porté par 3 établissements du site : Unistra, UHA, ENSAS). Cet engagement à ouvrir l'enseignement a pour objectif de soutenir des stratégies numériques universitaires transformantes tout en stimulant le partage d'expériences au sein de la communauté. Ce projet propose de consolider et d'élargir les espaces d'apprentissage, d'étendre les campus connectés aux campus virtuels, de développer et de faire évoluer des socles innovants, et de développer un compte numérique de formation individuel.

Jalon : Etat des mutualisations et des projets communs en matière de transformation pédagogique

- *Vers une mutualisation des learning centers et fablabs.*

De même est envisagée une mutualisation pour constituer des *learning centers* modulables (bibliothèque qui associe un ensemble de services pédagogiques et technologiques) et des *fablabs*. Ces laboratoires qui stimulent l'inventivité ne sont pas uniquement opérationnels dans les filières scientifiques ou d'ingénierie. Aujourd'hui, ils sont surtout ouverts aux étudiants entrepreneurs mais ont vocation à se développer dans le domaine des SHS : la MISHA projette ainsi de donner accès à des outils de fabrication numérique aux sciences de l'antiquité et plus largement aux arts et à la culture. Dans la même optique, la BNU travaille à l'aménagement d'un espace dédié pour un *fablab* ouvert à l'exploitation numérique de ses collections.

- *La transformation numérique.*

Pour garantir le bon développement des solutions informatiques partagées, leur choix, ainsi que leur maintien en condition opérationnelle, les établissements du site s'orientent vers un modèle collégial où, en tant que « fournisseurs officiels de services » à l'échelle du site Alsace et avec des moyens associés, les services informatiques seront amenés à rendre compte de la qualité des services rendus. Ce modèle s'inspire de ce qui est mis en œuvre à l'heure actuelle pour la gestion de l'infrastructure réseau Osiris à l'échelle strasbourgeoise, ou RAREST V4 à l'échelle alsacienne, le réseau d'irrigation académique alsacien très haut débit.

Les établissements du site privilégieront (et au gré des remplacements) des systèmes d'information et des outils de gestion informatique communs ou interopérables, à l'instar du projet commun PC SCOL Sicles désormais commun à l'Agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE) et à l'association Cocktail (dédiée au Système d'Information pour les établissements de l'ESR) ou du Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB), à chaque fois que ce choix ne compromettra pas

la cohérence globale du traitement de l'information. D'une manière plus générale, la mise en œuvre d'un conventionnement des services numériques communs est visée à l'image de ce qui a été initié dans le schéma directeur de la documentation. Sera en particulier concerné par le conventionnement, le datacenter en construction de l'Unistra qui est appelé à être l'unité représentant le site Alsace au sein du projet de labélisation du datacenter Grand Est.

La réponse aux appels à projet qui encouragent les initiatives ciblant la transformation numérique pourra être concertée entre les établissements. Afin de mieux coordonner les actions, une cartographie des projets numériques et l'élaboration d'une feuille de route partagée seront réalisées.

Jalon : Mise à disposition de services aux utilisateurs avec des moyens associés

Jalon : Mise en place de RAREST V4 (réseau d'irrigation académique alsacien très haut débit)

Jalon : Cartographie des projets numériques et élaboration d'une feuille de route partagée

Indicateur 3 - Pilotage du développement numérique

II-3 Clarifier le domaine de la politique documentaire de site.

Dans la continuité du schéma directeur de la documentation sur la période 2013-2017 qui a permis des avancées telles que la carte unique de lecteur, le portail de documentation commun ou la bibliothèque numérique de site, la réflexion sur la politique documentaire de site sur le long terme sera clarifiée en termes d'objectifs, de gouvernance et de moyens. Elle s'appuiera sur des actions communes à engager ou à consolider et prendra la forme de quatre actions :

- *Poursuivre la dynamique de formation des bibliothécaires-formateurs engagée à l'échelle du site, par la mise en œuvre du label Formateur niveau 2.*

L'ambition est de proposer une formation adaptée à chaque profil d'utilisateur, selon des modalités variées : présentiel, e-learning, MOOC, formats hybrides etc. Son pilotage repose sur une concertation permanente entre les directions des établissements.

- *Développer la bibliothèque numérique de site qui se poursuit en impliquant une programmation scientifique de numérisation à l'échelle du site.*

En particulier, le développement de la plateforme d'archives institutionnelles, UnivOAK, s'appuiera sur une politique concertée en matière de dépôt et visera à développer les services aux chercheurs (bibliométrie, signalement des données de la recherche).

- *Adopter un plan de développement des collections sur la base de la charte documentaire commune.*

Le projet de Système d'Information Documentaire qui se construit à l'échelle du site visera à développer des services communs, à mutualiser le signalement des ressources, à faciliter leur circulation et leur visibilité. Pour ce dernier point, le service inter-sites de retour indifférencié des prêts entre les bibliothèques de l'université de Strasbourg et la BNU sera renforcé, et sa mise en place au niveau de l'ensemble du site sera étudiée.

Jalon : Etat des convergences et des mutualisations de la politique documentaire

II-4 Poursuivre la démarche d'amélioration de la vie étudiante.

Dans l'optique de mettre en place des campus aux normes internationales, il s'agira de faire coïncider le renouvellement du schéma directeur de la vie étudiante avec le déroulement du contrat. Il s'agira d'inclure les nouvelles priorités que sont l'harmonie des rythmes étudiants, la lutte contre les discriminations, l'accueil des étudiants étrangers et le logement.

Le périmètre des commissions a été revu pour correspondre aux attentes exprimées par les étudiants dans la grande enquête lancée en mai 2017 sur les conditions de vie des étudiants. La « commission vie associative et engagement étudiant » ainsi que la commission « handicap » ne changent pas de

dénomination. Néanmoins la commission « vie associative et engagement étudiant » aura pour priorité la lutte contre le bizutage et les discriminations. La commission « santé et aides sociales » devient commission « sport et santé » (accompagnement des étudiants en situation d'obésité, centre de soins...). La commission « sport et culture » devient la commission « culture et médias » et mènera une réflexion sur le développement de médias étudiants (radio, journal...). La commission « hébergement et restauration » est renommée « accueil et conditions de vie des étudiants » et aura pour mission de travailler sur les questions d'accueil des étudiants internationaux, d'hébergement d'urgence ou encore des rythmes étudiants. La commission « transport » élargit très largement son champ d'actions en devenant commission « développement durable et responsabilité sociétale ».

Jalon : Point d'étape sur le Schéma directeur de la vie étudiante renouvelé

III- Nouveaux espaces, nouvelles dimensions

III-1 Le nouvel espace de la région Grand Est.

Soucieux de s'ancrer pleinement dans le nouvel espace régional dont ils constituent des atouts majeurs, les établissements du site s'attacheront à prendre une part active dans le dialogue à mener avec l'exécutif et les élus de la Région Grand Est ainsi qu'à développer les partenariats déjà engagés. Ils affirmeront la place de l'enseignement supérieur et de la recherche comme élément déterminant du développement et de l'attractivité de la Région.

- *Articulation avec le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation, le regroupement R10¹.*

Dans le cadre du schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation, l'Université de Strasbourg et l'Université de Haute-Alsace sont membres du R10, instance de concertation et d'échanges entre les universités, les Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technologique (EPST), l'Etat et la Région. Ce schéma, que le Conseil Régional a adopté, a notamment pour ambition de soutenir davantage la recherche et l'innovation sur l'ensemble du territoire en faisant jouer les complémentarités. En utilisant le R10 comme effet de levier, il s'agira de faire bénéficier de cette dynamique à l'échelle du territoire régional l'ensemble des partenaires associés du site alsacien.

- *Des thématiques privilégiées dans le numérique et la documentation (data center régional en particulier).*

Suite à une première rencontre initiée par la BNU, des responsables des bibliothèques de l'Enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que de l'Institut de l'Information Scientifique et Technique du CNRS (INIST) au niveau de la région, il conviendrait de donner une suite à cette initiative en mettant en place des rencontres régulières et travailler concrètement à des problématiques communes (numérisation, conservation partagée, promotion de l'information scientifique...), en partenariat, en tant que de besoin, avec les bibliothèques territoriales pouvant être concernées. De même, c'est dans le cadre élargi de la Région, voire au-delà, que pourra être réexaminé le projet de conservation partagée et la création d'un silo de conservation régional à partir de l'opportunité d'un partenariat INIST/CNRS situé à Nancy qui va libérer d'importants espaces dans ses magasins.

- *Bâtir de nouvelles interactions en recherche.*

Différentes collaborations ont déjà été mises en place à l'échelle du Grand Est qu'il conviendra de consolider ou renforcer. Ainsi, plusieurs unités de recherche développent leurs compétences en associant des acteurs des universités de la nouvelle Région : le Laboratoire Interuniversitaire des Sciences de l'Education et de la Communication (LISEC) sous tutelle de l'Université de Haute-Alsace, de l'Université de Strasbourg et de l'Université de Lorraine, le Bureau d'Economie Théorique et

¹ Le comité dit « R10 » réunit : l'Université de Strasbourg, l'Université de Haute-Alsace, l'Université de Lorraine, l'Université de Reims Champagne Ardenne, l'Université Technologique de Troyes, le CNRS Alsace, le CNRS Centre Est, le Centre INRA Nancy-Lorraine, l'INRA Champagne Ardenne, le Centre INRA Nord Picardie Champagne, le Centre INRA Alsace, l'INSERM Grand Est, l'INRIA Nancy-Grand Est, la Région Grand-Est et l'Etat (DRRT)

Appliquée (BETA) sous tutelle du CNRS, de l'INRA, de l'Université de Strasbourg et de l'Université de Lorraine, et depuis peu, la nouvelle unité de recherche Archives Poincaré – Philosophie et Recherches sur les Sciences et sur les Technologies (AHP-PreST, UMR 7117) qui résulte de la fusion de l'Institut de Recherches Interdisciplinaires sur les Sciences et la Technologie (IRIST, Unistra) et de l'UMR Archives Poincaré, CNRS-UL). L'Institut Carnot MICA ou encore la Fédération de Recherche en Matériaux et Nanosciences du Grand Est (FRMNGE) sont d'autres formes de groupement de partenaires pour des programmes de recherche communs. Ces différentes unités (ou autre forme d'organisation) ont la particularité, pour le site alsacien, d'être soit sous tutelle d'un (ou plusieurs) établissement(s) du site, soit d'intégrer des chercheurs ou enseignants-chercheurs d'établissements du site.

L'Unistra a récemment lancé une action sur tout le Grand Est afin de permettre une connaissance mutuelle des activités en matière d'imagerie et robotique médicales dans lesquelles le laboratoire des sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie (ICube) et l'Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) ont développé des expertises depuis plusieurs années.

L'UHA a établi des collaborations avec l'Université de Reims Champagne-Ardenne notamment autour de la thématique du vin et de la vigne dans le cadre du Laboratoire Vignes, Biotechnologies et Environnement (LVBE) de l'UHA, du Diplôme National d'œnologie de l'URCA et d'un plan de conservation partagée des périodiques sur cette thématique. Dans deux unités mixtes de recherche constituées avec l'INSERM et l'Université de Strasbourg, sont intégrés des acteurs de l'Université de Lorraine et de l'Université de Reims – Champagne Ardenne.

La Région Grand Est a également confié à la BNU le développement du portail régional (ex-Alsatica) qui a pour objectif de valoriser le patrimoine, en particulier écrit, au niveau du Grand Est en abordant les dimensions tant scientifiques et pédagogiques que touristiques.

Le projet Interreg V « Upper Rhin 4.0 » fédérant les établissements d'enseignement supérieur du Rhin Supérieur et les acteurs économiques sera un outil de développement de coopérations permettant d'améliorer la compétitivité nationale et internationale face aux défis technologiques et humains actuels. De même, les appels à projets lancés entre autres par la Région Grand Est ne manqueront pas de susciter et d'ouvrir de nouvelles coopérations.

Jalon : Point sur le développement des coopérations en recherche à l'échelle du Grand Est

- *Le domaine des formations professionnalisantes : écoles, formations d'ingénieur et IUT.*

Le réseau AlsaceTech, assis sur une structuration forte de site et ouvert à l'échelle régionale, joue un rôle moteur pour élargir la dynamique du pacte ingénieur alsacien en matière de rayonnement et d'accompagnement des mutations économiques du territoire à la nouvelle échelle et pour réussir le pacte Grandes Ecoles du Grand Est.

L'ENSAS et l'INSA Strasbourg sont membres fondateurs de l'association « Région architecture » qui fédère autour de l'architecture, l'ensemble des acteurs de l'acte de construire dans la Région Grand Est. Un livre blanc regroupe 41 propositions comme par exemple le développement de la recherche au sein des agences d'architecture.

La coordination IUT-Grand Est (15 IUT, 17 500 étudiants, 1 800 personnels, 59 départements d'IUT, 144 LP, 3 500 alternants), développée dans le cadre des politiques de sites des établissements tutelles ainsi que dans le partage d'actions communes stratégiques, a pour ambition de permettre à la Région Grand Est d'être une région reconnue aux plans national et international pour les formations technologiques de niveau Bac+2 et Bac+3. Cette coordination constitue une instance de concertation et de prospective de formation.

L'INSA Strasbourg est membre de l'IDEFI InnovENT-E et coopère dans ce cadre avec l'Université de Technologie de Troyes (UTT), l'Ecole Polytechnique Féminine – Ecole d'ingénieur(e)s (EPF), le groupe d'enseignement supérieur et de formation professionnelle (CESi) et l'Ecole Nationale Supérieure en Génie des Systèmes et de l'Innovation (ENSGSI) de l'Université de Lorraine. L'ENGEES porte notamment de manière conjointe des formations avec l'école des Mines et l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie de Nancy.

La HEAR est associée aux trois autres écoles supérieures d'art et de design du Grand Est (Nancy, Metz-Epinal et Reims) pour porter des projets de formation, de professionnalisation et de diffusion à l'échelle de ce nouveau territoire, élargi aux pays voisins.

Jalon : Elaboration d'une stratégie sur l'ingénierie dans le cadre du site et premier état de l'avancée de cette stratégie

III-2 Le nouveau défi du développement durable et de la responsabilité sociétale.

Sur la base du recensement de l'existant et en s'appuyant sur les compétences spécifiques que certains établissements ont su mettre en œuvre, notamment l'ENGEES dont c'est la vocation, les acteurs du site mettront en œuvre de multiples actions : élaboration d'un schéma directeur et d'un plan vert, projets collaboratifs en recherche, amplification de l'offre de formation, projets portant sur la responsabilité sociétale.

Les acteurs du site entendent appréhender cette notion de développement durable dans son acception la plus large incluant la responsabilité sociétale. Pour concrétiser leur volonté, ils se doteront d'un schéma directeur du développement durable.

En matière de recherche, les établissements du site valoriseront la diversité des compétences qu'ils réunissent en mettant en œuvre des projets collaboratifs intriquant les questions en lien avec l'environnement, avec la biodiversité, avec l'économie verte ou encore avec la transition énergétique et les mobilités douces. En particulier, il s'agira de poursuivre les projets initiés dans le cadre de la collaboration Juxta Rhenum rassemblant les unités de recherche d'Alsace étudiant l'évolution du site de Fessenheim tant sous les aspects environnementaux, socio-économiques que sur le volet de la transition énergétique privilégiant les énergies décarbonnées.

S'agissant de la formation, ils s'engagent à amplifier, à partir d'un recensement de l'existant, l'offre dans ces domaines *via* notamment des renforcements de mutualisations voire la constitution d'un réseau pédagogique.

D'autres actions sont envisagées pour promouvoir la préservation de l'environnement au travers d'un plan vert global se déclinant sur plusieurs thématiques. Une attention particulière sera portée à la gestion environnementale du patrimoine, marquée par une sobriété énergétique assumée. De même, est envisagée la création d'une commission éthique pour les achats écoconditionnés des matériels et consommables et une formation des personnels à une gestion raisonnée des flux informationnels.

Au titre de la responsabilité sociétale, plusieurs projets tournés vers les publics externes aux établissements du site seront définis pour renforcer la mission de diffusion des savoirs, en particulier dans le domaine du développement durable qui est un défi majeur. Seront particulièrement ciblés les publics relevant de la politique des quartiers et les publics ruraux.

A l'interne ce sont les étudiants qui, dans le cadre du schéma directeur de la vie étudiante, seront mobilisés et accompagnés sur cette thématique. Au regard des personnels, les établissements s'engagent à renforcer des pratiques vertueuses en termes de soutenabilité sociale et environnementale. Il s'agit de poursuivre les actions conduites en termes de prévention et gestion des risques. Il s'agit de participer à des programmes d'inclusion sociale (embauche de personnes en situation de handicap par exemple). Il s'agit également de mettre en place des programmes de prévention en termes de santé et de bien-être au travail, une politique volontariste en termes d'égalité entre les femmes et les hommes et des dispositifs de lutte contre toutes les formes de discrimination.

Jalon : Elaboration d'un schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociétale

Jalon : Mise en place du Plan Vert à l'échelle du site

Indicateur 6 – Développement durable

IV- Gouvernance

La gouvernance de la politique de site est assurée par le comité de pilotage de site réunissant les directions des 7 établissements associés (et ouvert désormais aux vice-présidents recherche et aux vice-présidents formation). Le comité de pilotage sera vigilant dans le contrat 2018-2022 à encourager et soutenir la mise en place de comités plus ciblés, qui se construiront à des échelons davantage opérationnels (comité des DGS, des services d'aide au pilotage, ...). A titre d'exemple, pour l'animation des actions relevant de la stratégie scientifique, un comité « miroir » réunissant les vice-présidents et directeurs en charge de la recherche des établissements partenaires du site sera constitué et associera leur homologue du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg ainsi que des représentants du CNRS, de l'INSERM et de l'INRA.

Les partenaires du site seront également vigilants à la communication liée aux actions du site préservant à la fois la visibilité d'une part des actions propres à chaque établissement nécessaire au positionnement de chacun dans son propre écosystème, d'autre part des actions propres au site nécessaire à la visibilité du site alsacien dans le paysage de l'ESR français, européen et international. Une stratégie de communication commune sera élaborée.

Afin de prendre en compte les différents acteurs du site contribuant aux missions d'enseignement supérieur et de recherche comme mentionné dans la partie commune du contrat de site, il est prévu de consacrer périodiquement une séance du comité de pilotage de site à une réunion élargie aux différentes parties prenantes que sont d'une part les collectivités territoriales, d'autre part les établissements à caractère scientifique et technologique pour les sujets les concernant.

Les décisions concertées au sein du comité de pilotage du contrat de site sont ensuite soumises, selon le processus habituel, aux instances de chacun des établissements.

Jalon : Bilan des actions mises en œuvre pour optimiser la gouvernance de l'association

Jalon : Elaboration d'une stratégie de communication commune

Indicateur 4 – Evolution des surfaces immobilières

Indicateur 5 – Ressources humaines

RECAPITULATIF DES JALONS DE LA TRAJECTOIRE DU SITE ALSACIEN

Année d'observation	2018	2019	2020	2021	2022
Europe					
Elaboration d'indicateurs pour les actions communes dans le cadre de Eucor - Le Campus européen					
Point sur la démarche de l'évolution d'Eucor vers une université européenne					
Recherche et valorisation					
Renforcement des coopérations en SHS					
Elaboration d'un indicateur de site sur la valorisation en lien avec la SATT					
Mise à jour de la cartographie de la recherche					
Point sur le développement des coopérations en recherche à l'échelle du Grand Est					
Formation					
Etat des mutualisations et des projets communs en matière de transformation pédagogique					
Elaboration d'une stratégie sur l'ingénierie dans le cadre du site et premier état de l'avancée de cette stratégie					
Numérique					
Mise à disposition de services aux utilisateurs avec des moyens associés					
Mise en place de RAREST V4 (réseau d'irrigation académique alsacien très haut débit)					
Cartographie des projets numériques et élaboration d'une feuille de route partagée.					
Politique documentaire					
Etat des convergences et des mutualisations de la politique documentaire					
Vie étudiante					
Point d'étape sur le Schéma directeur de la vie étudiante renouvelé					
Développement durable et responsabilité sociétale					
Elaboration d'un schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociétale					
Mise en place du Plan Vert à l'échelle du site					

Année d'observation	2018	2019	2020	2021	2022
Gouvernance					
Bilan des actions mises en œuvre pour optimiser la gouvernance de l'association					
Elaboration d'une stratégie de communication commune					

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DU SITE ALSACIEN

Indicateurs communs de site
ISi 1 - Présence du site dans les projets financés par le PCRI de l'Union Européenne
ISi 2 – Relations internationales
ISi 3 - Pilotage du développement numérique
ISi 4 – Evolution des surfaces immobilières
ISi 5 – Ressources humaines
ISi 6 – Développement durable
ISi 7 – Réussite en doctorat
ISi 8 – Insertion professionnelle des docteurs

Isi1	PRESENCE DU SITE DANS LES PROJETS FINANCES PAR LE PCRI /H2020 DE L'UNION EUROPEENNE	
------	--	--

Sous-Indicateur 1 : Nombre de projets « PCRI/H2020 » déposés, retenus et financés

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre de projets - Euros (€) - Nombre d'ETP
Date de la mesure / Année de référence	31/12/Année N sur la base de la réalisation 2016 (année de référence) s'agissant du nombre de projets déposés, retenus et financés
Champ de la mesure	ComUE / Association / Université d'Outre-Mer (UOM)

Élaboration et qualités de l'indicateur

Source	ComUE/Etablissement chef de file
Mode de calcul	Les valeurs portent sur le programme du PCRI/Horizon 2020. La(Le) ComUE/Etablissement chef de file est invité(e) à commenter les résultats. La mesure porte sur les projets déposés et retenus au titre des appels à projets lancés sur la période 2018 à 2020

	Réalisation appels 2016 (année de référence)	Prévision appels 2017	Prévision appels 2018	Cibles appels 2020
Nombre de candidatures déposées	UNISTRA : 71 UHA : 5 ENSAS : 1	UNISTRA : 85 UHA : 8	UNISTRA : 90 UHA : 4	UNISTRA : 100
Nombre de projets retenus financés	UNISTRA : 12 UHA : 1 retenu en 2017 (4 refusés) ENSAS : 0	UNISTRA : 14 UHA : 1 retenu – 4 en attente (3 refusés)	UNISTRA : 16 UHA : 3 en attente (1 refusé)	UNISTRA : 20
Montant total des financements obtenus par les établissements du site	UNISTRA : 6 904 951	UNISTRA : 8 308 423	UNISTRA : 9 000 000	UNISTRA: 12 000 000
	UHA : 447 501 €			
Nombre des projets retenus ayant bénéficié d'un appui au montage d'une structure partagée ou plateforme mutualisée mise en place à l'échelle du site				

% des projets retenus ayant bénéficié d'un appui au montage d'une structure partagée ou plateforme mutualisée mise en place à l'échelle du site				
---	--	--	--	--

Existence au sein du site d'une structure partagée ou d'une plateforme d'appui mutualisée au montage de projets pour l'Europe		
	2018	2022
Nombre d'ETP affectés à la structure / plateforme		
Dont Personnels ComUE/Etablissement chef de file		
Dont Personnels des établissements du site		
Moyens financiers		

Leviers d'action :

UNISTRA

Commentaires de la ComUE/Etablissement chef de file :

S'agissant du nombre de projets financés au regard du nombre de candidatures déposées, il est à noter un taux de succès moyen pour 2016 et 2017 de 16.7 %, alors que le taux moyen de réussite français est de 14.3%.

Le bureau Europe et International Recherche en charge de l'accompagnement au montage des projets a développé une expertise européenne qui permet le montage de projets ambitieux et de qualité.

Ce bureau est l'un des bureaux du Pôle Unique d'Ingénierie, projet transversal à l'Unistra qui vise à offrir un guichet unique pour tout porteur de projets.

A l'échéance de 2022 il est envisagé tout d'abord d'en stabiliser les personnels.

Afin de répondre à l'objectif de développement de la participation de l'Unistra au programme cadre, il est également prévu de renforcer l'équipe par le recrutement d'un ingénieur projet supplémentaire, et d'une personne dédiée au « lobbying Europe » qui par sa connaissance des priorités européennes, pourra apporter une expertise complémentaire dans l'accompagnement au montage et à l'écriture des projets.

En parallèle de ces personnels dédiés, nous prévoyons la mise en place d'un « club/réseau d'experts » qui sera constitué de porteurs de projets et d'experts évaluateurs du site afin d'accroître encore les taux de succès.

INSA : Les ressources dont nous disposons en interne INSA pour l'accompagnement au montage de projets européens est d' 1/3 temps

Sous-Indicateur 2 : Mesure des actions menées dans le cadre du PCRI/H2020

Unité de mesure	<p style="text-align: center;">Cote chiffrée de 0 à 5</p> <ol style="list-style-type: none"> 0. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés. 1. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels. 2. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces. 3. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces. 4. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation. 5. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation.
Date de la mesure	<p style="text-align: center;">Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat</p>
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein du site
Mode de renseignement de l'indicateur	Auto-évaluation de la ComUE / Association / UOM

Type d'actions mises en œuvre	Situation actuelle (2017)	Cibles 2022
1- Actions d'information et de sensibilisation organisées en lien avec les acteurs régionaux	<p style="text-align: center;">UNISTRA : 4 UHA : 1 ENSAS : 2</p>	UNISTRA : 4
2- Aide à la constitution de partenariats	<p style="text-align: center;">UNISTRA : 3 UHA : 3 ENSAS : 2</p>	UNISTRA : 4
3- Ateliers de formation	<p style="text-align: center;">UNISTRA : 4 UHA : 1 ENSAS : 0</p>	UNISTRA : 4
4- Aide au dépôt de candidatures (ateliers de relecture, coaching...)	<p style="text-align: center;">UNISTRA : 3 UHA : 1 ENSAS : 3</p>	UNISTRA : 4
5- Appui à la gestion de projets	<p style="text-align: center;">UNISTRA : 4 UHA : 1 ENSAS : 3</p>	UNISTRA : 4

UNISTRA :

Leviers d'action :

Commentaires de l'association :

Toutes les actions d'information et de sensibilisation sont menées conjointement par l'Unistra et le CNRS, en lien avec les autres établissements du site et le Réseau Europe Grand Est.

Pour les années 2016 et 2017, 8 événements ont été organisés concernant Horizon 2020 qui ont réuni 281 personnes.

Les actions de formation sont préparées et co-animées par l'Unistra et le CNRS.

Pour les années 2016 et 2017, cela représente 12 sessions de formation concernant Horizon 2020 et 121 personnes formées.

Dans les phases de montage et de gestion des projets, chaque tutelle instruit ses projets et contrats selon la répartition prévue dans le contrat de site. Afin d'avoir une vision consolidée de l'activité contractuelle du site, l'Unistra et le CNRS partageront à l'échéance de la fin de l'année 2018 une base de donnée de contrats commune via l'outil PCRU.

ISi2	RELATIONS INTERNATIONALES – ATTRACTIVITE ET OUVERTURE	
------	---	--

Action	Relations internationales
Objectif	Renforcer l'ouverture européenne et internationale des regroupements et de leurs membres

Sous-indicateur 1 : Mobilité entrante et sortante des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs

Unité de mesure	Nombre
Date de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Nombre d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de chercheurs ayant fait une mobilité, (vers ou depuis l'étranger, y compris l'UE) dont la durée est d'au moins 1 mois
Source	ComUE / Association / Université d'Outre-Mer (UOM)

	Situation 2016-2017	Situation 2017-2018	Prévisions 2018-2019	Cible 2022
Nombre d'enseignants, E-C et chercheurs en exercice à l'étranger (dont UE) accueillis en mobilité entrante	UNISTRA : 12 UHA : 26 ENGEES : 0 INSA : 1	UNISTRA : 14 UHA : 37 ENGEES : 0		
Nombre de mois	UNISTRA : 54 UHA : 59 mois INSA : 6	UNISTRA : 69 UHA : 97 mois		
Nombre d'enseignants, E-C et chercheurs en mobilité sortante	UNISTRA : 2 UHA : données non disponibles ENGEES : 0	UNISTRA : 1 UHA : 2 ENGEES : 0 INSA : 1		
Nombre de mois	UNISTRA : 4 UHA : données non disponibles	UNISTRA : 2 UHA : 11 mois INSA : 2,5		

Précision Unistra :

Les données Unistra affichées sont partielles et ne représentent pas l'activité globale de nos enseignants :

Mobilité entrante : uniquement la mobilité prévue dans le cadre du projet H2020 + les professeurs invités

Mobilité sortante : uniquement la mobilité prévue dans le cadre du projet H2020

En effet, les outils de suivi utilisés par nos établissements ne permettent pas de remonter de données, en prenant la durée demandée (au moins 1 mois). Ainsi, l'UHA et l'Unistra utilisent des données issues de différentes sources, qui ne sont pas comparables : professeurs invités campus France, projets européens de recherche (H2020/MSCA), données issues des dialogues de gestion des composantes...

Précision UHA :

Source Mobilité entrante : PR invités (Campus France) + EC (Conventions d'accueil) + Données Dialogues de Gestion + Enseignants Russes.

Mobilité sortante : données non exhaustives – Beaucoup de sortants de durée inférieure à 1 mois donc non comptabilisés.

Sous-indicateur 2 : Mobilité étudiante entrante et sortante

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	<p>Un étudiant étranger est considéré comme étant en situation de mobilité entrante s'il possède un titre étranger admis nationalement en équivalence du baccalauréat.</p> <p>Pour la mobilité sortante, la durée du séjour doit être égale ou supérieure à un semestre pendant leur cursus.</p> <p>Est rapporté le nombre d'étudiants de nationalité étrangère en situation de mobilité entrante inscrits dans des diplômes équivalents au cursus Master hors Masters enseignement, ou pour le second sous-indicateur, dans des diplômes équivalents au cursus doctorat à l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations.</p>
Source	ComUE / Association / UOM

	Situation 2016-2017	Situation 2017-2018	Prévisions 2018-2019	Cible 2022
Mobilité entrante				
Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Licence	<p>UNISTRA : 2 227 / 18 197 = 12,24%</p> <p>UHA 440 / 2 867 = 15,35%</p> <p>ENGEES : sans objet (inscription à l'Unistra)</p> <p>INSA : 1,4%</p> <p>ENSAS : 21%</p>	<p>UNISTRA 2 379 / 18 886 = 12,60%</p> <p>UHA 498 / 3 928 = 12,68%</p> <p>ENGEES : sans objet (inscription à l'Unistra)</p> <p>INSA : 2,3%</p> <p>ENSAS : 22%</p>	ENSAS : 22%	<p>UNISTRA : 5%</p> <p>ENSAS : 23%</p>
Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Master (hors Master enseignement)	<p>UNISTRA : 2 171 / 8 538 = 25,43%</p> <p>UHA 599 / 1 476 = 40,58%</p> <p>ENGEES : 11,6% (Formation d'ingénieur)</p> <p>INSA : 5,1%</p> <p>ENSAS : 22%</p>	<p>UNISTRA : 2 186 / 8 449 = 25,87%</p> <p>UHA 562 / 1 545 = 36,38%</p> <p>ENGEES : 9,7% (Formation d'ingénieur)</p> <p>INSA : 4,4%</p> <p>ENSAS : 21%</p>	ENSAS : 22%	<p>UNISTRA : 7%</p> <p>ENSAS : 23%</p>
Proportion d'étudiants étranger parmi l'ensemble des inscrits en Doctorat	<p>UNISTRA :47%</p> <p>UHA 146 / 264 = 55,30%</p> <p>ENGEES : sans objet (inscription à l'Unistra)</p> <p>ENSAS : 30%</p>	<p>UNISTRA : 49%</p> <p>UHA 160 / 274 = 58,39%</p> <p>ENGEES : sans objet (inscription à l'Unistra)</p> <p>ENSAS : 30%</p>	UNISTRA : 49%	<p>UNISTRA : 50%</p>

			ENSAS : 25%	ENSAS : 25%
Mobilité sortante				
Part des diplômés (L et M) ayant effectué une mobilité sortante pendant leur cursus (%)	UNISTRA : L : 253 / 3 540 = 7,15% M : 230 / 3 864 = 5,95% UHA L : 98 / 784 = 12,50% M : 26 / 631 = 4,12% ENGEES : 6% INSA : 20% ENSAS : 24%	UNISTRA : Non connu UHA : Non connu ENGEES : 6% INSA : 42,3% ENSAS : Chiffres ne sont pas encore disponibles (diplômes en sept. 2018)		UNISTRA : L : 8% M : 7% ENSAS : 27%
			ENSAS : 25%	ENSAS : 27%

Précision **UNISTRA** :

Mobilité entrante : ne sont pas pris en compte les étudiants inscrits dans les étapes Apogée « échanges internationaux » (niveau de formation inconnu)

Mobilité sortante : uniquement les programmes d'échanges renseignés dans Apogée (quelle que soit la durée). Hors stages. Les diplômés masters qui ont fait une mobilité lors d'une inscription parallèle dans les diplômes d'écoles sont inclus.

Sous-indicateur 3 : Doubles diplômes ou diplômes conjoints de Licence ou Master

Unité de mesure	Nombre de doubles diplômes ou diplômes conjoints
Date de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Nombre de doubles diplômes ou diplômes conjoints de L et M et nombre d'étudiants diplômés
Source	ComUE / Association / UOM

	Situation 2016-2017	Situation 2017-2018	Prévisions 2018-2019	Cible 2022
Nombre de doubles diplômes				
Avec Etats membres de l'UE	UNISTRA : 40 UHA : 10 ENGEES : 2 INSA : 6 ENSAS : 2	UNISTRA : 41 ENGEES : 2 INSA : 7 ENSAS : 2	UNISTRA : 42 ENGEES : 2 ENSAS : 2	UNISTRA : 45 ENGEES : 3 ENSAS : 2
Nombre d'étudiants diplômés	UNISTRA : 606 UHA : 291 ENGEES : 4 INSA : 11 ENSAS : 15	UNISTRA : 651 ENGEES : 5 INSA : 10 ENSAS : non disponibles (diplômes en sept. 2018)	ENGEES : 6 ENSAS : 11	ENSAS : 18
dont étudiants français	UNISTRA : 303 UHA : 119 ENGEES : 4 INSA : 11	UNISTRA : 318 ENGEES : 5 INSA : 9	ENGEES : 6	

	ENSAS : 8		ENSAS : 8	
Avec d'autres Etats hors de l'UE	UNISTRA : 9 UHA : 0 ENGEES : 3 INSA : 3 ENSAS : 1	UNISTRA : 10 ENGEES : 3 INSA : 4 ENSAS : 1	UNISTRA : 11 ENGEES : 5 ENSAS : 1	UNISTRA : 12 ENGEES : 5 ENSAS : 1
Nombre d'étudiants diplômés	UNISTRA : 34 UHA : 0 ENGEES : 4 INSA : 4 ENSAS : 7	UNISTRA : 30 ENGEES : 3 INSA : 8 ENSAS : non disponibles (diplômes en sept. 2018)	ENGEES : 6 ENSAS : 7	ENSAS : 12
dont étudiants français	UNISTRA : 13 UHA : 0 ENGEES : 0 INSA : 0 ENSAS : 3	UNISTRA : 9 ENGEES : 0 INSA : 8	ENGEES : 2 ENSAS : 3	
Nombre de diplômes conjoints				
Avec Etats membres de l'UE	UNISTRA : 0 UHA : 0 ENGEES : 0	0	0	0
Nombre d'étudiants français diplômés dont étudiants français	UNISTRA : 0 UHA : 0			
	UNISTRA : 0 UHA : 0			
Avec d'autres Etats hors de l'UE	UNISTRA : 0 UHA : 0 ENGEES : 0	0	0	0
Nombre d'étudiants français diplômés dont étudiants français	UNISTRA : 0 UHA : 0			
	UNISTRA : 0 UHA : 0			

Précision UNISTRA :
Doubles diplômes :

Il est très complexe de remonter les données pour les diplômés en double diplôme. Les chiffres remontés sont ceux des inscrits et non des diplômés, pour une plus grande exhaustivité dans la réponse.

La plupart de nos doubles diplômes sont réalisés avec un partenaire universitaire allemand et bénéficient d'un soutien de l'Université franco-allemande. Ainsi, en 2016-17, plus de 200 étudiants français et plus de 200 étudiants allemands étaient inscrits dans ces doubles diplômes.

Précision UHA :

Double diplôme : formations bi et tri nationales

Sous-indicateur 4 : Cotutelle et codirection de thèses à l'international / Participation à des jurys de thèse à l'international

Unité de mesure	Nombre
Date de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Nombre de cotutelles ou codirection de thèses à l'international et nombre de doctorants concernés / Nombre d'Enseignants-Chercheurs ou de Chercheurs du regroupement sollicités pour participer à un jury de thèse à l'international
Source	ComUE / Association / UOM

	Situation 2016-2017	Situation 2017-2018	Prévisions 2018-2019	Cible 2022
Cotutelle de thèses				
Nombre de cotutelles de thèses à l'international avec un diplôme conjoint ou un double diplôme	UNISTRA : 183 UHA : 47 ENGEES : sans objet INSA : 1	UNISTRA : 170 UHA : 43 ENGEES : sans objet INSA : 2	UNISTRA : 180 ENGEES : sans objet	UNISTRA : 190
Codirection de thèses				
Nombre de codirections de thèses à l'international	UNISTRA : 12 UHA : 20 ENGEES : sans objet INSA : 4 ENSAS : 1	UNISTRA : 12 UHA : 20 ENGEES : sans objet INSA : 5 ENSAS : 0	UNISTRA : 12 ENGEES : sans objet ENSAS : 0	UNISTRA : 12
Participation à des jurys de thèse l'international				
Nombre d'Enseignants-Chercheurs ou de Chercheurs du regroupement sollicités pour participer à un jury de thèse à l'international	INSA : 2 ENSAS : 1	INSA : 2 ENSAS : 2	ENSAS : 2	

Cotutelle : l'inscription en thèse se fait dans 2 universités et l'obtention du diplôme est double ou conjointe.

Codirection : l'inscription se fait dans une université et donne lieu à l'obtention d'un doctorat français ou étranger.

Précision UNISTRA : Codirections de thèses, les chiffres correspondent aux codirections internationales avec convention

Précision UHA : Codirections de thèses : déclaratif pour le dialogue de gestion

Sous-indicateur 5 : Formations LMD transnationales prodiguées à l'étranger par les regroupements ou leurs établissements membres

Unité de mesure	Nombre
-----------------	--------

Date de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Nombre de formations diplômantes prodiguées à l'étranger par le regroupement ou l'un de ses établissements membres et accréditées dans le cadre de son offre de formation
Source	ComUE / Association / UOM

	Situation 2016-2017	Situation 2017-2018	Prévisions 2018-2019	Cible 2022
Nombre de formations diplômantes transnationales (en propre ou en coopération avec un établissement étranger)	UNISTRA : 25 UHA : 6 ENGEES : 1 (USTH-Master WEO) INSA : 1	UNISTRA : 25 UHA : 5 ENGEES : 1 INSA : 1	UNISTRA : 26 ENGEES : 1	UNISTRA : 30 ENGEES : 1
Nombre d'étudiants (français ou étrangers) concernés	UNISTRA : 593 UHA : 124 ENGEES : Inconnu (U. Toulouse porteur) INSA : 44	UNISTRA : 534 UHA : 90 INSA : 44	UNISTRA : 700	UNISTRA : 1000

Précision Unistra : On définit par formation diplômante une licence ou un master associé à un parcours. Par exemple, la formation délocalisée un master psychologie sera compté en fonction du nombre de parcours mis en œuvre. Ainsi, on recense 2 formations en master psychologie correspondant à 1 master psychologie parcours neuropsychologie cognitive et à 1 master psychologie parcours thérapie comportementale et cognitive.

Précision UHA : Formations Transnationales : Formations délocalisées à l'étranger

ISi3	PILOTAGE DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE
------	-------------------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur

Description de l'indicateur

Unité de mesure	<p>Cote chiffrée de 1 à 6 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés. 2. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels. 3. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces. 4. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces. 5. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation. 6. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.
Date de la mesure	<p>Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat</p>
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de la ComUE / Association / UOM
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes	Situation actuelle (2017)	Cibles 2022
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information <i>(Définition d'une stratégie de site formalisée sur le numérique et le SI en cohérence avec la stratégie globale de site. Mise en œuvre d'une gouvernance formalisée sur le numérique à l'échelle du site. Démarche de schéma directeur numérique. Articulation entre schéma directeur immobilier et schéma directeur handicap. Démarche de mutualisation à l'échelle du site et au-delà. Dispositif d'évaluation).</i>	UNISTRA : 2 UHA : 2	UNISTRA : 3 UHA : 3
2-Le système d'information et les services numériques <i>(Stratégie de mise en cohérence des SI et/ou de fusion. Stratégie d'urbanisation à l'échelle du site. Mutualisation d'infrastructures numériques...).</i>	UNISTRA : 3 UHA : 3	UNISTRA : 4 UHA : 4
3-Le numérique au service de la formation des étudiants <i>(Mutualisation des portails, stratégie d'offre de formation « commune » et de portail commun, formation professionnelle, nouveaux espaces favorisant l'innovation pédagogique avec le numérique, mutualisation des services de soutien à la pédagogie...)</i>	UNISTRA : 2 UHA : 2	UNISTRA : 3 UHA : 3
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique). <i>(Production de ressources numériques, démarche qualité, indexation et référencement des ressources, mutualisation de plateformes...).</i>	UNISTRA : 1 UHA : 1	UNISTRA : 3 UHA : 3
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation <i>(Infrastructures et services numériques de soutien, HAL, Open Data, ressources documentaires de site...)</i>	UNISTRA : 3 UHA : 4	UNISTRA : 4 UHA : 5

<p>6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique (Politique incitative de développement numérique, observatoire des usages du numérique, formation à la pédagogie avec le numérique)</p>	<p>UNISTRA : 2 UHA : 1</p>	<p>UNISTRA : 3 UHA : 2</p>
---	--------------------------------	--------------------------------

UNISTRA

Leviers d'action :

1 - La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information

Il n'y a pas de projet de formalisation d'une stratégie numérique commune à l'échelle du site.

Le cadre de coopération NUAGE devrait toutefois donner lieu à une charte commune définissant les conditions d'implication de chaque établissement dans les projets mutualisés, en regard de ses besoins et moyens. Ce cadre devrait s'appuyer sur une gouvernance partagée (soutien et animation du réseau, instructions thématiques).

L'objectif est d'établir un conventionnement des services numériques communs, à l'image de ce qui a été initié dans le schéma directeur de la documentation ou dans le cadre du projet Infoprox. On notera que les projets en cours du SDDA s'appuient précisément sur une mécanique de conventionnement de services numériques. Ils devraient aboutir d'ici 2019.

2 - Le système d'information et les services numériques

Il semble important d'organiser la gouvernance d'un SI mutualisé ainsi que la mutualisation des ressources nécessaires. Les projets d'évolution de RAREST (V3) et de mise en œuvre d'un Datacenter Grand Est seront des jalons effectifs de cette mutualisation. Une mutualisation des compétences strasbourgeoises semble par ailleurs envisageable lorsque PCSCOL rentrera dans sa phase de déploiement.

La dorsale Strasbourg-Mulhouse est sous dimensionnée et devrait constituer une priorité de la politique ESR régionale.

La migration vers le SIGB commun sera l'occasion de renforcer les échanges de données entre établissements. Parallèlement, la mise en place de la bibliothèque numérique patrimoniale commune doit être l'occasion d'harmoniser les socles techniques existants. Par ailleurs, la BNU hébergera probablement une partie (voire la totalité) de ses données dans le Datacenter de l'Unistra.

La mutualisation des dispositifs suivants est également visée : plate-forme pédagogique (Moodle), synchronisation et partage de fichiers (Seafiler), gestion électronique de documents (GED).

3 - Le numérique au service de la formation des étudiants

Une stratégie de mutualisation à l'échelle du site mérite d'être élaborée. Les projets EOLE et DISRUPT 4.0 illustrent la volonté des établissements de s'engager dans des collaborations concrètes en matière de formation.

L'aménagement et l'équipement des espaces publics et collaboratifs se fait en concertation avec les partenaires du site. A chaque rénovation immobilière, l'intégration d'équipements numériques complémentaires est étudiée collégialement. La BNU conçoit actuellement un projet de "Lab" (nouvel espace favorisant la coopération entre les chercheurs et les créateurs numériques).

Du côté de la documentation, l'objectif est d'accroître la couverture des formations et d'améliorer la connaissance des ressources existantes sur l'ensemble du site.

4 - La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique).

Pour ce qui est des ressources pédagogiques, les établissements visent la continuation des actions en cours et l'aboutissement des celles initiées dans le projet EOLE, à savoir : la mutualisation et l'élargissement de la production, la mise en place d'une démarche qualité, la valorisation hors des formations initiales ou continues, le référencement et la diffusion, le respect du droit de la propriété, etc.

Un autre objectif est d'articuler le patrimoine pédagogique des établissements avec des dispositifs de valorisation de la culture scientifique et technique comme la toute récente plateforme OSCAHR du Jardin des Sciences (Unistra).

Les établissements du site étudieront par ailleurs les possibilités de mutualisation des infrastructures de stockage, d'indexation, de référencement et de mise à disposition des productions étudiantes.

5 - Le numérique au service de la recherche et de la valorisation

D'une manière globale, les établissements visent à terminer les actions entamées et à maintenir l'ambition initiée dans le contrat de site échu. Il semble par exemple nécessaire d'organiser la gouvernance du SID mutualisé ainsi que la mutualisation/sécurisation des ressources nécessaires à son fonctionnement.

Un autre objectif est également de rendre l'offre de service plus visible et plus accessible, en s'appuyant sur un portail de site à venir. Il faudra par ailleurs coordonner les activités de la BNU avec le projet "Sciences et données" de l'Unistra.

6 - La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique

Chaque établissement progresse dans sa propre stratégie de conduite du changement et d'accompagnement à l'usage du numérique pour la pédagogie.

L'offre de formation continue des personnels est toutefois mutualisée, tout comme les événements dédiés à l'étude des usages du numérique. En s'appuyant sur ces dispositifs partagés, le développement d'actions communes de conduite du changement et d'accompagnement à l'usage du numérique semble envisageable, mais il devra évidemment tenir compte des capacités de chaque établissement.

Commentaires – ETAT DES LIEUX :

Unistra

1 - La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information

Suite à la loi NOTRE et à la disparition de l'UNERA, il n'existe plus de structure de gouvernance numérique à l'échelle du site Alsace, ni de schéma directeur de site.

Le cadre de coopération NUAGE a en revanche pris le relais à l'échelle de la région Grand Est. Celui-ci se fonde sur les principes de modularité (association des compétences propres à chaque établissement pour coordonner les projets communs) et de duplication (essaimage des savoir-faire propres par retours d'expérience). Ce cadre de coopération a notamment été utilisé pour porter les dossiers EOLE (appel à projets DUNE) et DISRUPT 4.0 (appel à projets DISRUPT CAMPUS).

La stratégie numérique du site Alsace ne s'articule pas avec les autres schémas directeurs des établissements (immobilier, handicap, etc.). En revanche, le Schéma Directeur de la Documentation Alsace (SDDA) 2013-2017, porté par les 4 établissements du contrat de site, intègre des projets à forte dimension numérique (migration vers un SIGB commun, mutualisation des ressources électroniques, plateforme univOAK, bibliothèque numérique patrimoniale commune, construction d'une offre de services numériques à destination des porteurs du Pass campus, etc.)

2 - Le système d'information et les services numériques

Les réseaux informatiques des établissements sont pilotés par des structures très organisées et matures (OSIRIS à l'échelle métropolitaine, RAREST à l'échelle régionale) et certaines infrastructures sont mutualisées : réseaux filaires et sans-fil, VPN.

Des solutions numériques ont été mutualisées par opportunité (messagerie, agendas partagés, listes de diffusion, Pass campus, SI patrimoine), toutefois sans gouvernance commune ni ressources partagées, à l'exception des services documentaires mis en place à l'échelle du site (SIGB, UnivOAK - voir point précédent). Globalement, la démarche de contractualisation entre partenaires n'est pas assez développée, elle se traduit par un manque de ressources RH dédiées aux projets communs et est un frein à la mutualisation ou au rapprochement des SI.

3 - Le numérique au service de la formation des étudiants

Il n'existe pas de mutualisation des portails des établissements à l'échelle du site Alsace. Par le passé, un portail commun des formations a existé mais n'est plus opérationnel et renvoie désormais vers les sites de chaque établissement. De la même manière, les plateformes pédagogiques des établissements sont disjointes : l'Unistra fournit toutefois sa plateforme Moodle en marque blanche si besoin.

Il n'existe pas non plus de politique concertée d'aménagement des nouveaux espaces de formation : ainsi, les projets de learning centers de Mulhouse et Strasbourg sont conduits indépendamment. Ces nouveaux espaces seront dédiés à l'innovation pédagogique (utilisation de classes mobiles, formation avec les outils numériques). Un environnement virtuel immersif 3D pour l'enseignement et la recherche (EVER) a été mis en œuvre entre l'Unistra et l'UHA et devrait trouver un prolongement dans le projet EOLE.

Côté documentation, on peut citer la mise en place d'un SID et d'un portail communs, ainsi que le développement mutualisé de tutoriels numériques au service de la formation initiale et de la formation continue. Parallèlement, le Pass campus permet à ses porteurs d'accéder à toutes les bibliothèques du site.

4 - La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique).

Il n'existe pas de politique concertée de production de ressources numériques à l'échelle du site Alsace.

Les ressources des UNT sont accessibles via les ENT de chaque établissement. Un important chantier de mutualisation et de valorisation des ressources pédagogiques produites à l'échelle du site a été amorcé dans le cadre du projet DUNE-EOLE (action 2.1). Il est piloté par l'Unistra et l'UHA.

Il convient une fois encore de noter la mise en place d'un SID et d'un portail documentaire communs qui référencent les collections de tous les établissements. L'accès à distance aux ressources électroniques mutualisées est ouvert à tous les porteurs du Pass campus. Parallèlement, le portail Numistral de la BNU permet à tous les enseignants de réutiliser librement et gratuitement ses ressources en ligne.

5 - Le numérique au service de la recherche et de la valorisation

Le Mésocentre (HPC) est utilisé par toutes les unités de recherche du site Alsace.

La mise en place d'une solution unique de gestion des écoles doctorales est en cours (AMETHIS).

Dans le cadre de la mise en œuvre du SDDA, on peut encore une fois signaler la mise en place d'un SID et d'un portail documentaire communs, mais également la mise en production de la plateforme UnivOAK, la diffusion des notices documentaires sous licence libre Etalab, ou encore la remontée automatique des données du portail Numistral sur le portail data.bnf.fr, entre autres avancées.

6 - La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique

Une politique commune en matière de sécurité informatique est établie de longue date dans le cadre du CERT OSIRIS (réseau métropolitain). Une offre de formation conjointe à destination des informaticiens est proposée chaque année (Python, Java, hacking et sécurité, accessibilité, etc.)

Il n'existe en revanche pas de politique incitative commune en matière de développement du numérique. Un événement de promotion des usages a lieu annuellement (« Terrasses du numérique ») et permet à des enseignants ou des porteurs de projets de présenter leurs travaux et leurs pratiques à la communauté universitaire du site. Des études portant sur les besoins et les usages numériques sont régulièrement conduites à l'Unistra. Parallèlement, des formations dédiées à la pédagogie avec le numérique sont dispensées dans les établissements.

La BNU participe au conseil d'orientation de l'Ufist Strasbourg.

ISi4	EVOLUTION DES SURFACES IMMOBILIERES	
------	-------------------------------------	--

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	m ² SHON
Date de la mesure	annuelle

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Données Surfaces immobilières
Source	ComUE / Association / UOM
Mode de calcul	Evolution des surfaces immobilières = nombre de m ² existants – (nombre de m ² libérés + nombre de m ² nouveaux)
Service responsable de l'indicateur	MESRI DGEISIP

Etablissements	Situation existante en 2017	Objectifs 2022		
	Total des surfaces occupées par les établissements (m ² existants)	Objectifs prévisionnels de m ² libérés	Objectifs prévisionnels de m ² nouveaux	Objectif d'évolution des surfaces immobilières (m ²)
Unistra	569 360	0		
UHA	118 250	3 850	6 600	121 000
ENGEES	6 161 (SUB) Pour info 2 057m ² occupés à Boussingault, site Unistra	6 161 Rendus à la Ville dans le cadre du déménagement		3 672 (SU) Occupés à la manufacture des tabacs
BNU	30 317 (4 bâtiments)	0		
INSA	26 833		2 200	29 033
ENSAS	7 653			
Total site				

Précisions :

Par m² libérés on entend les surfaces que les établissements n'occupent plus et qui ont été remises aux domaines, cédées, rendues (fin de mise à disposition ou de location) ou destinées à la démolition.

Les m² nouveaux correspondent à des surfaces nouvelles : construction neuve, extension, mise à disposition, location, acquisition...

Leviers d'action : Mise en place d'un schéma directeur immobilier à 10 ans pour l'Unistra.

Commentaires de l'association:

Unistra : Une politique efficace ne pourra être réalisée que lorsqu'une réelle mutualisation des surfaces sera effectuée par les différents opérateurs de l'ESR (CNRS, INSERM, Ecole, Université).

UHA

En 2012, la surface était de de 123.850 m². Suite à la démolition de la FST4, la construction du LC et la réhabilitation de l'actuelle BU et du bâtiment FST 6, nous arrivons en 2022 à une surface de 121.000m², soit un gain de 2.850 m²

ISi5	RESSOURCES HUMAINES : Formation à destination des personnels	
------	--	--

Proposition UNISTRA

Sous-indicateur 1 : Effectifs formés par catégorie et statut

Description de l'indicateur

Unité de mesure	effectifs physiques ; pourcentages
Date de la mesure	année civile considérée
Champ de la mesure	personnels internes, titulaires et contractuels, et personnels externes éligibles au plan de formation par catégorie et statut

Effectifs formés par catégorie et statut		Agents internes				Agents externes *			
		Enseignants-Chercheurs et enseignants	Personnels BIATSS			Enseignants-Chercheurs et enseignants	Personnels BIATSS		
			A	B	C		A	B	C
Année 2017	effectifs	246	464	334	540	32	68	48	141
	%	15,53%	29,29%	21,08%	34,09%	11,07%	23,53%	16,61%	48,79%
Prévisions 2022	%	16,00%	29,50%	22,00%	32,50%	11,50%	24,00%	17,50%	47,00%

*Agents externes: CNRS, INSERM, ENSAS, ENGEES, BNU, INSA, UHA, HEAR, EUCOR et autres

Sous-indicateur 2 : Effectifs formés par sexe

Description de l'indicateur

Unité de mesure	effectifs physiques ; pourcentages
Date de la mesure	année civile considérée
Champ de la mesure	personnels internes, titulaires et contractuels, et personnels externes éligibles au plan de formation par sexe

Effectifs formés par sexe		Agents internes		Agents externes*	
		Femme	Homme	Femme	Homme
Année 2017	effectifs	1 046	538	181	108
	%	66,04%	33,96%	62,63%	37,37%
Prévisions 2022	%	60,00%	40,00%	60,00%	40,00%

*Agents externes: CNRS, INSERM, ENSAS, ENGEES, BNU, INSA, UHA, HEAR, EUCOR et autres

Sous-indicateur 3 : Répartition des stagiaires par domaine de formation :

Unité de mesure	pourcentages
Date de la mesure	année civile considérée
Champ de la mesure	répartition des stagiaires par domaine de formation en pourcentage

Domaines	Année 2017	Prévisions 2022
	En %*	En %*
Préparation aux concours	17%	16%
Applications de gestion (SIFAC, SIHAM, etc) - bureautique - outils numériques	27%	26%
Environnement professionnel	22%	22%
Prévention et sécurité	19%	19%
Management	5%	7%
Langues étrangères	10%	10%

*Un agent compte autant de fois qu'il a suivi de formations

Proposition UHA

	Situation actuelle (2017)	Cibles 2022
Nombre d'actions de formation proposées par l'UHA	117	
Nombre de stagiaires UHA présents à des formations UHA	1 022	
Nombre de stagiaires UHA présents à des formations Site (hors UHA)	37	
Nombre de stagiaires UNISTRA présents à des formations UHA	16	

Proposition ENGEES

Nombre d'agents ayant suivi une formation en 2017 : 32

Nombre de jours de formation en 2017 : 111

Durée moyenne : 3.46

Pourcentage du personnel ayant suivi une formation : 44.44 %

Nombre de formations : 60

Retour évaluation de la formation : 16 agents ont évalué la formation suivie.

-81.25 % des objectifs pédagogiques sont atteints (en progression)

-6.25% sont partiellement atteints

-1.25 % sont non atteints

Proposition BNU

Actions de formation 2016 : 421

Cible 2022 : 540

Proposition INSA :

	2015-2016				2016-2017			
	latss		Enseignants		latss		Enseignants	
	Nombre de personnes formées	Nombre d'heures						
INSA	96	742,5	26	105	123	1125.5	6	95

Proposition ENSAS :

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Formation à destination des personnels
Date de la mesure	31/12/2017
Champ de la mesure	Formation du personnel de l'ENSAS auprès de l'Unistra (formation continue et IDIP)

Données :

ORGANISATEUR	Nb de stages	Proportion %	Nb de journées	Proportion %	Nb de stagiaires	Nb agents formés
UNISTRA / UHA	7	14.9	24	15.6	10	9

ISi6	DEVELOPPEMENT DURABLE	
-------------	------------------------------	--

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Recenser les actions de développement durable menées par les acteurs de l'ESR

Description de l'indicateur

Nature de la base de données	Actions stratégiques envisagées et évaluées dans le cadre de la stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) et résultats obtenus.
Date de la mesure	annuelle
Champ de la mesure	Cet indicateur évalue le niveau de maturité du site et son engagement dans la démarche «Développement Durable »

Élaboration et qualités de l'indicateur

Unité de mesure	<p>Le référentiel se décline en 5 grands domaines d'activité. Cote chiffrée de 0 à 5</p> <p>0. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.</p> <p>1. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.</p> <p>2. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.</p> <p>3. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.</p> <p>4. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.</p> <p>5. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.</p>
Source	ComUE / Association / UOM
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse des actions prévues.

Grands Domaines	Situation 2017-2018	Prévision 2018-2019	Cible 2022
Stratégie et Gouvernance (Consommation déclarée de produits écolabellisés, politique d'achat exemplaire, mise en place d'Agenda 21, communication)			
Politique sociale et ancrage territorial (Plan de déplacement)			
Gestion environnementale (Gestion des déchets, aménagement des espaces extérieurs, bilan carbone...)			

Précision : la Stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable 2016-2020 (SNTEDD) a été adoptée par le Comité interministériel pour le développement durable (CIDD) présidé par le Premier ministre, ainsi que le prévoit l'article D134-9 du code de l'environnement. Celle-ci se décline au niveau de chaque opérateur.

Leviers d'action :

Commentaires : le contrat de site prévoit un jalon en 2019 portant sur « l'élaboration d'un schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociétale ». A l'occasion de cette étape, le présent indicateur sera renseigné.

ISI 7	REUSSITE EN DOCTORAT	
-------	----------------------	--

Action	Formation initiale et continue de niveau doctorat
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire) / Objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Les valeurs de réalisation sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n.
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Les données sont issues d'une enquête sur les doctorants et les docteurs menée auprès des écoles doctorales. Celles-ci répartissent les effectifs de docteurs ayant soutenu l'année n selon 4 modalités décrivant la durée de réalisation de la thèse (moins de 40 mois, 40 à moins de 52 mois, de 52 à moins de 72 mois, plus de 72 mois)
Source :	ComUE / Association / UOM
Service responsable de l'indicateur	MESRI-DGESIP-SIES

Précisions : la mesure propose une vision partielle de la réussite en D puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en D. L'indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en D puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenus pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et relèvent souvent d'une insertion professionnelle anticipée

	Taux de l'établissement (ComUE) en 2017	Cible 2022 En %	Soutenances 2016 (données nationales)	Cibles 2020 (PAP 2018)
Part des doctorats obtenus en moins 40 mois	42%	47%	41.6 %	46 %
<i>Part des doctorats obtenus entre 40 et moins de 52 mois (pour information)</i>	35%		31.7 %	%
Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois	77%	82%	73.35 %	80 %
<i>Part des doctorats obtenus entre 52 et 72 mois (pour information)</i>	13%		15.8 %	%
<i>Part des doctorats obtenus en plus de 72 mois (6 ans) (pour information)</i>	10%		10.9 %	%

UNISTRA

Leviers d'action :

-Mise en place des Conventions Individuelles de Formation (CIF) et du Comité de Suivi (CS) en 2017.

La CIF permet d'identifier le cadre du doctorat et fixe les modalités d'accompagnement du jeune chercheur durant son doctorat. La fréquence des rencontres entre le doctorant et ses encadrants y est identifiée (et ce en adéquation le plan d'action HRS4R). Les rencontres avec le CS dès la deuxième année puis pour toute réinscription dérogatoire

permettent un suivi du parcours doctoral par des membres extérieurs au projet de recherche. Ces deux procédures fixent des échéances en terme de rendu et de soutenance, jalonnant ainsi l'ensemble du parcours doctoral avec pour conséquence une maîtrise de la durée des thèses.

- Répartition des contrats doctoraux d'établissement :

Depuis 2018, la répartition des contrats doctoraux de l'Université de Strasbourg entre les 10 écoles doctorales intègre un critère lié au rapport du nombre de soutenances par rapport au nombre de doctorants inscrits les deux années précédentes.

Commentaires du site :

La part des doctorats obtenus en moins de 40 mois et en moins de 52 mois ne peut à elle-seule quantifier la réussite du doctorat. Les valeurs ciblées donnent une mesure partielle de la réussite du doctorat qui plus est erronée puisqu'elle ne tient pas compte de doctorants salariés préparant leur thèse à temps partiel et pour lesquels la durée du doctorat est nécessairement augmentée. De plus, la quantification de la réussite du doctorat devrait à *minima* inclure une cible liée à l'employabilité des docteurs et notamment les poursuites de carrière en adéquation avec le diplôme de doctorat.

ISI 8	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DOCTEURS	
-------	--	--

Action	Insertion professionnelle des diplômés en formation initiale
Objectif	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Enquête sur la situation des docteurs (moins de 35 ans) sortis du système éducatif, 3 ans après leur sortie de formation initiale
Champ de la mesure	Etudiants, inscrits dans un établissement en n-4/n-3, et n'ayant pas repris leurs études pendant l'année qui a suivi leur entrée sur le marché du travail

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Est retenu pour le renseignement de cet indicateur les étudiants diplômés de D l'année n-3
Source	ComUE / Association / UOM
Mode de calcul	L'année de référence n pour les valeurs de l'indicateur est celle de la réalisation de l'enquête mais ces valeurs ne sont pas disponibles, du fait des délais d'exploitation de l'enquête, avant le PAP de n+2.
Service responsable de l'indicateur	MESRI DGESIP

	Insertion en 2015 des diplômés en D année 2012	Insertion en 2016 des diplômés en D année 2013	Cible insertion en 2022 des diplômés en D année 2019
Taux des docteurs en emploi	89%	89%	90%
<i>Taux de réponses aux enquêtes</i>	70%	71%	75%

UNISTRA

Leviers d'action :

Taux de docteurs en emploi :

- une offre croissante de formations visant l'optimisation de la poursuite de carrière des diplômés dans le catalogue des formations (transversales et disciplinaires) proposé sur le site.
- Intégration d'une réflexion sur les objectifs d'après thèse du doctorant lors des entretiens avec le comité de suivi.
- Sensibilisation des doctorants dès le début du doctorat sur les profils d'insertion des diplômés de leur ED et leurs évolutions

Taux de réponses aux enquêtes

Le collège doctoral de site mène via les écoles doctorales une enquête sur l'insertion des docteurs à 3 ans avec l'appui de l'ORESIP (Observatoire régional de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des Etudiants).

Tout docteur est tenu (via la signature de la charte du doctorat) d'informer son établissement de son devenir professionnel pendant une période de six ans après l'obtention du doctorat.

Ces dispositifs ont permis d'accroître le taux de réponses aux enquêtes sur les dernières années.

ANNEXE FINANCIERE AU CONTRAT DE SITE ALSACIEN 2018-2022

1- SUBVENTION ALLOUEE AU SITE POUR LA PERIODE 2018-2022

Les moyens mis à disposition pour l'accompagnement de la mise en œuvre de la trajectoire contractuelle du site alsacien en application de l'article L 718-5 du code de l'éducation se décomposent de la façon suivante :

A titre d'information, pour l'année 2018, les dotations prévisionnelles, avant application de la mise en réserve, des établissements publics financés par le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » et le programme 231 « vie étudiante » sont les suivantes :

Dotations prévisionnelles initiales à la date du 3 juillet 2018 pour les établissements publics du P150 et du P231 (*)	
Masse salariale (**)	391 219 427
Fonctionnement	48 811 663
Dotations prévisionnelles	440 031 090

(*) l'Université de Strasbourg, l'Université de Haute-Alsace, l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg, la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

(**) Incluant la masse salariale Titre 3 des établissements non RCE

Pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022, les dotations prévisionnelles de ces mêmes établissements feront l'objet d'une notification qui en précisera le montant annuel.

2- ACCOMPAGNEMENT DE LA REFORME DE L'ACCES AU PREMIER CYCLE

La réforme engagée dans le cadre de la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants vise à améliorer les modalités d'accès au premier cycle des études supérieures, tout en garantissant un droit d'accès à l'enseignement supérieur pour tous les bacheliers souhaitant poursuivre des études. Elle favorisera la réussite des étudiants, notamment par un accompagnement personnalisé des étudiants les plus exposés au risque d'échec.

Les moyens nouveaux attribués dans le cadre de cette réforme aux établissements membres du site, figurant pour 2018 dans leur notification de dotation, se répartissent comme suit :

	2018
Création de places supplémentaires dans les filières en tension *	260 480
Financement des dispositifs et parcours « oui si » *	245 336
Examen des dossiers d'inscription, création et/ou renforcement des fonctions de directeurs d'études, accompagnement pédagogique des étudiants et reconnaissance de l'investissement pédagogique des personnels	216 624

* Montants subordonnés à un dialogue avec le rectorat.

En contrepartie de ces moyens nouveaux, les engagements pris par les établissements feront l'objet d'un suivi effectué par les services du rectorat et du ministère. La reconduction de leur allocation sera ainsi calibrée au strict respect de ces engagements.

VOLET SPÉCIFIQUE UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Sommaire

AXE I : Construire au-delà des frontières, une université de type humboldtien attractive et de haut niveau international

1.1 Les coopérations avec les partenaires alsaciens et Eucor - Le Campus

1.2 Devenir une université internationale de recherche reconnue selon l'objectif de l'Idex

1.3 Améliorer la réussite étudiante

1.4 Conforter les relations avec le monde socio - économique et valoriser les résultats de la recherche

AXE II : Promouvoir une université décloisonnée

2.1 Une université qui allie au plus près recherche et formation

2.2 Une université ouverte sur la cité

2.3 Une université modernisée

Récapitulatif des jalons de la trajectoire

Indicateurs et cibles de performance

Annexe financière

Annexe Formation et Recherche

I : Construire au-delà des frontières, une université de type humboldtien attractive et de haut niveau international

I-1- Les coopérations avec les partenaires alsaciens et Eucor- Le Campus européen

Construction du paysage territorial

La création de la région Grand Est, en 2016, a modifié les relations entre la région et les acteurs de l'ESR sur le site alsacien. Désormais, la région compte cinq universités. Celles-ci ont pris l'habitude de se concerter entre elles et avec les instances politiques. Cette nouvelle région a, entre autres caractéristiques, celle d'avoir le plus de frontières avec des pays limitrophes, à savoir la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse. Cette situation unique conforte l'université de Strasbourg dans sa position de pont sur le Rhin notamment avec l'Allemagne. Comme chef de file du contrat de site, l'université de Strasbourg renforce sa vocation de leader dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'université de Strasbourg se déploie essentiellement dans l'espace de l'Eurométropole et de la ville de Strasbourg. À ce titre, elle est un acteur majeur de la structuration de ce territoire eurométropolitain en matière d'ESR et d'innovation. Avec les collectivités locales et territoriales, une étroite collaboration se poursuit pour renforcer l'attractivité européenne et internationale.

Construction du paysage transfrontalier selon les quatre axes d'Eucor

En décembre 2015, les cinq universités membres d'Eucor - Le Campus européen ont fondé un Groupement européen de coopération territoriale (GECT) doté de la personnalité juridique, afin de renforcer la recherche et l'enseignement transfrontaliers. Ces universités ont ainsi créé le premier GECT à ce jour entre des établissements d'enseignement supérieur au niveau européen. Le Campus européen s'inscrit dans une longue tradition de coopération basée sur la confiance entre les universités du Rhin Supérieur, laquelle a débuté dès 1989 avec la création du réseau Eucor. Dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, quatre axes stratégiques pour les dix ans à venir ont été définis : médecine de précision, physique quantique, histoire et SHS, développement durable et responsabilité sociale. La dimension européenne de l'université de Strasbourg se trouve renforcée par son appartenance à Eucor. Elle se positionnera comme une grande université de recherche et européenne.

I-2- Devenir une université internationale de recherche reconnue selon l'ambition de l'Idex

- *Conforter les pôles d'excellence et développer les domaines émergents en particulier interdisciplinaires en lien avec les appels à projets de l'Idex*

Les projets prioritaires concernent :

Le Centre de Recherche en Biomédecine de Strasbourg (CRBS) regroupant 10 unités de recherche, l'Institut de Génétique Médicale, des plateformes ainsi que des entreprises. Une politique d'attractivité sera menée afin d'attirer de nouvelles équipes.

L'extension de l'Institut de Sciences et Ingénierie Supramoléculaire (ISIS) qui sera accompagnée par des recrutements de très haut niveau.

La construction d'un Centre de Physique Quantique sur le site de Cronembourg permettra le développement des sciences quantiques dans le contexte de l'axe stratégique transfrontalier au sein de Eucor – Le Campus européen et l'EUR QMat.

De nouveaux développements seront soutenus en particulier autour des géosciences dans le contexte du projet bâtiminaire Génie civil et infrastructures intelligentes (GC2I), des technologies médicales et des mathématiques appliquées (simulations, modélisations).

La biologie moléculaire et cellulaire intégrative structurée autour de trois Labex, l'EUR IMCBio et l'équipex Insectarium est particulièrement propice à des développements et une attractivité forte. La création d'un Institut de Développement du Médicament porté par le Labex Medalis et visant un transfert de technologies inédit est à l'étude. Un renforcement des relations avec les Hôpitaux

universitaires de Strasbourg (HUS) permettra d'amplifier les recherches en médecine translationnelle, médecine personnalisée et en oncologie autour du nouvel Institut Régional du Cancer.

Dans le domaine des Sciences humaines et sociales (SHS), la nouvelle orientation de la MISHA vers le numérique et les infrastructures nationales sera accompagnée prioritairement pour être au service de l'ensemble de la communauté des SHS. La MISHA et les instruments IDEX viendront en appui à la consolidation des pôles d'excellence regroupant plusieurs disciplines autour des sciences des religions, les questions européennes, l'économie durable, les sciences du langage et le plurilinguisme, la philosophie allemande ou encore la musicologie et la création, autour du Labex GREAM. L'organisation d'assises en SHS ouvertes à l'ensemble des partenaires du site permettront de mieux identifier les nouveaux défis, thématiques émergentes et modes de collaboration pour appuyer les actions à venir.

Les domaines émergents interdisciplinaires déjà identifiés concernent l'environnement et le développement durable en adéquation avec la stratégie partagée du site. L'émergence de projets interdisciplinaires entre médecine et sciences humaines et sociales, interface à fort potentiel, sera encouragée. La stimulation vers l'interdisciplinarité sera poursuivie par la mise en place d'outils de simplification d'accès à l'interdisciplinarité, en particulier au niveau du doctorat, et par la tenue d'un colloque annuel interdisciplinaire d'établissement ouvert à tout le site.

Attirer les meilleurs chercheurs et conserver les chercheurs talentueux

La poursuite de programmes spécifiques (appels à projets Attractivité, Chaires, USIAS Fellows, etc.) consolidera l'inscription dans une recherche internationale au meilleur niveau. Un soutien aux recherches prometteuses portées en interne par les enseignants-chercheurs et chercheurs renforcera les compétences fondamentales.

L'inscription des valeurs d'une recherche responsable et honnête dans la stratégie de l'établissement, grâce à la création d'un comité d'éthique, sera également un facteur à la fois de qualité, de confiance et d'attractivité.

Réserver un accueil et un accompagnement de très bonne qualité (VIP) aux chercheurs et à leurs familles, participer et communiquer à l'international sur le recrutement d'enseignants-chercheurs, de post-doctorants et de doctorants, simplifier les procédures administratives, traduire les sites de candidatures et participer à des forums de recrutement de haut niveau, seront des actions clés d'attractivité internationale.

Développer une politique d'attractivité des talents en SHS

Il s'agit de promouvoir le site strasbourgeois en poursuivant le développement d'outils d'accueil pour chaque nouvel arrivant (octroi d'un semestre recherche pour les maîtres de conférences nouvellement nommés dans les cinq premières années ; instruments d'attractivité de l>IDEX) et de renforcer la visibilité des grands axes de recherche du site en fédérant diverses équipes d'accueil.

La valorisation de bibliothèques conservant des fonds précieux et rares et l'exploitation du potentiel des nouvelles méthodes numériques de production et d'analyse des données documentaires seront renforcées.

Développer les outils et l'environnement « recherche »

L'accroissement de la performance générale est dépendant d'une amélioration continue de l'environnement et des conditions de travail des acteurs de la recherche. Une stratégie d'accompagnement du développement des plateformes et infrastructures technologiques avec une vision globale des enjeux RH est engagée.

Ouvrir l'accès aux données de la recherche : open access, open data

Dans le cadre de la politique générale de l'établissement favorisant les sciences ouvertes et améliorant l'efficacité du pilotage de la recherche, grâce aux données issues de l'archive institutionnelle du site alsacien Univoak.eu, des outils informatiques seront développés afin de produire des indicateurs spécifiques sur la production scientifique. Des actions incitatives seront menées afin de conduire à une archive la plus complète possible. L'*OpenEdition* sera développée notamment au niveau des Presses universitaires de Strasbourg (PUS) et sera articulée avec Univoak.eu, pour les données de la recherche et leur publication.

Afin de faciliter une large adhésion de la communauté scientifique, une formation à l'adresse des chercheurs et des doctorants à la science ouverte sera mise en place sur différents aspects : RRI (Responsible Research and Innovation), outils et méthodes de l'édition et accès libre, éthique de la recherche.

Formaliser une stratégie institutionnelle d'internationalisation en

Au-delà d'Eucor, du transfrontalier et de l'axe franco-allemand, il s'agit de cibler des établissements partenaires, européens et internationaux privilégiés comme l'Europe centrale, la Chine, l'Inde, le Japon (partenaire historique) ou les Etats Unis, en vue de collaborations, mais également en vue d'attirer et de recruter des enseignants et des chercheurs. Un travail de recensement et d'identification a été engagé avec les établissements associés au contrat de site. Des partenariats privilégiés ont été identifiés et la réflexion menée porte sur la définition d'actions communes : bourses d'attractivité, délégations, participation à des salons internationaux reconnus afin de renforcer la visibilité et l'attractivité du site. Il s'agit également de créer un réseau international ancré dans le site en recensant et ciblant les établissements partenaires de recherche privilégiés autour de ces domaines émergents.

Les projets de Laboratoire International Associé (LIA) ou International Research Network (IRN) avec le CNRS qui utilisent les outils de l'IDEX (chaires, tenure track) seront développés.

Mettre en œuvre l'accord de partenariat renforcé avec le CNRS

Les actions concernées sont :

- Extension du modèle de partage des compétences de proximité en matière de gestion des parcs informatiques (InfoProx) sur les Campus de Cronenbourg, Historique et Esplanade
- Déploiement d'outils communs en vue d'une interopérabilité des outils en particulier la passerelle GESLAB/SIFAC
- Prospectives communes sur l'emploi des techniciens et ingénieurs
- Convergence des processus entre le Pôle unique d'ingénierie (PUI) et la cellule Europe
- Guichet unique d'accueil de chercheurs étrangers
- Création d'un Club des Talents visant à identifier, accompagner et soutenir les jeunes chercheurs à très fort potentiel afin d'augmenter le nombre de projets déposés à l'ERC
- Stratégie coordonnée de valorisation, avec mandat de signature unique, base de données partagée sur l'activité de valorisation et de propriété intellectuelle.

Jalon 1 : Renforcer les interactions avec les Hôpitaux universitaires de Strasbourg (HUS)

I-3- Améliorer la réussite étudiante

La réussite étudiante au sens large, c'est-à-dire incluant non seulement la réussite aux examens et aux diplômes, mais aussi la qualité de l'insertion professionnelle et la capacité à mener une vie adulte et citoyenne, est évidemment un objectif fondamental de l'Université de Strasbourg. La formation des enseignants, et tout d'abord leur sensibilisation à la nécessité de pouvoir garantir la qualité de la formation, seront les premiers leviers utilisés tout au long du contrat, parce que ce sont eux qui conditionnent le succès des autres.

Par ailleurs, l'offre de formation a fait l'objet, pour le présent contrat, d'un considérable travail de mise en cohérence qui l'a rend beaucoup plus claire et lisible que la précédente.

Accompagner les étudiants

L'université de Strasbourg s'est emparée avec détermination des possibilités ouvertes par la loi « ORE » pour mieux accompagner les étudiants, depuis la période où, encore lycéens, ils réfléchissent à leur avenir. La mise en place de parcours « oui si », amorcée en 2018, sera généralisée en 2019. Cette mise en place inclut le développement du système des enseignants-référents qui permettra à terme, d'ici 2021, à chaque étudiant de pouvoir compter sur un enseignant comme référent auquel il pourra s'adresser pour toute question sur ses études et son orientation.

Jalon 3 : Point sur la définition et la mise en œuvre des actions et dispositifs prévus dans le cadre de la réforme de l'orientation et de la réussite des étudiants (loi ORE)

Développer l'innovation pédagogique pour la réussite des étudiants (ouverture du Studium)

En lien avec les nombreuses initiatives déjà prises ces dernières années, l'université va continuer à soutenir la formation des enseignants. L'organisation de séminaires pédagogiques par composante, qui a montré son efficacité, sera soutenue et généralisée à l'horizon 2021. L'université espère pouvoir reprendre à partir de 2019 l'Évaluation Continue Intégrale car elle est pertinente quand elle est soutenue par des équipes motivées, tout en restant en conformité avec le Cadre national des formations. De meilleures conditions de travail, grâce notamment à l'ouverture en 2020 d'un « Learning Center », le *Studium*, mais aussi à la diversification des *learning labs* amélioreront aussi la réussite.

Jalon 5 : Premier bilan des activités du Studium*Généraliser la démarche qualité (conseils de perfectionnement)*

Le renforcement d'une démarche qualité exemplaire est fondamental pour le succès de la formation. Les conseils de perfectionnement seront généralisés en 2018-2019, de même que l'évaluation des enseignements (processus en deux ans, de 2018-2019 à 2019-2020).

Jalon 4 : Point sur la généralisation de conseils de perfectionnement, la mise en œuvre de la démarche d'évaluation des enseignements et les suppléments au diplôme*Conforter la professionnalisation des formations*

L'ensemble de l'offre de formation 2018-2023 a été pensé en fonction des débouchés professionnels. Le principal travail à venir, outre bien entendu le maintien et la multiplication des contacts avec les milieux socio-professionnels, est de renforcer et consolider la formation aux compétences transversales ainsi que la validation et la certification de celles-ci. Cette démarche est tout à fait indissociable du développement des suppléments aux diplômes et des e-portfolios. Les suppléments aux diplômes existent déjà mais leur utilisation doit être systématisée. L'e-portfolio est attendu pour 2019-2020.

Développer l'attractivité des campus

L'attractivité, déjà forte, de l'université de Strasbourg doit encore être renforcée, d'une part par l'augmentation du nombre de conventions internationales, en particulier de bi-diplômation, d'autre part par l'augmentation du nombre d'enseignements en langue anglaise : l'objectif est que, d'ici 2022, 20% des parcours de licence et 60% des parcours de master comprennent au moins trois enseignements en langue étrangère.

Indicateur commun 1 – Taux de réussite en licence en trois ans**Indicateur commun 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans****Indicateur commun 3 – Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans****Indicateur commun 4 – Réussite en Master en 2 ans****Indicateur commun 5 – Réussite en doctorat****Indicateur commun 6 – Insertion professionnelle****Indicateur commun 7 – Evaluation des formations et des enseignements****Indicateur commun 8 – Développement de la formation continue****Indicateur commun 9 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD ou Accès aux services et ressources documentaires de l'ESR****I-4 Conforter les relations avec le monde socio-économique et valoriser les résultats de la recherche**

Poursuivre, en lien avec la SATT Conectus et l'incubateur Sémia, l'accompagnement de l'activité de maturation et de création/d'accueil de nouvelles entreprises afin d'augmenter le nombre de start-up et de brevets

Depuis deux ans, un certain nombre d'actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre ou ont été amplifiées pour la valorisation de la production scientifique, et ce avec le souci de travailler en pleine synergie avec les différents acteurs du territoire. L'Université de Strasbourg s'est fixé les objectifs suivants :

- Mettre en place un système d'information générale des relations de l'université avec le monde socio-économique
- Poursuivre, en lien avec la SATT Conectus et l'incubateur Semia, l'accompagnement de l'activité de maturation, de création et d'accueil de nouvelles entreprises afin d'augmenter le nombre de start-up et de faciliter la levée de fonds
- Déployer une politique commune de développement et d'accessibilité des Plateformes Technologiques de Services pour les entreprises
- Faciliter l'accès des doctorants au monde de l'entreprise, notamment au travers l'implication dans des projets de maturation reliés à leurs travaux de thèse
- Consolider le service de l'entreprenariat étudiant en lien avec le dispositif PEPITE-ETENA
- Mettre en place un réseau des Fab-Labs de l'université ouvert vers les étudiants, mais aussi vers le monde socio-économique.

Le dispositif du mandataire unique avec le CNRS et l'INSERM est aujourd'hui mis en place pour la gestion de l'activité contractuelle et de la valorisation et sera donc déployé complètement. Il s'agira d'achever la consolidation du dispositif de gestion des contrats avec les entreprises autour de la SATT Conectus, outil mutualisé au service de l'ensemble des acteurs du site

Jalon 2 : Généraliser le dispositif du mandataire unique

II- Promouvoir une université décloisonnée

II-1- Une université qui allie au plus près recherche et formation

Les Collégiums

Lors de la fusion, un niveau de gouvernance intermédiaire a été établi entre la présidence, les composantes et les unités de recherche, celui des collégiums (9 au total, pour actuellement 35 composantes et 72 unités de recherche). Ils constituent un espace de concertation, de coordination et d'initiatives collectives sur tout sujet qui relève de la formation ou de la recherche et en particulier du lien entre ces deux missions.

Après 10 années de fonctionnement, force est de constater une disparité dans les modes de fonctionnement de ces collégiums, peu d'entre eux s'étant dotés d'un règlement ou d'une charte. Afin que ces lieux privilégiés de concertation jouent pleinement leur rôle de créateurs de synergies entre disciplines, en recherche et formation, et surtout de créateurs de liens entre les deux, une réflexion est engagée pour consolider leurs missions et mieux faire apparaître la « chaîne » de gouvernance et de responsabilité.

Trois aspects sont à l'étude : périmètre, missions et pilotage. A titre d'exemple, une structuration en 5 collégiums au lieu des 9 existants permettrait de mieux prendre en compte les synergies existantes ou potentielles entre disciplines, qu'elles relèvent de la formation ou de la recherche. Deux points seront considérés :

- Une composante ou une unité de recherche pourrait être rattachée à un second collégium en plus de leur principal ;
- les établissements partenaires du contrat de site seraient invités à siéger dans un collégium.

Jalon 6 : Point d'étape sur le rôle des collégiums particulièrement sur le lien formation/recherche

Le modèle des EUR pour renforcer le lien formation/recherche et fluidifier le continuum du LMD

Concernant les liens existant entre la recherche et la formation, la situation est très diverse selon les disciplines, et dans la réflexion menée pour les renforcer, le domaine des humanités demande une

attention toute particulière. Une nouvelle impulsion est récemment venue au travers des succès à l'appel à projet École Universitaire de Recherche (EUR) du PIA3 (5 EUR dont une en réseau). Ces *graduate schools* présentent un modèle qui mérite d'être retenu pour renforcer voire créer davantage de passerelles entre les formations et les recherches. Elles sont également une opportunité pour accélérer l'internationalisation de l'université.

Leur mise en œuvre doit être réfléchi au cas par cas, selon les disciplines ou les regroupements thématiques. Cette réflexion fera l'objet d'une large consultation des différents acteurs au sein de l'université, fin 2018/début 2019. Elle doit aussi considérer l'ensemble du cycle universitaire car, si des passerelles entre master et doctorat sont proposées (stages au sein des unités de recherche, cours communs, contrats doctoraux...), les projets pour fluidifier les parcours licence et master sont encore trop rares.

Ainsi la réflexion sur une approche type *graduate schools* sur l'ensemble des domaines disciplinaires devrait conduire à davantage de lien entre la formation et la recherche, entre les disciplines même et avec les partenaires européens et internationaux.

II-2- Une université ouverte sur la cité

L'engagement social et sociétal

L'Université de Strasbourg s'est dotée d'une force de diffusion et de partage des savoirs en direction d'un public non-universitaire. Ainsi, elle s'engage à développer la plateforme Oscahr (site internet collaboratif) pour en faire un portail éditorialisé et thématique de mise en relation des savoirs produits à l'Université de Strasbourg et rendus accessibles dans leur forme et dans leur contenu. La structuration et la visibilité de l'offre de conférences et d'événements de diffusion des savoirs à l'Université seront accrues par la création de cycles thématiques fédérateurs et la mise en place de cours publics, en articulation avec le portail Oscahr.

Une action clé consistera également à mettre en synergie les collections scientifiques autour du nouveau pôle de Sciences, Culture & Société, dont le noyau sera constitué par le nouveau musée zoologique (ouverture en 2021-22) et le nouveau planétarium (ouverture en 2020). L'ensemble des collections scientifiques présentes dans un proche périmètre (minéralogie, sismologie, physique, astronomie, moulages, botanique...) seront mises en relation dans une approche interdisciplinaire, historiquement informée et associant les chercheurs, les milieux éducatifs et la société civile.

Le rapprochement du monde de la création artistique avec celui de la recherche scientifique se fera par la mise en œuvre d'une politique de résidences artistiques couplées à une approche scientifique.

Enfin, les actions suivantes doivent permettre de développer davantage une culture de la responsabilité sociale et sociétale :

- Le déploiement d'une politique forte en faveur de l'inclusion de tous les types de populations et le respect de la diversité
- L'accueil d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants en exil, en accord avec les politiques de recherche et de formation
- La prise en compte des enjeux sociétaux dans l'ensemble des domaines de la politique d'établissement (transition écologique & développement durable notamment)
- Le déploiement d'une politique qualité, notamment pour l'accueil et l'accompagnement des étudiants.

Enfin, le développement des projets de sciences citoyennes et participatives dans les unités de recherche sera renforcé et permettra, entre autres, d'associer les citoyens et la société civile à la recherche par la co-construction de projets de recherche ou par la participation active des citoyens (collectes de données, intelligence collective...).

Le réseau des alumni

Le réseau des alumni de l'université de Strasbourg regroupe d'ores et déjà plus de 16 000 personnes. Il contribue largement à la vie universitaire, en particulier pour ce qui concerne la préparation et l'accompagnement à la recherche d'un emploi. Son extension croissante montre d'ailleurs sa vitalité. Il conviendra de continuer à le développer, mais aussi de mieux l'ancrer encore dans la vie des composantes de l'université. L'objectif est d'atteindre 20 000 membres en 2020, ainsi que 20 clubs « Alumni Unistra » dans le monde en 2020.

II-3- Une université modernisée

Une politique de ressources humaines volontariste : parité, amélioration des conditions de vie au travail

Une politique des ressources humaines responsable au service de l'intérêt général et au bénéfice de chacune et de chacun fondée sur la concertation et le dialogue social sera mise en œuvre.

Elle doit concourir au développement des missions de formation et de recherche et veiller à reconnaître l'engagement de l'ensemble des personnels dans la réalisation de ces deux finalités. Avec le souci constant de la maîtrise de l'évolution de la masse salariale, l'ambition de l'établissement est de poursuivre les efforts d'une politique des ressources humaines volontaire et solidaire, fondée sur l'écoute, la concertation et la collégialité et de développer une stratégie prospective de la politique des emplois en cohérence avec les priorités partagées de l'université.

L'Université de Strasbourg atteindra ces objectifs en accompagnant l'ensemble des personnels (enseignants-chercheurs, personnels techniques et administratifs, bibliothécaires...) dans leur carrière.

La politique d'égalité de l'Unistra vise à assurer un traitement équitable des femmes et des hommes en permettant une évolution de carrières au-delà des stéréotypes de la société et en luttant contre toute forme de discriminations, de violences sexistes, sexuelles ou homophobes subies ou produites par des personnels ou des usagers en incluant le sexe et/ou le genre comme paramètre de recherche dans un nombre croissant de disciplines. Ces objectifs se traduisent par des actions comme la mise en place d'un dispositif d'accompagnement et de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et homophobes ou des formations (initiales et continues) sur les enjeux de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Trois axes sont considérés comme prioritaires :

- Le premier axe met l'accent sur l'accompagnement et la promotion des carrières de l'ensemble des personnels. La volonté est d'accompagner et soutenir l'ensemble des personnels dans l'élaboration, voire la réorientation, de leur projet professionnel à moyen et long terme. L'université affiche une volonté politique de veiller à la progression de carrière de tout le personnel en lui offrant des perspectives d'évolution. Différentes actions sont envisagées : accompagnement des personnels lors de leur prise de fonctions (par exemple, séminaire de rentrée, décharge de service, mise en place d'un parrainage...) ; développement d'une offre de formation continue tenant compte des demandes et besoins des personnels ; résorption des situations de décalage grade / fonction du personnel BIATSS ; mise en place d'une prime de reconnaissance de l'implication pédagogique ; poursuite de la mise en œuvre du RIFSEEP.

- Le deuxième axe veille à mettre en œuvre une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC). Dans cette perspective, l'université entend développer une stratégie prospective et solidaire de la politique des emplois. La politique des emplois doit être définie en cohérence avec les priorités et objectifs de formation et recherche, avec le souci constant de la maîtrise de la masse salariale. L'université assume sa volonté politique de veiller à la progression de carrière de ses maîtres de conférences de haut niveau qui contribuent à son rayonnement et renforce simultanément sa politique d'attractivité à destination de talents scientifiques de tout premier plan dont le recrutement en tant que professeurs permet d'impulser de nouvelles thématiques en émergence et prometteuses. Par ailleurs, une réflexion sur la gestion des moyens humains et financiers est dorénavant engagée avec les structures (i.e. composantes, unités de recherche) dans une perspective pluriannuelle. Allant dans ce sens, une expérimentation de la généralisation des COM (Contrats d'Objectifs Moyens) est en cours avec certaines composantes volontaires. Par ailleurs, le déploiement actuel d'un nouveau SIRH (SIHAM) facilitera l'établissement d'une cartographie des emplois et l'analyse prospective des départs.

- Le troisième axe est consacré à la question du bien vivre au travail. Il s'agit plus particulièrement de mettre en œuvre une politique des ressources humaines garantissant des conditions de travail favorables à l'ensemble des personnels. Par exemple, la généralisation de l'expérimentation sur le télétravail est un objectif du présent contrat. Les efforts déjà engagés dans la prise de conscience des

risques psycho-sociaux seront intensifiés en collaboration notamment avec le service de santé au travail et le groupe Qualité de Vie au Travail émanant du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Le récent conventionnement (décembre 2017) avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIHFP) permet d'envisager un certain nombre d'actions en faveur du recrutement et du maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap.

Jalon 8 : Point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations

Jalon 9 : Point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels

La politique numérique

La fiabilisation des données et la production d'indicateurs est un élément essentiel pour accompagner l'établissement dans ses missions fondamentales. La stratégie numérique 2018-2022 de l'établissement a été élaborée dans cette optique, sur la base d'une gouvernance renouvelée.

Afin d'atteindre ces objectifs, plusieurs actions ont d'ores et déjà été opérées depuis janvier 2018 ou sont planifiées à court terme. La gouvernance et l'organisation du numérique ont été profondément restructurées. Un Comité d'orientation stratégique du numérique et un Comité de suivi des projets numériques ont été créés. La Direction du numérique travaille en coordination avec le Pôle de stratégie et transformation numériques et l'Institut de développement et d'innovation pédagogique.

Parallèlement, l'établissement entre dans la phase opérationnelle de déploiement de son nouveau Schéma Directeur Numérique qui couvrira la période 2018-2022.

Les modernisations du Système d'Information de l'université se poursuivent (notamment autour de la dématérialisation des processus métiers). La mise en cohérence du Système d'Information repose en particulier sur la mise en place d'un référentiel de données, d'un annuaire unifié et d'un langage visuel commun.

La sécurisation des ressources numériques de l'université nécessite une meilleure gestion des droits d'accès, en particulier pour les partenaires extérieurs. L'établissement est engagé dans la poursuite du déploiement de la Gestion électronique des documents (GED) administrative, la refonte de l'ENT (sur lequel s'appuiera prochainement un vrai "réseau social universitaire"), le déploiement d'un portail documentaire du Site Alsace permettant d'interroger les ressources des quatre établissements partenaires et le déploiement d'une nouvelle plateforme bureautique collaborative.

L'Unistra souhaite faire du numérique un véritable enjeu pour la formation. L'objectif premier est de permettre aux étudiants l'acquisition des compétences attendues par le monde professionnel dans un contexte de numérisation de l'économie, en particulier par le développement des nouvelles certifications universitaires des compétences numériques (PIX) intégrées dans tous les cursus de licence dès 2018.

L'établissement œuvre également au développement de lieux d'apprentissage ouverts sur le monde de l'entreprise. L'objectif est de faciliter l'appropriation des nouvelles pratiques de travail que le numérique induit (fonctionnement en mode projet, pratiques collaboratives, gestion des flux d'information, etc.). Dans la droite ligne de ces initiatives, l'établissement va œuvrer au développement d'un portail "orientation" à destination des lycéens et étudiants (consultation de l'offre de formation, outils d'auto-diagnostic, fiches pratiques, etc.) ainsi qu'à la consolidation de son portail "entreprises" (constitution d'une banque de stages et d'emplois, description des diplômes par compétences, etc.).

Les évolutions des pratiques pédagogiques vont principalement concerner la réflexion sur les lieux d'apprentissage, les extensions du réel au virtuel, l'élargissement des modalités d'accès à la formation (EAD et hybridation), l'amélioration de l'accès aux ressources pédagogiques (référencement, accès mutualisé, moteurs de recherche, AMI AIR), ainsi que la récolte et l'analyse des traces d'apprentissage (Projet DUNE-Eole).

Le stockage et l'exploitation des données numériques dont la production suit une croissance quasi exponentielle sont les principaux défis à relever dans le domaine de la recherche. Le « big data » est aujourd'hui un enjeu à la fois scientifique, sociétal et économique. L'université entend être leader de cette révolution, et en particulier développer les infrastructures lui permettant d'interroger l'ensemble des données à disposition par une approche fondamentalement pluridisciplinaire.

L'université se dotera d'un tableau de bord des activités de recherche menées dans ses laboratoires afin d'asseoir le pilotage de sa stratégie sur des indicateurs fiables. Ce tableau de bord s'appuiera sur la constitution d'une archive institutionnelle ayant pour objectif de contenir, valoriser et conserver l'ensemble de la production scientifique de l'université.

Dès la fin 2019, un nouveau datacenter permettra de centraliser et sécuriser les infrastructures de l'Université de Strasbourg. Il abritera également des installations de calcul intensif qui constituent un outil majeur d'augmentation de la compétitivité tant scientifique qu'industrielle. Ce centre sera ouvert aux partenaires institutionnels de l'établissement (CNRS, INSERM, Rectorat, etc.) mais également aux autres universités et écoles du site Alsace, aux collectivités locales et institutions internationales (Région Grand Est, Conseil de l'Europe, espace rhénan, etc.) Cette démarche de mutualisation des moyens de calcul et de stockage devrait déboucher, à terme, sur une labellisation nationale du datacenter.

Jalon 7 : Point sur le numérique : fiabilisation des données et production d'indicateurs de pilotage

Indicateur commun 10 – Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision

Indicateur commun 11 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public

Indicateur commun 12 – Pilotage financier

Indicateur commun 13 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

Indicateur commun 14 – Taux d'occupation des locaux

Indicateur commun 15 – Evolution des surfaces immobilières

RECAPITULATIF DES JALONS DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNIVERSITE DE STRASBOURG

Année d'observation	2018	2019	2020	2021	2022
Recherche/Valorisation					
1. Renforcer les interactions avec les HUS					
2. Généraliser le dispositif du mandataire unique					
Formation et réussite étudiante					
3. Point sur la définition et la mise en œuvre des actions et dispositifs prévus dans le cadre de la réforme de l'orientation et de la réussite des étudiants (loi ORE)					
4. Point sur la généralisation de conseils de perfectionnement, la mise en œuvre de la démarche d'évaluation des enseignements et les suppléments au diplôme					
5. Premier bilan des activités du Studium					
Gouvernance/Pilotage					
6. Point d'étape sur le rôle des collégiums particulièrement sur le lien formation/recherche					
7. Point sur le numérique : fiabilisation des données et production d'indicateurs de pilotage					
8. Point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations					
9. Point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels					

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DE L'UNIVERSITE DE STRASBOURG

FORMATION ET DE RECHERCHE	
IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans	
IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans	
IC 3 – Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans	
IC 4 – Réussite en Master en 2 ans	
IC 5 – Réussite en doctorat	
IC 6 – Insertion professionnelle	
IC 7 – Evaluation des formations et des enseignements	
IC 8 – Développement de la formation continue	
IC 9 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD	
PILOTAGE	
IC 10 – Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision	
IC 11 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public	
IC 12 – Pilotage financier	
IC 13 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers	
IC 14 – Taux d'occupation des locaux	
IC 15 – Evolution des surfaces immobilières	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IC 1	TAUX DE RÉUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS	Université de Strasbourg
-------------	---	---------------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2013 diplômée en 2016
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2013

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2013. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ». Sont exclues Paris-Dauphine et l'INALCO
Source :	MESRI/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul : - Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1ère année - Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3 ^{ème} année, rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle. - Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année (voir précisions ci-dessous)
Service responsable de l'indicateur	MESRI, DGESIP-DGRI, SIES

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2015 (cohorte 2012) pour mémoire	25,6	89,9	37,1	-10,9
	Diplômés 2016 (cohorte 2013)	27,5	89,7	39,3	-8,3
	Moyenne nationale (cohorte 2013)	27.8 %	88.2 %	42.6 %	0.0
	Cible 2022 (méthode 3 uniquement)			45 %	

Pour information, la cible 2020 du PAP 2018 est de 30%, selon la méthode 1.

Leviers d'action

Le taux globalisé recouvre une grande diversité de situations. Aussi, les observations et les actions doivent être menées au niveau fin des formations.

Des analyses et des enquêtes régulières doivent être menées et les résultats diffusés aux équipes pédagogiques afin qu'elles puissent se saisir de leurs données spécifiques pour mettre en œuvre les actions nécessaires à l'amélioration de la réussite étudiante.

La question de la réussite étudiante sera partagée au niveau de l'établissement et figurera en bonne place au dialogue de gestion annuel et dans les réunions des différentes instances (CFVU, Conférences des directeurs de composante, ...).

Pour l'accueil, l'accompagnement, le soutien des étudiants, des actions et des dispositifs seront conçus et déployés au niveau central, notamment par Espace Avenir et par le pôle réussite étudiante de l'IDIP (l'Institut de Développement et d'Innovation Pédagogique), et au niveau des formations par les équipes pédagogiques.

Les objectifs visés sont :

- Améliorer et renforcer les actions en faveur d'une bonne orientation,
- Renforcer les actions d'accueil et d'intégration des étudiants dans leur formation,
- Favoriser l'accompagnement individualisé des étudiants en cohérence avec la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants,
- Développer et mettre en œuvre des passerelles entre les différents types de formations permettant les réorientations en cours de formation,
- Faire de l'évaluation des connaissances et des compétences un outil pédagogique au service de la réussite des étudiants notamment avec le déploiement de l'évaluation continue intégrale,
- Favoriser l'émergence de nouvelles pratiques pédagogiques, notamment par l'accompagnement de l'Institut de développement et d'innovation pédagogique,
- Renforcer la connaissance mutuelle entre Lycée et Université pour adapter l'amont et l'aval,
- Valoriser et soutenir la mission de l'enseignant à l'université.

Commentaires de l'université

Cet indicateur, (de même que le suivant), perdra de sa pertinence au cours du contrat en raison de la mise en œuvre de la loi ORE dès la rentrée 2018. Cette réforme généralisera les contrats pédagogiques pouvant prévoir une organisation de la licence sur un nombre de semestres pouvant aller de 4 à 8.

Précisions apportées par le SIES (mars 2011)

Définition des indicateurs de réussite

Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants.

La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.

Pour un établissement :

Taux de réussite de la méthode 1 :

La méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en L1.

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrit en L1 dans l'établissement l'année $n / n+1$.

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu la Licence à la session $n+3$ (ou $n+2$) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

Taux de réussite de la méthode 2 :

La méthode 2 tient uniquement compte des résultats en troisième année.

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en L3 ou en LP dans l'établissement l'année $n+2 / n+3$ (quel que soit l'établissement d'inscription en première année).

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu le diplôme à la fin de l'année.

Taux de réussite de la méthode 3 :

La méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année.

Base (dénominateur) : étudiants du champ qui se sont inscrits 3 années de suite dans l'établissement (successivement en $n / n+1$, $n+1 / n+2$, $n+2 / n+3$) ou qui se sont inscrits dans l'établissement deux années (en $n / n+1$ et $n+1 / n+2$) et sont sortis du système universitaire l'année $n+2 / n+3$.

Sont également inclus les étudiants inscrits dans l'établissement en $n / n+1$ et $n+1 / n+2$ qui ont obtenu la Licence à la session $n+2$ (quelle que soit leur situation en $n+2 / n+3$).

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant réussi la Licence à la fin de la deuxième ou de la troisième année (en $n+2$ ou $n+3$).

Au niveau national :

Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes :

Ligne « Inscriptions principales » : elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement.

Ligne « Etudiants » : sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est compté dans la réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement).

Valeur ajoutée

Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.

Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :

- **sexe**
- **âge au baccalauréat** (4 modalités : à l'heure ou en avance, en retard d'un an, en retard de plus d'un an, non bachelier)
- **ancienneté d'obtention du baccalauréat** (4 modalités : baccalauréat obtenu l'année de l'entrée à l'université, obtenu un an avant, obtenu deux ans avant ou plus, non bachelier)
- **série du baccalauréat** (7 modalités : Littéraire, Economique, Scientifique, Technologique STG, Autre technologique, Professionnel, non bachelier)
- **mention obtenue au baccalauréat** (7 modalités : Très bien, Bien, Assez bien, Passable au premier groupe, passable au deuxième groupe, Inconnue, non bachelier)
- **pcs des parents** (5 modalités : très favorisé (cadres, enseignants...), favorisé (professions intermédiaires), assez défavorisé (employés...), défavorisé (ouvriers...), non réponse)
- **discipline d'inscription en L1** (regroupée en 3 modalités : Droit, Economie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé)

L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la **valeur ajoutée**. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte.

Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.

IC 2	TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN QUATRE ANS	Université de Strasbourg
-------------	--	---------------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2012 diplômée en 2015 et 2016
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2012

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2012. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année.</p> <p>Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ».</p> <p>Sont exclues Paris-Dauphine et l'INALCO</p>
Source :	MESRI/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	<p>La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul :</p> <p>- Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1ère année -</p> <p>- Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3^{ème} année, rapportant le nombre de diplômés en 3^{ème} et 4^{ème} année à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle.</p> <p>- Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. En cas d'échec en troisième année, seule la réussite dans le même établissement est prise en compte.</p>
Service responsable de l'indicateur	MESRI, DGESIP-DGRI SIES

Taux de réussite constaté en %	Périodes	Réussite en 3 ans	Réussite en 4 ^e année	Cumul 3 et 4 ans	Valeur ajoutée (en points) en 3 et 4 ans
Etablissement	cohorte 2012	37,1	18,6	55,7	-5,7
Cible 2022 (méthode 3)	cohorte 2018		22%		
Taux de réussite constaté en % Données nationales	cohorte 2012	42.2 %	13.8 %	56.0 %	0.0

Pour information

Filières d'origine des bacheliers (méthode 3)	Cohorte 2012	Cohorte 2012
	établissement	National
Bac général	77 %	77.7 %
Bac technologique	8,2 %	11.4 %
Bac professionnel	4,7 %	6.4 %
Non bacheliers	9,5 %	4.5 %

Leviers d'action

La généralisation des contrats pédagogiques permettra l'adaptation du rythme des études au profil et activités de l'étudiant.

Commentaires de l'établissement

Le taux cible indiqué est lié aux préconisations faites dans le cadre des « oui-si » de parcoursup.

Cet indicateur, de même que le précédent, perdra de sa pertinence au cours du contrat en raison de la mise en œuvre de la loi ORE dès la rentrée 2018. Cette réforme généralisera les contrats pédagogiques pouvant prévoir une organisation de la licence sur un nombre de semestres pouvant aller de 4 à 8.

IC 3	TAUX D'OBTENTION DU DUT EN 2 OU 3 ANS	Université de Strasbourg
------	---------------------------------------	--------------------------

Action	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2013 diplômée en 2015 et 2016
Champ de la mesure	inscriptions en cours, paiement validé, hors statuts auditeurs libres, passagers, visiteurs, et hors formation continue non diplômante.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Champ : Etudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de DUT à la rentrée universitaire n / n+1 (2013-2014) (inscriptions principales uniquement).
Source	SISE
Mode de calcul	<p>Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants.</p> <p>La réussite en 2 ans (à la session n+2) comme la réussite en 3 ans (à la session n+3) est attribuée à l'établissement d'inscription en première année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu dans le cas où l'étudiant a changé d'établissement entre la première et la deuxième (ou la troisième) année.</p> <p>Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits pour la première fois en première année de DUT dans l'établissement l'année n / n+1.</p> <p>Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+2 quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.</p> <p>Précision : les étudiants ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+1 sont inclus dans la réussite en 2 ans.</p> <p>Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+3 (et n'en ayant pas obtenu à la session n+2) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.</p>
Service responsable de l'indicateur	MESRI DGESIP - SIES

	Nombre d'inscrits pour la première fois en 1 ^{ère} année de DUT	Nombre de diplômés en DUT en 2 ans	Taux de réussite en 2 ans	Nombre de diplômés en DUT en 3 ans	Taux de réussite en 3 ans
Cohorte 2013 (diplômés en 2015 ou en 2016)	1015	756	74,5%	100	9,9
Cohorte 2017 (diplômés en 2019 ou en 2020)			Cible : 75%		Cible : 10%

Pour information (Données nationales, PAP 2018):

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Taux d'obtention du DUT en 2 ans	%	66,5	nd	66,2	66,2	66,2	66

Leviers d'action

Les IUT poursuivront leurs actions destinées à diversifier leurs publics.

Pour l'accueil, l'accompagnement, le soutien des étudiants, des actions et des dispositifs seront conçus et déployés au niveau central, notamment par Espace Avenir et par le pôle réussite étudiante de l'IDIP (l'Institut de Développement et d'Innovation Pédagogique), et au niveau des formations par les équipes pédagogiques.

Les objectifs visés sont :

- Améliorer et renforcer les actions en faveur d'une bonne orientation, notamment à destination des bacheliers technologiques,
- Poursuivre les actions d'accueil et d'intégration des étudiants dans leur formation,
- Favoriser l'accompagnement individualisé des étudiants en cohérence avec la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants,
- Développer et mettre en œuvre des passerelles entre les différents types de formations permettant les réorientations en cours de formation,
- Faire de l'évaluation des connaissances et des compétences un outil pédagogique au service de la réussite des étudiants,
- Favoriser l'émergence de nouvelles pratiques pédagogiques, notamment par l'accompagnement de l'Institut de développement et d'innovation pédagogique,
- Renforcer la connaissance mutuelle entre Lycée et Université pour adapter l'amont et l'aval,
- Valoriser et soutenir la mission de l'enseignant à l'université.

Commentaires de l'établissement

L'établissement se réjouit des taux de réussite de ses DUT qui sont bien supérieurs à ceux au niveau national.

Ici également, le taux global recouvre une diversité de situations qu'il est souhaitable d'analyser. Par exemple, les taux d'abandon varient considérablement d'une spécialité à une autre.

IC 4	RÉUSSITE EN MASTER EN 2 ANS	Université de Strasbourg
------	-----------------------------	--------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Entrées en n, diplômés en n+2
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en M1 (hors Master enseignement) en 2013-2014, diplômés en 2015, et étudiants inscrits en M1 (hors Master enseignement) en 2014-2015, diplômés en 2016.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Champ : étudiants ayant pris une inscription principale en M1 (hors Master enseignement) l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 (hors Master enseignement) l'année précédente.</p> <p>Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (hors Master enseignement) et le master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS.</p> <p>Les ESPE ne sont pas comprises dans l'indicateur.</p>
Mode de collecte des données de base	Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	SD-SIES
Service responsable de la synthèse des données	DGESIP/SD-SIES
Validation de l'indicateur	DGESIP/SD-SIES
Mode de calcul	<p>Définition des indicateurs de réussite Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants. La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.</p> <p>Pour un établissement : Taux de réussite de la méthode 1 Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits dans l'établissement l'année n / n+1. Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2 quel que soit l'établissement où le diplôme a été délivré.</p> <p>Taux de réussite de la méthode 2 Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en M2 dans l'établissement l'année n+1 / n+2 (quel que soit l'établissement d'inscription en première année). Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2.</p> <p>Taux de réussite de la méthode 3 Base (dénominateur) : étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n / n+1 et en n+1 / n+2) ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n / n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2. Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2.</p> <p>Au niveau national : Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes : Ligne « Inscriptions principales » : elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement. Ligne « Etudiants » : sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est compté dans la</p>

	<p>réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement).</p> <p>Valeur ajoutée</p> <p>Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.</p> <p>Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - âge à l'entrée en M1 (3 modalités : 22 ans ou moins ; 23 ans ; plus de 23 ans) - formation suivie l'année précédente (3 modalités : Bac+3, autre niveau, non inscrit). Lorsqu'il y a plusieurs inscriptions l'année précédente avec des niveaux différents, on conserve le cas Bac+3 - discipline de l'inscription en M1 (regroupées en 4 modalités : Droit ; Economie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé) - voie du diplôme en M1 (3 modalités : générale ou indifférenciée, professionnelle, recherche). <p>L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la valeur ajoutée. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte.</p> <p>Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.</p>
--	--

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	<i>Ecart taux observé – taux attendu (M3)</i>
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2015 (cohorte 2013) pour mémoire	58,2	87,1	58,3	+8,2
	Diplômés 2016 (cohorte 2014)	57,4	85,6	57,3	+7,7
	Moyenne nationale (cohorte 2014) en %	53.4 %	85.8 %	52.2 %	0.0
	Cible 2022 (méthode 3 uniquement)			58 %	

Pour information, la cible 2020 du PAP 2018 est de 60%, sur la base de la méthode 1.

Leviers d'action

Pour l'accueil, l'accompagnement, le soutien des étudiants, des actions et des dispositifs seront conçus et déployés au niveau central, notamment par Espace Avenir et par le pôle réussite étudiante de l'IDIP (l'Institut de Développement et d'Innovation Pédagogique), et au niveau des formations par les équipes pédagogiques.

Les objectifs visés sont :

- Améliorer et renforcer les actions en faveur d'une bonne orientation, notamment à destination des étudiants en licence à l'université,
- Poursuivre les actions d'accueil et d'intégration des étudiants dans leur formation, afin de développer le sentiment d'appartenance à sa composante et à son université,
- Faire de l'évaluation des connaissances et des compétences un outil pédagogique au service de la réussite des étudiants,
- Favoriser l'émergence de nouvelles pratiques pédagogiques, notamment par l'accompagnement de l'Institut de développement et d'innovation pédagogique,
- Valoriser et soutenir la mission de l'enseignant à l'université.

Commentaires de l'université

Le taux global de réussite du Master en deux ans est significativement supérieur au taux moyen national. L'établissement s'en réjouit. Mais ici également, ce taux global recouvre une diversité de situations qu'il est souhaitable d'analyser.

IC 5	REUSSITE EN DOCTORAT	Université de Strasbourg
-------------	-----------------------------	---------------------------------

Action	Formation initiale et continue de niveau doctorat
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Les valeurs de réalisation sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n.
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Source :	Etablissement
Service responsable de l'indicateur	MESRI-DGESIP-SIES

	Taux de l'établissement en 2016	Cible 2022 En %	Soutenances 2015 (données nationales)	Cible 2020 (PAP 2018)
Part des doctorats obtenus en moins de 40 mois	Ensemble 39,4%	47%	41,6%	46%
<i>Part des doctorats obtenus entre 40 et moins de 52 mois (pour information)</i>	Ensemble 36,3%	 	31,7%	%
Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois	Ensemble 75,7%	82%	73,35%	80%
<i>Part des doctorats obtenus entre 52 et 72 mois (pour information)</i>	Ensemble 13,3%	 	15,8%	%
<i>Part des doctorats obtenus en plus de 72 mois (6 ans) (pour information)</i>	Ensemble 10,1%	 	10,9%	%

Précisions : la mesure propose une vision partielle de la réussite en D puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en D. L'indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en D puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenus pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et relèvent souvent d'une insertion professionnelle anticipée

Leviers d'action

- Mise en place des Conventions Individuelles de Formation (CIF) et du Comité de Suivi (CS) en 2017 :

La CIF permet d'identifier le cadre du doctorat et fixe les modalités d'accompagnement du jeune chercheur durant son doctorat. La fréquence des rencontres entre le doctorant et ses encadrants y est identifiée (et ce en adéquation le plan d'action HRS4R). Les rencontres avec le CS dès la deuxième année puis pour toute réinscription dérogatoire permettent un suivi du parcours doctoral par des membres extérieurs au projet de recherche. Ces deux procédures fixent des échéances en terme de rendu et de soutenance, jalonnant ainsi l'ensemble du parcours doctoral avec pour conséquence une maîtrise de la durée des thèses.

- Répartition des contrats doctoraux d'établissement :

Depuis 2018, la répartition des contrats doctoraux de l'Université entre les 10 écoles doctorales intègre un critère lié au rapport du nombre de soutenances par rapport au nombre de doctorants inscrits. Ce critère incitatif pour chaque ED entrainera une diminution de la durée moyenne des thèses.

Commentaires de l'université

La part des doctorats obtenus en moins de 40 mois et en moins de 52 mois ne peut à elle-seule quantifier la réussite du doctorat. Les valeurs ciblées donnent une mesure partielle de la réussite du doctorat qui en plus, est erronée puisqu'elle ne tient pas compte de doctorants salariés préparant leur thèse à temps partiel et pour lesquels la durée

du doctorat est nécessairement augmentée. De plus, la quantification de la réussite du doctorat devrait à minima inclure une cible liée à l'employabilité des docteurs et notamment les poursuites de carrière en adéquation avec le diplôme de doctorat.

IC 6	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS	Université de Strasbourg
-------------	---	---------------------------------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés en 2014 (les données sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n).
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Situation professionnelle au 1er décembre 2016 et au 1 ^{er} décembre 2015 des diplômés 2014 de master et de licence professionnelle, de nationalité française, issus de la formation initiale, âgés de moins de 30 ans et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.
Source :	Données collectées dans le cadre de la sixième enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master et de licence professionnelle.
Mode de calcul	<p>Le taux de réponses exploitables est égal au nombre de questionnaires recueillis qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête. Les diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête forment une sous-population de l'ensemble des diplômés.</p> <p>On distingue 4 situations pour les diplômés interrogés : hors champ (poursuites d'études après le diplôme ou interruption d'études supérieures de plus de deux ans), inactivité, en emploi, en recherche d'emploi. Les diplômés hors champ ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul des indicateurs d'insertion.</p> <p>Le nombre de réponses prises en compte est égal au nombre de réponses exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p>Le poids de la formation est le pourcentage de diplômés de cette formation dans l'ensemble des diplômés de l'université qui sont dans le champ de l'enquête et présents sur le marché du travail. Les effectifs sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p>Le taux d'insertion est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, quel qu'il soit, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Les effectifs portés au numérateur et au dénominateur sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p>Horizon retenu : 18 et 30 mois</p>
Service responsable de l'indicateur	MESRI-DGESIP/DGRI-SIES

IC 6 INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS (SUITE)

Université de Strasbourg

Implication dans l'enquête nationale menée en 2016 sur les diplômés 2014

	Nombre de diplômés université	Nombre de réponses exploitables université	Taux de réponses exploitables université	Moyenne nationale
Master	1496	1177	79%	71 %
LP	574	426	74%	66 %

Insertion des diplômés 2014 de Master et de Licence professionnelle

	Master						Licence Pro					
	Taux de réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion à 18 mois	taux insertion à 30 mois	moyenne nationale à 18 mois(%)	moyenne nationale à 30 mois(%)	taux de réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion à 18 mois	taux insertion à 30 mois	moyenne nationale à 18 mois(%)	moyenne nationale à 30 mois(%)
Ensemble DEG	77	44	90	91	89	93	70	29	95	99	91	94
Droit	77	13	84	90	88	91	91	2	ns	ns	93	98
Economie	77	1	ns	ns	87	91					90	93
Gestion	76	25	95	93	91	94	67	18	95	100	91	94
Autres DEG	84	6	80	87	86	92	74	9	ns	ns	90	92
Lettres, Langues, Arts	74	12	77	88	82	87					79	87
Ensemble SHS	85	16	85	88	83	87	73	3	ns	ns	83	88
Histoire-Géographie	93	2	ns	ns	76	83					83	86
Psychologie	85	5	94	94	88	93					90	ns
Information communication	87	5	89	85	85	88	73	3	ns	ns	82	87
Autres SHS	81	5	74	87	81	85					85	89
Ensemble STS	79	28	85	90	85	91	76	68	92	93	90	94
Sciences de la vie et de la terre	82	7	79	78	78	85	73	3	ns	ns	87	91
Sciences fondamentales	76	6	81	91	84	90	83	10	97	88	92	93
Sciences de l'ingénieur	77	6	89	93	87	93	76	33	94	94	91	95
Informatique	84	5	88	98	94	97	76	17	84	91	88	93
Autres STS	76	5	89	93	89	92	72	5	ns	ns	88	93

Leviers d'action

- Les résultats des enquêtes insertion professionnelle devront faire l'objet d'une analyse à un niveau fin : par mention et parcours, agrégés sur 3-4 ans pour plus de représentativité, et d'un échange avec les composantes concernées afin de mieux cibler les mesures proposées par ces dernières pour favoriser l'insertion de leurs jeunes diplômés.
- Travail ciblé avec les composantes en fonction des secteurs : toutes sont concernées notamment par la question de la professionnalisation des licences, certains secteurs, notamment ALL, de façon plus approfondie. L'insertion professionnelle a été placée au centre du schéma directeur de l'offre de formation 2018-2022, l'approche compétences en constitue un levier essentiel.
- **La mission des compétences transversales** illustre cette dimension, elle doit fournir les outils aux équipes pédagogiques pour renforcer et évaluer les compétences transversales, atouts majeurs des formations universitaires qui favorisent l'employabilité de ses diplômés.
- De façon plus ciblée, **la mise en place et l'encouragement des projets tuteurés**, interdisciplinaires et inter-années, à l'instar des projets tuteurés à l'IUT, est initiée au sein du domaine SHS, puis du STS dès 2018-19 (avec un focus sur la dimension numérique) et probablement, à moyen terme, au domaine DEG. Cette action contribuera à développer la professionnalisation des étudiants et leurs compétences transversales (travail en équipe, gestion de projet, savoir-être...)
- **Le renforcement des liens avec le monde socio-économique** constitue un axe essentiel de la professionnalisation des formations :
 - La généralisation des conseils de perfectionnement qui associent les professionnels aux représentants étudiants et aux équipes pédagogiques constitue une instance importante pour la mise en relation.
 - L'organisation de manifestations à destination des étudiants favorise directement le contact avec le monde socio-économique : forum alternance, forum stages/premier emploi.
 - Poursuite du développement des formations en alternance.
 - Le portail entreprises qui permettra à moyen terme une mise en relation optimisée entre composantes et monde socio-économique
- Renforcement et meilleure connaissance des actions des services concernés : Espace Avenir, service Alumni dans l'aide et la préparation à l'insertion professionnelle : méthodologie développée pour les UE de PPP, ateliers CV et lettres de motivation, insertion professionnelle franco-allemande, augmentation des offres de stages et d'emploi communiquées aux étudiants, etc.

Commentaires de l'université

- Il convient de souligner le très bon taux de réponse obtenu pour les enquêtes d'insertion professionnelle.
- A l'échelle des grands domaines de formations, (DEG, ALL, STS...), l'université se situe presque partout dans la moyenne nationale ou au-dessus, sauf en DEG 30 mois et ALL 18 mois.
- Pour les licences professionnelles, les résultats sont très satisfaisants à l'échelle des grands domaines comme des sous-ensembles.
- Pour certains masters, on constate des résultats en-deçà de la moyenne nationale, en particulier, à 18 mois et en fonction des sous-ensembles de formations.
- Une analyse plus fine, plus adaptée à l'offre de formation de notre université, des sous-ensembles de formations, semble très utile.

IC 7	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS	Université de Strasbourg
-------------	---	---------------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire 2016-2017 ; cible 2021-2022
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L (hors licences professionnelles) en M et dans les autres diplômes

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	% de mentions de L, M et autres diplômes dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants. Par évaluation, il faut entendre un dispositif de mesure de la satisfaction des inscrits dans la mention, en vue de l'amélioration des services rendus. L'évaluation peut concerner chaque enseignement pris séparément, et/ou porter sur le dispositif pédagogique pris globalement. En toute hypothèse, il convient d'indiquer, en commentaire, la périodicité de l'évaluation, son périmètre (tout ou partie des enseignements, tout ou partie du dispositif pédagogique), la démarche d'amélioration continue dans laquelle elle s'inscrit.
Source :	établissement
Mode de calcul	$(\text{nombre de mentions de L évaluées} / \text{nombre total des mentions}) \times 100$ $(\text{nombre de mentions de M évaluées} / \text{nombre total des mentions}) \times 100$

	Données de l'université	2016-2017	Cible 2022
Niveau L Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement	25	
	Effectifs d'étudiants inscrits en L	19 869	
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation	L1 : 100%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée	9 910	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	L1 : 8,6%	35%
Niveau M Hors ingénieurs, IEP	Nombre de mentions de M dans l'établissement	60	
	Effectifs d'étudiants inscrits en M	9 370	
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation	M2 : 68,3%	100 %
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée	M2 : 4 212	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	M2 : 30,7%	60%
Autres diplômes DUT (x spécialités), LP (x mentions), Ingénieurs (x diplômes), Classes préparatoires (x	Nombre de diplômes concernés	PACES : 1 Diplôme de santé : 3 DUT1 : 12 ING3 : 5	

classes) et PACES	Effectifs d'étudiants inscrits	PACES : 1 837 Diplôme de santé : 1 104 DUT1 : 1 081 ING3 : 351	
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation	PACES : 100% Diplôme de santé : 66,7% DUT1 : 100% ING3 : 100%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée	PACES : 1 837 Diplôme de santé : 533 DUT1 : 1 081 ING3 351	
	Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)	PACES : 17,7% Diplôme de santé : 22,5% DUT1 : 61,1% ING3 : 41,0%%	60%

Cibles 2022 (réponses cumulées au terme du contrat)	
Taux de réponse aux enquêtes	50%
Part des mentions et diplômes faisant l'objet d'au moins une évaluation	100%

Précisions pour la licence et le master

L'article 5 de l'arrêté fixant le cadre national des formations du 22 janvier 2014 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :

« Dans le cadre de la politique de l'établissement, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, des étudiants et du monde socioprofessionnel. Une évaluation des formations et des enseignements est notamment organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants. Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socioprofessionnel. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site.

Les résultats des évaluations font l'objet de présentations et de débats au sein des équipes pédagogiques, du conseil de perfectionnement, du conseil de la composante concernée et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation. »

Leviers d'action :

L'évaluation des formations est actuellement basée sur un questionnaire commun à toutes les formations soumis en ligne aux étudiants. Le service d'aide au pilotage prend en charge les enquêtes relatives aux L1 et équivalent, tous les ans. Les référents qualité des formations de chaque composante mettent en œuvre les enquêtes alternativement tous les deux ans, pour les M2 et diplôme de fin d'études, et pour les Lpro et L3. Les référents de composante proposent un plan d'action à leur composante qui est également transmis au service d'aide au pilotage et fait partie du dialogue de gestion (indication de la tenue ou pas d'un plan d'action par composante). Les référents communiquent dans leur composante sur les résultats et suites données aux enquêtes.

Le problème majeur rencontré actuellement est le faible taux de réponse.

Un groupe de travail est mis en place, constitué de la commission de suivi issue de la CFVU, comprenant enseignants-chercheurs et étudiants, complétée par des référents qualité de composante, des membres de la direction du numérique, du service d'aide au pilotage, de la direction des études et de la scolarité, de l'institut de développement et d'innovation pédagogique, de la chargée de mission qualité des formations et des enseignements, et du vice-président transformation numérique et innovations pédagogiques. Le questionnaire actuel sera réévalué et modifié. Les étudiants répondront en présentiel aux questions à choix, et auront la possibilité de déposer des remarques ou suggestions libres sur une plateforme moodle dédiée. Cette plateforme permettra également de les informer sur les résultats ainsi que les suites données aux évaluations.

L'évaluation des enseignements était jusqu'à présent laissée au libre choix de l'enseignant. Des modèles de sondage, modifiables, pour différents types d'enseignement étaient mis à disposition des enseignants dans moodle.

Un groupe de travail est mis en place pour définir la stratégie à mettre en œuvre pour généraliser l'évaluation des enseignements et en assurer le suivi. Il est constitué de directeurs de composante, de référents qualité de composante, d'enseignants-chercheurs membres élus de la CFVU, de la chargée de l'évaluation des formations du service d'aide au pilotage, de la chargée de mission qualité des formations et des enseignements, et du vice-président transformation numérique et innovations pédagogiques. Les résultats des évaluations et suites à donner proposées seront soumis aux **conseils de perfectionnement**.

Commentaires de l'université :

Dans le cadre du développement de la démarche qualité, l'université de Strasbourg a mis en place depuis de nombreuses années une évaluation de ses formations. La mission est pilotée par un enseignant-chercheur, chargé de mission auprès du vice-président transformation numérique et innovations pédagogiques, et est assurée opérationnellement par le service d'aide au pilotage. Des référents évaluations ont été nommés dans les différentes composantes. Au début d'un nouveau contrat quinquennal, l'établissement souhaite néanmoins questionner à la fois la stratégie de la démarche et sa méthode. En effet, les taux de réponses sont jugés insatisfaisants, et ce malgré la très forte implication de tous les collègues concernés. L'évaluation des enseignements quant à elle est en revanche encore assez peu pratiquée. L'établissement souhaite faire de ce sujet une priorité pour le prochain contrat. Cependant, pour que la mise en place de cette démarche qualité autour des pratiques pédagogiques soit une opportunité pour la qualité des enseignements, il est fondamental que l'établissement puisse, en premier lieu, définir ses objectifs stratégiques en la matière pour permettre à chacun de s'inscrire au mieux dans cette démarche au service de tous. Ce travail de définition des enjeux sera réalisé par un groupe dédié constitué de référents qualité des composantes, de directeurs de composantes et d'enseignants-chercheurs élus de la CFVU.

IC 8	DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE	Université de Strasbourg
-------------	---	---------------------------------

Action	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie
Objectif	Favoriser l'accroissement de la formation continue
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie (objectif 1 du programme 150) - Améliorer l'efficacité des opérateurs (objectif 6 du programme 150, évolution des ressources propres)

Description des indicateurs

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires en millions (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de diplômés en formation continue (dont VAE) 3 – recettes en euros (€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Mode de renseignement de l'indicateur	établissement
---------------------------------------	---------------

	Situation 2017 (S)	Cible 2022 (C)	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
1-Heures stagiaires	800 000	960 000	+20%
2- Nombre de diplômés en formation continue	3 200	3 800	+20%
<i>Dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)</i>	55	100	+80%
3- Chiffre d'affaires de la formation continue	9 268 000 €	11 307 000	+22%

Précisions : cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « Cible ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible, sauf les « recettes de la formation continue ». En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « Situation ».

Leviers d'action

Les axes forts de notre stratégie démarrée en 2012 avec le plan iDex, restent nos principaux leviers de développement :

- Des formations qualifiantes proposées sous forme de modules courts capitalisables ;
- Une intégration systématique des nouvelles technologies (enseignement à distance et blended learning), porteur d'efficacité pédagogique et de réduction des coûts (pour le salarié et pour l'entreprise)
- Un « Pass'Compétences universitaire », outil de gestion de parcours novateur permettant des parcours qualifiants sur plusieurs années, en cohérence avec les dispositifs existants (DIF, formation hors temps de travail, VAE, ...).

Cette ingénierie de formation est adaptée au nouvel environnement (législatif, social et technologique) et vise à répondre aux attentes et contraintes des parties prenantes d'un parcours de formation (entreprises, salariés, organisme de formation ...).

L'enjeu du dispositif est de contribuer au rapprochement entre entreprises et universités, et au rayonnement international de la formation continue de l'Université de Strasbourg, grâce à une position de leader et de précurseur sur le marché de la formation tout au long de la vie.

Nouveaux leviers majeurs mis en place en 2016 :

Apparition d'un décret qualité et consécutivement d'un débat fort l'évaluation de la formation, au sens mesure de l'efficacité. Nous nous sommes formés au système d'évaluation international Kirkpatrick et sommes devenus la première Université certifiée. Ce système est développé depuis la nouvelle loi par les principaux OPCA et utilisé depuis longtemps, surtout par les entreprises. Ceci nous permet d'avoir un temps d'avance sur cette question de mesure de l'efficacité de la formation, par rapport à nos concurrents et de montrer aux entreprises que nous parlons le même langage.

Début 2018 :

L'intégration du service VAE au sein du SFC, nous conduit bien entendu à englober cet axe de développement. Des synergies de communication était déjà en place, mais là aussi l'évolution de la loi travail en 2017 est venu donner des opportunités nouvelles, pour que les employeurs puissent être aussi initiateurs d'action de développement de compétences négociées. Cette nouveauté s'imbrique parfaitement dans notre stratégie marketing globale.

Nouvelle étape important 2018-2019 :

Négociations au plan national d'une nouvelle loi sur la formation professionnelle. Cette loi va être une réforme en profondeur en changeant le rôle des acteurs financeurs entreprises/particuliers et alléger certaines contraintes juridiques de la précédente. Pour autant la feuille de route du gouvernement pour cette loi qui doit entrer en vigueur début 2019 fixe l'esprit des négociations sur l'accentuation de 4 axes majeurs :

- Des diplômes modulaires et capitalisables
- Accroître l'enseignement à distance
- Préciser encore plus fortement la finalité à l'emploi des contenus
- Apporter de plus en plus de preuves de qualité au sens efficacité de la formation.

L'analyse de ces axes et notre stratégie en place, me laisse dire que nous sommes bien prêts pour affronter la suite de notre développement.

Facteurs de développement à souligner :

Les chiffres annoncés tiennent compte de deux facteurs que nous maîtrisons moins. Premièrement la dynamique du marché dans ces deux années de transition surtout que 2018 nous laisse augurer d'un coup d'arrêt, voire d'un léger recul, dû à ces hésitations législatives. Donc quelle réactivité, quel rebond auront les acteurs pour s'approprier les nouvelles mesures en 2019 ?

Deuxièmement quelle dynamique stratégique saurons nous nous approprier au sein de l'établissement pour investir plus fortement ces nouveaux changements ? Il faudrait pouvoir investir plus fortement pour amplifier ces levier face au potentiel qu'ils représentent. Le débat sur les Stés universitaires ou un second plan majeur Idex comme en 2012 peuvent être des pistes...

IC 9	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD	Université de Strasbourg
-------------	---	---------------------------------

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche par l'augmentation des horaires d'ouverture
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants : - ouvertes au moins 45 heures par semaine ; - dotées de plus de 100 places assises. Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Pourcentage d'augmentation globale de l'ouverture hebdomadaire dans l'ensemble des bibliothèques universitaires et intégrées répondant aux critères définis dans la rubrique « Champ de la mesure », entre l'année 2016 et l'année d'échéance du présent contrat. La moyenne est calculée sur la base des horaires en vigueur durant la plus grande partie de l'année pour chaque bibliothèque prise en compte dans le calcul. Les extensions ou réductions ponctuelles ne doivent donc pas être prises en compte dans ce calcul ; elles peuvent en revanche être signalées dans la partie Commentaires comme élément d'appréciation complémentaire.
Mode de calcul	Vd (valeur de départ) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année 2016, en nombre d'heures. Va (valeur d'arrivée) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année de l'échéance du contrat, en nombre d'heures. La cible correspond à la marge de progression réalisée, exprimée en pourcentage, et calculée de la manière suivante : $T = (Va - Vd) / Vd \times 100$

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2016 (Vd)	58,25
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées à l'échéance du contrat (Va)	62,95
Variation (Va-Vd)	+4.7
Cible 2022 (%)	+8%

Précisions

L'indicateur est destiné à mesurer l'effort accompli par l'établissement pour améliorer l'accessibilité des ressources documentaires à son public. Le « Plan Renouveau des Bibliothèques » lancé en 2010 par le MESRI a souligné l'importance de l'extension des horaires dans la réalisation de cet objectif.

Pour autant, l'histoire et les spécificités propres à chaque établissement peuvent impliquer des stratégies différenciées en la matière, telles que :

- privilégier une amélioration des services offerts par la bibliothèque à une augmentation des horaires (dans le cas, par exemple, d'une bibliothèque déjà très ouverte)
- maintenir le niveau d'ouverture hebdomadaire mais augmenter le nombre de jours d'ouverture dans l'année (périodes de vacances, notamment)
- concentrer les efforts sur un ou deux sites stratégiques en proposant une extension significative des horaires, ou au contraire, chercher à harmoniser les horaires des différentes sections du SCD.

Le contrat peut également être marqué par des regroupements de bibliothèques ou des fermetures temporaires de sites, voire des constructions de nouvelles bibliothèques, constituant autant d'éléments susceptibles de faire varier la politique poursuivie en matière d'horaires d'ouverture.

L'établissement est donc invité à donner en commentaires toutes les précisions ou compléments d'information qui lui paraîtraient utiles à une juste interprétation de la cible, notamment en ce qui concerne les bibliothèques restant à intégrer.

Leviers d'action

Ouverture d'un nouveau bâtiment.

Commentaires de l'université

Après avoir bénéficié du plan BU (4 bibliothèques labellisées Noctambu) et du plan BO+ (extension pour la bibliothèque de médecine), l'université souhaite poursuivre sa politique d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques, en particulier pour le futur Learning centre-Maison de l'étudiant (Studium), qui est actuellement en construction et qui ouvrira ses portes en 2020 ou 2021.

Il s'agit notamment de proposer pour ce bâtiment une ouverture tard le soir (23 ou 24h) et le dimanche toute la journée, car la demande est très forte sur le site strasbourgeois et la BNU ne suffit pas à l'absorber.

Les horaires d'ouverture se feront en concertation avec la BNU –déjà ouverte le dimanche de 14h à 22h- et la médiathèque Malraux, qui s'interroge également sur une ouverture dominicale.

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

IC 10	ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PRÉVISION	Université de Strasbourg
--------------	--	---------------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international et accroître le dynamisme des équipes de recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires ; pourcentages
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du Conseil national des universités (CNU) hors médecine et odontologie

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p>Pour les maîtres de conférences (MCF), le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.</p> <p>Pour les professeurs des universités (PR), le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).</p>
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.
Service responsable de l'indicateur	MESRI - DGRH

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement		2015	2016	2017	Données cumulées 2015, 2016, 2017	Cible 2022 (données cumulées sur la période contractuelle)
		Maîtres de conférences	Effectifs*	3/15		
	%**	20%	24,2%	21,9%	22,5%	20%
Professeurs des universités	Effectifs*	14/18	16/24	17/24	47/66	
	%**	77,8%	66,7%	70,8%	71,2%	50%

* recrutement interne

** recrutement interne / (recrutement total *100)

Commentaires de l'université :

Le taux d'endorecrutement des **maîtres de conférences** s'avère relativement stable depuis plusieurs années avec un taux moyen de 22,5 % sur la période 2015-2017. L'université met en œuvre une politique de recrutement lui permettant d'attirer des jeunes chercheurs prometteurs, susceptibles de contribuer à impulser de nouvelles thématiques et/ou renforcer des thématiques existantes. En conséquence, près de 80 % des recrutements concerne le recrutement de candidats formés et/ou ayant exercé antérieurement en dehors de l'Unistra.

Le taux d'endorecrutement des professeurs s'avère pour sa part plus élevé, avec un taux moyen de 71,2 % sur la période 2015-2017. Ceci est à mettre en relation avec la volonté politique de l'Université de retenir ses maîtres de conférences de haut niveau en leur offrant une perspective d'évolution de carrière vers un poste de professeur. Dans cette perspective, un nombre limité de postes de professeur est publié avec les articles 46.3 ou 46.4. Il n'en demeure pas moins que la majorité des postes de professeur est publiée selon l'article 46.1. Pour le contrat 2018-2022,

l'Université de Strasbourg vise une cible de 50 %. Elle entend poursuivre sa stratégie de recrutement garantissant un équilibre entre recrutement interne et recrutement externe.

Ainsi, l'Unistra :

- Assume d'une part sa volonté politique de veiller à la progression de carrière de ses maîtres de conférences de haut niveau qui contribuent à son rayonnement;
- Développe d'autre part des actions pour renforcer sa politique d'attractivité à destination de talents scientifiques de tout premier plan dont le recrutement en tant que professeur permettra d'impulser de nouvelles thématiques en émergence et prometteuses.

IC 11	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES ENCAISSABLES hors subventions pour charges de service public	Université de Strasbourg
--------------	--	---------------------------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Deux années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières encaissables hors subvention pour charges de service public, à savoir : <ol style="list-style-type: none"> 1. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) ou (70651 – 70653) 2. les recettes de la formation continue (7065) ou (70654) 3. la taxe d'apprentissage (7481) 4. les contrats et prestations de recherche 5. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 6. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) 7. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) 8. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7064 – 70688 – 707- 708 – 709 – 7445 – 746 – 752 – 757 – 7584 – 7588 – 76) ou (701 – 702 – 703 – 70681 – 70682 – 707- 708 – 709 – 7445 – 746 – 752 – 753 – 756 – 7588 – 76) Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

	2016	2017	Cible 2022
Droits d'inscription (1)	24 253 K€	25 583 K€	29 650 K€
Formation continue (2)	9 666 K€	9 268 K€	11 307 K€
Taxe d'apprentissage (3)	976 K€	1 042 K€	800 K€
Contrats et prestations de recherche (4)	24 587 K€	20 117 K€	20 850 K€
<i>ANR investissements d'avenir (74411) ou (741 311)</i>	19 775 K€	16 013 K€	16 500 K€
<i>ANR hors investissement d'avenir (74412) ou (741312)</i>	3 680 K€	3 123 K€	3 600 K€
<i>Hors ANR (704 – 705 – 7062 – 751) ou (704 – 705-70662-751)</i>	1 132 K€	981 K€	750 K€
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)	20 452 K€	20 020 K€	22 910 K€
<i>Régions (7442)</i>	1 392 K€	1 524 K€	1 670 K€
<i>Union européenne (7446)</i>	3 937 K€	4 745 K€	6 050 K€
<i>Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488) ou (7412 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 745- 7488)</i>	15 123 K€	13 751 K€	15 190 K€
Dons et legs des fondations (6)	200 K€	82 K€	100 K€
Produits exceptionnels (7)	645 K€		
Autres ressources propres (8)	20 379 K€	21 209 K€	23 410 K€
Total	101 158 K€	97 321 K€	109 027 K€

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

Leviers d'action (analyse faite à partir des chiffres de 2017)

Les ressources de droits d'inscription sont liées à l'augmentation de la population étudiante dont la prévision d'augmentation sur la période concernée est prévue à hauteur de 16%, avec une augmentation annuelle de 3% constatée régulièrement depuis 2011.

La taxe d'apprentissage est prévue avec une baisse estimée de 23%, elle tient compte de la réforme en cours de cette ressource qui ne permettra plus aux établissements d'être bénéficiaire directement.

Les contrats et prestations de recherche ont été estimés avec une augmentation sur la période de 4%, en effet il n'y a pas de leviers d'actions possibles sur l'ANR Investissement d'avenir, ni sur les contrats hors ANR puisqu'ils ne sont plus en gestion à l'université, une stabilité est prévue sur les contrats ANR hors IA,

Les subventions sont prévues avec une augmentation sur la période de 10% pour la Région et les autres bailleurs, et de 28% sur l'union européenne.

Concernant les ressources propres, les leviers d'action sont la diversification des activités hors spécificité de l'établissement (valorisation du patrimoine, activités lucratives : AOT, activités commerciales de prestations de recherche, valorisation des plateformes scientifiques) permettant d'augmenter cette catégorie de ressources de 10% d'ici 2022.

IC 12	PILOTAGE FINANCIER	Université de Strasbourg
--------------	---------------------------	---------------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	<p>Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage.</p> <p>Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels</p>
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

Actions prévues	Situation 2016 source MESRI	Situation actuelle (2017)	Commentaires établissement	Cible 2022
<p>1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un contrôle interne budgétaire. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/Budget rectifié).</p>	<p>Fonctionnement : 96,1 % Investissement : 82,7 %</p>	<p>Dépenses Fonctionnement : 96,3% Investissement : 72,8% Recettes Fonctionnement : 96,5% Investissement : 55,5%</p>		<p>Fonctionnement ≥ 98% Investissement ≥ 80%</p>
<p>2- Gestion des opérations pluriannuelles : Outiller le suivi budgétaire des opérations pluriannuelles au format GBCP</p>		0		2
<p>3- Accompagner la dématérialisation de la fonction finances :</p>		0		2
<p>4- Mettre en œuvre la projection pluriannuelle de la masse salariale à travers l'exploitation de l'outil SIHAM PMS permettant de construire des scénarii d'évolution des dépenses et de déterminer les facteurs de variation et les marges éventuelles de l'établissement</p>		0		2

Précision : Les actions 2,3 et 4 ont été remplacées, les précédentes actions sont arrivées à terme.

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Actions prévues	Situation actuelle (2017)	Cible 2022
1*- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	1	2
2*- Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	1	2

Commentaires de l'université :

1*- Situation actuelle : L'inventaire physique et comptable est correctement réalisé mais reste encore à fiabiliser notamment pour ce qui concerne les biens non retrouvés lors des visites de contrôle (locaux non disponibles, etc).
L'objectif 2022 consistera, après 6 années d'inventaire de contrôle tournant, à faire le bilan sur l'ensemble des biens. Bilan intermédiaire à effectuer en 2019 ; 2018 étant l'année de fin d'un premier inventaire de contrôle par tiers débuté en 2016.

2*- Situation actuelle : la cartographie des processus est en cours de mise à jour et le groupe de travail sur le processus des dépenses également.
L'objectif pour 2022 sera de rédiger un document récapitulatif l'ensemble des processus finances (processus, risques et plan d'action)

IC 13	PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMERIQUES AUX USAGERS	Université de Strasbourg
-------	---	---------------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	<p>Cote chiffrée de 0 à 5</p> <p>0. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.</p> <p>1. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.</p> <p>2. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.</p> <p>3. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.</p> <p>4. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.</p> <p>5. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.</p>
Date de la mesure	<p>Situation actuelle : année précédant la première année du contrat</p> <p>Cible : dernière année du contrat</p>
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes	Situation actuelle (2017)	Cibles 2022
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	4	4
2-Le système d'information et les services numériques	4	4
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	4	4
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	4	4
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	4	4
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	4	4

Leviers d'action

Commentaires de l'université

Les cotes chiffrées de chaque thème stratégique sont obtenues en faisant la moyenne d'indicateurs opérationnels dont la liste figure ci-après. Globalement, les cotes ciblées pour 2022 sont similaires à celles de l'évaluation 2017 (à savoir : note de

4 attribuée à chaque thème). Cet état de fait ne traduit en aucun cas un manque d'ambition ou une situation de stagnation. En effet, la politique numérique de l'établissement s'inscrit dans une dynamique volontariste d'amélioration continue. Viser une note de 5 (qui constitue la cote terminale de l'échelle sur laquelle s'appuie le présent document) aurait cependant semblé présomptueux et irréaliste dans la mesure où tout dispositif est toujours susceptible d'être optimisé. Toutefois, le système de cotation proposé s'appuie exclusivement sur des nombres entiers et ne permet pas de soumettre des cotes comportant des décimales, ce qui explique que les indicateurs des deux colonnes soient identiques, en apparence tout du moins.

DETAIL DES INDICATEURS UTILISES POUR CALCULER LES COTES DES THEMES STRATEGIQUES

1 - La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information – cote = 4

- Mise en œuvre d'une gouvernance du numérique formalisée et intégrée au pilotage de l'établissement : 4
- Mise en place d'un schéma directeur du numérique couvrant l'ensemble des domaines : 5
- Moyens financiers et humains au regard des moyens globaux : 4
- Définition et mise en œuvre d'une stratégie de mutualisation adaptée au contexte de l'établissement : 4
- Evaluation des usages et satisfaction des usagers : 4

2 - Le système d'information et les services numériques – cote = 4

- Démarche qualité et démarche de formalisation des processus et de dématérialisation : 4
- Efficience de la couverture applicative et mise en œuvre d'un référentiel : 5
- Les services numériques à disposition des étudiants : 4
- Les services numériques à disposition des personnels : 4
- Moyens au service du pilotage et de l'aide à la décision : 4

3 - Le numérique au service de la formation des étudiants – cote = 4

- Développement et certification des compétences numériques des étudiants, notamment par les C2I (niveau 1 et 2) : 4
- Usage de l'environnement numérique pédagogique par les étudiants : 4
- Usage de l'environnement numérique pédagogique par les enseignants : 4
- Formation à distance : 4
- Évaluation des dispositifs de formation : 4

4 - La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique) – cote =

- Politique de production de ressources numériques : 4
- Démarche d'indexation et de référencement des ressources numériques : 4
- Mise à disposition de ressources sur la plateforme pédagogique : 5
- Politique de diffusion de ressources et de valorisation de la production de l'établissement, y compris à l'international : 4
- Adhésion aux UNT, production et utilisation des ressources mutualisées pour les formations de l'établissement : 3

5 - Le numérique au service de la recherche et de la valorisation – cote = 4

- Politique du numérique en direction de la recherche : 5
- Dispositif d'archive ouverte et de référencement de la production scientifique : 5
- Ressources numériques à disposition des chercheurs : 4
- Dispositifs numériques de gestion et valorisation de la recherche : 4
- Formation et accompagnement des jeunes chercheurs et doctorants : 4

6 - La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique – cote = 4

- Structure(s) d'appui à la pédagogie universitaire avec le numérique : 4
- Politique incitative à la réalisation de projets : 4
- Formation et accompagnement des enseignants et personnels dans les activités pédagogiques : 4
- Définition d'un référentiel enseignant intégrant les activités pédagogiques numériques : 3
- Communication et valorisation des dispositifs : 5

IC 14	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	Université de Strasbourg
--------------	-------------------------------------	---------------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U / S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles, S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p><i>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de :</i></p> $\frac{(58\ 195\ h / 66\ salles)}{1\ 120\ h}$ <p><i>soit 79 % pour les salles banalisées</i></p> <p><i>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ;</i></p> <p><i>Son taux d'occupation est de : $\frac{(62\ \% \times 3\ 000\ m^2) + (79\ \% \times 5\ 100\ m^2)}{8\ 100\ m^2} = 73\ \%$.</i></p>
Service responsable de l'indicateur	MESRI - DGEISIP

Précisions : Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.3 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 72,3% en réalisation 2015 (PAP 2018) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements. Cible 2020 à 74%. (PLF 2018).

Occupation des locaux	Situation actuelle (2017)				Taux d'occupation attendu en 2022
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	104 294	96	19 070	97%	100 %
Salles banalisées	570 326	828	48 703	61,5%	84 %
Total				71%	88%

Leviers d'action

Sur les sites centraux, la mutualisation des amphithéâtres et de nombreuses salles banalisées nous a permis d'absorber les 10.000 étudiants supplémentaires depuis 2009. L'évolution attendue porte principalement sur la réduction des réservations fantômes.

Commentaires de l'établissement

Les salles des sites secondaires réduisent le taux moyen de l'établissement, l'éloignement physique de ces sites limite les possibles mutualisations.

IC 15	MESURE DES EVOLUTIONS DE SURFACES IMMOBILIERES (solde en m ²)	Université de Strasbourg
-------	---	--------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	m ² SHON
Date de la mesure	annuelle
Champ de la mesure	Surfaces immobilières recensées dans l'enquête immobilière DGESIP

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Enquête immobilière de la DGESIP
Source	établissement
Mode de calcul	Evolution des surfaces immobilières = nombre de m ² existants – (nombre de m ² libérés + nombre de m ² nouveaux)
Service responsable de l'indicateur	MESRI DGESIP

Années	Dénomination bâtiment	Situation existante		Objectifs		
		Situation domaniale	m ² existants	Objectifs prévisionnels de m ² libérés	Objectifs prévisionnels de m ² nouveaux	Objectif d'évolution des surfaces immobilières (m ²)
Situation initiale	Tous bâtiments établissement					
2018	172		569 360	0		
2019				0		
2020				0		
2021				0		
2022			569 360	0		
soldes						
Evolution des m ² à l'issue du contrat						

Précisions :

Par m² libérés on entend les surfaces que les établissements n'occupent plus et qui ont été remises aux domaines, cédées, rendues (fin de mise à disposition ou de location) ou destinées à la démolition.

Les m² nouveaux correspondent à des surfaces nouvelles : construction neuve, extension, mise à disposition, location, acquisition...

Commentaires de l'établissement :

Pour mémoire, l'établissement renseigne directement les indicateurs dans chorus Fx (référentiel technique).

Dans le cadre de ces missions d'enseignement, l'établissement a vu les effectifs augmenter de plus de 10.000 étudiants depuis 2009, sans avoir l'ajout de surfaces complémentaires. Dans ces conditions il est impossible d'envisager une réduction supplémentaire de ces surfaces dédiées.

En ce qui concerne les surfaces de recherche, en dehors de celles annoncées dans le cadre de l'opération campus, il n'est pas prévu de réduction de surface, mais une optimisation ou valorisation des usages.

Les informations sont détaillées dans le Schéma Pluriannuel de Stratégie immobilière qui a été envoyé au Ministère fin 2017 et dont la validation est en attente.

Au cours de l'année 2018, l'établissement mets en place une étude d'un nouveau schéma directeur immobilier.

ANNEXE FINANCIERE POUR LA PERIODE 2018-2022 UNIVERSITE DE STRASBOURG

L'université de Strasbourg qui dispose d'un volet spécifique dans le contrat de site alsacien recevra chaque année, conformément à l'article L 712-9 du code de l'éducation, une dotation en crédits qui comprend le montant global de la dotation de l'Etat en distinguant les montants affectés à la masse salariale, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement.

Les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'Etat sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer.

L'établissement s'est fixé des objectifs, en matière d'endorecrutement des professeurs et des maîtres de conférences, conformément à l'article L 952-1-1 du code de l'éducation.

Il s'engage également à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément aux articles 59 et 209 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Les moyens nouveaux attribués à l'établissement afin d'accompagner la réforme de l'accès au premier cycle des études supérieures engagée dans le cadre de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants sont précisés ci-dessous.

SUBVENTION ALLOUEE A L'ETABLISSEMENT POUR LA PERIODE 2018-2022

⇒ **Pour l'année 2018**, la dotation prévisionnelle, avant application de la mise en réserve, de l'université de Strasbourg financée par les programmes 150 « formations supérieures et recherche universitaire » et 231 « vie étudiante » est la suivante :

Dotation prévisionnelle à la date du 03 / 07 / 2018	
Masse salariale	306 900 982 €
Fonctionnement	32 754 398 €
Dotation prévisionnelle	339 655 380 €

⇒ **Pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022**, la dotation prévisionnelle de l'établissement fera l'objet d'une notification qui en précisera le montant annuel.

ACCOMPAGNEMENT DE LA REFORME DE L'ACCES AU PREMIER CYCLE

La réforme engagée dans le cadre de la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants vise à améliorer les modalités d'accès au premier cycle des études supérieures, tout en garantissant un droit d'accès à l'enseignement supérieur pour tous les bacheliers souhaitant poursuivre des études. Elle favorisera la réussite des étudiants, notamment par un accompagnement personnalisé des étudiants les plus exposés au risque d'échec.

Les moyens nouveaux attribués dans le cadre de cette réforme, figurant pour 2018 dans la notification de dotation allouée à l'établissement, se répartissent comme suit :

	2018
Création de places supplémentaires dans les filières en tension *	183 200 €
Financement des dispositifs et parcours « oui si » *	221 808 €
Examen des dossiers d'inscription, création et/ou renforcement des fonctions de directeurs d'études, accompagnement pédagogique des étudiants et reconnaissance de l'investissement pédagogique des personnels	176 624 €

* Montants subordonnés à un dialogue avec le rectorat.

En contrepartie de ces moyens nouveaux, les engagements pris par l'établissement feront l'objet d'un suivi effectué par les services du rectorat et du ministère. La reconduction de leur allocation sera ainsi calibrée au strict respect de ces engagements.

LISTE DES FORMATIONS VISEES PAR L'ACCREDITATION 2018-2022

Capacité en droit

Diplôme d'accès aux études universitaires – Option A

Diplôme d'accès aux études universitaires – Option B

Diplôme universitaire de technologie :

IUT d'Haguenau

Spécialités (options)	Site
Génie électrique et informatique industrielle	Haguenau
Métiers du multimédia et de l'internet	Haguenau
Qualité, logistique industrielle et organisation	Haguenau

IUT de Strasbourg – Louis Pasteur à Schiltigheim

Spécialités (options)	Site
Génie biologique <ul style="list-style-type: none"> • Industries agroalimentaires et biologiques • Génie de l'environnement 	Schiltigheim
Gestion des entreprises et des administrations <ul style="list-style-type: none"> • Gestion comptable et financière • Gestion et management des organisations 	Schiltigheim
Génie industriel et maintenance	Schiltigheim
Mesures physiques	Schiltigheim

IUT de Strasbourg – Robert Schuman à Illkirch

Spécialités (options)	Site
Chimie <ul style="list-style-type: none"> • Chimie analytique de synthèse 	Illkirch
Génie civil – construction durable	Illkirch
Informatique	Illkirch
Information-communication <ul style="list-style-type: none"> • Communication des organisations • Information numérique dans les organisations • Publicité 	
Techniques de commercialisation	Illkirch

Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques

Domaine	Spécialité
Sciences humaines et sociales	Médiations citoyennes : éducation, culture, social, environnement
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	Activités physiques et sportives adaptées : déficiences intellectuelles, troubles psychiques
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	Activités physiques et sportives et inadaptations sociales
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	Pratique et gestion des activités physiques et sportives et de loisirs pour les publics seniors
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	Métiers de la forme

Licences

Domaine	Mention
Arts, Lettres, Langues	Arts
Arts, Lettres, Langues	Arts du spectacle
Arts, Lettres, Langues	Humanités
Arts, Lettres, Langues	Langues étrangères appliquées
Arts, Lettres, Langues	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales
Arts, Lettres, Langues	Lettres
Arts, Lettres, Langues	Musicologie
Droit, Economie, Gestion	Administration publique
Droit, Economie, Gestion	Administration économique et sociale
Droit, Economie, Gestion	Droit
Droit, Economie, Gestion	Economie et gestion
Sciences humaines et sociales	Droit canonique
Sciences humaines et sociales	Géographie et aménagement
Sciences humaines et sociales	Histoire
Sciences humaines et sociales	Histoire de l'art et archéologie
Sciences humaines et sociales	Philosophie
Sciences humaines et sociales	Psychologie
Sciences humaines et sociales	Sciences et techniques des activités physiques et sportives (co-accréditation avec l'Université de Mulhouse)
Sciences humaines et sociales	Sciences sociales
Sciences humaines et sociales	Théologie catholique
Sciences humaines et sociales	Théologie protestante
Sciences humaines et sociales	Sciences de l'éducation (co-accréditation avec l'Université de Mulhouse)
Sciences, technologies, santé	Sciences de la vie

	(co-accréditation avec l'Université de Mulhouse)
Sciences, technologies, santé	Chimie
Sciences, technologies, santé	Informatique
Sciences, technologies, santé	Mathématiques
Sciences, technologies, santé	Physique
Sciences, technologies, santé	Physique, chimie
Sciences, technologies, santé	Sciences de la Terre
Sciences, technologies, santé	Sciences et technologies
Sciences, technologies, santé	Sciences pour l'ingénieur

Licences professionnelles

Domaine	Mention
Droit, Economie, Gestion	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle
Droit, Economie, Gestion	Métiers des administrations et collectivités territoriales
Droit, Economie, Gestion	Métiers du notariat
Droit, Economie, Gestion	Commerce et distribution
Sciences humaines et sociales	Commercialisation de produits et services
Sciences humaines et sociales	Développement de projets de territoires
Sciences humaines et sociales	Guide conférencier
Sciences humaines et sociales	Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels
Sciences humaines et sociales	Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi
Sciences, technologies, santé	Métiers de la santé : technologies
Sciences, technologies, santé	Optique professionnelle
Droit, Economie, Gestion	Logistique et pilotage des flux
Droit, Economie, Gestion	Management et gestion des organisations
Droit, Economie, Gestion	Métiers de la communication : publicité - 3 ans
Droit, Economie, Gestion	Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie
Droit, Economie, Gestion	Métiers de la qualité
Droit, Economie, Gestion	Métiers du commerce international
Sciences, technologies, santé	Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement
Sciences, technologies, santé	Maintenance et technologie : contrôle industriel
Sciences, technologies, santé	Maintenance et technologie : systèmes pluritechniques
Sciences, technologies, santé	Métiers de l'informatique : applications web
Sciences, technologies, santé	Métiers de l'électricité et de l'énergie
Sciences, technologies, santé	Métiers du BTP : bâtiment et construction - 3 ans (co-accréditation avec l'ENSAS)
Sciences, technologies, santé	Métiers du BTP : génie civil et construction
Sciences, technologies, santé	Métiers du BTP : performance énergétique et environnementale des bâtiments
Sciences, technologies, santé	Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web

Sciences, technologies, santé	Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement
Sciences, technologies, santé	Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle
Sciences, technologies, santé	Chimie de synthèse
Sciences, technologies, santé	Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation
Sciences, technologies, santé	Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable
Sciences, technologies, santé	Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux
Sciences, technologies, santé	Métiers de l'industrie : mécatronique, robotique
Sciences, technologies, santé	Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux
Sciences, technologies, santé	Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement (co-accréditation avec l'ENGEES)
Sciences, technologies, santé	Métiers de la radioprotection et de la sécurité nucléaire

Masters

Domaine	Mention
Arts, Lettres, Langues	Arts de la scène et du spectacle vivant
Arts, Lettres, Langues	Arts plastiques
Arts, Lettres, Langues	Cinéma et audiovisuel
Arts, Lettres, Langues	Design
Arts, Lettres, Langues	Didactique des langues
Arts, Lettres, Langues	Langues et sociétés
Arts, Lettres, Langues	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales
Arts, Lettres, Langues	Lettres
Arts, Lettres, Langues	Musicologie
Arts, Lettres, Langues	Traduction et interprétation
Droit, Economie, Gestion	Administration publique
Droit, Economie, Gestion	Administration économique et sociale (co-accréditation avec l'ENGEES)
Droit, Economie, Gestion	Droit
Droit, Economie, Gestion	Droit de l'environnement et de l'urbanisme
Droit, Economie, Gestion	Droit de la propriété intellectuelle
Droit, Economie, Gestion	Droit des affaires
Droit, Economie, Gestion	Droit des libertés
Droit, Economie, Gestion	Droit du patrimoine
Droit, Economie, Gestion	Droit européen
Droit, Economie, Gestion	Droit international
Droit, Economie, Gestion	Droit notarial
Droit, Economie, Gestion	Droit privé
Droit, Economie, Gestion	Droit public
Droit, Economie, Gestion	Droit pénal et sciences criminelles
Droit, Economie, Gestion	Droit social
Droit, Economie, Gestion	Histoire du droit et des institutions
Droit, Economie, Gestion	Analyse et politique économique
Droit, Economie, Gestion	Comptabilité - contrôle - audit
Droit, Economie, Gestion	Finance
Droit, Economie, Gestion	Gestion de production, logistique, achats
Droit, Economie, Gestion Sciences humaines et sociales	Innovation, entreprise et société
Droit, Economie, Gestion	Management
Droit, Economie, Gestion	Management de l'innovation
Droit, Economie, Gestion	Management et administration des entreprises
Droit, Economie, Gestion	Management et commerce international
Droit, Economie, Gestion	Monnaie, banque, finance, assurance

Droit, Economie, Gestion	Qualité, hygiène, sécurité
Sciences politiques et sociales	Etudes européennes et internationales
Sciences politiques et sociales	Journalisme
Sciences politiques et sociales	Science politique
Sciences humaines et sociales	Relations internationales
Sciences humaines et sociales	Archéologie, sciences pour l'archéologie (co-accréditation avec l'ENSAS)
Sciences humaines et sociales	Démographie
Sciences humaines et sociales	Droit canonique
Sciences humaines et sociales	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques
Sciences humaines et sociales	Ethique
Sciences humaines et sociales	Ethnologie
Sciences, technologies, santé Sciences humaines et sociales	Géographie, aménagement, environnement et développement (co-accréditation avec l'ENGEES)
Sciences, technologies, santé Sciences humaines et sociales	Géomatique (co-accréditation avec l'ENGEES)
Sciences humaines et sociales	Histoire
Sciences humaines et sociales	Histoire de l'art
Sciences humaines et sociales	Mondes médiévaux
Sciences humaines et sociales	Civilisations, cultures et sociétés
Sciences humaines et sociales	Philosophie
Sciences humaines et sociales	Psychologie
Sciences humaines et sociales	Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique
Sciences humaines et sociales	Psychologie sociale, du travail et des organisations
Sciences humaines et sociales	Sociologie
Sciences humaines et sociales	Théologie catholique
Sciences humaines et sociales	Théologie protestante
Sciences humaines et sociales	Urbanisme et aménagement (co-accréditation avec l'ENSAS et l'INSA de Strasbourg)
Sciences humaines et sociales Sciences et techniques des activités physiques et sportives	Sciences et techniques des activités physiques et sportives – STAPS 2 ans
Sciences humaines et sociales	Information, communication (co-accréditation avec l'Université de Mulhouse)
Sciences humaines et sociales	Sciences de l'éducation (co-accréditation avec l'Université de Mulhouse)
Sciences, technologies, santé	Biologie-santé
Sciences, technologies, santé	Sciences du médicament
Sciences, technologies, santé	Sciences du vivant
Sciences, technologies, santé	Santé
Sciences, technologies, santé	Santé publique (co-accréditation avec les universités de Lorraine, Dijon, Besançon et Reims)

Sciences, technologies, santé	Biotechnologies
Sciences, technologies, santé	Optique, image, vision, multimédia (co-accréditation avec l'INSA de Strasbourg)
Sciences, technologies, santé	Actuariat
Sciences, technologies, santé	Chimie (co-accréditation avec l'Université de Mulhouse)
Sciences, technologies, santé	Génie industriel
Sciences, technologies, santé	Informatique (co-accréditation avec l'Université de Mulhouse)
Sciences, technologies, santé	Mathématiques et applications (co-accréditation avec l'Université de Mulhouse)
Sciences, technologies, santé	Physique
Sciences, technologies, santé	Physique appliquée et ingénierie physique (co-accréditation avec l'ENGEES et l'INSA de Strasbourg)
Sciences, technologies, santé	Sciences de la Terre et des planètes, environnement (co-accréditation avec l'ENGEES)
Sciences, technologies, santé	Sciences et génie des matériaux (co-accréditation avec l'Université de Mulhouse et l'INSA de Strasbourg)

Formations de santé réglementées

Médecine

cycle	diplôme
1 ^{er} cycle	Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)
2 ^{ème} cycle	Diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM)
3 ^{ème} cycle	Diplôme d'Etat de docteur en médecine
	Diplômes d'études spécialisées (DES)
	<u>Spécialités médicales :</u>
	Anatomie et cytologie pathologiques
	Cardiologie et maladies vasculaires
	Dermatologie et vénéréologie
	Endocrinologie, diabète, maladies métaboliques
	Gastro-entérologie et hépatologie
	Génétique médicale
	Médecine interne
	Médecine nucléaire
	Médecine physique et de réadaptation
	Néphrologie
	Neurologie
	Oncologie
	Pneumologie
	Radiodiagnostic et imagerie médicale

	Rhumatologie
	<u>Spécialités chirurgicales :</u>
	Chirurgie générale – <u>en attente</u> Neurochirurgie Ophtalmologie Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale
	<u>Autres spécialités :</u>
	Anesthésie-réanimation Biologie médicale Gynécologie médicale Gynécologie-obstétrique Médecine générale Médecine du travail Pédiatrie Psychiatrie Santé publique et médecine sociale
3 ^{ème} cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type II (qualifiants) (DESC II)
	Chirurgie infantile Chirurgie orthopédique et traumatologie Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire Chirurgie urologique Chirurgie vasculaire Gériatrie Réanimation médicale
3 ^{ème} cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type I (non qualifiants) (DESC I)
	Addictologie Allergologie et immunologie clinique Cancérologie Dermatopathologie Fœtopathologie Médecine de la douleur et médecine palliative Médecine de la reproduction – <u>en attente</u> Médecine légale et expertises médicales Médecine du sport Médecine d'urgence – <u>en attente</u> Médecine vasculaire Néonatalogie Neuropathologie Nutrition Orthopédie dento-maxillo-faciale Pathologie infectieuse et tropicale, clinique et biologique Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
Diplômes	de Capacités

formation continue	
	Acupuncture Addictologie clinique Allergologie Angiologie Evaluation et traitement de la douleur <u>– en attente</u> Gériatologie Médecine d'urgence <u>– en attente</u> Médecine et biologie du sport Pratiques médico-judiciaires Technologie transfusionnelle <u>– en attente</u>

Nouveaux DES de médecine issus de la réforme du 3^{ème} cycle de médecine

Chirurgie maxillo-faciale
Chirurgie orale
Chirurgie orthopédique et traumatologie
Chirurgie pédiatrique
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire
Chirurgie vasculaire
Chirurgie viscérale et digestive
Gynécologie obstétrique
Neurochirurgie
Ophtalmologie
Oto-rhino-laryngologie-chirurgie cervico-faciale
Urologie
Allergologie CODES
Anatomie et cytologie pathologiques
Anesthésie-réanimation CODES
Dermatologie et vénéréologie
Endocrinologie-diabétologie nutrition
Génétique médicale
Gériatrie
Gynécologie médicale
Hématologie
Hépatogastro-entérologie
Maladies infectieuses et tropicales CODES
Médecine cardio-vasculaire CODES
Médecine d'urgence
Médecine et santé au travail
Médecine générale
Médecine intensive-réanimation CODES
Médecine interne et immunologie clinique CODES
Médecine légale et expertises médicales
Médecine nucléaire
Médecine physique et de réadaptation
Médecine vasculaire CODES

Néphrologie
 Neurologie
 Oncologie
 Pédiatrie
 Pneumologie
 Psychiatrie
 Radiologie et imagerie médicale
 Rhumatologie
 Santé publique
 Biologie médicale

Odontologie

cycle	diplôme
1 ^{er} cycle	Diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO)
2 ^{ème} cycle	Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (DFASO)
3 ^{ème} cycle long	Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire Diplômes d'études spécialisées (DES) Médecine bucco-dentaire – <u>en attente</u> Chirurgie orale Orthopédie dento-faciale – <u>en attente</u>
3 ^{ème} cycle	Certificats d'études supérieures de chirurgie dentaire (CES) CES d'odontologie chirurgicale, médecine buccale : mention odontologie chirurgicale – <u>en attente</u> CES d'odontologie chirurgicale, médecine buccale : mention médecine buccale – <u>en attente</u> CES de parodontologie – <u>en attente</u> CES d'odontologie pédiatrique et prévention – <u>en attente</u>

Médecine-Pharmacie

cycle	diplôme
3 ^{ème} cycle	DESC de Biologie médicale Cytogénétique humaine – <u>en attente</u> Hématologie biologique

Pharmacie

cycle	diplôme
1 ^{er} cycle	Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP)
2 ^{ème} cycle	Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP)
3 ^{ème} cycle court	Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie
3 ^{ème} cycle long	Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie DES de Pharmacie. <u>options :</u> Pharmacie hospitalière-pratique et recherche (PH-PR) Pharmacie industrielle et biomédicale (PH-PIBM) DES Innovation pharmaceutique et recherche DES Biologie médicale <u>options :</u> Biologie polyvalente Biologie orientée vers une spécialisation

Maïeutique

cycle	diplôme
1 ^{er} cycle	Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa)
2 ^{ème} cycle	Diplôme d'Etat de sage-femme

Orthoptie

cycle	diplôme
1 ^{er} cycle	Certificat de capacité d'orthoptiste

Orthophonie

cycle	diplôme
1 ^{er} cycle et 2 ^{ème} cycle	Certificat de capacité d'orthophoniste

Doctorat

L'établissement délivre le doctorat dans le cadre des écoles doctorales :

DS	numéro	intitulé	Etablissements Co-accrédités	Etablissements Accrédités en Délivrance conjointe	Etablissements Partenaires
7	ED 221	Ecole Doctorale Augustin Cournot	<u>U-Strasbourg</u>	U-Mulhouse	ENGEES
7	ED 101	Ecole Doctorale Sciences juridiques	<u>U-Strasbourg</u>	U-Mulhouse	

6	ED 520	Ecole Doctorale des Humanités	<u>U-Strasbourg</u> U-Mulhouse	
1-8-9	ED 269	Ecole Doctorale Mathématiques, sciences de l'information et de l'ingénieur	<u>U-Strasbourg</u> U-Mulhouse	INSA Strasbourg ENGEES
2	ED 182	Ecole Doctorale Physique et chimie-physique	<u>U-Strasbourg</u> U-Mulhouse	
4	ED 222	Ecole Doctorale Sciences chimiques	<u>U-Strasbourg</u> U-Mulhouse	
6	ED 519	Ecole Doctorale des Sciences humaines et sociales. Perspectives européennes	<u>U-Strasbourg</u> U-Mulhouse	INSA Strasbourg ENSAS
3-7	ED 413	Ecole Doctorale des Sciences de la Terre et de l'environnement	<u>U-Strasbourg</u>	
5-10	ED 414	Ecole Doctorale des Sciences de la vie et de la santé	<u>U-Strasbourg</u>	
6	ED 270	Ecole Doctorale de Théologie et sciences religieuses	<u>U-Strasbourg</u>	

Champs disciplinaires (DS) : 1 - Mathématiques et leurs interactions ; 2 - Physique ; 3 - Sciences de la Terre et de l'Univers, Espace ; 4 - Chimie ; 5 - Biologie, Médecine, Santé ; 6 - Sciences humaines et humanités nouvelles ; 7 - Sciences de la Société ; 8 - Sciences pour l'ingénieur ; 9 - Sciences et technologies de l'information et de la communication ; 10 - Sciences agronomiques et écologiques.

Liste des structures de recherche – Université de Strasbourg

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
DS1 Mathématiques et leurs interactions				
199212569B	UMR 7501	IRMA - Institut de recherche mathématique avancée	BUGEAUD Yann	CNRS, Unistra <i>Partenaire : INRIA</i>

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
DS9 Sciences et technologies de l'information et de la communication				
201320497C	UMR 7357	ICube - Laboratoire des sciences de l'ingénieur, de l'informatique et de l'imagerie	DE MATHELIN Michel	CNRS, Unistra, INSA Strasbourg, ENGEES <i>Partenaires : INRIA, HU Strasbourg</i>

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
DS2 Physique				
200612557C	UMR 7178	IPHC - Institut pluridisciplinaire Curien	BARILLON Rémi	CNRS, Unistra <i>Partenaire : UHA</i>
199712572H	UMR 7504	IPCMS - Institut de physique et chimie des matériaux de Strasbourg	RABU Pierre	CNRS, Unistra

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
DS4 Chimie				
199217356E	UPR 22	ICS - Institut Charles Sadron	GAUTHIER Christian	CNRS <i>Partenaires : Unistra, INSA Strasbourg</i>
200512556F	UMR 7177	Chimie - Institut de Chimie de Strasbourg	WEISS Jean	CNRS, Unistra
200918483F	UMR 7199	CAMB - Laboratoire de conception et application de molécules bioactives	REMY Jean-Serge	CNRS, Unistra
199712580S	UMR 7515	ICPEES - Institut de chimie et procédés pour l'énergie, l'environnement et la santé	SCHLATTER Guy	CNRS, Unistra
201822682F	UMR 7042	LIMA - Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications	LEROUX Frédéric	CNRS, Unistra, UHA
200918467N	UMR 7200	LIT - Laboratoire d'innovation thérapeutique	ROGNAN Didier	CNRS, Unistra
200112415V	UMR 7006	ISIS - Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires	SAMORI Paolo	CNRS, Unistra
200312525F	UMR 7140	CMC - Chimie de la matière complexe	HELLWIG Petra	CNRS, Unistra
201119729B	UMR 3208	NS3E - Nanomatériaux pour systèmes sous sollicitations extrêmes	SPITZER Denis	CNRS, Unistra, ISL

201420878M	FR 3627	MNGE - Matériaux et Nanosciences Grand Est	GIUSEPPONE Nicolas	CNRS, Inserm, Unistra, UHA, U-Reims, ISL
201722418Y	UMS 2003	MICA - Institut Carnot MICA	VIX Cathie	CNRS, Inserm, Unistra, UHA, U-Reims, ISL
201822736P	FR 2010	LE BEL - Fédération de chimie « Le Bel »	LEPOITTEVIN Jean-Pierre	CNRS, Unistra

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
---------	-------	----------	-------------	------------

DS3 Sciences de la Terre et de l'Univers, Espace

198812582H	UMR 7517	LHyGeS - Laboratoire d'hydrologie et de géochimie de Strasbourg	ACKERER Philippe	CNRS, Unistra, ENGEES
199712581T	UMR 7516	IPGS - Institut de physique du globe de Strasbourg	JOUNIAUX Laurence	CNRS, Unistra
199712602R	UMR 7550	ObAS - Observatoire astronomique de Strasbourg	DUC Pierre-Alain	CNRS, Unistra
199320515J	UMS 830	EOST - Ecole et Observatoire des sciences de la Terre	MASSON Frédéric	CNRS, Unistra

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
---------	-------	----------	-------------	------------

DS5 Biologie, Médecine, santé

200117244U	UPR 2357	IBMP - Institut de Biologie Moléculaire des Plantes	DROUARD Laurence	CNRS <i>Partenaire : Unistra</i>
200918500Z	UPR 3212	INCI - Institut des neurosciences cellulaires et intégratives	BARROT Michel	CNRS <i>Partenaire : Unistra, HUS</i>
199317359D	UPR 3572	I2CT - Immunologie, Immunopathologie et chimie thérapeutique	DUMORTIER Hélène	CNRS <i>Partenaire : Unistra</i>
199317388K	UPR 9002	ARN - Architecture et réactivité de l'ARN	ROMBY Pascale	CNRS <i>Partenaire : Unistra</i>
199717594S	UPR 9022	M3I - Modèles Insectes de l'Immunité Innée	IMLER Jean-Luc	CNRS <i>Partenaires : Unistra, Inserm</i>
200918469R	UMR 7021	LBP - Laboratoire de bioimagerie et pathologies	MELY Yves	CNRS, Unistra
200112491C	UMR 7104 UMRS 1258	IGBMC - Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire	SERAPHIN Bertrand	CNRS, Inserm, Unistra
200512540N	UMR 7156	GMGM - Génétique moléculaire, génomique, microbiologie	TARASSOV Ivan	CNRS, Unistra
201119723V	UMR 7242	BSC - Biotechnologie et signalisation cellulaire	GALZI Jean-Luc	CNRS, Unistra
201320508P	UMR 7364	LNCA - Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives	CASSEL Jean-Christophe	CNRS, Unistra

201822694U	UMR_S 1260		NanoRegMed - Nanomédecine régénérative	BENKIRANE- JESSEL Nadia	Inserm, Unistra
201320503J	UMR 1109	S	IRM - Immuno-rhumatologie moléculaire	BAHRAM Seiamak	Inserm, Unistra
201822780M	UMR 1255	S	BPPS - Biologie et Pharmacologie des plaquettes sanguines : hémostase, thrombose, transfusion	GACHET Christian	Inserm, Unistra, EFS
201321264L	UMR 1121	S	BioMat - Biomatériaux et bioingénierie	SCHAAF Pierre	Inserm, Unistra
201320869G	UMR 1119	S	BMNST - Biopathologie de la myéline, neuroprotection et stratégies thérapeutiques	MENSAH- NYAGAN Ayikoe-Guy	Inserm, Unistra
200516377J	UMR 1118	S	MCPN - Mécanismes centraux et périphériques de la neurodégénérescence	DUPUIS Luc	Inserm, Unistra
201322782L	UMR 1114	S	NCPS - Neuropsychologie cognitive et physiopathologie de la schizophrénie	GIERSCH Anne	Inserm, Unistra
200615803F	UMR 1110	S	IVH - Institut de recherche sur les maladies virales et hépatiques	BAUMERT Thomas	Inserm, Unistra
201320589C	UMR 1113	S	IRFAC - Interface Recherche Fondamentale et Appliquée en Cancérologie	FREUND Jean- Noël	Inserm, Unistra
200515207M	UMR 1112	S	LGM - Laboratoire de génétique médicale	DOLLFUS Hélène	Inserm, Unistra
199914386W	EA 3072		MSP - Mitochondries, stress oxydant et protection musculaire	GENY Bernard	Unistra
201320504K	EA 7290		VBP - Virulence bactérienne précoce : fonctions cellulaires et contrôle de l'infection aiguë et subaiguë	PREVOST Gilles	Unistra
201320510S	EA 7292		DIHP - Dynamique des interactions hôte pathogène	ROHR Olivier	Unistra
201320498D	EA 7294		DIATHEC - Diabète et thérapie cellulaire	BOUZAKRI Karim	Unistra, CEED
201320499E	EA 7296 (3 ans)		LPTNC- Laboratoire de Pharmacologie et Toxicologie NeuroCardiovasculaire	MONASSIER Laurent	Unistra
201420842Y	UMS 3286		PCBiS - Plate-forme de chimie biologique intégrative de Strasbourg	VILLA Pascal	CNRS, Unistra
201220891K	UMS 3415		Chronobiotron	REIBEL- FOISSET Sophie	CNRS, Unistra
201320579S	UMS 3489		CI2N - Centre d'Investigations Neurocognitives & Neurophysiologiques	DUFOUR André	CNRS, Unistra
199819872N	FRC 1589		IBMC - Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire	IMLER Jean-Luc	CNRS, Unistra

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
---------	-------	----------	-------------	------------

DS10 Sciences agronomiques et écologiques

200117249Z	UMR A 1131	SVQV - Santé de la vigne et qualité du vin	PELSY Frédérique	INRA, Unistra
------------	---------------	---	---------------------	---------------

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
---------	-------	----------	-------------	------------

DS6 Sciences humaines et humanités

200919794F	USR 3227	MISHA - Maison interuniversitaire des sciences de l'Homme - Alsace	BRETON Didier	CNRS, Unistra, UHA
200112444B	UMR 7044	ArchHiMedE - Archéologie et histoire ancienne : Méditerranée-Europe	HUMM Michel	CNRS, Unistra, UHA, Ministère Culture <i>Partenaire : INRAP</i>
200112504S	UMR 7117	AHP-PreST - Archives Henri Poincaré – Philosophie et Recherches sur les Sciences et sur les Technologies	NABONNAND Philippe	CNRS, Unistra, U-Lorraine
201320509R	UMR 7362	LIVE - Laboratoire image, ville et environnement	BADARIOTTI Dominique	CNRS, Unistra <i>Partenaire : ENGEES</i>
199213418Z	EA 1337	CL - Configurations littéraires	MANGEON Anthony	Unistra
199213419A	EA 1339	LiLPa - Linguistique, langues, parole	SOCK Rudolph	Unistra
199213420B	EA 1340	GEO - Groupe d'études orientales, slaves et néo-helléniques	TSAMADOU- JACOBBERGER Irene	Unistra
199213421C	EA 1341	EG - Mondes germaniques et nord-européens	FAGOT Pascal	Unistra
199713862K	EA 2310	LISEC - Laboratoire interuniversitaire des sciences de l'éducation et de la communication	CHALMEL Loïc	Unistra, UHA, U-Lorraine
199713876A	EA 2325	SEARCH - Savoirs dans l'espace anglophone : représentations, culture, histoire	ROSS Ciaran	Unistra
199713877B	EA 2326	CREPHAC - Centre de recherches en philosophie allemande et contemporaine	MERKER Anne	Unistra
199914385V	EA 3071	SuLiSoM - Subjectivité, lien social et modernité	BACQUE Marie- Frédérique	Unistra
199714407C	EA 3094	CARRA - Centre d'analyse des rhétoriques religieuses de l'Antiquité	HIRSTEIN James	Unistra
200114208U	EA 3400	ARCHE - Arts, civilisation et histoire de l'Europe	MAURER Catherine	Unistra
200114678E	EA 3402	ACCRA - Approches contemporaines de la création et de la réflexion artistiques	JOLLY Geneviève	Unistra

200918511L	EA 4376	CHER - Culture et histoire dans l'espace roman	EGGER Carole	Unistra
200918472U	EA 4377	TCSR - Théologie catholique et sciences religieuses	BONS Eberhard	Unistra
200918515R	EA 4378	TP - Théologie protestante	VIAL Marc	Unistra
200919236Z	EA 4440	LPC - Laboratoire de psychologie des cognitions	DEMONT Elisabeth	Unistra

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
DS7 Sciences de la société				
201320501G	UMR 7354	DRES - Droit, religion, entreprise et société	FORTIER Vincente	CNRS, Unistra
201320506M	UMR 7363	SAGE - Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe	De LASSALLE Marine	CNRS, Unistra <i>Partenaire : UHA</i>
201420748W	UMR 7367	DynamE - Dynamiques Européennes	CARREZ Maurice	CNRS, Unistra
199712586Y	UMR 7522 UMR A 1443	BETA - Bureau d'économie théorique et appliquée	PENIN Julien	CNRS, INRA, Unistra, U-Lorraine <i>Partenaires : AgroParistech, UHA</i>
199213422D	EA 1342	E3S - Sport et sciences sociales	VIEILLE-MARCHISET Gilles	Unistra
199213428K	EA 1351	CDPF - Centre de Droit Privé Fondamental	D'AMBRA Dominique	Unistra
199713911N	EA 2364	LARGE - Laboratoire de recherche en gestion et économie	WEILL Laurent	Unistra
200114676C	EA 3399	IRCM - Institut de recherches Carré de Malberg	ECKERT Gabriel	Unistra
200918561R	EA 4375	LR CEIPI - Laboratoire de recherche du centre d'études internationales de la propriété intellectuelle	GEIGER Christophe	Unistra
201320591E	EA 7307	CEIE - Centre d'études internationales et européennes	BOUVERESSE Aude / RITLENG Dominique	Unistra
201320744W	EA 7308	HuManiS - Hommes et management en société	POINT Sébastien	Unistra
200919860C	FRU6703	Fédération Europe en mutation	CASTELLARIN Emmanuel	Unistra

VOLET SPÉCIFIQUE UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE

Sommaire

Axe 1 : Un modèle de gouvernance à conforter par une démarche d'amélioration continue

- Etendre la démarche qualité à l'ensemble de l'établissement
- Construire la stratégie numérique de l'établissement
- Assurer un portage politique unifié de la politique des ressources humaines
- Confirmer le processus d'amélioration du patrimoine immobilier.

Axe 2 : Une stratégie de formation et de recherche à adosser à une politique partenariale régionale

1- Une offre de formation maîtrisée

- Une offre de formation innovante
- Une formation doctorale à renforcer dans le cadre de la politique de site
- Une implication renforcée des étudiants à l'échelle de l'établissement

2- Une recherche d'excellence orientée sur l'interdisciplinarité

- Le développement d'une vision prospective de la recherche sur l'UHA
- Le développement de projets scientifiques en partenariat
- Un pilotage maîtrisé de la politique de valorisation
- Le Développement des ressources propres

Axe 3 : Une politique transfrontalière et internationale porteuse d'enjeux de développement

- Une politique des relations internationales ambitieuse
- Le « laboratoire d'expérimentation de la mobilité étudiante transfrontalière »
- La stratégie internationale hors transfrontalier

Récapitulatif des jalons de la trajectoire 2018-2022

Indicateurs et cibles de performance

Annexe financière

Annexe Formation et Recherche

Au terme de son précédent contrat, l'UHA université pluridisciplinaire de la région Grand Est, s'est affirmée comme un établissement de plein exercice. Les équilibres atteints ont permis la mise en place d'un modèle de gouvernance, assumé et évolutif, fondé sur une analyse pragmatique de son potentiel, de ses ressources et de ses partenariats.

Professionalisante, transfrontalière et innovante, l'UHA veut s'appuyer plus encore sur une organisation agile et réactive et se positionner comme une université citoyenne attentive à sa responsabilité sociétale et environnementale

Dans le cadre de la politique de site, la large coopération avec l'Unistra en matière de recherche ou avec la Satt Conectus en matière de valorisation, s'avère fructueuse. Avec Eucor – Le Campus européen, l'UHA et ses projets à grande échelle renforcera sa visibilité.

Son futur positionnement devra également être pensé dans une logique de complémentarité à l'échelle du site Grand-Est. Les évolutions en termes de partenariats (régionaux, inter-régionaux, transfrontaliers) seront primordiales pour l'UHA dans les années futures.

I- Axe 1 : Un modèle de gouvernance à conforter par une démarche d'amélioration continue

- **Etendre la démarche qualité à l'ensemble de l'établissement**

Différentes démarches qualité ont été engagées par des services, et des composantes de l'UHA ou sur des thématiques spécifiques. Il s'agit aujourd'hui d'évoluer vers une politique d'assurance qualité pilotée au niveau de l'établissement. En effet, une démarche de formalisation et d'explicitation des procédures, fondée sur une volonté de transformation, doit s'inscrire dans des dispositifs d'amélioration continue et cela suppose d'évoluer vers une démarche qualité pensée à l'échelle de l'établissement. Le recrutement d'un qualificateur y contribuera.

- **Construire la stratégie numérique de l'établissement**

Dans le domaine numérique, l'objectif de mutualisation des moyens et d'harmonisation des pratiques ou encore la rationalisation des applications ont fait l'objet d'un pilotage politique fort, grâce auquel l'UHA s'est placée sur une trajectoire lui permettant encore de progresser et d'apporter un meilleur support à toutes ses activités. Concernant la fonction informatique, une analyse par un cabinet extérieur sera mise en œuvre afin de trouver une organisation plus adaptée à l'augmentation constante des besoins.

La Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de l'Etat (PSSIE) sera déployée dans l'établissement et constituera le cadre dans lequel toute action inhérente aux évolutions des infrastructures et du SI s'exercera. Conjointement, l'établissement devra suivre l'évolution liée au Registre général de protection des données (RGPD) et s'y conformer avec des perspectives de mutualisation au niveau du site Alsace. L'urbanisation du SI se poursuivra afin que tous les métiers s'approprient et participent à la spécification des outils nécessaires à leurs activités selon des référentiels reconnus. Le SI recherche, trop peu développé, devra être consolidé.

La question hautement critique des infrastructures (en termes d'adduction réseaux Très Haut Débit et de support à toute activité fondée sur le numérique) conditionne les mutualisations susceptibles d'être développées au niveau du site, dont la question essentielle du Data Center régional. Le projet de mise en place du réseau d'irrigation académique alsacien Très Haut Débit RAREST V4 (cf. volet commun du contrat de site) s'inscrit dans cette problématique.

- **Assurer un portage politique unifié de la politique des ressources humaines**

Pour faire face aux évolutions importantes de l'université (Learning center, NCU, réorganisations internes, ...), – un plan global d'accompagnement au changement sur les missions impactées de l'établissement (identification des priorités et déploiement des moyens) sera élaboré et mis en œuvre. La démarche GPEEC s'étendra progressivement aux différents métiers au sein de l'UHA et devra prendre en compte les prescriptions de la charte européenne du chercheur (HRS4R).

Université citoyenne, l'établissement portera une attention particulière à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, à la lutte contre les discriminations et à la prévention des risques professionnels.

- **Confirmer le processus d'amélioration du patrimoine immobilier.**

Les actions de la politique immobilière de l'UHA contribueront :

- à l'accessibilité de ses locaux en poursuivant la mise en œuvre de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap),
- à la maîtrise des coûts d'exploitation en s'appuyant sur la démarche éco-campus et sur la certification ISO 50001,
- à l'optimisation de son patrimoine : les opérations CPER 2015-2020 participeront à la baisse globale des surfaces tout en améliorant la performance énergétique des bâtiments (ouverture du Learning Center, réhabilitation d'un point de vue énergétique et fonctionnel de deux bâtiments sur le campus Illberg). Le nouveau SPSI, approuvé par le Conseil d'Administration du 4 juillet 2016, a pour ambition de réduire le nombre des sites mulhousiens en concentrant l'activité sur les sites Illberg et Fonderie. Transférer le site Collines à Mulhouse en rapatriant à terme les 17 000 m² de l'IUT de Mulhouse sur le site principal de l'Illberg, permettra d'une part de densifier le site principal de l'Illberg et d'y apporter une nouvelle dynamique, d'autre part de réduire les surfaces en partageant les lieux « mutualisables » (SCD/LC/caféteria/amphi) et les salles banalisées pour induire des économies significatives de fonctionnement. La question de l'impact, en termes de surfaces, d'une augmentation prévisible des effectifs étudiants et des nouvelles modalités d'enseignement impulsée par Disrupt 4.0 et ELAN sera étudiée.

Jalon n°1 : Point sur la mise en place de la démarche qualité à l'ensemble de l'établissement.

Jalon n°2 : Formalisation et mise en œuvre d'une feuille de route annuelle du numérique présentant les projets priorités à partager avec les composantes de l'UHA

Jalon n°3 : Point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations.

Jalon n°4 : Point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels.

Jalon n°5 : Point d'étape sur la mise en œuvre du schéma pluriannuel Handicap

IC 12 – Pilotage financier

IC 13 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

IC 14 – Taux d'occupation des locaux

IC 15 – Evolution des surfaces immobilières

II- Axe 2 : Une stratégie de formation et de recherche à adosser à une politique partenariale régionale

L'offre de formation de l'UHA cohérente et en bonne adéquation avec l'environnement traduit une politique novatrice fondée sur l'interdisciplinarité et sur des méthodes d'enseignement renouvelées. Les champs de formation « sciences et développement durable », « numérique et industrie du futur », « interculturalité », « droit , politique et sociétés » et « gestion » seront articulés avec les champs de recherche.

L'axe « interculturalité » sera renforcé en recherche en soutien des formations déjà existantes qui se développeront dans un cadre transfrontalier. Il s'appuiera notamment sur l'IDEFI NovaTris, sur le PIA NCU ELAN et sur Eucor - Le Campus européen.

1- Une offre de formation maîtrisée

- **Une offre de formation innovante**

L'UHA est un « creuset d'expérimentations riches et variées » (HCERES) qui s'appuiera sur un dispositif de soutien aux formations à l'innovation numérique et à l'entrepreneuriat. Concernant l'évolution de l'offre de formation durant le contrat pour répondre aux objectifs de la loi « ORE », afin

de développer les places disponibles face à une très forte demande des bacheliers du territoire alsacien et avec le soutien de la ville de Mulhouse et de Mulhouse Alsace Agglomération, l'UHA portera un projet d'ouverture d'une licence STAPS en co-accréditation avec l'université de Strasbourg à l'horizon 2019.

L'innovation pédagogique sera accélérée en s'appuyant sur les projets en cours (Learning Center, PIA Disrupt Campus « Disrupt 4.0 » et Nouveaux Coursus Universitaires « ELAN ») avec l'objectif également de favoriser le croisement des publics dans une perspective de formation tout au long de la vie.

La mise en place des outils de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants (diffusion d'actions de communication au niveau du service commun d'orientation et d'insertion) sera poursuivie.

IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans

IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans

IC 3 – Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans

IS 1 – ELAN : Nombre et part des HETD nouvelles et modifiées dans le volume horaire global du cycle L

IS 3 – Taux d'étudiants inscrits en formation par apprentissage

- **Une formation doctorale à renforcer dans le cadre de la politique de site**

Il s'agira de renforcer le rôle « pilote » des Ecoles Doctorales afin de développer encore l'attractivité du doctorat en augmentant notamment les CIFRE et en maintenant un bon taux de poursuite en thèse. Le principe de l'ouverture réciproque des formations transversales pour post-doctorants et doctorants sera retenu. Eucor – Le Campus européen offrira également des perspectives dans ce domaine qu'il conviendra de soutenir.

IC 5 – Réussite en doctorat

- **Une implication renforcée des étudiants à l'échelle de l'établissement**

Afin de favoriser cette implication, il conviendra de développer le sentiment d'appartenance à l'établissement en menant une politique inclusive et active afin d'accompagner les étudiants vers la réussite.

Les conseils de perfectionnement auxquels les étudiants participent sont de ce point de vue un élément important. De même, le dispositif d'évaluation des enseignements et des formations étant déjà généralisé, l'enjeu sera de développer la participation des étudiants aux enquêtes menées. Le pôle universitaire de pédagogie intégré portera cette action au sein du Learning Center.

Enfin, l'UHA mettra en place des dispositifs incitant les étudiants à s'investir dans la vie institutionnelle, qu'il s'agisse des conseils de l'UHA ou du développement des projets transversaux entre associations.

Jalon n°6 : Point sur la définition et la mise en œuvre des actions et dispositifs prévus dans le cadre de la réforme de l'orientation et de la réussite des étudiants (loi ORE) en 1er cycle.

Jalon n°7 : Point d'étape sur le suivi qualitatif des formations : suivi des conseils de perfectionnement et mise en place de l'évaluation des enseignements.

IC 4 – Réussite en Master en 2 ans

IC 7 – Evaluation des formations et des enseignements

IC 6 – Insertion professionnelle

IC 8 – Développement de la formation continue

IC9 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD ou Accès aux services et ressources documentaires de l'ESR

2- Une recherche d'excellence orientée sur l'interdisciplinarité

Les coopérations avec l'Unistra et le soutien des collectivités territoriales encourageront la transversalité et l'interdisciplinarité en matière de recherche que ce soit au niveau du site, au niveau

régional et au sein d'Eucor – Le Campus européen et favoriseront l'organisation du potentiel de recherche. Les partenariats avec l'Unistra sont encouragés par certains appels à projets dans le cadre de l'IDEX.

- **Le développement d'une vision prospective de la recherche sur l'UHA**

L'université, attachée à son rôle citoyen, tout en soutenant la recherche fondamentale, ouvrira encore davantage la recherche publique aux petites et moyennes entreprises (PME), plus particulièrement celles implantées sur son territoire. La politique de recherche partenariale de l'UHA s'inscrit aussi dans le cadre de la stratégie « Industrie du futur » en synergie entre les entreprises, les start-ups, les centres de formation et de recherche publics et privés et les collectivités territoriales.

Les laboratoires de l'université, tant en sciences exactes qu'en SHS, contribuent à l'accompagnement et/ou au développement de l'offre technologique à destination des industries vers des perspectives innovantes, tout en veillant à l'équilibre entre recherche fondamentale et recherche appliquée.

L'UHA construira une vision stratégique de sa recherche à moyen terme en créant une commission scientifique prospective dans l'objectif de dépasser une approche encore trop étroite de la valorisation en milieu universitaire et de s'associer davantage aux industriels pour mieux répondre à leurs attentes. L'objectif est de créer des synergies et des rendez-vous ponctuels entre les industriels et les chercheurs.

Dans le cadre du développement du secteur « des mobilités intelligentes et de la gestion de l'énergie », le projet SMART-UHA sera porté par le nouvel institut IRIMAS (Institut de Recherches en Informatique, Mathématiques, Automatique et Signal), et visera à faire du campus Illberg de l'UHA un terrain d'expérimentation structurant autour de ces thématiques.

Dans le domaine « chimie et matériaux fonctionnels », l'IS2M projette la création d'un laboratoire de recherche international.

Le LVBE (Laboratoire Vigne Biotechnologies et Environnement) se renforcera en intégrant l'équipe d'Œnologie de l'Université de Reims Champagne Ardenne et par la mise en place d'un Laboratoire Européen Universitaire de la Vigne et du Vin avec les partenaires d'Eucor – Le Campus européen.

Certains laboratoires - tels le LPIM, le LIMA - ou encore l'Institut Carnot MICA et la Fédération de Recherche en Matériaux et Nanosciences du Grand Est (FRMNGE), ambitionnent aussi la consolidation de réseaux d'excellence d'acteurs et de compétences scientifiques à différentes échelles et le développement de spin-off et de start-up.

L'IS2M, le LPMT et le LPIM sont acteurs du programme *Ambition Matériaux Grand Est* qui vise à renforcer la visibilité et l'attractivité des matériaux et procédés à une échelle mondiale

Les unités de recherche en SHS s'engageront également dans une dynamique de recherche partenariale avec davantage de contrats CIFRE.

- **Le développement de projets scientifiques en partenariat**

La recherche interdisciplinaire sera encouragée pour faire émerger des niches d'excellence et développer des projets transversaux entre les laboratoires de l'UHA, du site Alsace, de la Région Grand Est et d'Eucor en étroite collaboration avec les organismes de recherche, notamment le CNRS. Les thématiques « chimie et matériaux fonctionnels », « mobilités » et « interculturalité » constitueront, dans ce cadre, des priorités stratégiques de recherche.

Le partenariat avec l'INRA par le biais de l'UMR INRA-Unistra « santé de la vigne » et de l'EA « laboratoire vigne Biotechnologie et environnement » sera formalisé.

Une attention particulière sera portée à l'accompagnement des unités de recherche nouvellement créées par fusion, que ce soit au niveau du site ou de l'UHA.

- **Un pilotage maîtrisé de la politique de valorisation**

Une analyse fine du process et des coûts associés sera menée en vue de renforcer les actions de pilotage en lien avec la SATT.

IS 2 – Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

- **Le Développement des ressources propres**

En soutien de ses projets de recherche, l'UHA poursuivra sa politique de développement des ressources propres que ce soit à travers :

- la recherche partenariale

- la FPHA (Fondation Partenariale Haute-Alsace)
- la poursuite du développement de plateformes innovantes au service de la recherche publique et privée.

Jalon n°8 : Politique partenariale

- Point d'étape sur le développement de l'ensemble des partenariats de l'UHA

Jalon n° 9 : Point sur la restructuration des unités de recherche et les résultats obtenus

IC 10 – Endorecrutement des enseignants - chercheurs : bilan et prévision

IC 11– Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public

IS 4 – Responsabilité sociétale et environnementale

III- Axe 3 : Une politique transfrontalière et internationale porteuse d'enjeux de développement

Le développement des relations internationales et transfrontalières occupe une place affirmée dans la stratégie de l'UHA qui en fait un vecteur d'accroissement de sa propre visibilité et attractivité et de celle de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le Rhin Supérieur.

- **Une politique des relations internationales ambitieuse**

L'UHA s'appuiera sur les réussites du transfrontalier pour construire une politique internationale ambitieuse, en lien avec Eucor-Le Campus européen qui constitue une évolution majeure de l'environnement immédiat de l'université.

Par ses spécificités, la professionnalisation et l'innovation pédagogique (NovaTris, ELAN, Disrupt 4.0), l'UHA sera amenée à jouer un rôle important dans le développement de certains aspects stratégiques de Eucor (en particulier le domaine de l'interculturalité). De ce fait, une participation accrue à l'ensemble des projets Eucor au cours des prochaines années sera visée.

- **Le « laboratoire d'expérimentation de la mobilité étudiante transfrontalière »**

La consolidation d'une politique constructive de mobilités sera un levier pour la structuration des partenariats internationaux : l'effort sera porté en faveur des personnels, des étudiants, des doctorants et des enseignants en mobilisant mieux les actions Erasmus +.

- **La stratégie internationale hors transfrontalier**

Ayant déjà identifié les coopérations actives et priorisé les pays cibles, l'UHA mettra en place des outils et des indicateurs afin de renforcer le pilotage de sa politique de relations internationales. Elle assurera le développement de coopérations scientifiques européennes et internationales, hors transfrontalier, sous la forme de LIA (laboratoire International Associé avec un partenaire européen) et/ou de LMI (Laboratoire Mixte International).

Jalon n°10 : Elaboration d'indicateurs sur les actions de l'UHA dans le cadre de Eucor-Le campus Européen

**RECAPITULATIF DES JALONS DE LA TRAJECTOIRE
2018-2022
UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE**

Opérations					
	2018	2019	2020	2021	2022
GOVERNANCE					
Jalon n°1 : Point sur l'extension de la démarche qualité à l'ensemble de l'établissement.					
Jalon n°2 : Formalisation et mise en œuvre d'une feuille de route annuelle du numérique présentant les projets prioritaires à partager avec les composantes de l'UHA.					
Jalon n° 3 : Point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations.					
Jalon n° 4 : Point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels.					
Jalon n°5 : Point sur la mise en œuvre du schéma pluriannuel Handicap					
FORMATION					
Jalon n°6 : Point sur la définition et la mise en œuvre des actions et dispositifs prévus dans le cadre de la réforme de l'orientation et de la réussite des étudiants (loi ORE) en 1er cycle (2019 et 2020).					
Jalon n°7 : Point d'étape sur le suivi qualitatif des formations : suivi des conseils de perfectionnement et mise en place de l'évaluation des enseignements.					
Recherche					
Jalon n°8 : Politique partenariale- Point d'étape sur le développement des partenariats de l'UHA.					
Jalon n°9 : Point sur la restructuration des unités de recherche et les résultats obtenus					
Europe					
Jalon n°10 : Elaboration d'indicateurs sur les actions de l'UHA dans le cadre de Eucor-Le campus Européen (en lien avec les futurs indicateurs du site correspondants)					

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DE L'UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE

I – INDICATEURS COMMUNS ET CIBLES DE PERFORMANCE

FORMATION ET DE RECHERCHE	
IC 1 -	Taux de réussite en licence en trois ans
IC 2 -	Taux de réussite en licence en quatre ans
IC 3 -	Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans
IC 4 -	Réussite en Master en 2 ans
IC 5 -	Réussite en doctorat
IC 6 -	Insertion professionnelle
IC 7 -	Evaluation des formations et des enseignements
IC 8 -	Développement de la formation continue
IC9 -	Accès aux services et ressources documentaires de l'ESR
PILOTAGE	
IC 10 -	Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision
IC 11 -	Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public
IC 12 -	Pilotage financier
IC 13 -	Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers
IC 14 -	Taux d'occupation des locaux
IC 15 -	Evolution des surfaces immobilières

II – INDICATEURS SPÉCIFIQUES ETABLISSEMENT

IS 1 -	ELAN : Nombre et part des HETD nouvelles et modifiées dans le volume horaire global du cycle L
IS 2 -	Revenus consolidés de la valorisation de la recherche
IS 3 -	Taux d'étudiants inscrits en formation par apprentissage
IS 4 -	Responsabilité sociétal et environnementale

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IC 1	TAUX DE RÉUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS	UHA
-------------	---	------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2013 diplômée en 2016
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2013

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2013. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ». Sont exclues Paris-Dauphine et l'INALCO
Source :	MESRI/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul : - Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1ère année - Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3^{ème} année , rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle. - Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année (voir précisions ci-dessous)
Service responsable de l'indicateur	MESRI, DGESIP-DGRI, SIES

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2015 (cohorte 2012) pour mémoire			44,4%	1,8
	Diplômés 2016 (cohorte 2013)			50,6%	6,8
	Moyenne nationale (cohorte 2013)	27.9 %	88.0 %	42.6 %	0.0
	Cible 2022 (méthode 3 uniquement)			51%	

Pour information, la cible 2020 du PAP 2018 est de 30%, selon la méthode 1.

Leviers d'action

Dans le cadre de la loi ORE, la possibilité de classer les dossiers et de construire des parcours adaptés
Le dispositif NCU ELAN qui porte sur l'orientation et la modularisation des enseignements
Le développement du tutorat et les formations transversales accompagnées du Learning Center
La transformation des dispositifs d'accueil pour une meilleure intégration et motivation des nouveaux étudiants

Commentaires de l'université

Cet indicateur calculé sur un parcours linéaire de 3 ans va perdre de son intérêt dans le cadre de la transformation des premiers cycles, sous l'impulsion de la loi ORE et de notre projet NCU ELAN.

Précisions apportées par le SIES (mars 2011)

Définition des indicateurs de réussite

Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants.

La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.

Pour un établissement :

Taux de réussite de la méthode 1 :

La méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en L1.

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrit en L1 dans l'établissement l'année $n / n+1$.

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu la Licence à la session $n+3$ (ou $n+2$) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

Taux de réussite de la méthode 2 :

La méthode 2 tient uniquement compte des résultats en troisième année.

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en L3 ou en LP dans l'établissement l'année $n+2 / n+3$ (quel que soit l'établissement d'inscription en première année).

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu le diplôme à la fin de l'année.

Taux de réussite de la méthode 3 :

La méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année.

Base (dénominateur) : étudiants du champ qui se sont inscrits 3 années de suite dans l'établissement (successivement en $n / n+1$, $n+1 / n+2$, $n+2 / n+3$) ou qui se sont inscrits dans l'établissement deux années (en $n / n+1$ et $n+1 / n+2$) et sont sortis du système universitaire l'année $n+2 / n+3$.

Sont également inclus les étudiants inscrits dans l'établissement en $n / n+1$ et $n+1 / n+2$ qui ont obtenu la Licence à la session $n+2$ (quelle que soit leur situation en $n+2 / n+3$).

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant réussi la Licence à la fin de la deuxième ou de la troisième année (en $n+2$ ou $n+3$).

Au niveau national :

Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes :

Ligne « Inscriptions principales » : elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement.

Ligne « Etudiants » : sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est compté dans la réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement).

Valeur ajoutée

Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.

Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :

- **sexe**
- **âge au baccalauréat** (4 modalités : à l'heure ou en avance, en retard d'un an, en retard de plus d'un an, non bachelier)
- **ancienneté d'obtention du baccalauréat** (4 modalités : baccalauréat obtenu l'année de l'entrée à l'université, obtenu un an avant, obtenu deux ans avant ou plus, non bachelier)
- **série du baccalauréat** (7 modalités : Littéraire, Economique, Scientifique, Technologique STG, Autre technologique, Professionnel, non bachelier)
- **mention obtenue au baccalauréat** (7 modalités : Très bien, Bien, Assez bien, Passable au premier groupe, passable au deuxième groupe, Inconnue, non bachelier)
- **pcs des parents** (5 modalités : très favorisé (cadres, enseignants...), favorisé (professions intermédiaires), assez défavorisé (employés...), défavorisé (ouvriers...), non réponse)
- **discipline d'inscription en L1** (regroupée en 3 modalités : Droit, Economie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé)

L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la **valeur ajoutée**. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte.

Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.

IC 2	TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN QUATRE ANS	UHA
-------------	--	------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2012 diplômée en 2015 et 2016
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2012

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2012. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ». Sont exclues Paris-Dauphine et l'INALCO
Source :	MESRI/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul : - Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1ère année -- - Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3 ^{ème} année, rapportant le nombre de diplômés en 3 ^{ème} et 4 ^{ème} année à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle. - Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. En cas d'échec en troisième année, seule la réussite dans le même établissement est prise en compte.
Service responsable de l'indicateur	MESRI, DGESIP-DGRI SIES

Taux de réussite constaté en %	Périodes	Réussite en 3 ans	Réussite en 4 ^e année	Cumul 3 et 4 ans	Valeur ajoutée (en points) en 3 et 4 ans
Etablissement	cohorte 2012	44,4	15,7	60,1	4,1
Cible 2022 (méthode 3)	cohorte 2018		16 %	61%	
Taux de réussite constaté en % Données nationales	cohorte 2012	42.2 %	13.8 %	56.0 %	0.0

Pour information

Filières d'origine des bacheliers (méthode 3)	Cohorte 2012	Cohorte 2012
	établissement	National
Bac général	83,5 %	77.7 %
Bac technologique	8,6 %	11.4 %
Bac professionnel	8 %	6.4 %
Non bacheliers	0%	4.5 %

Leviers d'action

Dans le cadre de la loi ORE, la possibilité de classer les dossiers et de construire des parcours adaptés. Certains parcours adaptés mis en œuvre prévoient d'emblée l'acquisition des 60 premiers ECTS sur deux ans.

Le dispositif NCU ELAN qui porte sur l'orientation et la modularisation des enseignements

Le développement du tutorat et les formations transversales accompagnées du Learning Center

La transformation des dispositifs d'accueil pour une meilleure intégration et motivation des nouveaux étudiants

Commentaires de l'établissement

Cet indicateur calculé sur un parcours linéaire de 3 ans va perdre de son intérêt dans le cadre de la transformation des premiers cycles, sous l'impulsion de la loi ORE et de notre projet NCU ELAN.

IC 3	TAUX D'OBTENTION DU DUT EN 2 OU 3 ANS	UHA
-------------	--	------------

Action	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2013 diplômée en 2015 et 2016
Champ de la mesure	inscriptions en cours, paiement validé, hors statuts auditeurs libres, passagers, visiteurs, et hors formation continue non diplômante.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Champ : Etudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de DUT à la rentrée universitaire n / n+1 (2013-2014) (inscriptions principales uniquement).
Source	SISE
Mode de calcul	<p>Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants.</p> <p>La réussite en 2 ans (à la session n+2) comme la réussite en 3 ans (à la session n+3) est attribuée à l'établissement d'inscription en première année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu dans le cas l'étudiant a changé d'établissement entre la première et la deuxième (ou la troisième) année.</p> <p>Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits pour la première fois en première année de DUT dans l'établissement l'année n / n+1.</p> <p>Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+2 quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.</p> <p>Précision : les étudiants ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+1 sont inclus dans la réussite en 2 ans.</p> <p>Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+3 (et n'en ayant pas obtenu à la session n+2) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.</p>
Service responsable de l'indicateur	MESRI DGESIP SIES

	Nombre d'inscrits pour la première fois en 1 ^{ère} année de DUT	Nombre de diplômés en DUT en 2 ans	Taux de réussite en 2 ans	Nombre de diplômés en DUT en 3 ans	Taux de réussite en 3 ans
Cohorte 2013 (diplômés en 2015 ou en 2016)	983	733	74,2	81	8,2
Cohorte 2017 (diplômés en 2019 ou en 2020)			Cible : 75%		Cible : 9%

Pour information (Données nationales, PAP 2018):

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Taux d'obtention du DUT en 2 ans	%	66,5	Nd	66,2	66,2	66,2	66

Commentaires de l'établissement

La croissance de l'attractivité des formations pourra faire augmenter le taux de réussite en DUT.

IC 4	RÉUSSITE EN MASTER EN 2 ANS	UHA
-------------	------------------------------------	------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Entrées en n, diplômés en n+2
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en M1 (hors Master enseignement) en 2013-2014, diplômés en 2015, et étudiants inscrits en M1 (hors Master enseignement) en 2014-2015, diplômés en 2016.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Champ : étudiants ayant pris une inscription principale en M1 (hors Master enseignement) l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 (hors Master enseignement) l'année précédente.</p> <p>Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (hors Master enseignement) et le master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS.</p> <p>Les ESPE ne sont pas comprises dans l'indicateur.</p>
Mode de collecte des données de base	Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	SD-SIES
Service responsable de la synthèse des données	DGESIP/SD-SIES
Validation de l'indicateur	DGESIP/SD-SIES
Mode de calcul	<p>Définition des indicateurs de réussite Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants. La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.</p> <p>Pour un établissement : Taux de réussite de la méthode 1 Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits dans l'établissement l'année n / n+1. Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2 quel que soit l'établissement où le diplôme a été délivré.</p> <p>Taux de réussite de la méthode 2 Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en M2 dans l'établissement l'année n+1 / n+2 (quel que soit l'établissement d'inscription en première année). Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2.</p> <p>Taux de réussite de la méthode 3 Base (dénominateur) : étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n / n+1 et en n+1 / n+2) ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n / n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2. Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2.</p> <p>Au niveau national : Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes : Ligne « Inscriptions principales » : elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement.. Ligne « Etudiants » : sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est compté dans la réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement).</p> <p>Valeur ajoutée Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le</p>

	<p>parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques. Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - âge à l'entrée en M1 (3 modalités : 22 ans ou moins ; 23 ans ; plus de 23 ans) - formation suivie l'année précédente (3 modalités : Bac+3, autre niveau, non inscrit). Lorsqu'il y a plusieurs inscriptions l'année précédente avec des niveaux différents, on conserve le cas Bac+3 - discipline de l'inscription en M1 (regroupées en 4 modalités : Droit ; Economie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé) - voie du diplôme en M1 (3 modalités : générale ou indifférenciée, professionnelle, recherche). <p>L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la valeur ajoutée. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte. Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.</p>
--	---

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	<i>Ecart taux observé – taux attendu (M3)</i>
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2015 (cohorte 2013) pour mémoire			64	16,9
	Diplômés 2016 (cohorte 2014)	60,1	87,6	60,2	8,6
	Moyenne nationale (cohorte 2014) en %	53.4 %	85.8 %	52.2 %	0.0
	Cible 2022 (méthode 3 uniquement)			64 %	

Pour information, la cible 2020 du PAP 2018 est de 60%, sur la base de la méthode 1.

Leviers d'action

Les nouvelles modalités de recrutement en Master

Les formations transversales accompagnées au sein du Learning Center, et la mise en place de pratiques collaboratives

IC 5	REUSSITE EN DOCTORAT	UHA
-------------	-----------------------------	------------

Action	Formation initiale et continue de niveau doctorat
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Les valeurs de réalisation sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n.
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Source :	Etablissement
Service responsable de l'indicateur	MESRI-DGESIP-SIES

	Taux de l'établissement en 2015	Taux de l'établissement en 2016	Cible 2022 En %	Soutenances 2015 (données nationales)	Cible 2020 (PAP 2018)
Part des doctorats obtenus en moins 40 mois	60%	44,66%	46%	41,6%	46%
<i>Part des doctorats obtenus entre 40 et moins de 52 mois (pour information)</i>	26	34	X	31,7%	%
Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois	86%	78,72%	80%	73,35%	80%
<i>Part des doctorats obtenus entre 52 et 72 mois (pour information)</i>	10	14,89	X	15,8%	%
<i>Part des doctorats obtenus en plus de 72 mois (6 ans) (pour information)</i>	4	6,38	X	10,9%	%

***toutes disciplines confondues**

Précisions : la mesure propose une vision partielle de la réussite en D puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en D. L'indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en D puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenus pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et relèvent souvent d'une insertion professionnelle anticipée

Leviers d'action

- Dimensionner les sujets de thèse à la durée impartie
- Mise en place d'outils pour un suivi individualisé des doctorants
- Augmenter les contrats de thèse financés

Commentaires de l'université

L'indicateur ne prend pas en compte le financement ou non de la thèse. En effet, pour une thèse autofinancée le décret du 26 mai 2016 autorise une durée 72 mois (durée double de celle d'une thèse financée). Sont essentiellement concernés des doctorants en SHS, préparant leur thèse en parallèle d'une activité professionnelle généralement à temps plein.

- En outre, la durée de thèse peut varier selon les disciplines
- En outre, la durée de thèse peut varier selon les disciplines

IC 6	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS	UHA
------	--	-----

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés en 2014 (les données sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n).
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Situation professionnelle au 1 ^{er} décembre 2016 et au 1 ^{er} décembre 2015 des diplômés 2014 de master et de licence professionnelle, de nationalité française, issus de la formation initiale, âgés de moins de 30 ans et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.
Source :	Données collectées dans le cadre de la sixième enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master et de licence professionnelle.
Mode de calcul	<p>Le taux de réponses exploitables est égal au nombre de questionnaires recueillis qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête. Les diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête forment une sous-population de l'ensemble des diplômés.</p> <p>On distingue 4 situations pour les diplômés interrogés : hors champ (poursuites d'études après le diplôme ou interruption d'études supérieures de plus de deux ans), inactivité, en emploi, en recherche d'emploi. Les diplômés hors champ ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul des indicateurs d'insertion.</p> <p>Le nombre de réponses prises en compte est égal au nombre de réponses exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p>Le poinds de la formation est le pourcentage de diplômés de cette formation dans l'ensemble des diplômés de l'université qui sont dans le champ de l'enquête et présents sur le marché du travail. Les effectifs sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p>Le taux d'insertion est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, quel qu'il soit, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Les effectifs portés au numérateur et au dénominateur sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p>Horizon retenu : 18 et 30 mois</p>
Service responsable de l'indicateur	MESRI-DGESIP/DGRI-SIES

IC 6	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS (SUITE)	UHA
-------------	---	------------

Implication dans l'enquête nationale menée en 2016 sur les diplômés 2014

	Nombre de diplômés université	Nombre de réponses exploitables université	Taux de réponses exploitables université	Moyenne nationale
Master				71 %
LP				66 %

Insertion des diplômés 2014 de Master et de Licence professionnelle

	Master						Licence Pro					
	Taux de réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion à 18 mois	taux insertion à 30 mois	moyenne nationale à 18 mois(%)	moyenne nationale à 30 mois(%)	taux de réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion à 18 mois	taux insertion à 30 mois	moyenne nationale à 18 mois(%)	moyenne nationale à 30 mois(%)
Ensemble DEG					89	93					91	94
Droit	25	77	ns	ns	88	91	68	31	91	89	93	98
Economie	73	95	95	91	87	91	83	3	ns	ns	90	93
Gestion	71	23	91	95	91	94	72	15	95	92	91	94
Autres DEG					86	92	40	3	ns	ns	90	92
Lettres, Langues, Arts	69	10	ns	ns	82	87					79	87
Ensemble SHS	65	14	86	81	83	87	70	20	87	80	83	88
Histoire-Géographie	100	4	ns	ns	76	83					83	86
Psychologie					88	93					90	ns
Information communication	100	4	ns	ns	85	88	67	17	93	83	82	87
Autres SHS	90	6	ns	ns	81	85	85	3	ns	ns	85	89
Ensemble STS					85	91					90	94
Sciences de la vie et de la terre	91	9	ns	ns	78	85	10	6	ns	ns	87	91
Sciences fondamentales	68	14	87	ns	84	90	94	4	ns	ns	92	93
Sciences de l'ingénieur	82	9	ns	ns	87	93	78	27	94	89	91	95
Informatique	95	8	ns	ns	94	97	88	13	92	83	88	93
Autres STS	80	40	11	88	89	92	85	3	ns	ns	88	93

Leviers d'action

Poursuivre et renforcer les opérations d'information des étudiants pour obtenir un meilleur taux de retour.

Conforter l'apprentissage qui favorise l'insertion professionnelle immédiate.

Accroître le nombre de conventionnements avec les entreprises et les relations avec les entreprises.

Soutenir l'enseignement des langues et les formations transfrontalières comme un levier important de l'employabilité.

Commentaires de l'université

L'information remontée par l'ORESIFE est tardive et incomplète, elle ne concerne pas les licences générales. Il conviendrait de renforcer ce service, de site, pour gagner en efficacité, comme cela a été préconisé par le HCERES.

IC 7	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS	UHA
-------------	---	------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire 2016-2017 ; cible 2021-2022
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L (hors licences professionnelles) en M et dans les autres diplômes

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	% de mentions de L, M et autres diplômes dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants. Par évaluation, il faut entendre un dispositif de mesure de la satisfaction des inscrits dans la mention, en vue de l'amélioration des services rendus. L'évaluation peut concerner chaque enseignement pris séparément, et/ou porter sur le dispositif pédagogique pris globalement. En toute hypothèse, il convient d'indiquer, en commentaire, la périodicité de l'évaluation, son périmètre (tout ou partie des enseignements, tout ou partie du dispositif pédagogique), la démarche d'amélioration continue dans laquelle elle s'inscrit.
Source :	Établissement
Mode de calcul	(nombre de mentions de L évaluées / nombre total des mentions) X 100 (nombre de mentions de M évaluées / nombre total des mentions) X 100

	Données de l'université	2016-2017	Cible 2022
Niveau L Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement	16	
	Effectifs d'étudiants inscrits en L	2859	
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation	100%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée	2859	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	18,55%	50%
Niveau M Hors ingénieurs, IEP	Nombre de mentions de M dans l'établissement	17	
	Effectifs d'étudiants inscrits en M	1496	
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation	100%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée	1496	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	20,99%	50%
Autres diplômes DUT (x spécialités), LP (x mentions), Ingénieurs (x diplômes), Classes préparatoires (x classes) et PACES	Nombre de diplômes concernés	48	
	Effectifs d'étudiants inscrits	3554	
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation	100%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée	3354	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	44,36%	50%

Cibles 2022 (réponses cumulées au terme du contrat)	
<i>Taux de réponse aux enquêtes</i>	50%
<i>Part des mentions et diplômes faisant l'objet d'au moins une évaluation</i>	100%

IC 7 ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS (SUITE)	UHA
--	------------

Précisions pour la licence et le master

L'article 5 de l'arrêté fixant le cadre national des formations du 22 janvier 2014 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :

« Dans le cadre de la politique de l'établissement, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, des étudiants et du monde socioprofessionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est notamment organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants. Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socioprofessionnel. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site.

Les résultats des évaluations font l'objet de présentations et de débats au sein des équipes pédagogiques, du conseil de perfectionnement, du conseil de la composante concernée et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation. »

Leviers d'action

Renforcer le lien entre les évaluations et les transformations de l'offre de formation et des modalités pédagogiques selon les préconisations des conseils de perfectionnement. Lui donner plus de visibilité.

Commentaires de l'université

Les chiffres démontrent la systématisation de cette évaluation même si les taux de réponse sont insuffisants : Difficulté de joindre les étudiants en stage de fin de parcours et de les « obliger » à répondre.

L'obligation de réponse, tout comme le moment de l'évaluation contribuent à biaiser les résultats.

IC 8	DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE	UHA
-------------	---	------------

Action	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie
Objectif	Favoriser l'accroissement de la formation continue
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie (objectif 1 du programme 150) - Améliorer l'efficacité des opérateurs (objectif 6 du programme 150, évolution des ressources propres)

Description des indicateurs

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires en millions (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de diplômés en formation continue (dont VAE) 3 – recettes en euros (€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Mode de renseignement de l'indicateur	établissement
---------------------------------------	---------------

	Situation 2017 (S)	Cible 2022 (C)	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
1-Heures stagiaires	188 939	193 000	2,14%
2- Nombre de diplômés en formation continue	434	460	5,99%
<i>Dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)</i>	27	35	29,63%
3- Chiffre d'affaires de la formation continue	1 865 767	1 959 000	5%

Précisions : cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « Cible ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible, sauf les « recettes de la formation continue ». En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « Situation ».

Leviers d'action

Actions de promotion auprès des entreprises et du grand public (développement du CPF)
Capacité à créer de nouvelles formations répondant aux besoins du marché
Développement de la modularisation des formations et de la FOAD (dont impact du PIA ELAN)

Commentaires de l'université

Comme après chaque réforme de la formation professionnelle, une phase de baisse globale de l'activité de FC est attendue dans un premier temps par les spécialistes du domaine.

IC 9	ACCES AUX SERVICES ET RESSOURCES DE L'ESR	UHA
-------------	--	------------

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	enquête annuelle par voie électronique (formulaires web) réalisée au premier semestre N+1 pour les informations de l'année N MESRI/DGESIP-DGRI A1.3 – département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	La mesure de l'accès aux services et ressources documentaires de l'enseignement supérieur et de la recherche se décline en deux sous-indicateurs. Le premier évalue le nombre d'entrées dans les espaces physiques des bibliothèques par étudiant au cours de l'année ; le second, le nombre de consultations par usager de la documentation électronique acquise et produite par les services documentaires.
Mode de calcul	Pour le premier sous-indicateur , le nombre d'entrées annuelles en bibliothèques est rapporté au nombre d'étudiants inscrits dans les établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires. Le champ couvre les services communs de documentation et les services inter-établissements des universités, grandes écoles et écoles d'ingénieurs du programme 150. Pour le second sous-indicateur , le numérateur est constitué par le nombre d'unités vues ou téléchargées de la collection éditoriale (documentation acquise), le nombre d'unités vues ou téléchargées de la documentation produite (collection numérisée, documentation pédagogique numérique, thèses, mémoires HDR, mémoires numériques et articles scientifiques). Il est rapporté au dénominateur composé par le nombre total d'usagers (nombre d'étudiants inscrits et enseignants-chercheurs des établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires).

Précisions :

Pour les deux sous-indicateurs, les prévisions et la cible des numérateurs et des dénominateurs ont été dissociées :

- les prévisions des deux numérateurs ont été calculées par régression linéaire, basée sur les valeurs connues pour les années 2011 à 2014.
- les prévisions d'étudiants inscrits à l'université s'appuient sur les projections calculées par le département des études statistiques du MESRI.
- le nombre d'enseignants-chercheurs a été laissé à son niveau de 2014 pour le reste de la période.

Concernant le sous-indicateur relatif à la fréquentation physique des bibliothèques, le nombre d'entrées en 2014 a été légèrement inférieur à la prévision. Dans le même temps, le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements a progressé plus rapidement que la prévision. La valeur actualisée pour 2014 est donc un peu plus faible que celle prévue initialement.

Les prévisions de la période 2015 – 2017 ont également été actualisées et prennent en compte à la fois une croissance plus lente du nombre d'entrées en bibliothèques et une croissance plus rapide du nombre d'étudiants.

Les politiques menées par les services documentaires en faveur d'une amélioration de l'accueil (adaptation des horaires d'ouverture, gestion des places de travail) laissent ainsi prévoir une fréquentation stable rapportée aux effectifs étudiants, qui devraient continuer à croître, notamment avec la mise en place du Plan Bibliothèque Ouverte + à la rentrée 2016.

Concernant le sous-indicateur relatif à la consultation des ressources numériques, le raisonnement est le même. La valeur 2014 définitive du numérateur est plus faible que la prévision et le dénominateur progresse plus vite que prévu.

La valeur 2014 de l'indicateur et celles des prévisions 2015-2017 sont donc revues à la baisse.

En raison du volume croissant de documentation électronique et de l'évolution des pratiques, le nombre de consultations des collections numériques devrait ainsi connaître une progression plus rapide que celle du nombre d'usagers. La cible 2017 est évaluée en tenant compte de cette évolution, mais en raison de la mise en place récente de cet indicateur, la précision de son calcul est appelée à s'affiner dans les années qui viennent.

Tableau synthèse PAP 2018 données nationales

	unité	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 prévisions	2017 actualisés	2018 prévisions	2020 cibles
Part de la fréquentation physique des bibliothèques dans la population étudiante des universités	%	39,9	38,4	41,5	37,3	36,3	34,3
Mesure des usages virtuels des bibliothèques	Nombre/usagers	82	88,5	79,4	91	96	103

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

Sous-indicateur 1 : « part de la fréquentation physique des bibliothèques dans la population étudiante »

	2015-2016	2016-2017	Cible 2022
Nombre d'entrées annuelles	253 038	281 903	460 000
Nombre d'étudiants	8 112	8 353	
Nombre d'entrées par an et par étudiant en %	31.19	33.74	46

PAP 2018 Données nationales

	2013 réalisé	2014 réalisé	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 prévisions	2018 prévisions
Nombre d'entrées annuelles	65 311 296	66 370 240	64 542 943	64 105 122	63 720 491	63 338 168
Nombre d'étudiants	1 570 336	1 603 707	1 617 990	1 669 568	1 707 359	1 746 005
Nombre d'entrées par an et par étudiant en %	41.6	41.4	39.9	38.4	37.3	36.3

Leviers d'action :

L'ouverture du Learning Center de l'UHA en 2019 sera le principal levier d'action pour augmenter la fréquentation. Il a en effet pour vocation de développer les sociabilités sur le campus Illberg, de développer l'acquisition des compétences transversales via une intégration des services documentaires, d'apprentissage des langues, de certification, d'usages numériques, de pédagogie universitaire.

Commentaires de l'université :

Le nombre d'entrées annuelles comprend les données des deux services recensant actuellement le nombre d'utilisateurs accueillis en leur sein : le SCD, le CLAM (Centre de Langues Autoformation et Multimedia). D'autres activités s'ajouteront à celles de ces services, mais elles ne sont pas actuellement intégrées dans le décompte des années antérieures.

En 2017, le nombre moyen d'entrées par étudiant et par an est de 21 entrées pour la BU Illberg, 48 entrées pour la BU Fonderie, 45 entrées pour la BU Colmar et 25 entrées pour la BU Collines.

La cible 2022 est établie en intégrant une prévision de fréquentation multipliée par 3 pour l'Illberg grâce à l'ouverture du Learning Center et une progression de 10% sur la période pour les autres BU, liés notamment à l'ouverture d'une nouvelle filière en Sciences Politiques pour la BU Fonderie, ainsi que d'un LabNumérique au sein de la BU Colmar.

Sous-indicateur 2 : « Mesure des usages virtuels des bibliothèques »

	2015-2016	2016-2017	Cible 2022
Consultation des ressources numériques	483 577	745 407	894 417
Nombre d'étudiants	8 112	8 353	
Nombre d'enseignants-chercheurs	568	591	
Nombre de consultation par usager	55.71	83.34	100

PAP 2018 données nationales

	2013 réalisé	2014 réalisé	2015 réalisé	2016 Réalisé	2017 prévisions	2018 prévisions
Consultation des ressources numériques	107 270 092	112 837 108	137 162 143	152 623 733	160 910 912	173 892 890
Nombre d'étudiants	1 570 336	1 603 707	1 617 990	1 669 568	1 707 359	1 746 005
Nombre d'enseignants chercheurs	55 382	55 568	55 584	55 600	55 600	55 600
Nombre de consultation par usager	66,0	68,0	82,0	88,5	91,3	96,5

Leviers d'action

A l'heure où les budgets d'acquisition de ressources électroniques augmentent considérablement, les deux principaux leviers d'action sont : 1) Le soutien aux politiques nationales et internationales pour la maîtrise des coûts d'abonnement et les licences nationales et 2) La poursuite du développement de la plateforme d'archives ouvertes institutionnelles de site univOAK. Du fait d'une population d'enseignants-chercheurs relativement stable, la progression prévisible est donc liée à l'évolution naturelle des usages ; elle suit en conséquence les prévisions établies dans les données nationales.

Commentaires de l'université

Le nombre total d'utilisateurs n'est pas le « nombre d'étudiants inscrits et enseignants-chercheurs couverts par l'ESGBU , enquête statistique des bibliothèques universitaires » comme spécifié page 17 dans la description de l'indicateur. Le nombre d'utilisateurs retenu est le nombre total des étudiants et chercheurs de l'université (effectifs SISE hors UCO). En effet, ne retenir que les utilisateurs actifs* des BU tels que déclarés dans l'enquête ESGBU ne serait pas pertinent pour évaluer les usages de la documentation numérique, accessible à distance, puisqu'il n'est pas besoin d'être inscrit physiquement dans les BU pour utiliser les ressources numériques.

*utilisateur actif pour l'esgbu = utilisateur ayant effectué au moins un prêt papier dans l'année.

Les chiffres de la consultation des ressources numériques ne prennent en compte la consultation des publications scientifiques sur univOAK qu'à partir de 2017 (date où le comptage a été séparé entre les établissements du site).

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

IC 10	ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PRÉVISION	UHA
--------------	--	------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international et accroître le dynamisme des équipes de recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires ; pourcentages
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du Conseil national des universités (CNU) hors médecine et odontologie

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p>Pour les maîtres de conférences (MCF), le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.</p> <p>Pour les professeurs des universités (PR), le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).</p>
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.
Service responsable de l'indicateur	MESRI -DGRH

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement		2015	2016	2017	Données cumulées 2015, 2016, 2017	Cible 2022 (données cumulées sur la période contractuelle)
Maîtres de conférences	Effectifs*	1/8	3/8	1/15	5/31	
	%**	12,5%	37,5%	6,7%	16,1%	25%
Professeurs des universités	Effectifs*	5/7	5/5	3/5	13/17	
	%**	71,4%	100%	60%	76,5%	50%

* recrutement interne

** recrutement interne / (recrutement total *100)

Leviers d'action :

Assurer une communication adéquate des postes ouverts et ouvrir notamment pour les PR le recrutement à l'international, particulièrement avec l'Allemagne et la Suisse compte tenu de la proximité géographique.

Commentaires de l'université

La taille de la population observée annuellement ne permet pas d'avoir de chiffres significatifs sur un plan statistique notamment pour les PR. Le lissage sur 3 ans (données cumulées) donne une image un peu plus cohérente. Ainsi sur les données cumulées le taux d'endorecrutement pour les MCF est peu élevé en 2017 (7%) démontrant l'attractivité de l'UHA ; quant à celui des PR, il est pour 2017 en diminution par rapport à 2015 et 2016 (60%). Le faible nombre de postes de professeurs ouverts les dernières années, non seulement à l'UHA, mais plus globalement dans la plupart des universités françaises en raison d'un gel des postes pour équilibrer les finances, contribue à un âge moyen des candidats plus élevé ce qui très souvent les rend moins mobiles sur le territoire. Un certain nombre de postes ouverts n'ont donné lieu qu'à 1 ou 2 candidatures. Par ailleurs, il est constaté que certains PR venus de l'extérieur, ne s'installent pas et demandent rapidement un exeat.

IC 11	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES ENCAISSABLES hors subventions pour charges de service public	UHA
--------------	--	------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Deux années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières encaissables hors subvention pour charges de service public, à savoir : 9. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) ou (70651 – 70653) 10. les recettes de la formation continue (7065) ou (70654) 11. la taxe d'apprentissage (7481) 12. les contrats et prestations de recherche 13. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 14. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) ou (746) 15. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) 16. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7064 – 70688 – 707- 708 – 709 – 7445 – 746 – 752 – 757 – 7584 – 7588 – 76) ou (701 – 702 – 703 – 70681 – 70682 – 707- 708 – 709 – 7445 – 746 – 752 – 753 – 756 – 7588 – 76) Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

	2016	2017	Cible 2022
Droits d'inscription (1)	1 460 898	1 544 306	1 600 000
Formation continue (2)	1 741 821	1 865 767	1 959 000
Taxe d'apprentissage (3)	4 715 360	5 395 033	5 400 000
Contrats et prestations de recherche (4)	385 604	1 150 055	1 400 000
<i>ANR investissements d'avenir (74411) ou (741 311)</i>	0	518 896	700 000
<i>ANR hors investissement d'avenir (74412) ou (741312)</i>	0	371 251	400 000
<i>Hors ANR (704 – 705 – 7062 – 751) ou (704 – 705 -70662 -751)</i>	385 604	259 907	300 000
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)	4 877 243	5 668 581	5 800 000
<i>Régions (7442)</i>	3 425 470	4 113 182	4 000 000
<i>Union européenne (7446)</i>	214 512	2 500	200 000
<i>Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488) ou (7412 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 745 - 7488)</i>	1 237 260	1 552 900	1 600 000
Dons et legs des fondations (6)	6 000	2 050	3 000
Produits exceptionnels (7)	28 293	4 382	0
Autres ressources propres (8)*	6 473 632	2 707 313	2 750 000
Total	19 688 850	18 337 487	18 912 000

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

* Dans l'item (8) « Autres ressources propres » la différence entre 2016 et 2017 est due au non reversement du CFAU. Depuis 2017 les reversements sont comptabilisés différemment.

Référence IE 3 Valorisation de la recherche	2016	2017
SATT	2 247 423	2 117 800
CNRS	744 348	1 211 353

Remarques Etablissement

Dans le champ de mesure, il manque les comptes suivants :

7066 (ou 70661) : Colloques (comptabilisés dans Autres RP)

7067 (ou 70664) : Vente de publications (Autres RP)

74481 : Autres collectivités publiques et organismes internationaux (Autres RP)

7063 (ou 70663) : Mesures et expertises (Recherche hors ANR)

7482 : OSEO (Recherche hors ANR)

Leviers d'action

Développer les outils pour mieux accompagner la réponse aux appels à projets.

Poursuivre la structuration de la recherche autour d'axes thématiques pour améliorer la visibilité.

S'appuyer sur la fondation partenariale Haute-Alsace (FPHA).

Renforcer le rôle de coordination au niveau de l'UHA de la cellule partenariale en matière de communication, d'organisation d'événements...

Comme lors du précédent contrat, les composantes, laboratoires et services seront encouragés à chercher des ressources propres.

Commentaires de l'établissement

La cible sur les Droits d'inscription a été calculée sur la base d'une augmentation des effectifs de quelques %/an conformément aux prévisions d'augmentation nationales qui devraient avoir des retombées à l'UHA. L'absence de visibilité de l'impact de la contribution Vie étudiante a conduit l'université à rester sur les mêmes bases.

Etant donné les incertitudes liées aux impacts des réformes sur l'apprentissage et sur la formation professionnelle, les cibles 2022 concernant la formation continue et la taxe d'apprentissage sont relativement stables par rapport à l'exécution 2017.

La cible en matière de subventions hors SCSP ne tient pas compte du CPER.

IC 12	PILOTAGE FINANCIER	UHA
--------------	---------------------------	------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	<p>Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage.</p> <p>Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote.</p> <p>0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi</p> <p>1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel</p> <p>2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels</p>
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

Actions prévues	Situation 2016 source MESRI	Situation actuelle (2017)	Commentaires établissement	Cible 2022
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Fonctionnement : % Investissement : % <i>Moyenne nationale 2016</i>	Fonctionnement : 96% Investissement : 78%		Fonctionnement ≥ 96% Investissement ≥ 80%
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...		1	Instaurer une clôture intermédiaire en juin	2
3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).		2	A actualiser	2
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale , la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%).		2	A maintenir	2

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable : Les actifs immobilisés sont inscrits au bilan. L'UHA n'a pas de stocks à ce jour. Cartographie des risques en cours

Actions prévues	Situation actuelle (2017)	Cible 2022
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	2	2
2 -Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	1	2

IC 13	PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMERIQUES AUX USAGERS	UHA
--------------	---	------------

Action	Améliorer l'efficience des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficience des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	<p>Cote chiffrée de 0 à 5</p> <p>1. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.</p> <p>2. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.</p> <p>3. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.</p> <p>4. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.</p> <p>5. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.</p> <p>6. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficience, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.</p>
Date de la mesure	<p>Situation actuelle : année précédant la première année du contrat</p> <p>Cible : dernière année du contrat</p>
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes	Situation actuelle (2017)	Cibles 2022
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	2	4
2-Le système d'information et les services numériques	2	3
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	3	4
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	3	3
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	2	3
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	3	3

IC 14	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	UHA
--------------	-------------------------------------	------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U / S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles, S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p><i>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de :</i></p> $\frac{(58\ 195\ h / 66\ salles)}{1\ 120\ h}$ <p><i>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ;</i></p> <p><i>Son taux d'occupation est de : $\frac{(62\ % \times 3\ 000\ m^2) + (79\ % \times 5\ 100\ m^2)}{8\ 100\ m^2} = 73\ %$.</i></p>
Service responsable de l'indicateur	MESRI - DGESIP

Précisions : Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.3 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 72,3% en réalisation 2015 (PAP 2018) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements. Cible 2020 à 74%. (PLF 2018).

Occupation des locaux	Situation actuelle (2017)				Taux d'occupation attendu en 2022
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	20 211	31	5 985	58.21%	≥ 65%
Salles banalisées	158 443	226	14 421	62.60%	
Total				61,32%	

Leviers d'action

Restructuration du parc immobilier conduisant à moins de surface par étudiant plus opérationnel.
 Rationalisation de l'utilisation d'ADE dans sa nouvelle version (renseignement de toutes les activités utilisant les salles banalisées tels que les réunions, les conférences, les salles en libre-service,...) pour plus de mutualisations.
 Organisation d'événements au cours des périodes de non occupation des locaux (université d'été, etc.).
 Ouverture de la filière STAPS en septembre 2019 qui entrainera une nouvelle augmentation des effectifs étudiants.

Commentaires de l'établissement

L'UHA, proposant beaucoup de formations techniques et professionnalisantes, il en résulte un déséquilibre en termes de taux d'occupation entre les 1er et 2ème semestres, beaucoup d'étudiants étant en stage au 2° semestre. Le taux d'occupation est aussi plus faible dans les filières technologiques au sein desquelles les étudiants fréquentent davantage les salles de travaux pratiques et entraîne une chute du taux d'occupation des salles banalisées d'enseignement.

Pour un établissement comme l'UHA, prendre en compte le taux d'occupation du 1er semestre serait plus judicieux.

Malgré des effectifs étudiants UHA en légère hausse ces dernières années, les taux d'occupation baissent chaque année. Ceci s'explique par le fait qu'il y a optimisation de l'enseignement; des contraintes budgétaires ont imposé une diminution sensible des heures de formation effectuées malgré une augmentation importante du nombre d'étudiants. L'efficacité du dialogue de gestion mis en place dès 2012 a contribué à transcrire rapidement ces contraintes dans les actes. De plus, l'Université s'est engagée dans une démarche de développement durable (ISO 50001) ce qui conduit plusieurs composantes à optimiser l'utilisation leurs locaux afin de diminuer leur consommation énergétique.

Enfin, le fait que l'UHA soit implantée sur 5 sites et deux villes, situation qui ne favorise pas les possibilités de mutualisation.

→ Ce n'est que dans l'hypothèse où l'Etablissement quitte le site Collines à Mulhouse pour regrouper l'ensemble des activités sur 4 sites que son taux d'occupation sera amélioré. Ce projet conditionne une partie des évolutions envisagées.

IC 15	MESURE DES EVOLUTIONS DE SURFACES IMMOBILIERES (solde en m²)	UHA
--------------	--	------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	m ² SHON
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Surfaces immobilières recensées dans l'enquête immobilière DGESIP

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Enquête immobilière de la DGESIP
Source	établissement
Mode de calcul	Evolution des surfaces immobilières = nombre de m ² existants – (nombre de m ² libérés + nombre de m ² nouveaux)
Service responsable de l'indicateur	MESRI DGESIP

Années	Situation existante			Objectifs		
	Dénomination bâtiment	Situation domaniale	m ² existants	Objectifs prévisionnels de m ² libérés	Objectifs prévisionnels de m ² nouveaux	Objectif d'évolution des surfaces immobilières (m ²)
Situation initiale	Tous bâtiments établissement					
2012	X		123850			
2018	X		118250			
2019				2100	3500	
2020				1750	1600	
2021					1500	
2022						
soldes						
Evolution des m ² à l'issue du contrat			121000	3850	6600	2750

Précisions :

Par m² libérés on entend les surfaces que les établissements n'occupent plus et qui ont été remises aux domaines, cédées, rendues (fin de mise à disposition ou de location) ou destinées à la démolition.

Les m² nouveaux correspondent à des surfaces nouvelles : construction neuve, extension, mise à disposition, location, acquisition...

Commentaires de l'université :

La surface est un indicateur prioritaire pour le patrimoine ; pourtant juger de son évolution sur une durée si courte est difficile. Si l'on considère l'opération du Learning Center, nous avons démoli en 2015 (4500 m² la FST4) et gagnerons des m² en 2019 (+3500 m²).

L'Université souhaite se réorganiser, mutualiser des surfaces. Pour cela elle doit diminuer le nombre de ses campus : c'est l'opération « transfert de l'IUT vers le campus de l'Illberg et regroupement de l'Ensisa dans un seul bâtiment » qui pourra le permettre. Ce projet permettrait de gagner une surface de l'ordre de 7000m².

IS1	NOMBRE ET PART « DES HEURES EQUIVALENT T.D » NOUVELLES ET MODIFIEES DANS LE VOLUME HORAIRE GLOBAL DU CYCLE L	UHA
------------	---	------------

Action	Le projet ELAN est un projet de transformation globale qui vise tous les cursus de l'Université de Haute-Alsace et les apprenants en formation initiale et continue. Son ambition est d'accueillir et de faire réussir tous les apprenants grâce à un parcours de formation cohérent avec leurs aspirations et leurs projets Encouragement des nouvelles formes de pédagogie (pédagogie par projet, pédagogie inversée, enseignements par les pairs...)
Objectif	Une offre de formation post-baccalauréat sur mesure et renouvelée

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre – Pourcentage
Date de la mesure	Années universitaires : n-1/n Disponible en mai de l'année n+1
Champ de la mesure	Heures équivalent T.D nouvelles et modifiées dans le volume horaire global du cycle L dans le cadre du PIA

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Service d'enseignement réalisé
Source :	Coûts des activités – Service d'enseignement
Mode de calcul	Nombre d'HETD formations ELAN rapporté au nombre HETD total formations UHA niveau BAC+3 des permanents, vacataires y compris les UE libres (SERFA, CLAM, SUAC, SUAPS)
Service responsable de l'indicateur	Observatoire ELAN – SAP

		Unité	Situation 2015-16 UHA	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	Cible 2022-23
Nombre des HETD	Nouvelles	Nombre	132 236					10 000
	Modifiées	Nombre						50 000
Part des HETD	Nouvelles	%	X					50
	Modifiées	%						50

Leviers d'action :

Mise en place du projet « Eveil à la Liberté et à l'Autonomie dans un monde Numérique » (ELAN, PIA NCU 2018-2027.)

Implication progressive des enseignants, enseignants-chercheurs et personnels administratifs dans la mise en place des dispositifs ELAN.

Commentaires de l'université sur la période :

Le projet ELAN est un projet de transformation globale qui vise à terme (2027) tous les cursus de l'UHA au niveau Bac+3 et les apprenants en formation initiale et continue. Son ambition est d'accueillir et faire réussir tous les apprenants grâce à un parcours de formation cohérent avec leurs aspirations et leurs projets, en s'appuyant sur trois piliers : des parcours de formation et une pédagogie centrée sur l'apprenant, une ouverture à la mondialisation grâce au contexte transfrontalier de l'UHA, un accès aux compétences, savoirs et savoir-faire pour agir dans un monde numérique.

IS2	REVENUS CONSOLIDES DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE	UHA
-----	---	-----

Action	Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Objectif	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 4 (améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Euros (€)
Date de la mesure	31/12/N
Champ de la mesure	Établissements d'enseignement supérieur et structures externes chargées de la valorisation de leurs activités recherche

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Établissement : établissement d'enseignement supérieur ayant qualité d'opérateur et participant à l'exécution du programme 150 dans le cadre d'une contractualisation avec le MESR.</p> <p>Structure externe : structure (établissement public, association, dispositif mutualisé ou filiale) chargée par l'établissement public, agissant seul ou avec d'autres établissements (dans le cadre d'un groupement ad hoc, d'un PRES, etc.), de gérer tout ou partie des activités de valorisation.</p> <p>Organisme : EPST partenaires des établissements au sein des unités mixtes et gérant potentiellement une part des ressources de valorisation</p> <p>Données financières au 31/12/N de chaque année considérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recettes générées par les contrats de recherche (hors financement public sur projet - FPP) - recettes générées par les prestations de service (études et prestations recherche hors contrats) - recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle
Source :	Comptes financiers des établissements d'enseignement supérieurs Bilans financiers annuels des structures externes et des organismes
Mode de calcul	Montants déclarés par catégories de ressources citées plus haut issus du compte financier de l'établissement, augmenté des ressources globales des structures externes concernées et des ressources éventuellement gérées par les organismes pour le compte d'unités mixtes de l'établissement. Les ressources des structures externes mutualisées ne sont pas ventilées par établissement faute de pouvoir déterminer a priori la bonne clé de répartition. Cependant, les établissements sont invités à commenter les résultats et le cas échéant à expliciter leur niveau de participation au dispositif mutualisé y compris si la valorisation est gérée au niveau du PRES.
Responsable de l'indicateur	Établissement
Date de disponibilité de l'indicateur	Mars de chaque année N pour N-1

IS2	REVENUS CONSOLIDES DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE (Suite)	UHA			
		1- Périmètre établissement (UHA)	3- Périmètre structure(s) externe(s) mutualisées (SATT)	4- Périmètre «organismes» (CNRS)	TOTAL
2016	Contrats hors FPP	116 894	1 865 238	665 098	3 845 814
	Prestations	665 387	366 605	79 250	
	Redevances PI	71 762	15 580	0	
	TOTAL	854 043	2 247 423	744 348	
2017	Contrats hors FPP	96 602	1 779 612	1 146 409	4 012 643
	Prestations	546 887	272 338	64 944	
	Redevances PI	40 000	65 850	0	
	TOTAL	683 489	2 117 800	1 211 353	
2018	Contrats hors FPP				
	Prestations				
	Redevances PI				
	TOTAL				
2019	Contrats hors FPP				
	Prestations				
	Redevances PI				
	TOTAL				
2020	Contrats hors FPP				
	Prestations				
	Redevances PI				
	TOTAL				
2021	Contrats hors FPP				
	Prestations				
	Redevances PI				
	TOTAL				
Cible 2022					3 500 000

Contrats hors FPP : Compte + 7062

Prestations : Comptes + 70 - 7061 - 7062 - 7065 - 7068 du CFAU - 707 - 7082 - 7084 - 7088

Redevances PI : Compte +7511

Périmètre structure externe mutualisée : SATT (montant des contrats signés l'année n)

Périmètre « organisme » : CNRS (montant des contrats signés l'année n)

Leviers d'action

La SATT Conectus Alsace, le CNRS, l'Institut Carnot MICA, la politique partenariale de l'Etablissement et les actions entreprises au sein de la direction de la recherche de l'Université renforcent les relations avec le monde socio-économique.

Ouvrir davantage les plateformes de l'UHA au service de la recherche publique/privée.

Créer un réseau d'industriels à l'international et développer des structures communes avec les industriels.

Commentaires de l'université 2017 :

Jusqu'en 2015, les revenus consolidés de la valorisation de la recherche étaient proche de 3M d'euros. Les années 2016 et 2017 étaient exceptionnelles. D'où la cible à 3,5M qui nous semble raisonnable sauf dans l'hypothèse où l'université serait en mesure de renforcer les équipes au sein des laboratoires.

Précisions – Remarques importantes :

Les financements publics sur projet (FPP), par exemple en provenance de l'ANR, du FUI, de l'UE (PCRDT), ou des collectivités territoriales sont exclus du périmètre de l'indicateur.

Cet indicateur financier ne rend compte que partiellement de la mission de valorisation de la recherche confiée aux établissements et de la dynamique en place. Un tableau de bord de suivi des résultats construit conformément à la volonté de la CPU, devra permettre de faire évoluer cet indicateur de même que la diffusion des analyses conduites sur la base de l'enquête Curie. En outre les universités sont invitées à compléter cet indicateur d'éventuels commentaires ou compléments d'information.

IS3	TAUX D'ETUDIANTS INSCRITS EN FORMATION PAR APPRENTISSAGE	UHA
-----	--	-----

Action	
Objectif	
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	15 janvier n+1 pour une année universitaire n/n+1
Champ de la mesure	Effectifs SISE

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscription principale
Source :	Apogée
Mode de calcul	Nombre d'étudiants inscrits dans une formation par apprentissage rapporté au nombre d'étudiants total hors formations délocalisées et en convention et hors doctorants Transfrontaliers : les apprentis qui ont un contrat d'apprentissage dans une entreprise d'un des pays limitrophe
Service responsable de l'indicateur	Service d'aide au pilotage - CFAU

	Unité	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Cible 2022
Nombre d'inscrits (hors formations délocalisées et en convention et hors doctorants)	Nombre	7737	7975					
Nombre d'inscrits en formation par apprentissage	Nombre	936	1081					1120
dont transfrontaliers		4	3					11
Taux d'apprentis	%	12,10%	13,55%					14%
dont transfrontaliers		0,05%	0,04%					0,1%

Leviers d'action :

Ouverture de nouvelles formations à l'apprentissage.
Développer l'apprentissage transfrontalier.

Commentaires de l'université sur la période :

Les apprentis transfrontaliers sont très peu nombreux malgré les possibilités de mobilité européenne que cela permettrait. La mise en place de job dating de l'apprentissage avec l'invitation d'entreprises allemandes pourrait permettre de dynamiser cette possibilité. L'évolution du nombre des apprentis est très dépendante de la situation économique. L'évolution de la réglementation amène l'université à rester prudent sur l'objectif.

IS4	RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE	UHA
Action	Améliorer l'efficience des opérateurs	
Objectif	Recenser les actions de responsabilité sociétale et environnementale	

Description de l'indicateur

Unité de mesure	
Date de la mesure	Année Civile
Champ de la mesure	Consommation Fluides par m² : tous les bâtiments de l'UHA

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Consommation Fluides : Année de référence 2015, année de début de la période actuelle de l'ISO 50001
Source :	Consommation Fluides : Factures
Mode de calcul	<p>Consommation Fluides par m² Consommation annuelle réelle (année civile) / SHON UHA Tous les bâtiments de l'UHA % d'évolution par rapport à 2015 (année référence ISO 50001) des consommations électricité et chauffage corrigé</p>
Service responsable de l'indicateur	Direction de la gestion et du patrimoine-DGPI

Consommation des fluides	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Cible 2022
Consommation Electricité en Kwh / m ²	57,2	56						
Consommation Chauffage corrigé en Kwh / m ²	92,2	91,6						
Evolution Electricité par rapport à 2015		-2,10%	%	%	%	%	%	-6%
Evolution Chauffage par rapport à 2015		-0,65%	%	%	%	%	%	-6%

Leviers d'action :

Dans le cadre de la certification ISO 50001

- Plan d'actions énergétiques - Travaux d'amélioration énergétique - Sensibilisation des acteurs – Campagnes de communication

L'UHA a été certifiée ISO 50001 en 2014.

Entre 2012 et 2015, le gain énergétique est de 12% (à isopérimètre, sans les constructions réceptionnées pendant cette période-école de chimie et institut de recherche à Mulhouse & IUT GTE à Colmar

ANNEXE FINANCIERE POUR LA PERIODE 2018-2022 DE L'UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE

L'Université de Haute Alsace (UHA) qui dispose d'un volet spécifique dans le contrat de site Alsacien recevra chaque année, conformément à l'article L 712-9 du code de l'éducation, une dotation en crédits qui comprend le montant global de la dotation de l'Etat en distinguant les montants affectés à la masse salariale, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement.

Les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'Etat sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer.

L'établissement s'est fixé des objectifs, en matière d'endorecrutement des professeurs et des maîtres de conférences, conformément à l'article L 952-1-1 du code de l'éducation.

Il s'engage également à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément aux articles 59 et 209 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Les moyens nouveaux attribués à l'établissement afin d'accompagner la réforme de l'accès au premier cycle des études supérieures engagée dans le cadre de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants sont précisés ci-dessous.

SUBVENTION ALLOUEE A L'ETABLISSEMENT POUR LA PERIODE 2018-2022

⇒ **Pour l'année 2018**, la dotation prévisionnelle, avant application de la mise en réserve, de l'université de haute alsace financée par les programmes 150 « formations supérieures et recherche universitaire » et 231 « vie étudiante » est la suivante :

Dotation prévisionnelle à la date du 3 juillet 2018	
Masse salariale	67 049 525 €
Fonctionnement	7 178 007 €
Dotation prévisionnelle	74 227 532 €

⇒ **Pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022**, la dotation prévisionnelle de l'établissement fera l'objet d'une notification qui en précisera le montant annuel.

ACCOMPAGNEMENT DE LA REFORME DE L'ACCES AU PREMIER CYCLE

La réforme engagée dans le cadre de la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants vise à améliorer les modalités d'accès au premier cycle des études supérieures, tout en garantissant un droit d'accès à l'enseignement supérieur pour tous les bacheliers souhaitant poursuivre des études. Elle favorisera la réussite des étudiants, notamment par un accompagnement personnalisé des étudiants les plus exposés au risque d'échec.

Les moyens nouveaux attribués dans le cadre de cette réforme, figurant pour 2018 dans la notification de dotation allouée à l'établissement, se répartissent comme suit :

	2018
Création de places supplémentaires dans les filières en tension *	77 280 €
Financement des dispositifs et parcours « oui si » *	23 528€
Examen des dossiers d'inscription, création et/ou renforcement des fonctions de directeurs d'études, accompagnement pédagogique des étudiants et reconnaissance de l'investissement pédagogique des personnels	40 000€

* Montants subordonnés à un dialogue avec le rectorat.

En contrepartie de ces moyens nouveaux, les engagements pris par l'établissement feront l'objet d'un suivi effectué par les services du rectorat et du ministère. La reconduction de leur allocation sera ainsi calibrée au strict respect de ces engagements.

LISTE DES FORMATIONS VISEES PAR L'ACCREDITATION 2018-2022

Liste des formations visées par l'accréditation 2018-2022

Capacité en droit

Diplôme d'accès aux études universitaires – Option A

Diplôme d'accès aux études universitaires – Option B

Diplôme universitaire de technologie :

IUT de Mulhouse

Spécialités (options)	Site
Gestion des entreprises et des administrations <ul style="list-style-type: none"> • Gestion comptable et financière • Gestion et management des organisations • Gestion des ressources humaines 	Mulhouse
Génie électrique et informatique industrielle	Mulhouse
Gestion logistique et transport	Mulhouse
Génie mécanique et productique	Mulhouse
Métiers du multimédia et de l'internet	Mulhouse
Sciences et génie des matériaux	Mulhouse

IUT de Colmar

Spécialités (options)	Site
Carrières juridiques	Colmar
Génie biologique <ul style="list-style-type: none"> • Agronomie 	Colmar
Génie thermique et énergie	Colmar
Hygiène, sécurité, environnement	Colmar
Réseaux et télécommunications	Colmar
Techniques de commercialisation	Colmar

Licences

Domaine	Mention
Droit, Economie, Gestion	Administration économique et sociale
Droit, Economie, Gestion	Droit
Droit, Economie, Gestion	Science politique

Sciences humaines et sociales	Histoire
Droit, Economie, Gestion	Gestion
Arts, Lettres, Langues	Langues étrangères appliquées
Arts, Lettres, Langues	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales
Arts, Lettres, Langues	Lettres
Sciences humaines et sociales	Sciences de l'éducation (co-accréditation avec l'Université de Strasbourg)
Sciences humaines et sociales	Sciences et techniques des activités physiques et sportives (co-accréditation avec l'Université de Strasbourg)
Sciences, technologies, santé	Informatique
Sciences, technologies, santé	Sciences pour l'ingénieur
Sciences, technologies, santé	Physique, chimie
Sciences, technologies, santé	Sciences de la vie (co-accréditation avec l'Université de Strasbourg)

Licences professionnelles

Domaine	Mention
Droit, Economie, Gestion	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle
Droit, Economie, Gestion	Métiers de l'immobilier : gestion et développement de patrimoine immobilier
Droit, Economie, Gestion	Commercialisation des produits alimentaires
Droit, Economie, Gestion	Gestion des achats et des approvisionnements
Droit, Economie, Gestion	Management des processus logistiques
Droit, Economie, Gestion	Management et gestion des organisations
Droit, Economie, Gestion	Métiers de la gestion et de la comptabilité : contrôle de gestion
Droit, Economie, Gestion	Métiers de la gestion et de la comptabilité : fiscalité
Droit, Economie, Gestion	Métiers de la GRH : assistant
Droit, Economie, Gestion	Métiers du tourisme : communication et valorisation des territoires
Droit, Economie, Gestion	Technico-commercial
Sciences, technologies, santé	Métiers de la qualité
Arts, Lettres, Langues Droit, Economie, Gestion	Métiers du livre : édition et commerce du livre
Arts, Lettres, Langues Droit, Economie, Gestion	Gestion de projets et structures artistiques et culturels
Sciences humaines et sociales	Gestion et accompagnement de projets pédagogiques
Arts, Lettres, Langues	Métiers de la communication : chargé de communication
Droit, Economie, Gestion Sciences, technologies, santé	E-commerce et marketing numérique
Sciences, technologies, santé	Métiers de l'industrie : conception de produits industriels
Sciences, technologies, santé	Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels

Sciences, technologies, santé	Métiers des réseaux informatiques et télécommunications
Sciences, technologies, santé	Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web
Sciences, technologies, santé	Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle
Sciences, technologies, santé	Bio-industries et biotechnologies
Sciences, technologies, santé	Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux
Sciences, technologies, santé	Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique
Sciences, technologies, santé	Sécurité des biens et des personnes

Masters

Domaine	Mention
Droit, Economie, Gestion	Droit
Droit, Economie, Gestion	Economie sociale et solidaire
Droit, Economie, Gestion	Innovation, entreprise et société
Sciences humaines et sociales	Histoire, civilisations, patrimoine
Sciences humaines et sociales	Information, communication (co-accréditation avec l'Université de Strasbourg)
Droit, Economie, Gestion	Contrôle de gestion et audit organisationnel
Droit, Economie, Gestion	Entrepreneuriat et management de projets
Droit, Economie, Gestion	Marketing, vente
Arts, Lettres, Langues	Arts, lettres et civilisations
Arts, Lettres, Langues Droit, Economie, Gestion Sciences, technologies, santé	Langues étrangères appliquées
Sciences humaines et sociales	Sciences de l'éducation (co-accréditation avec l'Université de Strasbourg)
Sciences, technologies, santé	Electronique, énergie électrique, automatique
Sciences, technologies, santé	Mécanique
Sciences, technologies, santé	Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises - MIAGE
Sciences, technologies, santé	Informatique (co-accréditation avec l'Université de Strasbourg)
Sciences, technologies, santé	Mathématiques et applications (co-accréditation avec l'Université de Strasbourg)
Sciences, technologies, santé	Risques et environnement
Sciences, technologies, santé	Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement
Sciences, technologies, santé	Chimie (co-accréditation avec l'Université de Strasbourg)
Sciences, technologies, santé	Sciences de la vigne et du vin (co-accréditation avec l'Université de Reims)

Sciences, technologies, santé	Sciences et génie des matériaux (co-accréditation avec l'Université de Strasbourg et l'INSA Strasbourg)
-------------------------------	--

Doctorat

L'établissement délivre le doctorat dans le cadre des écoles doctorales :

DS	N°	Intitulé	Etablissements co-accrédités		Partenaires
			Délivrance partagée	Délivrance conjointe	
2	ED 182	Ecole Doctorale Physique et chimie-physique	U-Strasbourg U-Mulhouse		
4	ED 222	Ecole Doctorale Sciences chimiques	U-Strasbourg U-Mulhouse		
6	ED 519	Ecole Doctorale des Sciences humaines et sociales. Perspectives européennes	U-Strasbourg U-Mulhouse		INSA Strasbourg ENSAS
6	ED 520	Ecole Doctorale des Humanités	U-Strasbourg U-Mulhouse		
1-8-9	ED 269	Ecole Doctorale Mathématiques, sciences de l'information et de l'ingénieur	U-Strasbourg U-Mulhouse		INSA Strasbourg ENGEES
7	ED 221	Ecole Doctorale Augustin Cournot	U-Strasbourg	U-Mulhouse	ENGEES
7	ED 101	Ecole Doctorale Sciences juridiques	U-Strasbourg	U-Mulhouse	

Champs disciplinaires (DS) : 1 - Mathématiques et leurs interactions ; 2 - Physique ; 3 - Sciences de la Terre et de l'Univers, Espace ; 4 - Chimie ; 5 - Biologie, Médecine, Santé ; 6 - Sciences humaines et humanités nouvelles ; 7 - Sciences de la Société ; 8 - Sciences pour l'ingénieur ; 9 - Sciences et technologies de l'information et de la communication ; 10 - Sciences agronomiques et écologiques.

Liste des structures de recherche – Université de Mulhouse

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
---------	-------	----------	-------------	------------

DS9 Sciences et technologies de l'information et de la communication
DS1 Mathématiques et leurs interactions
DS8 Sciences pour l'Ingénieur

201822676Z	EA 7499	IRIMAS - Institut de Recherche en Informatique Mathématiques Automatique Signal	HAEBERLE Olivier	UHA
------------	---------	--	------------------	-----

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
---------	-------	----------	-------------	------------

DS4 Chimie

201320577P	UMR 7361	IS2M - Institut de Science des Matériaux de Mulhouse	ROUCOULES Vincent	CNRS, UHA
201822682F	UMR 7042	LIMA - Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications	LEROUX Frédéric	CNRS, Unistra, UHA
201119493V	EA 4567	LPIM - Laboratoire de Photochimie et d'Ingénierie Macromoléculaire	ALLONAS Xavier	UHA
201420878M	FR 3627	FMNGE - Matériaux et Nanosciences Grand Est	GIUSEPPONE Nicolas	CNRS, Inserm, Unistra, UHA, U-Reims, ISL
201722418Y	UMS 2003	MICA - Institut Carnot MICA	VIX Cathie	CNRS, Inserm, Unistra, UHA, U-Reims, ISL

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
---------	-------	----------	-------------	------------

DS8 Sciences pour l'Ingénieur

199713885K	EA 2334	LGRE - Laboratoire de Gestion des Risques et Environnement	BRILHAC Jean-François	UHA
200918489M	EA 4365	LPMT - Laboratoire de Physique et Mécanique Textiles	BUENO Marie-Ange	UHA
n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)

DS6 Sciences humaines et humanités

200919794F	USR 3227	MISHA - Maison interuniversitaire des sciences de l'Homme - Alsace	BRETON Didier	CNRS, Unistra, UHA
200112444B	UMR 7044	ArchHiMedE - Archéologie et histoire ancienne : Méditerranée-Europe	HUMM Michel	CNRS, Unistra, UHA Ministère Culture <i>Partenaire : INRAP</i>
199713862K	EA 2310	LISEC - Laboratoire interuniversitaire des sciences de l'éducation et de la communication	CHALMEL Loïc	Unistra, UHA, U-Lorraine
200114712S	EA 3436 3 ans	CRESAT - Centre de Recherche sur les Economies, les Sociétés, les Arts et les Techniques	MELTZ Renaud	UHA
200918521X	EA 4363	ILLE - Institut de Recherche en Langues et Littératures Européennes	TOUDOIRE-SURLAPIERRE Frédérique	UHA

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
---------	-------	----------	-------------	------------

DS7 Sciences de la société

200515248G	EA 3992	CERDACC - Centre européen de Recherche sur le Risque, le Droit des Accidents Collectifs et des Catastrophes	ARBOUSSET Hervé / PAUVERT Bertrand	UHA
201320912D	EA 7317	CREGO - Centre de recherche en gestion des organisations	FILSER Marc	U-Bourgogne, UHA, U-Franche Comté

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
---------	-------	----------	-------------	------------

DS10 Sciences agronomiques et écologiques

200515247F	EA 3991	LVBE - Laboratoire Vigne, Biotechnologies et Environnement	BERTSCH Christophe	UHA
------------	---------	---	-----------------------	-----

VOLET SPÉCIFIQUE

BIBLIOTHEQUE NATIONALE UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG

Sommaire

AXE I : S'INSCRIRE DANS L'AVENIR

- 1.1 Mieux accueillir les publics pour accroître les usages**
- 1.2 Renforcer la démarche qualité pour mieux renouveler les services aux différents publics**

Axe II : S'INSCRIRE DANS UN TERRITOIRE

- 2.1 Développer la politique de site en renforçant les relations avec ses partenaires sur le plan documentaire, scientifique et culturel**
- 2.2 Reconsidérer les horaires d'ouverture dans le cadre d'une offre concertée avec l'Université de Strasbourg**
- 2.3 Rayonner sur la ville et la région (attractivité touristique de la ville, label musée de France)**
- 2.4 Démocratiser l'accès au patrimoine (collections historiques, actions culturelles)**

Axe III : METTRE LES COLLECTIONS D'EXCELLENCE AU SERVICE DE LA RECHERCHE

- 3.1 Développer une politique documentaire au cœur des réseaux**
- 3.2 Développer une offre de service en appui et soutien aux chercheurs en SHS**

Axe IV : METTRE EN ŒUVRE UNE GOUVERNANCE ET UN PILOTAGE ADAPTES AU PROJET DE MODERNISATION

- 4.1 Des statuts et une organisation renouvelés**
- 4.2 La prise en compte du développement durable**
- 4.3 Une politique Ressources Humaines prospective, humaniste et moderne**
- 4.4 Un pilotage ordonné autour de schémas directeurs**
- 4.5 Le modèle économique**

Récapitulatif des jalons de la trajectoire

Indicateurs et cibles de performance

Annexe financière

Dans la dynamique d'une rénovation architecturale réussie (2010-2014), la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg poursuivra, sur la période quinquennale qui s'ouvre (2018-2022), sa démarche ambitieuse de transformation. Celle-ci répond à deux objectifs :

- poser les bases d'une bibliothèque pour l'avenir en redonnant du sens aux missions de l'établissement dans un environnement de l'information scientifique et technique en perpétuelle évolution ;
- ajuster les modes de gouvernance et de pilotage aux pratiques organisationnelles d'aujourd'hui.

Ce plan de transformation, par bien des aspects, questionne les missions mêmes d'une bibliothèque à l'aune des pratiques et des attentes actuelles, induites par le numérique. Plus généralement, il s'inscrit dans une société qui est elle-même interrogée et qui se voit dans l'obligation de s'adapter : développement durable, parité femmes/hommes, plus grande implication des citoyens dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

Dans le même temps, ce projet a l'ambition de conforter la pertinence et la plus-value d'une bibliothèque au statut singulier d'établissement public à caractère administratif et aux dimensions plurielles :

- nationale, territoriale et européenne ;
- universitaire et citoyenne.

I- S'inscrire dans l'avenir

Face à la légitime exigence d'excellence du public et aux défis portés par la révolution numérique pour l'information scientifique et technique comme pour la recherche, la BNU se doit de renouveler en profondeur ses services et son offre documentaire, tout autant que son organisation, dans une logique de coopération et d'innovation.

1.1 Mieux accueillir les publics pour accroître les usages

- *Création du Lab : la transformation numérique orientée vers les sciences humaines et sociales dans un espace dédié clairement identifié*

La transformation numérique de la BNU, déjà largement entamée avec la bibliothèque numérique Numistral, mais aussi avec le développement de la dématérialisation des services au public comme des outils métier, prendra corps au sein d'un espace physique dédié à l'innovation.

Ce nouveau lieu, doté d'outils au service des chercheurs, pensé en lien avec l'Université de Strasbourg (en particulier la Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme – Alsace/MISHA), sera naturellement orienté vers les sciences humaines mais restera largement ouvert dans une logique d'interdisciplinarité. Il sera également accessible à l'ensemble des usagers de la BNU, y compris son personnel dans une démarche d'innovation publique, et attirera potentiellement un public nouveau (particuliers, entrepreneurs, créateurs...).

Le Lab aura vocation à être un lieu d'innovation et d'expérimentation, un lieu de valorisation des ressources numériques propres de la BNU, mais aussi un espace de co-working, lieu d'accueil possible de startups, et enfin un espace de travail modulable et alternatif ainsi qu'un cadre méthodologique pour les agents de la BNU qui permettra d'expérimenter des outils, services, modes de productions (notamment pour les expositions et outils de médiation numérique), modes d'organisation et toutes autres approches « centrées utilisateurs ».

Il gagnera à travailler dans une logique de réseau et de complémentarité (Lab de l'INSA, Shadok de l'Eurométropole de Strasbourg, divers réseaux existants ou à venir - FabLabs, Learning Labs, Living Labs - ou encore celui des Datalab ou Labs de recherche en cours de développement, réseau des Infolab...) en renforçant l'offre de services au niveau local.

Jalon 6 : Création d'un Lab en appui aux chercheurs

- *Adapter l'espace : modularité des différents usages et modulabilité des espaces*

Avec un recul de trois années sur le fonctionnement de la bibliothèque dans ses locaux rénovés, une réflexion sur les fonctionnalités et les équipements des différents espaces, ainsi que leur affectation à des services ou à des usages particuliers, sera menée. L'objectif est de mieux répondre aux attentes diverses du public, de fluidifier l'usage de la bibliothèque en offrant des espaces différenciés qui permettent de trouver un meilleur équilibre entre recherches documentaires, collections en libre accès, pratiques numériques, zones de transactions, travail en groupe, zones calmes ou silencieuses, espaces de détente et de convivialité. Il conviendra également de repenser les espaces de médiation et d'exposition (réserves visitables, salle d'exposition et espace boutique) pour leur donner plus de visibilité et les rendre plus accessibles. L'ensemble de ces réflexions devra intégrer la dimension modulable des espaces, afin de faciliter leur évolution sur le long terme.

1.2 Renforcer la démarche qualité pour mieux renouveler les services aux différents publics

- *Faire vivre le label Marianne*

La bibliothèque a obtenu la labellisation Marianne en mars 2018, à l'issue d'un processus d'auto-évaluation et à la faveur d'un plan d'action pour améliorer l'accueil distant et sur place, dont certaines mesures restent à mettre en œuvre, en particulier la refonte du site web de la BNU (échéance 2019). Cette démarche a largement impliqué le public usager de la BNU et de ses services et se poursuivra dans une logique de renforcement des liens entre la bibliothèque et son public avec la systématisation de nouvelles méthodologies de travail : communication directe, enquêtes de satisfaction régulières, design d'expérience utilisateur. L'objectif sera de conserver le label qui a été obtenu pour 3 ans. Les prochaines étapes seront la confirmation de la labellisation à mi-parcours à l'automne 2019 et la reconduction du label en 2021.

- *Assister les usagers dans leur utilisation du numérique*

Au cours du précédent contrat, la BNU a considérablement renforcé son action de formation des usagers. Le label formateur, mis en place dans le cadre du schéma directeur de la documentation (SDD), a contribué à la montée en compétence des agents impliqués dans cette démarche qui a vocation à se poursuivre et à s'orienter, en lien avec la transformation numérique de la société, vers la sensibilisation et la formation des publics aux enjeux de l'information scientifique (science ouverte, valorisation, dissémination,...) ainsi qu'aux écueils du numérique (désinformation, plagiat,...).

La BNU réfléchira à de nouveaux services d'accompagnement : forum des usages du numérique, ateliers numériques avec formation à des outils spécialisés ou encore référentiel d'applications validées permettant à l'utilisateur de s'appuyer sur des outils sûrs et éprouvés, en collaboration avec l'Université de Strasbourg.

Enfin, s'appuyant sur l'équipe et les outils du futur Lab, un accompagnement personnalisé (en fonction des besoins précis de chaque projet) sur des actions à forte technicité sera proposé.

Indicateur spécifique 3 : Formation des usagers

II- S'inscrire dans un territoire

Lieu de savoir et lieu de culture vivante, passerelle entre le monde académique et la cité, la BNU s'attachera tout autant à confirmer sa position sur le site universitaire alsacien, dont elle a piloté le schéma directeur de la documentation entre 2013 et 2017, qu'à affirmer son statut d'acteur culturel de Strasbourg et de la région Grand Est.

2.1 Développer la politique de site en renforçant les relations avec ses partenaires sur le plan documentaire, scientifique et culturel

La mise en œuvre du schéma directeur de la documentation (SDD) en Alsace a permis des avancées notables, au bénéfice des chercheurs et des étudiants : carte multiservices unique de lecteur et services communs, mutualisation des ressources, archives ouvertes, formation des usagers et des formateurs, harmonisation des systèmes d'information, etc. La dynamique impulsée par le SDD doit se poursuivre et assurer :

- la pérennisation et l'approfondissement des actions communes déjà engagées en matière de services aux publics et de formation des usagers. Il s'agira de passer du retour indifférencié de documents à leur prêt indifférencié, du label formateur de niveau 1 au niveau 2, de la politique concertée sur les fermetures de Noël à une politique concertée sur les ouvertures de

bibliothèques ; il conviendra de réfléchir par ailleurs à de nouveaux services communs en élargissant la réflexion à Eucor-Le Campus européen, dès lors qu'ils répondent à un besoin partagé.

- l'achèvement du projet du système d'information documentaire (SID) commun : système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB), portail de site, portail de la documentation sur l'Europe, bibliothèque numérique patrimoniale de site, archives ouvertes ;
- le renforcement des coopérations, notamment entre la BNU et l'Université de Strasbourg : plan de développement des collections commun, concertation et mutualisation en matière de numérisation, conservation et restauration, réflexion commune sur les missions d'appui à la recherche et le développement de nouveaux services correspondants, notamment via le Lab de la BNU et la bibliothèque numérique Numistral ;
- les visites, échanges de compétences et de pratiques entre agents, visant à une meilleure compréhension du fonctionnement des établissements partenaires, à une harmonisation des pratiques lorsque c'est possible, afin de faciliter la poursuite des coopérations.

2.2 Reconsidérer les horaires d'ouverture dans le cadre d'une offre concertée avec l'Université de Strasbourg

Avec 80 heures d'ouverture hebdomadaire et l'ouverture le dimanche, l'amplitude horaire de la BNU est à la fois saluée et récompensée par le label NoctamBU+, et jugée encore insuffisante par une part croissante des usagers (22% selon l'enquête de satisfaction 2017).

En concertation avec les bibliothèques du site strasbourgeois, dans la perspective de l'ouverture du Studium de l'Université de Strasbourg en 2020, et en tenant compte des besoins liés à l'augmentation de la population étudiante, la question des horaires d'ouverture de la BNU et de leur adaptation devra être reposée au-delà des expérimentations d'aménagements spécifiques qui seront menées en direction des étudiants et des chercheurs.

Jalon 1 : Horaires adaptés selon les horaires des usagers et l'environnement

Indicateur spécifique 1: Horaires d'ouverture – taux de satisfaction

2.3 Rayonner sur la ville et la région (attractivité touristique de la ville, label musée de France,...)

Avec un espace de 500 m² dédié aux expositions, un auditorium de 140 places, cinq salles muséographiques dans les réserves précieuses aménagées pour le public, une saison culturelle riche, la BNU consacre une vraie ambition pour sa politique d'action culturelle.

Celle-ci devra investir tous les champs du territoire (réseaux culturels, éducatifs, sociaux, médiatiques, économiques...), s'ouvrir à des publics diversifiés (étudiants, grand public, publics jeunes, touristes...), s'appuyer sur des partenariats solides et réciproques avec les institutions culturelles de la ville (cinéma, théâtre, médiathèques, musées...), se doter de moyens complémentaires (fonds de dotation, mécénat, locations...). La consolidation et la reconnaissance de cette activité sera recherchée à travers l'obtention du label Musée de France, qui aura un impact en termes d'image, de partenariats, de professionnalisation et de soutiens financiers.

La BNU figure sur les parcours touristiques de la ville depuis sa réouverture, et plus encore depuis l'inscription de la Neustadt au patrimoine mondial de l'Unesco. Sa position sur la place de la République est un véritable atout pour nouer des partenariats privilégiés avec des institutions phares telles que le Théâtre national de Strasbourg (TNS) ou l'Opéra national du Rhin (ONR), travailler en collaboration de plus en plus étroite avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et développer de nouveaux partenariats, par exemple avec le musée Tomi-Ungerer – Centre international de l'illustration.

Plus largement sur le territoire, la BNU est prête à assumer, à la demande de la Région, le rôle d'opérateur de la valorisation de l'écrit, en pilotant notamment le projet de Portail du patrimoine écrit et graphique du Grand Est (ex-Alsatica que la région Alsace avait confié à la BNU en 2015).

2.4 Démocratiser l'accès au patrimoine : collections historiques, actions culturelles

La conquête de nouveaux publics passe par une programmation plus accessible et attractive, par une réflexion sur les espaces d'exposition (cf. 1.1) mais aussi par une activité plus volontariste de médiation en direction du public des scolaires (éducation artistique et culturelle), des groupes, des publics empêchés. Un effort particulier sera fait afin d'intéresser davantage les étudiants à l'offre culturelle en favorisant la transdisciplinarité et la curiosité.

L'accessibilité du patrimoine repose aussi sur la qualité de l'accueil et les services rendus aux visiteurs sur place et en ligne, notamment avec le développement d'outils virtuels de médiation et de valorisation (expositions virtuelles, parcours accompagnés sur tablettes, réalité augmentée...), avec la poursuite des programmes de numérisation et la refonte du portail Numistral (cf. 3.1), ainsi qu'avec le développement de services en ligne (paiement, billetterie, boutique...).

Enfin, la communication constitue un enjeu majeur pour la réussite du projet culturel de la BNU : il conviendra en particulier, à la faveur de la refonte de son site web, de définir une nouvelle identité visuelle claire et efficace vis-à-vis de ses différents publics cibles. Il s'agira également d'intensifier la présence de la BNU sur les médias sociaux, de rationaliser et d'harmoniser sa communication papier ou encore de professionnaliser ses relations avec la presse et les médias.

Jalon 8 : Point sur le développement de la médiation culturelle

Indicateur spécifique 6 : Médiation culturelle

III- Mettre les collections d'excellence au service de la recherche

Bibliothèque de recherche par la nature de ses collections, la BNU doit construire une politique scientifique raisonnée et proactive de soutien à la recherche. Elle doit aussi renouveler son rapport avec les chercheurs en les associant étroitement à la définition de cette politique, en ciblant leurs besoins pour la constitution de ses collections et en leur offrant de meilleures conditions d'accueil.

3.1 Développer une politique documentaire au cœur des réseaux

- *Articuler la recherche en lien avec la BNF et Collex-Persée*

Conformément à la mission confiée par le MESRI, la BNU porte le GIS national CollEx-Persée. Il s'agit, en premier lieu, d'organiser et de faire vivre le réseau de bibliothèques de recherche rattachées aux établissements membres du GIS. Pour ce faire, elle s'appuiera sur les instances de gouvernance : conseil des membres, conseil scientifique et comité opérationnel. Elle veillera à impliquer l'ensemble des bibliothèques associées au dispositif en particulier dans l'identification et l'animation des réseaux de collections labellisées d'excellence.

Pôle associé pour la numérisation et les alsatiques, la BNU entretient des relations privilégiées avec la BnF, qui se poursuivront en s'inscrivant davantage dans le cadre d'une collaboration innovante et d'un réseau d'établissements plus étendu sur la base de *Gallica Marque Blanche*. Par ailleurs, d'autres types de partenariats, en particulier dans le domaine de l'action culturelle et de la coproduction d'expositions, mais également en matière de conservation partagée, seront recherchés.

- *L'offre numérique et Numistral*

Dans sa contribution au développement de la science ouverte, la BNU amplifiera l'offre de corpus numériques au service de la recherche et s'appuiera sur le portail rénové *Numistral* de la bibliothèque numérique patrimoniale de site. Dans cette optique, les partenariats anciens ou en cours de construction seront essentiels, de même que la poursuite des projets d'archives ouvertes et de bibliothèque numérique patrimoniale de site mis en œuvre dans le cadre du schéma directeur de la documentation.

Il s'agira en particulier de :

- être un partenaire privilégié de Persée dans le cadre de CollEx-Persée ;
- participer à la politique de site en matière d'archives ouvertes au travers de la plateforme UnivOAK, mise en place dans le cadre du SDD, pilotée par l'Université de Strasbourg ;
- dynamiser *Numistral* pour mieux appréhender la richesse et favoriser son usage.

La politique de numérisation s'ouvrira plus largement à de nouveaux objets (par exemple, les sources primaires en sciences de l'Antiquité comprenant à la fois des objets et documents datant de l'Antiquité mais aussi des archives et objets d'archéologues et de spécialistes) et intégrera pleinement la démarche d'innovation : exposition des données sur le Web, numérisation d'objets en trois dimensions, services fondés sur les humanités numériques, etc.

- S'inscrire dans les programmes scientifiques pour valoriser les matériaux pour la recherche (*GIS Corpus*)

La BNU souhaite se doter d'un programme qui pose les priorités de sa politique scientifique, avec une visibilité dans le temps permettant d'y inscrire des travaux doctoraux financés sur des bourses spécifiques avec le soutien volontariste de l'Association des Amis de la BNU, ainsi que des thèmes de recherche actifs qui s'inspirent des caractéristiques et du positionnement de l'établissement. Il permettra de renforcer les relations entre les équipes d'accueil de la recherche de l'Université de Strasbourg et les personnels scientifiques de la BNU par une meilleure inscription dans les réseaux de recherche et en s'appuyant notamment sur les écoles doctorales.

La BNU renforcera également ses liens avec la MISHA : coopération dans le cadre d'un projet commun pour l'exploitation des fonds documentaires de la BNU à des fins de recherche (GIS Corpus) et développement d'outils numériques en sciences sociales et humaines en lien avec l'infrastructure HumaNum.

- *Développer les partenariats avec les opérateurs nationaux et européens (Eucor - Le Campus européen) tout en établissant un cadrage en fonction des ressources de la BNU et des besoins des chercheurs*

La BNU compte aujourd'hui de multiples partenaires au niveau national, notamment l'Agence bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES), le Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLes), la BnF et le Louvre. Partant du champ documentaire, ces partenariats ont vocation à se renforcer et à évoluer vers d'autres champs d'action, en particulier l'action culturelle (BnF, Louvre).

Sur le plan européen, la BNU portera la dimension documentaire au sein d'Eucor, au travers de projets transfrontaliers : carte unique de lecteur transfrontalière, développement de services en commun, soutien à la mobilité des personnels et des compétences, plans de conservation coordonnés, mutualisation d'acquisitions de ressources numériques très spécialisées en soutien aux disciplines rares. Les orientations de la politique internationale de la BNU s'articuleront avec celles de sa politique scientifique et de sa programmation culturelle.

Jalon 7 : Point sur le développement de la numérisation

Indicateur spécifique 2 : Numérique (taux de satisfaction des usagers-respect des délais - % de projets conformes aux prévisions financières)

Indicateur spécifique 5 : Numérisation

3.2 Développer une offre de service en appui et soutien aux chercheurs en SHS

- *Etablir la charte de la politique de soutien scientifique*

Dans un objectif de clarification de son action scientifique vis-à-vis de ses partenaires, la BNU se dotera d'une charte de la politique scientifique qui précisera les thématiques prioritaires et les modes d'intervention (soutien, expertise, valorisation,...). Cette charte sera l'occasion de réaffirmer son statut d'équipement d'excellence en soutien à la recherche en SHS et de lieu de diffusion de la culture scientifique et technique au travers de sa politique de valorisation.

Elle viendra en appui à la structuration interne de l'action scientifique :

- rôle du conseil scientifique renforcé avec une présence forte des enseignants-chercheurs et des chercheurs ;
- mise en place d'une coordination interne : nomination d'un délégué à l'action scientifique et mise en place d'un comité de suivi constitué de représentants du personnel scientifique de l'établissement.

- *Etendre la capacité d'accueil des chercheurs*

La rénovation de la BNU a indéniablement privilégié l'accueil des étudiants. Pour autant, les enseignants-chercheurs et les chercheurs restent les principaux emprunteurs, compte tenu du caractère exceptionnel des collections. Il n'en reste pas moins que des efforts doivent être fournis pour mieux les accueillir. Plusieurs pistes seront explorées dès 2018 :

- étendre la capacité d'accueil des chercheurs en augmentant significativement le nombre de places dédiées ;
 - adapter les horaires d'ouverture en élargissant l'accès à la bibliothèque sur des plages horaires étendues (8h – minuit) par un système d'accréditation et de badge ;
 - proposer des services spécifiques : système de réservation spécifique pour les chercheurs ; accès privilégié les jours d'affluence ; bibliothèques mobiles en fonction des besoins.
- *Renforcer les partenariats avec les équipes d'accueil universitaires particulièrement dans les domaines d'excellence de la BNU, labellisés par CollEx-Persée.*

La politique documentaire de la BNU aura à se définir avec les acteurs de la documentation sur le site, dans le prolongement de la charte documentaire qui prévoit l'élaboration de plans de développement des collections communs (PDC). Cet objectif sera poursuivi entre la BNU et les bibliothèques de l'Université de Strasbourg, en mettant en place des instances de travail collaboratif, si besoin thématiques, pour l'élaboration et la mise œuvre de ces PDC.

L'objectif reste de développer au niveau du site alsacien une offre documentaire multi-support au plus près des besoins, tout en optimisant, par cette politique commune, les dépenses des acquisitions de niveau recherche, particulièrement onéreuses. De même que les collections papier, l'offre de ressources électroniques fera l'objet d'une politique concertée en cohérence avec les points forts de la BNU et en complémentarité avec les bibliothèques de l'Université.

Tout en assumant sa mission réglementaire d'exhaustivité documentaire pour les Alsatiques (dépôt légal imprimeur pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin), la BNU portera l'effort plus particulièrement sur ses thématiques d'excellence, reconnues dans le cadre de CollEx-Persée : sciences religieuses, sciences de l'antiquité, aires culturelles germaniques et Europe. Le principe sera celui d'une « continuité raisonnée » et collaborative, en articulation avec les autres établissements documentaires aux niveaux régional et national, et en lien avec les besoins des chercheurs. Cette politique en réseau se définit au sein du dispositif CollEx-Persée sur la base d'une cartographie des collections présentant un intérêt majeur pour la recherche.

IV- Mettre en œuvre une gouvernance et un pilotage adaptés au projet de modernisation

Après cinq années d'une rénovation immobilière majeure, le mouvement de développement et de modernisation de la BNU se poursuit, moyennant une transformation de sa gouvernance et de son pilotage.

4.1 Des statuts et une organisation renouvelés

L'organisation de l'établissement sera revue dans le sens d'un décloisonnement et d'une plus grande agilité, en renforçant la transversalité, l'expérimentation et le fonctionnement en mode projet, et en favorisant le management participatif et l'encadrement de proximité. Cette réforme donnera aussi toute leur place à des services innovants qui émergent d'ores et déjà dans le contexte de la transition numérique, mais aussi à des missions nouvelles dans le domaine de la médiation culturelle et scientifique, de la dissémination des connaissances ou de l'aide au pilotage.

Dans cette dynamique, les statuts de la bibliothèque seront actualisés pour intégrer sa mission de coopération et de structuration de réseaux au plan national, régional et local, pour affirmer le rôle du Conseil d'administration et du Conseil scientifique dans la définition de la stratégie, et pour permettre aux différentes composantes de l'établissement de s'adapter et d'évoluer dans un cadre plus souple en favorisant la transversalité et le décloisonnement.

4.2 La prise en compte du développement durable

La nouvelle gouvernance de la BNU prendra en compte la problématique du développement durable, notamment dans son aspect environnemental. La transition écologique sera programmée dans un plan « BNU verte » qu'un référent spécifiquement désigné sera chargé de construire, de coordonner et d'animer, avec l'aide de relais dans les composantes de la bibliothèque. Ce plan explorera toutes les mesures écoresponsables, comme la sobriété énergétique, les transports doux, les achats

écocertifiés, la préservation de la biodiversité et le recyclage. Cette démarche se déploiera en concertation avec les autres acteurs du site.

4.3 Une politique RH prospective, humaniste et moderne

En matière de politique RH, la priorité sera donnée à la cartographie des emplois et des compétences pour adapter les futurs recrutements aux enjeux de développement de la BNU, mais aussi pour mieux déceler et utiliser les talents présents et les faire évoluer grâce à un plan de formation ambitieux.

Dans les relations avec le personnel, une attention particulière sera accordée à la qualité du dialogue social, centré sur des thématiques prioritaires comme la parité femmes/hommes dans les recrutements, les promotions et les instances décisionnelles et la lutte contre les discriminations, le bien-être au travail (espaces de repos, crèches, association du personnel) et la prévention des risques professionnels. La communication interne sera également renforcée par la désignation d'une chargée de communication et la diffusion d'un bulletin mensuel.

Enfin, la modernisation de la fonction RH reposera sur un large mouvement de dématérialisation et d'automatisation, organisé autour d'un nouveau SIRH plus performant.

Jalon 4 : Point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations

Jalon 5 : Point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels

4.4 Un pilotage ordonné autour de schémas directeurs :

Des documents stratégiques seront élaborés, qui constitueront des points de référence pour la BNU pendant toute la durée du contrat :

- un schéma directeur du numérique (SDN), dessinant sur les cinq années à venir la trajectoire et les moyens de la transformation numérique et leur nécessaire accompagnement, dans le domaine des processus support et métier, du management, du pilotage et des infrastructures informatiques.
- un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), projetant les actions à 6 ans de la BNU en matière de rénovation, de pilotage intelligent, de réaffectation de ses bâtiments, sur la base d'un diagnostic argumenté réalisé au moyen de bases de données immobilières exhaustives.

Jalon 2 : Elaboration et mise en œuvre du schéma directeur du numérique

Jalon 3 : Elaboration du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)

Indicateur commun 2 : Pilotage financier

Indicateur spécifique 4 : Schéma pluriannuel de stratégie immobilière

4.5 Le modèle économique

La réalisation des objectifs de l'établissement implique de déployer des moyens financiers dans une logique d'optimisation. La BNU augmentera ses ressources propres et se dotera des compétences internes pour mieux valoriser son patrimoine.

La BNU travaillera à la création d'un fonds de dotation, en concertation avec la Fondation de l'Université de Strasbourg, la Fondation de France ainsi que l'Association des Amis de la BNU. Cette démarche a un double objectif : accompagner des projets scientifiques sur les collections de la BNU, via des bourses de recherche, et soutenir les actions de valorisation en contribuant au financement, en particulier, d'expositions à fort rayonnement. Il s'agit, pour ce faire, de créer les conditions favorisant le mécénat et de rechercher de nouveaux partenaires économiques.

Le renouvellement de l'offre tarifaire et l'obtention du label « Musée de France » permettront aussi de générer des ressources propres supplémentaires.

La mise en place d'une librairie de musée positionnée à la sortie de la salle d'exposition mettant en valeur l'activité d'éditeur de la BNU et offrant un meilleur choix de documentation et de produits à la vente, y compris les produits dérivés, sera étudiée dès 2018.

Redynamiser les locations d'espaces dans le cadre d'une formalisation des services aux entreprises sera aussi un objectif recherché. La prochaine période sera l'occasion pour la BNU de renforcer cette offre de service et de l'ouvrir au monde socio-économique.

Par ailleurs, la réalisation du projet d'établissement implique de mettre en place des outils de pilotage. L'anticipation des coûts et des besoins de manière pluriannuelle sera poursuivie tout comme l'effort pour réaliser des économies et dégager des marges de manœuvre, en mutualisant lorsque c'est possible tout en conservant la démarche qualité. Il s'agira dans ce cadre de repenser la gestion des moyens dans une logique d'optimisation financière, de modernisation et de sécurisation des fonctions financières. Cela se traduira notamment par la dématérialisation des supports.

Indicateur commun 1 : Développement des ressources propres encaissables

**RECAPITULATIF DES JALONS DE LA TRAJECTOIRE
BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG**

Opérations	Année d'observation des réalisations				
	2018	2019	2020	2021	2022
GOVERNANCE – PILOTAGE – POLITIQUE DE SITE					
1. Horaires adaptés selon les besoins des usagers et l'environnement					
2. Elaboration et mise en œuvre du schéma directeur du numérique					
3. Elaboration du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)					
4. Point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations					
5. Point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels					
DOCUMENTATION ET APPUI A LA RECHERCHE					
6. Création d'un Lab en appui aux chercheurs					
7. Point sur le développement de la numérisation					
BIBLIOTHEQUE DANS LA CITE					
8. Point sur le développement de la médiation culturelle					

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE

II – INDICATEURS COMMUNS

IC 1 –	Ressources propres
IC 2 –	Pilotage financier

II – INDICATEURS SPECIFIQUES

IS 1 –	Horaires d'ouverture – taux de satisfaction
IS 2 –	Numérique
IS 3–	Formation des usagers
IS 4 –	Schéma pluriannuel de stratégie immobilière
IS 5 –	Numérisation
IS 6 –	Médiation culturelle

INDICATEURS COMMUNS

IC1	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES ENCAISSABLES hors subventions pour charges de service public	BNUS
------------	--	-------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

Description des indicateurs

Unité de mesure	En euros (€)
Date de la mesure	Deux années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières hors subvention pour charge de service public, à savoir : <ol style="list-style-type: none"> 1. les autres subventions : collectivités locales, Union européenne, autres subventions de fonctionnement (comptes 74 - 74 11- 74 81) 2. les droits de bibliothèque 3. les ventes de catalogues, revues et ouvrages imprimés 4. Autres (activités annexes, divers ou non ventilés)

Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement
-----------------------	--------------------------------------

	2016	2017	cible 2022
Autres subventions (1)	379 706 €	348 128 €	350 000 €
Droits de bibliothèque (2)	163 996 €	177 165 €	180 000 €
Vente de catalogues, revues et ouvrages imprimés (3)	182 929 €	226 794 €	280 000 €
Autres (4)			
Total	726 631 €	752 087 €	810 000 €

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-1. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

Leviers d'action :

Développement du mécénat, mise en place d'un fonds de dotation
 Renforcement de l'activité de location
 Mise en place d'une librairie
 Montée en puissance de la numérisation à la demande
 Refonte de la tarification
 Réponses à appels à projet (ANR, CollEX, etc.)

Commentaires de l'établissement

- Droit de bibliothèque (2) : intègre la contribution de l'Unistra selon l'article 19 du décret 92-45 modifié de la BNU
 - Les montants mentionnés au (3) concernent également les recettes liées aux pénalités de retard, photocopies, activités de numérisation, de location, mécénat, etc.

IC 2	PILOTAGE FINANCIER	BNUS
------	--------------------	------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP) 2013	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	<p>Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage.</p> <p>Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels</p>
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement

Mode de renseignement	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement
-----------------------	---

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

Types d'actions prévues	Cibles	
	Situation 2017	Cible 2022
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Fonctionnement : 90% Investissement : 81%	Fonctionnement : : ≥ 98% Investissement : ≥ 85%
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...	2	2
3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement) ;	2	2
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale , la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%)	2	2

Commentaires de l'établissement :

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Types d'actions prévues		
	Situation 2017	Cible 2022
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	1	2
2 -Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	1	2

Commentaires de l'établissement :

INDICATEURS SPÉCIFIQUES

IS1	HORAIRES D'OUVERTURE – taux de satisfaction	BNUS
Action	Améliorer l'efficience des opérateurs	
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche par l'adaptation des horaires d'ouverture	
Mesure du plan annuel de performance (PAP) 2013	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficience des opérateurs)	

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année civile
Champ de la mesure	Bâtiment principal de la BNU

Élaboration et qualités de l'indicateur

Mode de calcul	% de réponses + et ++ reçues lors du questionnaire annuel sur la qualité de l'accueil à la BNU à la question concernant les horaires d'ouverture de la bibliothèque.
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'établissement se donne les objectifs suivants :

	2017	cible 2022
Taux de satisfaction des usagers par rapport aux horaires d'ouverture	77,9 %	85%

Leviers d'action :

Modularité des horaires : élargis pendant les périodes d'examen, réduit en été

Accès hors horaires par badge, notamment dans le cadre de nouveaux services : lab, demandes de communication en libre accès

Evolution de l'offre sur le site

Commentaires de l'établissement :

IS2	NUMERIQUE	BNUS
------------	------------------	-------------

Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires et au patrimoine par le biais de l'accès à distance
----------	--

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année civile
Champ de la mesure	BNUS

Élaboration et qualités de l'indicateur

Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement % de réponses + et ++ reçues lors du questionnaire annuel sur la qualité de l'accueil à la BNU à la question concernant l'offre numérique de la bibliothèque.
-----------------------	---

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'établissement se donne les objectifs suivants :

	2017	Cible 2022
1/ Taux de satisfaction des usagers en matière de numérique	87,6 %	95 %

	2017	Cible 2022
2/ Respect global des délais de projets numériques	-	90%

	2017	Cible 2022
3/ % de projets numériques conformes aux prévisions financières	-	95%

Leviers d'action :

Rédaction et mise en œuvre du schéma directeur du numérique
 Nouveaux services et outils (équipements, logiciels...)
 Ouverture du Lab
 Refonte du site web et développement des services à distance
 Refonte et enrichissement de Numistral
 Développement de la médiation numérique
 Audits des services proposés
 Application de la méthodologie PMI pour les projets numériques

Commentaires de l'établissement :

IS3	FORMATION DES USAGERS	BNUS
------------	------------------------------	-------------

Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche en améliorant la formation des usagers aux méthodologies de la recherche documentaire
----------	--

Description de l'indicateur

Unité de mesure	1/ Nombre d'actions organisées 2/ Nombre de personnes ayant bénéficié de ces actions
Date et source de la mesure	Année civile
Champ de la mesure	Actions de formation organisées et programmées à l'avance (hors démonstrations ou conseils ponctuels donnés à des usagers).

Élaboration et qualités de l'indicateur

Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement
-----------------------	--------------------------------------

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'établissement se donne les objectifs suivants :

	2017	cible 2022
1/ Nombre d'actions de formation organisées à destination des usagers	63	70
2/ Nombre de personnes ayant bénéficié de ces actions de formation	908	1 000

Leviers d'action :

Poursuite de la collaboration de site
 Label formateur de niveau 2
 Partenariat tripartite Université de Strasbourg – Louvre – BNU
 Développement de l'activité de formation au sein du Lab
 Développement de l'activité de formation et de médiation à destination du secondaire

Commentaires de l'établissement :

IS4	SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE	BNUS
-----	---	------

Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires et au patrimoine par le biais de l'accès à distance
----------	--

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Tranche de 1000 KWh. Euros.
Date et source de la mesure	Année civile
Champ de la mesure	Totalité des bâtiments

Élaboration et qualités de l'indicateur

Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement
-----------------------	--------------------------------------

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'établissement se donne les objectifs suivants :

	2017	Cible 2022
1/ Consommation annuelle électrique par tranche de 1000 KWh	2774,14	2558,43

	2017	Cible 2022
2/ Coût de maintenance, d'entretien et de sécurité au m2	28,56 €	23,70 €

Leviers d'action :

Sobriété énergétique : rénovation, pilotage intelligent des équipements et montée en compétence des équipes techniques, sensibilisation des agents utilisateurs
Mutualisations de marché pour la maintenance, l'entretien et la sécurité

Commentaires de l'établissement :

Sur les deux dernières années, les dépenses immobilières constituent une part de plus en plus importante du budget de l'établissement. C'est le deuxième poste après la politique documentaire en 2016 (+ de 20% des dépenses) et le premier en 2017 (+ de 30 %). Si des opérations lourdes d'investissement expliquent en partie cette situation, une analyse fine révèle aussi une tendance à la hausse des coûts de fonctionnement courant des bâtiments. Les dépenses de fluides sont passées de 315 k€ en 2016 à 369 k€ en 2017, les dépenses de maintenance de 400 k€ à 412 k€, les dépenses de sécurité de 216 k€ à 273k€. Dans ces conditions, la BNU doit parvenir à maîtriser ces coûts en agissant sur deux leviers : la sobriété énergétique et la mutualisation des marchés de maintenance, d'entretien et de sécurité. La première démarche participe de l'économie des bâtiments et a toute sa place dans un SPSI. La deuxième, si elle relève plus de la technique financière est liée à des enjeux de maintenance des bâtiments et revêt bien un caractère stratégique.

1/ Sobriété énergétique : le poste électricité est le plus important à l'intérieur des fluides. C'est pourquoi il est proposé de suivre les consommations sur 2018-2022 à travers l'indicateur "consommation électrique annuelle". Les cibles ont été définies par rapport à l'expérience de l'UHA, qui a engagé une démarche d'écocertification ISO 50001 (sobriété énergétique) sur 2012-2015 et est parvenue à faire baisser ses consommations d'électricité de 12% sur la période. L'objectif de 10% que se fixe la BNU sur la période 2018-2022 paraît donc atteignable.

PLAN D'ACTION

- Rénover le bâtiment le plus vétuste (Joffre). République est aux normes depuis le chantier BNU Nouvelle et Fischart est un bâtiment relativement récent. Eventuellement avec la recherche d'une écocertification.
- Piloter intelligemment les équipements (éclairage, CVC etc...), former et faire monter en compétences les agents techniques sur ce sujet.
- Travailler sur les usages et les gestes écoresponsables auprès des agents et du public.

2/ Mutualisation des marchés de maintenance, d'entretien et de sécurité :

Les entreprises appliquent à la BNU des tarifs corrélés à son parc. Par la mutualisation, l'établissement pourrait bénéficier de tarifs plus compétitifs. Selon les données communiquées par la PFRA Grand Est (voir ci-dessous), des économies jusqu'à 30 % peuvent être attendues selon les postes. L'objectif de 15 % que se fixe la BNU sur la période 2018-2020 paraît donc atteignable. L'indicateur "coût de maintenance, d'entretien et de sécurité au m²" permettra de suivre cette évolution.

PLAN D'ACTION

Migrer nos marchés actuels vers le groupement de commande permanent de la Direction des Achats de l'Etat qui gère des marchés de même nature, mais à l'échelle nationale ou régionale (PFRA Grand Est).

IS5	NUMERISATION	BNUS
------------	---------------------	-------------

Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires et au patrimoine par le biais de l'accès à distance
----------	--

Description de l'indicateur

Unité de mesure	1/ Nombre de pages 2/ Nombre de pages ouvertes sur internet
Date et source de la mesure	1/ Fin de l'année civile concernée 2/ Année civile
Champ de la mesure	Bibliothèque numérique Numistral

Élaboration et qualités de l'indicateur

Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement
-----------------------	--------------------------------------

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'établissement se donne les objectifs suivants :

	2017	Cible 2022
1/ Nombre de pages numérisées	2 000 500	3 000 000

	2017	Cible 2022
2/ Nombre de pages consultées sur Numistral	397 364	464 000

Leviers d'action :

Refonte du portail Numistral, élargissement de son périmètre (site alsacien) et de ses publics cibles (chercheurs et grand public)
Partenariats renforcés (BnF, Persée, Europeana)
Politique concertée de numérisation au niveau du site
Programmes CollEx
Activité de numérisation à la demande en progression

Commentaires de l'établissement :

IS6	MEDIATION CULTURELLE	BNUS
------------	-----------------------------	-------------

Objectif	Mettre en valeur et faire connaître le patrimoine culturel par des expositions, des conférences, etc.
----------	---

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre de personnes
Date et source de la mesure	Année civile
Champ de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Expositions organisées dans le bâtiment République - Fréquentation des événements organisés dans les espaces de la bibliothèque : auditorium, escalier monumental, réserves visitables, etc.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Mode de calcul	Nombre d'entrées aux événements concernés
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'établissement se donne les objectifs suivants :

	2017	Cible 2022
Nombre de visiteurs des manifestations culturelles et scientifiques de la BNU	27 000	30 000

Leviers d'action :

Programmation attractive
 Partenariats
 Développement de la médiation sur place et en ligne
 Participation aux événements nationaux (journées du patrimoine, nuit de la lecture, nuit des musées...)
 Renforcement de la communication
 Label Musée de France

Commentaires de l'établissement :

La programmation culturelle de la BNU se déploie dans tous les espaces du bâtiment République. L'aménagement du Lab dans le bâtiment Joffre permettra d'investir un nouveau lieu.

Il n'est en revanche pas possible de comptabiliser la fréquentation des événements hors les murs

Objectifs :

- Grande exposition : 8 000 à 10 000 visiteurs (1 à 2 par an, la seconde exposition de l'année déborde sur l'année suivante)
- Petite exposition : 3 000 visiteurs (2 par an)
- Temps forts nationaux : 8 000 visiteurs (cumulés aujourd'hui sur 3 événements)
- Autres manifestations : environ 3 000 participants / an

ANNEXE FINANCIERE POUR LA PERIODE 2018-2022 BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG

La Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg qui dispose d'un volet spécifique dans le contrat de site alsacien recevra chaque année, conformément à l'article L 712-9 du code de l'éducation, une dotation en crédits qui comprend le montant global de la dotation de l'Etat en distinguant les montants affectés à la masse salariale, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement.

Les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'Etat sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer.

Il s'engage également à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément aux articles 59 et 209 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

SUBVENTION ALLOUEE A L'ETABLISSEMENT POUR LA PERIODE 2018-2022

- ⇒ Pour l'année 2018, la dotation prévisionnelle, avant application de la mise en réserve, de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg financée par les programmes 150 « formations supérieures et recherche universitaire » et 231 « vie étudiante » est la suivante :

Dotation prévisionnelle à la date du 03 / 07 / 2018	
Masse salariale (SCSP – Titre 3)	1 367 544 €
Fonctionnement	6 768 278 €
Dotation prévisionnelle	8 135 822 €

- ⇒ Pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022, la dotation prévisionnelle de l'établissement fera l'objet d'une notification qui en précisera le montant annuel.

VOLET SPÉCIFIQUE

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE STRASBOURG

Sommaire

AXE 1 : Renforcer la place de l'INSA Strasbourg au cœur de la thématique ingénierie du site Alsace en formation et en recherche et renforcer son internationalisation

1.1 Accroître le rôle de l'INSA Strasbourg dans la formation d'ingénieurs et d'architectes du site Alsace

1.2 Positionner l'INSA Strasbourg comme acteur clé de la recherche et de l'innovation en ingénierie sur le site Alsace

1.3 Renforcer l'internationalisation de l'INSA Strasbourg

Axe II : Améliorer la gouvernance et la gestion de l'INSA Strasbourg et inscrire les préoccupations sociétales au cœur de son action

2.1 Déployer une démarche qualité globale

2.2 Consolider les outils de pilotage et de gestion prospective

2.3 Promouvoir une politique de responsabilité sociétale et environnementale

Récapitulatif des jalons de la trajectoire

Indicateurs et cibles de performance

Annexe financière

Annexe Formation et Recherche

La transformation de l'INSA Strasbourg, entamée lors du précédent contrat, se poursuit et doit conduire vers une nouvelle phase de développement de l'établissement. En parallèle l'environnement tant local que national et international évolue, confrontant ainsi l'école à des exigences accrues.

Des chantiers majeurs ont été conduits avec succès : le passage aux responsabilités et compétences élargies ; la réforme pédagogique ; la structuration de la recherche au niveau du site, en particulier au travers du laboratoire ICube ; la mise en place de la politique de site à laquelle l'établissement est associé ; le lancement prochain du projet d'extension et de rénovation de l'INSA Strasbourg dans le cadre de l'Opération campus.

Dans les prochaines années, l'INSA Strasbourg relèvera le défi du développement de ses missions fondamentales (tout particulièrement à travers ses politiques de formation et de recherche) en cohérence avec sa mission de service public et les enjeux sociétaux auxquels il se doit de faire face, dans le respect des valeurs de diversité, d'ouverture et de solidarité portées par le Groupe INSA. L'écosystème dans lequel l'établissement s'insère est lui aussi en profonde mutation, tant aux niveaux technologique (évolution des technologies, digitalisation rapide de la société, pression environnementale forte...) qu'économique et humain (développement de nouveaux modèles économiques, transformation des comportements et des attentes des usagers, étudiants ou salariés...).

Pour mener à bien son projet, l'établissement dispose de plusieurs atouts : la qualité de la formation, la notoriété liée à son appartenance au Groupe INSA, sa position d'associé au sein du site alsacien, des partenariats actifs et en développement avec le tissu économique local et les grandes entreprises nationales et internationales, une bonne insertion professionnelle des diplômés, ainsi qu'une vie sociale, associative, sportive et culturelle riche et dynamique.

La croissance du nombre d'étudiants sera maîtrisée au cours de ce contrat car elle a des implications sur différentes spécificités de l'établissement : son offre de formation, le suivi de ses étudiants, la gestion des ressources humaines (heures complémentaires, ratio enseignant/enseignant-chercheur en particulier en lien avec le développement des activités de recherche) et des ressources immobilières et numériques.

Gage de l'attractivité de l'établissement aux yeux des étudiants, le positionnement de l'INSA Strasbourg au sein du Groupe INSA sera valorisé, notamment dans le domaine de la formation (valorisation de la formation d'architecte, partenariat avec la formation de paysagiste de l'INSA Centre Val de Loire, conception de supports en vue de l'apprentissage numérique).

Actif à l'international comme auprès des étudiants, l'INSA Strasbourg, en lien avec le Groupe INSA, a également noué des liens avec des établissements partenaires, dont deux sont situés sur le site en tant qu'écoles internes de l'Université de Haute Alsace (Ecole nationale supérieure Sud-Alsace – ENSISA et Ecole nationale supérieure de chimie de Mulhouse – ENSCMu). Des synergies en matière de mobilité internationale et des cursus croisés seront développées avec ces écoles.

Sur la période du contrat 2018-2022, la stratégie de l'INSA Strasbourg sera déployée sur deux axes de développement :

1. Renforcer la place de l'INSA Strasbourg au cœur de la thématique ingénierie du site Alsace en formation et en recherche et renforcer son internationalisation
2. Améliorer la performance de la gestion de l'INSA Strasbourg et placer les préoccupations sociétales au cœur de son action

1. Renforcer la place de l'INSA Strasbourg au cœur de la thématique ingénierie du site Alsace en formation et en recherche et renforcer son internationalisation

Le site alsacien a aujourd'hui, dans le volet commun du présent contrat de site, mis l'accent sur différents axes de développement. Il s'agira pour l'établissement d'identifier, d'une part, les contributions qu'il peut apporter aux projets du site et d'autre part, les projets qui seront stratégiques et dans lesquels il devra s'investir.

L'INSA Strasbourg contribuera notamment à la poursuite du travail engagé dans les projets suivants :

- amélioration de la vie universitaire avec le schéma directeur de la vie étudiante – Alsace,
- coopération dans le domaine de l'offre documentaire,
- transformation numérique du site.

La stratégie recherche de l'établissement a été structurée lors du précédent contrat de site, les enseignants-chercheurs de l'établissement étant principalement rattachés à des unités de recherche de laboratoires du site pour lesquels l'INSA Strasbourg est co-tutelle. De ce fait, l'INSA Strasbourg continuera, au cours de ce contrat, à articuler au mieux sa stratégie de recherche avec la politique de site.

1.1 Accroître le rôle de l'INSA Strasbourg dans la formation d'ingénieurs et d'architectes du site Alsace

Que ce soit au niveau des profils d'ingénieurs et d'architectes formés ou au niveau des projets de recherche développés, le besoin de compétences transverses est avéré. Cet aspect est exacerbé par l'accroissement de la digitalisation de la société.

1.1.1 Adapter les formations d'architecte aux enjeux présents en partenariat, développer la transdisciplinarité et renforcer l'apprentissage

Pour l'établissement, la transdisciplinarité représente un élément important d'attractivité. Une question fondamentale à laquelle il devra être répondu au cours du contrat 2018-2022 est l'identification des besoins d'expertise pluridisciplinaire.

La transdisciplinarité, favorisant les disciplines propres à la construction et à l'industrie, sera notamment recherchée grâce au double cursus architecte-ingénieur qui est appelé à se développer. Ouvert à la rentrée 2014, ce double cursus concernera, à terme, 56 étudiants par an dont les trois quarts sont appelés à aller vers la double diplomation.

Pour l'INSA Strasbourg, en tant qu'école d'architecture relevant du MESRI, il s'agira tout d'abord de répondre aux enjeux sociétaux en prise avec les changements climatiques, la digitalisation de la société et les évolutions socio-économiques induites. Ainsi, il s'agira plus particulièrement de déployer d'ici 2022 en formation et en recherche les différents niveaux du BIM (Building Information Modeling) autant aux bâtiments neufs qu'aux bâtiments existants. Ces actions se déploieront en s'appuyant sur les évolutions structurelles des infrastructures de l'établissement (plan de rénovation et de construction dans le cadre de l'opération campus et mise en place d'une Direction des Systèmes d'Information et du Numérique). Elles conduiront également à la mise en œuvre d'une plateforme technologique collaborative architectes-ingénieurs.

L'expertise conjointe des architectes et des ingénieurs de l'INSA permettra de mettre en place un axe de formation et de recherche sur les questions de l'intervention sur le patrimoine bâti, en particulier en termes d'éco-rénovation.

A l'échelle de la Région Grand Est, l'établissement s'affirme comme partenaire fondateur de Région Architecture, démarche pionnière en France créée en 2014 qui a pour objectif faire de la filière de l'architecture un levier du développement et de la réussite économique, sociale et culturelle de la Région. Dans le cadre des axes stratégiques définis par Région Architecture, l'INSA se positionne principalement pour développer avec les deux autres écoles d'architecture de la région (l'ENSA

Nancy et l'ENSA Strasbourg) deux programmes ambitieux : la mise en place d'un dispositif de contrats Cifre dans les agences d'architecture afin de développer la recherche (renforçant ainsi les actions communes existantes au travers du master ASPU et du laboratoire AMUP – EA 7309) et le développement d'une structure d'expérimentation et de prototypage commune et mutualisée à l'échelle de la région Grand Est (bois-verre à l'ENSAN, terre-pierre à l'INSA).

Les architectes et ingénieurs qui s'insèrent sur le marché du travail ont aujourd'hui besoin d'être ouverts sur d'autres disciplines leur permettant de s'intégrer dans des équipes projet qui sont par nature transverses. Pour ce faire plusieurs voies sont d'ores et déjà explorées :

- diversification des recrutements (recrutement post-bac, passerelles L1 à L3, BTS/DUT, ...),
- développement de double-diplômes nationaux et internationaux,
- mise en place et développement d'enseignements d'ouverture.

Dans le cadre de l'interdisciplinarité également, la filière internationale DeutschINSA pourrait se développer et s'étendre sur la thématique du management interculturel et plus particulièrement de la culture germanophone.

Dans un deuxième temps seront recherchées les formations centrées sur les compétences expertes d'interfaces : intégrateurs, chefs de projet, etc.... Cette réflexion est à mener en envisageant deux voies possibles : le développement de nouvelles formations ou le repositionnement de formations existantes.

L'INSA Strasbourg délivre le diplôme d'ingénieur par différentes voies d'accès : formation initiale sous statut d'étudiant (FISE), d'apprenti (FISA), formation continue (FC) et VAE. Il s'agira ainsi de développer les liens entre FISE, FISA et FC. Cette dynamique devra permettre de mieux servir les besoins des entreprises en termes de main d'œuvre.

Expert en matière d'apprentissage avec quatre spécialités accréditées, l'INSA Strasbourg poursuivra le développement de cette voie de formation, qui offre une grande diversité de recrutement et satisfait pleinement les entreprises. La stratégie et le positionnement du centre de formation continue, ainsi que son articulation avec le service de valorisation INSA Entreprises, seront particulièrement importants.

Le déploiement en cours de l'apprentissage franco-allemand dans le cadre de la filière DeutschINSA et son développement, éventuellement dans une perspective de double diplôme est également un des moteurs de la stratégie de l'établissement. Il ouvre le champ vers les entreprises franco-allemandes, d'une part, vers des établissements allemands, d'autre part.

Enfin, l'établissement intensifiera ses actions pour le développement de la formation continue et de la formation tout au long de la vie, que ce soit dans l'accession aux diplômes d'ingénieur en formation continue (en alternance, dispositif Fontanet, par la voie de la validation des acquis de l'expérience – VAE ou par les contrats de professionnalisation), mais également dans le développement et la structuration de son offre de formation continue, qu'elle soit qualifiante ou diplômante.

1.1.2 Etablir des liens plus affirmés entre la formation et la recherche en vue d'une meilleure reconnaissance des parcours de formation doctorale

L'initiation à la recherche fait partie des objectifs de l'établissement car c'est un levier important visant à sensibiliser les étudiants aux carrières possibles en R&D et rend possible un diplôme extrêmement lisible en vue de l'entrée en doctorat. Plusieurs actions seront menées. L'adossement systématique d'un parcours master à chaque spécialité d'ingénieur et à la formation d'architecte est en cours et devra être achevé d'ici la fin du contrat. En parallèle, l'établissement devra accroître la connaissance en R&D des étudiants. Cela s'appuiera sur une diffusion aussi systématique que possible des résultats des équipes de recherche au sein d'enseignements ou via des conférences spécifiques dans lesquelles les entreprises pourront également être sollicitées, afin de présenter leurs propres activités de recherche.

Un autre levier sur lequel il faudra agir sera d'informer les étudiants sur les opportunités spécifiques de carrière que peuvent avoir les ingénieurs ou architectes – docteurs dans les secteurs d'activités pertinents pour les diplômés, liant ainsi cet objectif avec la poursuite du lien formation – recherche. Par ailleurs, les poursuites en thèse pouvant se faire dans les équipes de recherche avec les enseignants-chercheurs de l'INSA Strasbourg comme avec d'autres enseignants-chercheurs, ou dans d'autres équipes de recherche, une attention particulière devra être portée aux réseaux scientifiques de l'établissement (publics ou privés, financements de type Cifre...).

L'Insa Strasbourg mobilisera aussi les capacités de recherche des étudiants-ingénieurs à travers les Projets de Recherche Technologiques (PRT) et les Projets de Fin d'Etudes (PFE), en vue de les conduire dans une démarche de formation à la recherche par la recherche et de leur permettre, le cas échéant, de poursuivre leurs études en doctorat.

1.1.3 Développer les apprentissages numériques

L'INSA Strasbourg souhaite utiliser le numérique comme un levier de changement et de rénovation des usages au sein de l'établissement et tout particulièrement des usages pédagogiques.

Cette orientation sera conduite en lien avec les autres établissements du groupe INSA et à travers des actions menées au sein du site via des partages d'outils adaptés, des échanges de pratiques ou des projets communs.

Face à la digitalisation de la société, il faut continuer le déploiement des aspects numériques au sein des maquettes de formation pour les introduire, soit en tant qu'expertise cœur de métier, soit en tant qu'expertise complémentaire. De manière à accroître l'efficacité et l'efficience de son action, et de dégager de nouveaux moyens, il s'agira très rapidement de favoriser l'usage du numérique dans toutes les sphères de l'établissement.

L'INSA Strasbourg a adopté son schéma directeur du numérique en 2017, qui s'étend sur quatre années et liste les évolutions attendues du système d'information sur les plans fonctionnels, techniques et organisationnels. L'établissement s'est d'ores et déjà engagé dans la démarche de création d'une Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN).

L'établissement poursuit également la mise en place d'innovations pédagogiques permettant de faire effet de levier et de démultiplier l'effet articulé entre face à face et autonomie. En effet, la formation a connu ces dernières années certaines évolutions :

- un développement fortement marqué de la pédagogie par projets,
- un accroissement du travail en autonomie, avec en parallèle une maîtrise accrue du volume d'heures d'enseignement en face à face, condition importante de maîtrise budgétaire.

L'évolution des missions de la cellule numérique, pensée en cohérence avec la mise en place de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique, soutiendra l'évolution vers une nouvelle pédagogie collaborative permettant le renouvellement de l'offre d'enseignement, y compris à distance, et proposera des actions de formation, d'information et de sensibilisation en direction des enseignants.

Jalon 1 : déploiement de passerelles avec les établissements associés du Site alsacien pour l'intégration de nouveaux étudiants

Jalon 2 : déploiement d'une plateforme collaborative architectes-ingénieurs

Jalon 3 : bilan du dispositif Cifre en recherche en architecture

Jalon 4 : bilan du déploiement d'une offre de formation numérique s'intégrant au cursus des étudiants

Jalon 5 : bilan des dispositifs mis en place pour la poursuite des études en doctorat

Indicateur commun 1 : diversification de l'accès : poids relatif des boursiers sur critères sociaux et promotion de la parité femme / homme

Indicateur commun 3 : insertion professionnelle**Indicateur commun 4 : part des étudiants diplômés poursuivant leurs études en doctorat****1.2 Positionner l'INSA Strasbourg comme acteur clé de la recherche et de l'innovation en ingénierie sur le site Alsace****1.2.1 Affirmer l'implication de l'INSA Strasbourg dans les activités de recherche du site**

L'INSA Strasbourg a fait le choix de participer pleinement à la recherche du site. Il se doit toutefois de disposer d'une stratégie propre, pour pouvoir déployer ses politiques d'investissement et de ressources humaines.

Il s'agira d'abord d'investir le conseil scientifique d'un rôle clair dans la définition de la stratégie de recherche de l'établissement, qui impliquera sa participation lors des recrutements d'enseignants-chercheurs afin qu'il se prononce sur l'intérêt des postes à pourvoir du point de vue de la recherche, ainsi qu'en termes de définition du budget de la recherche. Les objectifs de cette stratégie seront également conçus par le biais d'une coordination au niveau du site alsacien.

Il s'agira ensuite de valoriser clairement et ainsi d'afficher les moyens des plateformes qui constituent ses équipements de recherche, afin, en les rendant plus visibles, d'accroître leur rôle dans la formalisation du lien formation – recherche.

Il s'agira enfin de déployer une politique « ressources humaines (RH) » à destination des enseignants-chercheurs : promouvoir les Congés pour Recherche et Conversion Thématiques (CRCT) et les disponibilités, accueillir des chercheurs d'autres établissements pour des séjours recherche, leur permettant ainsi de participer à certains modules de formation, voire favoriser les séjours des enseignants-chercheurs dans d'autres établissements.

Au niveau régional, la stratégie menée conduira à passer du territoire alsacien à la région Grand Est. Les interlocuteurs historiques, qui travaillaient auparavant au niveau du territoire, œuvrent aujourd'hui au niveau de la grande région. Ceci conduit à modifier le périmètre d'action de l'établissement. En parallèle, cette reconfiguration peut aussi amener à travailler avec des acteurs différents. En particulier, dans le cadre de la thématique « architecture », il faudra intensifier la présence de l'INSA Strasbourg au sein de la Région Architecture, permettant ainsi d'affirmer que l'école est l'une des trois écoles d'architecture de la Région Grand Est.

Parallèlement, et en raison de son implication dans TriRhenaTech, l'INSA Strasbourg devra intensifier sa présence dans la région métropolitaine trinationale, notamment ses liens avec des entreprises germanophones, permettant ainsi de servir ses objectifs à l'international.

1.2.2 Accroître la valorisation de la recherche et l'innovation en lien avec les partenaires présents sur le territoire

Les relations de l'INSA Strasbourg avec le monde économique s'appuient fortement sur de nombreux partenariats avec des entreprises et des organismes, formalisés par des conventions.

La structuration de la recherche et la valorisation de ses résultats à travers la SATT Conectus Alsace offrent de nouvelles perspectives en termes de protection de la propriété intellectuelle, de maturation et de transfert de technologies, autre forme de relation avec le tissu économique. Dans ce cadre, l'établissement cherchera à affiner la feuille de route de la SATT et à développer les cibles et objectifs visés dans la durée.

Les actions menées dans le cadre du soutien au centre de ressources energievie.pro permettront de développer dans le cadre de filières professionnelles clairement identifiées des transferts vers les PME et TPE.

Pratiquant de longue date la recherche en innovation et tout particulièrement en conception inventive, l'établissement est également membre du réseau InnovENT-E et produit des contenus dédiés aux entreprises. C'est sur ces compétences et celles des unités de recherche travaillant sur les innovations qu'il conviendra de s'appuyer pour valoriser les démarches d'innovation au travers du lien formation – recherche.

En outre, la formation d'étudiants entrepreneurs a fait son entrée à l'INSA Strasbourg dès 2014, en partenariat avec l'incubateur SEMIA, dans le cadre du Pépité Etena. Au titre du présent contrat, il s'agira de développer l'articulation entre la formation et le statut étudiant-entrepreneur – SEE.

De la même manière, l'INSA Strasbourg cherchera à développer une logique de pré-incubation, ce qui pourra impliquer la mise en place d'une chaire entrepreneuriat, en lien avec la fondation INSA et INStart'up.

Jalon 6 : bilan des contrats conclus avec la SATT

Indicateur commun 5 : contrats de recherche passés avec les entreprises

Indicateur commun 6 revenus consolidés de la valorisation de la recherche

Indicateur commun 8 développement des ressources propres encaissables

1.3 Renforcer l'internationalisation de l'INSA Strasbourg

1.3.1 Promouvoir l'attractivité internationale de l'INSA Strasbourg en lien avec le site

La place de l'établissement au sein du système de l'enseignement supérieur et de la recherche européen est particulièrement importante, notamment au regard des réflexions actuelles sur les universités européennes.

Il sera nécessaire de favoriser plus de mobilité académique des étudiants sous la forme de semestres internationaux et de développer des partenariats solides dans le cadre d'universités franco-internationales ou européennes, voire d'antennes de l'établissement à l'international.

L'établissement encouragera les étudiants à effectuer au moins un semestre académique à l'international en s'appuyant sur un large spectre d'établissements partenaires. L'établissement veillera en outre à professionnaliser l'instruction et le suivi des dossiers.

L'INSA Strasbourg identifiera à l'échelle internationale les partenaires socio-économiques en vue de développer la mobilité étudiante en termes de stages, de projets de fin d'études ou de doctorats. Dans le cas précis de DeutschINSA, le club de partenaires sera développé dans le cadre de la fondation UNISTRA. L'INSA Strasbourg déploiera à plus grande échelle la filière internationale DeutschINSA, véritable marque de l'établissement, en développant aussi le caractère bilatéral et en recrutant des étudiants germanophones du Rhin Supérieur, par exemple via l'alliance TriRhenaTech. La fondation INSA permettra de former de nouveaux partenariats internationaux.

Il conviendra également d'identifier les contreparties et de préciser le programme de valorisation en termes de rencontres avec les étudiants et les diplômés, de projets et de stages.

Des parcours en langue anglaise seront aussi déployés, afin d'accroître la réputation et l'attractivité de l'établissement. La démarche se fera selon le modèle prévu par l'opération menée avec Syracuse Abroad.

Il s'agira ensuite d'identifier les spécificités transfrontalières dans les relations internationales. Au niveau institutionnel, le positionnement de l'établissement par rapport à TriRhenaTech et EUCOR – Le campus européen sera optimisé en vue de l'engager dans la construction de l'université

européenne du Rhin Supérieur. En parallèle l'établissement poursuivra le développement de l'Université franco-allemande (UFA).

Des partenariats académiques et scientifiques dans le cadre des accords-cadres à l'échelle de l'établissement, du site ou du groupe pourront être entrepris. L'Insa Strasbourg participera aussi au développement de partenariats internationaux privilégiés au niveau du site (Japon) et du groupe INSA (Roumanie et Chine par exemple).

1.3.2 Encourager la mobilité des étudiants et des personnels

Afin d'encourager les étudiants et personnels à partir en mobilité, des actions seront mises en place pour contribuer au développement de l'appétence pour la mobilité :

- communication sur l'intérêt de la mobilité étudiante,
- accompagnement de la mobilité en facilitant le suivi des dossiers et en clarifiant la reconnaissance des qualifications,
- encouragement à la mobilité des enseignants-chercheurs et des personnels dans le cadre des mêmes partenariats que pour celle des étudiants.

Il s'agira également d'élaborer une stratégie spécifique pour certaines régions du monde en vue de développer les échanges en termes de mobilité et de doubles-diplômes, tout en s'appuyant sur des programmes de recherche. Le ciblage s'appuiera notamment sur des actions du groupe et du site, en plus de l'action transfrontalière. Pour accompagner et encourager les échanges, l'établissement fera évoluer son cycle de formation afin de concentrer les échanges sur les semestres 7 et 8 (sur 10). Il optimisera ainsi le coût des échanges internationaux.

Dans le cas précis du partenariat avec l'Université française d'Egypte (UFE), l'établissement recherchera la reconnaissance par la France du diplôme d'architecte de l'INSA Strasbourg au Caire (qui est actuellement un DU). Concernant la mise en place et le développement de l'INSA Euro-Méditerranée, il conviendra de préciser et de formaliser les engagements des membres de l'équipe pédagogique impliquée et de valoriser l'engagement relatif aux courtes ou aux longues durées de mobilité.

Jalon 7 : bilan des dispositifs mis en œuvre pour la mobilité entrante et sortante dispositifs mis en œuvre pour la mobilité entrante et sortante

Indicateur commun 2 : mobilité internationale

2. Améliorer la gouvernance et la gestion de l'INSA Strasbourg et inscrire les préoccupations sociétales au cœur de son action

L'INSA Strasbourg a opéré en 2018 une mise à jour de ses statuts. Cette relecture a été l'occasion d'inscrire la création du Vice-Président étudiant au sein du conseil des études et d'y adjoindre un conseil de la vie étudiante. La dimension numérique est complétée par la création d'un comité de pilotage du numérique.

La création de la direction de la stratégie et de l'amélioration continue complète l'évolution de la gouvernance engagée et constitue le point d'entrée des problématiques liées au pilotage.

De plus, l'INSA Strasbourg se positionne au cœur des préoccupations de la Société, ce qui oblige à articuler cet axe de développement avec les autres dimensions du projet.

2.1 Déployer une démarche qualité globale

Le Groupe INSA se prépare à adopter une charte qualité, ce qui impose aux établissements membres d'en respecter le cahier des charges.

Si l'INSA Strasbourg a opté pour une démarche d'amélioration continue, il convient néanmoins de préparer l'établissement à la démarche qualité induite par l'évolution des systèmes de certification nationaux, européens, voire internationaux.

Une fois finalisée la formalisation des processus et sous-processus de l'établissement, l'INSA Strasbourg s'appuiera sur les notions de « relation usager » et de « qualité process et produit » afin de piloter efficacement l'efficacité de l'établissement dans une logique d'amélioration continue, dans l'optique de dégager des ressources pour de nouveaux projets.

2.2 Consolider les outils de pilotage et de gestion prospective

2.2.1 Piloter les moyens sur des trajectoires pluriannuelles

Toute la logique budgétaire s'inscrit désormais dans un cadre pluriannuel :

- le plan pluriannuel d'investissement de l'établissement, d'une part, incluant les financements extérieurs (Pacte ingénieurs Région Grand Est, contributions des branches professionnelles) ;
- la GBCP, d'autre part, en particulier les nouvelles règles de présentation des budgets initiaux et rectificatifs et du compte financier.

Le schéma directeur du numérique, et le schéma prévisionnel de stratégie immobilière ont été adoptés en 2017. Suivront notamment l'adoption d'une déclinaison du schéma directeur de la vie étudiante – Alsace en lien avec le projet stratégique du site et du schéma directeur du handicap.

La mise en production des différents modules de la suite Cocktail et la préparation de l'INSA Strasbourg à cette bascule seront réalisées au cours de ce contrat afin de réaliser l'intégration complète du Système d'information.

L'établissement s'appuiera sur les services existants pour formaliser une démarche performante de contrôle interne et de qualité comptable, qui se traduira sur la durée d'exécution du présent contrat.

Dans le domaine des ressources humaines, les thématiques « handicap au travail », « hygiène et sécurité », la formation des personnels et la mise en place de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) seront les leviers principaux d'exécution du présent contrat.

L'INSA Strasbourg définira également les leviers partenariaux qui lui permettront de développer ses ressources propres, afin de conforter son autonomie financière.

2.2.2 Gérer les espaces de travail

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière schéma prévisionnel de stratégie immobilière (SPSI), élaboré pour la période 2018-2022, définit le schéma global de développement de l'INSA autour de 4 axes :

- la réalisation de travaux lourds d'extension et de rénovation,
- l'optimisation de l'utilisation de ce patrimoine,
- le renforcement du niveau de sécurité et d'accessibilité des locaux aux personnes handicapées (Ad'AP),
- la mise en place de la gestion prévisionnelle de la maintenance et la maîtrise des coûts d'exploitation.

A ce titre, la remise en état de la deuxième façade du bâtiment C (isolation extérieure et châssis de fenêtres) apportera un confort et une optimisation énergétique très importants.

Dans le cadre de ces travaux, le schéma directeur du numérique sera actualisé afin de prendre en compte l'adaptation des nouveaux locaux aux nouvelles technologies en termes d'usage et de performance du bâtiment.

Jalon 8 : bilan des dispositifs mis en œuvre pour assurer le contrôle interne et la qualité comptable de l'établissement

Jalon 9 : bilan de la mise en œuvre d'une démarche de GPEEC

Jalon 10 : bilan des actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations et la prévention des risques professionnels

Jalon 11 : actualisation du SDN en lien avec la rénovation immobilière 2019-2023

Jalon 11 : bilan des actions mises en œuvre permettant de dégager des ressources propres

Indicateur commun 7 : pilotage financier

Indicateur commun 9 : taux d'occupation des locaux

2.3 Promouvoir une politique de responsabilité sociétale et environnementale

2.3.1 Déployer le « plan Vert »

Le plan vert permettra de porter un regard particulier sur les activités et de réinterroger le mode de fonctionnement de l'établissement, ainsi que la formalisation d'actions déjà engagées par l'établissement (energievie.pro). Cet enjeu se retrouve dans de multiples dimensions de l'activité de formation et de recherche de l'INSA Strasbourg ainsi que dans son mode de fonctionnement, à travers les 9 défis du plan vert.

Le déploiement du plan vert s'appuiera sur le référentiel proposé aux établissements d'enseignement supérieur. L'enjeu particulier pour l'INSA Strasbourg consistera à identifier le périmètre le mieux adapté à la mise en œuvre des actions à conduire (établissement, groupe INSA, site alsacien).

Au sein du référentiel, les 5 thématiques dégagées pour l'enseignement supérieur (stratégie et gouvernance, politique sociale et ancrage territorial, gestion environnementale, enseignement et formation, activités de recherche) seront critérisées et priorisées en fonction du niveau de leur réalisation concrète la plus efficace.

2.3.2 Formaliser et déployer une politique de responsabilité sociétale et environnementale

Un des leviers importants à mobiliser dans le cadre de la politique de responsabilité sociétale et environnementale sera d'aller toujours plus loin dans les actions qui feront de l'école un établissement inclusif.

Une véritable force de l'établissement est l'implication des étudiants dans des projets qui leur sont propres ou qui sont portés par l'établissement. Il est important de donner aux étudiants des opportunités pour développer leurs projets. En parallèle, il conviendra d'être attentif à l'amélioration de leurs conditions d'études.

C'est pourquoi la poursuite de l'implication de l'INSA Strasbourg dans le schéma directeur de la vie étudiante – Alsace sera recherchée, en lien avec le site.

La reconnaissance de parcours spécifiques d'ouverture, qui permettront aux étudiants de l'établissement de déployer leurs multiples compétences, sera également un levier important, contribuant à la transformation des étudiants en acteurs sociaux et en cadres respectueux et responsables. L'établissement continuera ainsi à valoriser et à déployer les parcours spécifiques tels que « sportifs de haut niveau », « arts-études », « musique-études » et à encourager et soutenir les implications dans des projets humanitaires et d'ouverture sociale (type parcours d'excellence).

Enfin, dans le cadre de sa participation à la fondation INSA, l'établissement participera à la promotion du modèle humaniste porté par l'Institut Gaston Berger – IGB, abrité aujourd'hui par l'INSA Lyon, mais ayant vocation à se déployer dans chacun des INSA. Ce nouvel instrument permettra ainsi de mener des projets sur l'ensemble des axes forts de l'IGB (égalité des chances, diversité, handicap, humanitaire, ...) mais également d'instaurer une forme de concertation avec les partenaires du monde socio-économique.

Jalon 13 : cartographie des objectifs RSE du référentiel CGE

RECAPITULATIF DES JALONS DE LA TRAJECTOIRE DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE STRASBOURG

Opérations	Années d'observation des réalisations				
	2018	2019	2020	2021	2022
1/ Insérer l'Insa Strasbourg au cœur de la thématique ingénierie du site Alsace en formation et en recherche et renforcer son internationalisation					
1. déploiement de passerelles avec les établissements associés du Site alsacien pour l'intégration de nouveaux étudiants					
2. déploiement d'une plateforme collaborative ingénieurs-architecte					
3. bilan du dispositif Cifre en recherche en architecture					
4. bilan du déploiement d'une offre de formation numérique s'intégrant au cursus des étudiants					
5. bilan des dispositifs mis en place pour la poursuite des études en doctorat					
6. bilan des contrats conclus avec la SATT					
7. bilan des dispositifs mis en œuvre pour la mobilité entrante et sortante					
2/ Améliorer la gouvernance et la gestion de l'Insa Strasbourg et inscrire les préoccupations sociétales au cœur de son action					
8. bilan des dispositifs mis en œuvre pour assurer le contrôle interne et la qualité comptable de l'établissement					
9. bilan de la mise en œuvre d'une démarche de GPEEC					
10. bilan des actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations et la prévention des risques professionnels					
11. actualisation du SDN en lien avec la rénovation immobilière 2019-2023					
12. bilan des actions mises en œuvre permettant de dégager des ressources propres					
13. cartographie des objectifs RSE du référentiel CGE					

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DE L'INSA de STRASBOURG

INDICATEURS COMMUNS

FORMATION ET DE RECHERCHE

IC 1 – Diversification de l'accès

IC 2 – Mobilité internationale (entrante et sortante)

IC 3 – Insertion Professionnelle

IC 4 – Part des étudiants diplômés poursuivant leurs études en doctorat

IC 5 – Contrats de recherche passés avec les entreprises

IC -6 – Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

PILOTAGE

IC 7 – Pilotage financier

IC 8 – Développement des ressources propres (hors subventions pour charges de service public)

IC 9 – Taux d'occupation des locaux

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IC1	DIVERSIFICATION DE L'ACCES : POIDS RELATIF DES BOURSIERS SUR CRITÈRES SOCIAUX ET PROMOTION DE LA PARITÉ FEMME / HOMME	Insa Strasbourg
------------	--	------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

1-1 Poids relatif des boursiers sur critères sociaux

Action	Formation initiale et continue de niveaux licence et master (P150, 1 et 2) ; aides directes (P231, 1)
Objectif	Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales (programme 231)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires précédant la première année du contrat (2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017)
Champ de la mesure	Élèves inscrits en filière ingénieur uniquement , quelle que soit la durée du cursus dans la filière, hors apprentissage. Sont donc exclus du champ les étudiants des classes préparatoires non intégrées au cursus, des masters et autres diplômes.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions principales dans les écoles sous tutelle du MESRI, hors apprentissage. Les étudiants inscrits en école, exclusivement pour préparer un master délivré par une université partenaire, sont exclus du champ. La notion de boursiers sur critères sociaux trouve son origine dans l'article L 821-1 du code de l'éducation et est définie conformément à la circulaire n° 2012-0012 du 22-6-2012 fixant les modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides au mérite et à la mobilité internationale pour l'année 2013-2014. Ce texte établit les conditions de ressources, d'âge, de diplôme, de nationalité et d'inscription dans l'enseignement supérieur requises pour l'attribution d'une bourse.
Source	Etablissement
Mode de calcul	Nombre d'étudiants de la filière ingénieur boursiers sur critères sociaux / effectif total en filière ingénieur (hors apprentissage)*100.

Données de l'établissement

	Nombre de boursiers sur critères sociaux (BCS)	Nombre total d'inscrits (hors apprentissage)	% de boursiers	Nombre total d'inscrits (hors apprentissage et élèves étrangers inéligibles)	% de boursiers (hors apprentissage et élèves étrangers inéligibles)
2014-2015	398	1284	31 %	1190	34 %
2015-2016	430	1357	32 %	1270	34 %
2016-2017	403	1371	29 %	1269	32 %
Cible 2022			35%		38 %

Leviers d'action : Le groupe INSA déploie des actions en matière d'ouverture sociale.

Commentaires de l'établissement : Le remplacement d'APB par Parcoursup et l'introduction d'un taux minimum de boursiers du second degré dans l'algorithme du recrutement du groupe INSA aura très vraisemblablement un effet levier sur le taux de boursiers du supérieur. De même, la perspective de l'ouverture du recrutement aux STI amplifierait cet effet.

1-2 Promotion de la parité hommes et des femmes en % sur l'effectif total

Action	Formation initiale et continue
Objectif	Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales (programme 231)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires précédant la première année du contrat (2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017)
Champ de la mesure	Élèves inscrits en filière ingénieur uniquement. Hors apprentissage.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions principales dans les 39 écoles sous tutelle du MESRI. Les étudiants inscrits en école, exclusivement pour préparer un master délivré par une université partenaire, sont exclus du champ.
Source :	MESRI - SIES
Mode de calcul	Part d'hommes et de femmes, en pourcentage de l'effectif total

Données de l'établissement

Taux	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Cible 2022
Hommes (%)	72.8 %	70.6 %	69.1 %	70 %
Femmes (%)	27.2 %	29.4 %	30.9 %	30 %
Total	100%			

Données nationales (écoles sous tutelle MESRI)

Taux	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Hommes (%)	73.8	73.6	73.1
Femmes (%)	26.2	26.4	26.9
Total	100%		

Leviers d'action : participations aux actions initiées en lycées et aux salons.

Commentaires de l'établissement : on constate un rééquilibrage en STH 1 mais qui bénéficie peut-être ensuite à la filière architecte.

IC2	MOBILITÉ INTERNATIONALE	Insa Strasbourg
------------	--------------------------------	------------------------

Action	Formation initiale et continue de niveau master
Objectif	Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements (P150, objectif 5)

2-1 Mobilité entrante en filière ingénieurs, part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	Tout inscrit (inscriptions principales) en filière ingénieur uniquement. Les étudiants inscrits en école exclusivement pour préparer un master délivré par une université partenaire sont exclus du champ.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Les étudiants concernés sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger ou d'un diplôme reconnu équivalent. Les étrangers titulaires d'un baccalauréat français sont exclus du champ.
Source	MESRI - SIES
Mode de calcul	Nombre d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger / nombre total d'inscrits*100

	2015-2016	2016-2017	Cible 2022
Nombre d'inscrits étrangers titulaires d'un diplôme étranger	51	52	
<i>Dont Union européenne</i>	11	6	
Nombre total d'inscrits	1372	1371	
Taux	3.7 %	3.8 %	4.5 %

Leviers d'action : grilles de formation et relations internationales

Commentaires de l'établissement : L'établissement continue sa politique de développement de ses relations internationales dans l'objectif d'accroître sa capacité à attirer des étudiants internationaux.

2-2 Mobilité sortante, part des diplômés ayant effectué un stage ou une formation universitaire dans un pays étranger d'au moins six mois, consécutifs ou non, durant leur cursus

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés de l'année n
Champ de la mesure	Tout diplômé de filières ingénieurs

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	La durée de référence est de 6 mois, consécutifs ou non
Source	MESRI-SIES
Mode de calcul	Nombre de diplômés de la filière ingénieur ayant suivi au moins 6 mois de stage ou de formation dans un pays étranger pendant leur cursus / nombre total de diplômés de la filière

ingénieur *100

Précision : Les sources sont encore fragiles sur les questions de mobilité sortante (collecte des informations nécessaires très récente). La situation devrait toutefois se normaliser au cours des prochaines années.

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Cible 2022
Part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante d'au moins six mois, consécutifs ou non (%)	16 %	20 %	42.3 %	50 %
Pour mémoire : part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante d'au moins 3 mois (%)	100 %	100 %	100 %	100 %

Leviers d'action : Grille de formation et relations internationales

Commentaires de l'établissement : L'établissement a pour objectif d'inciter davantage d'étudiants à prolonger leur mobilité internationale, que ce soit au travers de stages ou de mobilités académiques.

IC3	INSERTION PROFESSIONNELLE	Insa Strasbourg
------------	----------------------------------	------------------------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Résultats diplômés à 2 et 6 mois après le diplôme obtenu
Champ de la mesure	Élèves du cycle ingénieur inscrits dans l'école
Source	Établissement
Mode de calcul	<p>Nombre de diplômés : nombre total de diplômés de la filière ingénieur</p> <p>Nombre de diplômés répondant au champ de l'indicateur = nombre total de diplômés de la filière ingénieur – (nombre de diplômés étrangers + nombre de diplômés poursuivant des études)</p> <p>Taux de réponse : nombre de questionnaires respectant le champ de l'enquête qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p>Taux d'insertion est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p>

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Effectifs de diplômés répondant à l'enquête
Mode de calcul	effectifs des diplômés insérés à la sortie de l'établissement / effectif des diplômés enquêtés

Résultat position à 6 mois	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Cible 2022
Nombre de diplômés	294	267	318	
Nombre de diplômés répondant aux critères	255	233	257	
Taux de réponse	75%	82%	81%	
Taux d'insertion à 6 mois	87%	86%	94%	95%
Part des diplômés insérés en CDD	16%	27.73%	28%	
Part des diplômés insérés en CDI	82%	73%	72%	
Salaire moyen (€)	36.2	37.1	36.5	

Leviers d'action : Actions à destination des entreprises

Commentaires de l'établissement : l'insertion professionnelle des diplômés est extrêmement sensible à la situation du marché du travail. Toutefois nous continuons à développer nos actions envers le monde professionnel et ainsi continuer à mettre en relation étudiants et milieux professionnels.

IC4	PART DES ÉTUDIANTS DIPLÔMÉS POURSUIVANT LEURS ÉTUDES EN DOCTORAT	Insa Strasbourg
------------	---	------------------------

Action	Formation initiale et continue
Objectifs	Répondre aux besoins de qualifications supérieures ; développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire ; contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date	Année universitaire n+1, pour les diplômés de l'année universitaire n.
Champ de la mesure	Diplômés de l'année n de la filière ingénieur

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Tout diplômé de l'année universitaire n inscrit en doctorat pour l'année universitaire n+1, quel que soit son statut (en contrat doctoral, en CIFRE, salarié CDI ou CDD, sans emploi rémunéré, etc.) et l'établissement de son inscription doctorale.</p> <p>L'expression n+1 désigne des années universitaires. (Par exemple, si n est l'année 2012, 2011-2012 est l'année universitaire n-1/n et 2012-2014 l'année universitaire n/n+1)</p>
------------------------------------	--

Mode de calcul	Nombre d'ingénieurs diplômés de l'année n inscrits en doctorat pour l'année universitaire n+1 / nombre total d'ingénieurs diplômés de l'année n*100
Source	MESRI - SIES

	2014-2015 (diplômés 2014)	2015-2016 (diplômés 2015)	2016-2017 (diplômés 2016)	Cible 2022 (diplômés 2020)
Nombre d'ingénieurs diplômés inscrits en doctorat	11	12	10	
Nombre total de diplômés	294	267	318	
Taux	3.7 %	4.5 %	3.1 %	5%

Leviers d'action : collaboration en cours avec l'UNISTRA pour la gestion des masters

Commentaires de l'établissement : l'INSA est une école à profil d'insertion directe.

IC5	CONTRATS DE RECHERCHE PASSES AVEC LES ENTREPRISES	Insa Strasbourg
------------	--	------------------------

Description de l'indicateur

Unité de mesure	K€
Date de la mesure	Année n

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	L'indicateur observe en lecture immédiate du montant en valeur absolue des ressources apportées par les contrats de recherche
Source	Établissement
Mode de calcul	Cet indicateur est calculé à partir d'enquêtes auprès des institutions concernées, car il impose de séparer précisément, dans les comptes des opérateurs, les ressources de recherche des ressources d'enseignement.
Date de disponibilité de l'indicateur	Les délais de collecte et de traitement par le service statistique national compétent font que la valeur de l'année n n'est disponible qu'en juillet n+2

Données établissement

	2017 Réalisation n	2018 Prévision	2019 Prévision	2020 Prévision	2021 Prévision	Cible 2022
Montant des ressources apportées par les contrats de recherche passés avec les entreprises	208	242	250	260	270	280

Données nationales (PAP 2018)

	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 prévision	2017 actualisé	2018 prévision	2020 cible
Montant des ressources apportées par les contrats de recherche passés avec les entreprises (k€)	200 217 (p)	nd	240 000	190 000	190 000	240 000

Leviers d'action : relations SATT

Commentaires de l'établissement : différentes actions en particulier en relation avec la SATT Conectus Alsace nous permettent d'espérer un développement de nos relations entreprises dans le cadre des activités de recherche.

IC 6	REVENUS CONSOLIDES DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE	Insa Strasbourg
------	---	-----------------

Action	Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Objectif	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 4 (améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	31/12/ année n
Champ de la mesure	Établissements d'enseignement supérieur et structures externes chargées de la valorisation de leurs activités recherche

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Établissement : établissement d'enseignement supérieur ayant qualité d'opérateur et participant à l'exécution du programme 150 dans le cadre d'une contractualisation avec le MESRI.</p> <p>Structure externe : structure (établissement public, association, dispositif mutualisé ou filiale) chargée par l'établissement public, agissant seul ou avec d'autres établissements (dans le cadre d'un regroupement à préciser), de gérer tout ou partie des activités de valorisation.</p> <p>Organisme : EPST partenaires des établissements au sein des unités mixtes et gérant potentiellement une part des ressources de valorisation</p> <p>Données financières au 31/12/ année n de chaque année considérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recettes générées par les contrats de recherche (hors financement public sur projet - FPP) - recettes générées par les prestations de service (études et prestations recherche hors contrats) <p>recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle</p>
Source : Etablissement	<p>A partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comptes financiers des établissements d'enseignement supérieurs - Bilans financiers annuels des structures externes et des organismes
Mode de calcul	Montants déclarés par catégories de ressources citées plus haut issus du compte financier de l'établissement, augmenté des ressources globales des structures externes concernées et des ressources éventuellement gérées par les organismes pour le compte d'unités mixtes de l'établissement. Les ressources des structures externes mutualisées ne sont pas ventilées par établissement faute de pouvoir déterminer a priori la bonne clé de répartition. Cependant, les établissements sont invités à commenter les résultats et le cas échéant à expliciter leur niveau de participation au dispositif mutualisé y compris si la valorisation est gérée au niveau du regroupement.
Responsable de l'indicateur	DGESIP – DGRI
Date de disponibilité de l'indicateur	Mars de chaque année n pour n-1

A compléter par l'établissement

	Ressources en K € (2017)				Cible 2022 (évolution en %) et total en K€
	Contrats hors FPP	Prestations	Redevances PI	Total	
1- Périmètre établissement	4	92		96	100
2- Périmètre structure(s) externe(s) propre(s) à l'établissement					
3- Périmètre structure(s) externe(s) mutualisées (SATT...)	126.3		42.7	169	300
4- Périmètre « organismes »					
Total (en valeur absolue et K€)					400

Leviers d'action : relations entreprises + relations SATT

Commentaires de l'établissement : différentes actions en particulier en relation avec la SATT Conectus Alsace nous permettent d'espérer un développement de nos relations entreprises dans le cadre des activités de recherche

Précisions – Remarques importantes :

Les financements publics sur projet (FPP), par exemple en provenance de l'ANR, du FUI, de l'UE (PCRD), ou des collectivités territoriales sont exclus du périmètre de l'indicateur.

Cet indicateur financier ne rend compte que partiellement de la mission de valorisation de la recherche confiée aux établissements et de la dynamique en place. Un tableau de bord de suivi des résultats construit conformément à la volonté de la CPU, devra permettre de faire évoluer cet indicateur de même que la diffusion des analyses conduites sur la base de l'enquête Curie.

En outre les universités sont invitées à compléter cet indicateur d'éventuels commentaires ou compléments d'information.

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

IC 7	PILOTAGE FINANCIER	Insa Strasbourg
-------------	---------------------------	------------------------

Action	Améliorer l'efficience des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficience des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	<p>Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage.</p> <p>Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels</p>
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

A compléter par l'établissement

Actions prévues	Situation 2016 source MESRI	Situation actuelle (2017)	Commentaires établissement	Cible 2022
<p>1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).</p>	<p>Fonctionnement : 85,9 % Investissement : 55,3 % <i>Moyenne nationale 2016</i> Fonctionnement : 96,7 % Investissement : 81,8 %</p>	<p>Fonctionnement : 72,7% Investissement : 56,7%</p>	<p>Les progrès les plus notables sont à faire sur l'activité recherche, dans la prévision des reports. Coté investissements, le caractère pluriannuel de la plupart d'entre eux rend incertain l'exécution sur l'année. Pas de BR de régularisation fin décembre.</p>	<p>Fonctionnement > 85% Investissement > 60%</p>
<p>2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel, pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...</p>		2		<p>2 Intégration dans le SI</p>
<p>3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).</p>		1		<p>2 Intégration dans le SI</p>

<p>4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale, la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%).</p>		<p>1</p> <p>Les outils existent de façon empirique sous forme de bases et macros excel exploitées en commun entre RH, service d'aide au pilotage et DAF. Leur intégration au SI n'est pas possible dans l'état de développement de la suite Cocktail. Un suivi hors SI restera de toute façon nécessaire</p>	<p>2 GPEEC opérationnelle</p>
---	--	--	--

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

A compléter par l'établissement

Actions prévues	Situation actuelle (2017)	Cible 2022
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	1	2
2 –Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	1	2

IC8	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES ENCAISSABLES Hors subventions pour charges de service public	Insa Strasbourg
-----	---	-----------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

Description des indicateurs

Unité de mesure	Milliers d'euros (K€)
Date de la mesure	Deux dernières années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières encaissables hors subvention pour charges de service public, à savoir : 17. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) ou (70651 – 70653) 18. les recettes de la formation continue (7065) ou (70654) 19. la taxe d'apprentissage (7481) 20. les contrats et prestations de recherche 21. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 22. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) 23. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) 24. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7064 – 70688 – 707- 708 – 709 – 7445 – 746 – 752 – 757 –7584 – 7588 – 76) ou (701 – 702 – 703 – 70681 – 70682 – 707- 708 – 709 – 7445 – 746 – 752 – 753 –756 – 7588 – 76) Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
Source	établissement

	2016	2017	Cible 2022
Droits d'inscription (1)	674	662	680
Formation continue (2)	852	941	1000
Taxe d'apprentissage (3)	320	436	400
Contrats et prestations de recherche (4)			
<i>ANR investissements d'avenir (74411)</i>			
<i>ANR investissements d'avenir (74411) ou (741 311)</i>	92	56	75
<i>ANR hors investissement d'avenir (74412) ou (741312)</i>	120	119	120
<i>Hors ANR (704 – 705 – 7062 – 751) ou (704 – 705 -70662 -751)</i>	173	249	200
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)			
<i>Régions (7442)</i>	237	303	150
<i>Union européenne (7446)</i>	109	77	100
<i>Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488) ou (7412 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 745 – 7488)</i>	258	234	250
Produits exceptionnels (7)	53	0	
Autres ressources propres (8)	855	848	850
Total	3743	3925	3 950

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

Leviers d'action : relations entreprises + actions CFC + relations SATT

Commentaires de l'établissement : une surveillance des évolutions futures nous permettra de construire les actions pertinentes. Toutefois, les évolutions tant au niveau de la région que de la taxe d'apprentissage ne nous laisse pas espérer un évolution positive de ces ressources.

IC9	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	Insa Strasbourg
------------	-------------------------------------	------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{U / S}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de : $\frac{58\,195 \text{ h}}{66 \text{ salles}}$ soit 79 % pour les salles banalisées</p> <p style="text-align: right;">1 120 h</p> <p>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ; Son taux d'occupation est de : $\frac{(62\% \times 3\,000 \text{ m}^2) + (79\% \times 5\,100 \text{ m}^2)}{8\,100 \text{ m}^2} = 73\%$.</p>
Service responsable de l'indicateur	MESRI, DGESIP

Précisions : Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.3 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 72,3% en réalisation 2015 (PAP 2018) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements. Cible 2020 à 74%. (PLF 2018).

Occupation des locaux	Situation actuelle (2017)				Taux d'occupation attendu en 2022
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	5 634	7	1 016	71.87%	75%
Salles banalisées	26 760	35	2 532	68.27%	70%
Sous-total	32 394	42	3 548	69.3%	

Salles dédiées	21 784	39	3 418	49.87%	55%
Total	54 178	81	6 966	59.77%	70%

Leviers d'action :

Commentaires de l'établissement : La durée du contrat quinquennal couvrira la période des travaux d'extension et de rénovation de l'INSA ; certaines activités seront, à un moment ou à un autre du chantier, externalisées. La pertinence de cet indicateur est donc réduite sur l'ensemble de la période du contrat.

ANNEXE FINANCIERE POUR LA PERIODE 2018-2022 INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE STRASBOURG

L' Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg, qui dispose d'un volet spécifique dans le contrat de site Alsace recevra chaque année, conformément à l'article L 712-9 du code de l'éducation, une dotation en crédits qui comprend le montant global de la dotation de l'Etat en distinguant les montants affectés à la masse salariale, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement.

Les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'Etat sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer.

L'établissement s'est fixé des objectifs, en matière d'endorecrutement des professeurs et des maîtres de conférences, conformément à l'article L 952-1-1 du code de l'éducation.

Il s'engage également à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément aux articles 59 et 209 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

SUBVENTION ALLOUEE A L'ETABLISSEMENT POUR LA PERIODE 2018-2022

- ⇒ **Pour l'année 2018**, la dotation prévisionnelle, avant application de la mise en réserve, de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg, financée par les programmes 150 « formations supérieures et recherche universitaire » et 231 « vie étudiante », est la suivante :

Dotation prévisionnelle à la date du 03/ 07/ 2018	
Masse salariale	15 901 376 €
Fonctionnement	2 110 980 €
Dotation prévisionnelle	18 012 356 €

- ⇒ **Pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022**, la dotation prévisionnelle de l'établissement fera l'objet d'une notification qui en précisera le montant annuel.

ANNEXE FORMATION ET RECHERCHE INSA DE STRASBOURG

Liste des formations – INSA de Strasbourg

Diplôme d'architecte Conférant Grade de Master

Masters

Domaine	Mention
Sciences humaines et sociales	Urbanisme et aménagement (co-accréditation avec l'ENSAS et l'Université de Strasbourg)
Sciences, technologies, santé	Optique, image, vision, multimédia (co-accréditation avec l'Université de Strasbourg)
Sciences, technologies, santé	Physique appliquée et ingénierie physique (co-accréditation avec l'ENGEEES et l'Université de Strasbourg)
Sciences, technologies, santé	Sciences et génie des matériaux (co-accréditation avec l'Université de Mulhouse et l'Université de Strasbourg)

Liste des structures de recherche – INSA de Strasbourg

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
DS9 Sciences et technologies de l'information et de la communication				
201320497C	UMR 7357	ICube Laboratoire des sciences de l'ingénieur, de l'informatique et de l'imagerie	DE MATHELIN Michel	CNRS, Unistra, INSA Strasbourg, ENGEEES <i>Partenaires : INRIA, HU Strasbourg</i>

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
DS4 Chimie				
199217356E	UPR 22	ICS Institut Charles Sadron	GAUTHIER Christian	CNRS <i>Partenaires : Unistra, INSA Strasbourg</i>
201019866E	FR 3344	FédESol Fédération de Recherche sur l'Energie Solaire	SLAOUI Abdelilah	CNRS, +25 établissements dont l'INSA Strasbourg

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
DS8 Sciences pour l'ingénieur				
201019868G	FR 3393	FedP Fédération de Recherche sur l'Énergie Photovoltaïque	ROCA CABARROCAS Pere	CNRS, EDF, Ecole Polytechnique, INSA Strasbourg + 15 <i>autres établissements</i>

n° RNSR	Label	Intitulé	Responsable	Tutelle(s)
DS6 Sciences humaines et humanités				
201320585Y	EA 7309	AMUP Laboratoire d'Architecture, Morphologie, Morphogenèse Urbaine et Projet	MAZZONI Cristina	INSA Strasbourg, ENSA Strasbourg

Annexe
Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement
de Strasbourg
Contrat d'objectifs et de performance

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE

Entre l'ENGEES et la DGER

2018-2022

SOMMAIRE

1. Préambule aux contrats des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysage du programme 142	4
2. Présentation de l'établissement et contexte	7
3. Orientations stratégiques de l'ENGEES	9
4. Objectifs de performance	14
5. Modalités du contrat	19
6. Annexe	21

1. PREAMBULE AUX CONTRATS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AGRONOMIQUE, VETERINAIRE ET DE PAYSAGE

DU PROGRAMME 142

Le ministère chargé de l'agriculture présente la spécificité de porter, en cohérence avec ses politiques publiques thématiques, la deuxième communauté éducative en France, de la classe de 4ème au doctorat (enseignement technique et supérieur). A l'heure où l'enseignement supérieur et la recherche d'une part, et les problématiques de développement durable et de sécurité alimentaire d'autre part, sont au cœur des préoccupations sociétales et donc des priorités gouvernementales, les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture sont des acteurs incontournables. De par leurs missions de formation, de recherche et d'innovation, ils forment les professionnels de demain et produisent, transmettent et valorisent des connaissances qui alimenteront et guideront les orientations dans les domaines de l'agriculture, de l'agro-écologie, de l'agroalimentaire, de la santé, de l'aménagement des territoires et de la gestion des ressources naturelles.

L'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et du paysage regroupe 12 écoles publiques et 6 écoles privées, réparties sur l'ensemble du territoire. Forts de 16 600 étudiants et 800 doctorants, ces établissements s'inscrivent dans le paysage de l'enseignement supérieur français, européen et international, et relaient une politique volontariste tant en faveur de la diversité des recrutements, incluant les passerelles entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur agricoles, que de l'ouverture sociale.

La loi confie des missions particulières aux établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et du paysage, inscrites dans le code rural et de la pêche maritime. Ces missions sont aujourd'hui confortées et complétées avec la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. Conformément à l'article L 812-1 de ce code, ils doivent :

- Dispenser des formations en matière de production agricole, forestière, aquacole et des produits de la mer, de transformation et de commercialisation de ces productions, d'industrie agroalimentaire et d'alimentation, d'industries liées à l'agriculture, de santé et de protection animales et végétales, d'hygiène, de qualité et de sécurité de l'alimentation, d'aménagement, de développement, de gestion et de protection de l'espace rural, de la forêt, de l'eau, des milieux naturels et du paysage ;
- Contribuer à l'éducation à l'environnement et au développement durable et à la mise en œuvre de ses principes ;
- Participer à la politique de développement scientifique par des activités de recherche fondamentale, appliquée et clinique ;
- Conduire des actions de recherche, d'innovation et d'ingénierie dans les domaines de l'éducation et de la formation ;
- Contribuer, en collaboration avec les organismes compétents, à la veille scientifique et technique, à l'innovation technologique et au développement ainsi qu'à la valorisation des résultats de la recherche, en se fondant notamment sur des expérimentations conduites dans ses exploitations, centres hospitaliers universitaires vétérinaires et installations techniques et sur des travaux de recherche menés avec l'implication des partenaires ;
- Participer à la diffusion de l'information scientifique et technique ;
- Concourir à la mise en œuvre de la coopération scientifique, technique et pédagogique internationale, notamment par la conclusion de conventions d'échanges d'étudiants, d'enseignants-chercheurs, d'enseignants et de chercheurs ;
- Contribuer à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche et à l'attractivité du territoire national, notamment par la conclusion de conventions ;
- Promouvoir la diversité des recrutements et la mixité et contribue à l'insertion sociale et professionnelle des étudiants ;
- Assurer un appui à l'enseignement technique agricole, notamment par la formation initiale et continue

de ses personnels et par le transfert des résultats de la recherche, en particulier dans le domaine de l'agro-écologie.

Par ailleurs, les établissements de l'enseignement supérieur agricole participent activement à la formation continue des agents du ministère chargé de l'agriculture et apportent un appui à l'enseignement technique agricole, notamment par le transfert des résultats de la recherche et par la formation de ses personnels.

Ces missions sont mises en œuvre par les établissements d'enseignement supérieur agricole en cohérence avec la loi relative à l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013. Les axes stratégiques qui suivent ont été des éléments structurants pour l'élaboration des nouveaux contrats d'objectifs et de performance.

La force de l'enseignement supérieur et de la recherche agricoles tient tout particulièrement à son approche intégrée et pluridisciplinaire des domaines des sciences du vivant et de l'environnement. Au cœur du rapprochement entre biologie, écologie et santé, les sciences et technologies du vivant et de l'environnement dépassent les frontières des disciplines historiquement tournées vers la production (agronomie, sciences forestières, zootechnie) pour proposer ingénierie environnementale et agro-écologique, procédés et produits, recherches cliniques, ainsi que des dispositifs épidémiologiques ou d'évaluation des risques répondant aux défis sociétaux, en recourant, le cas échéant, à des disciplines plus éloignées, mathématiques et sciences de l'Homme pour tenir compte de l'incertitude de ces systèmes complexes. De par ses actions de formation, de recherche et de transfert et en s'appuyant sur les installations techniques telles que les exploitations agricoles et les centres hospitaliers universitaires vétérinaires, l'enseignement supérieur agricole doit contribuer à cette transition vers de nouveaux systèmes de production.

Le regroupement sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture, d'établissements d'enseignement technique et supérieur, d'organismes de recherche et d'instituts de développement agricole, assure un fonctionnement en réseau à l'interface de la formation, de la recherche et du développement. Ce fonctionnement en réseau facilite la conduite des politiques publiques dont le ministère de l'agriculture a la charge, et, en particulier, le développement d'une agriculture doublement performante et d'une alimentation durables. Par ailleurs, dans le cadre des coopérations internationales, ce fonctionnement en réseau est indispensable pour assurer le portage d'une offre intégrant la formation et la recherche agricoles répondant aux attentes et aux besoins des partenaires de la France, qu'il s'agisse d'États, d'organisations internationales, d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche agronomiques ou vétérinaires ou d'opérateurs économiques.

C'est pour conforter l'efficacité et l'efficacités de ce réseau que la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a créé l'Institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier de France (IAVFF, Agreenium). Cet institut rassemble les établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire publics, des organismes de recherche et d'autres établissements d'enseignement supérieur concernés. Il a pour missions l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de recherche et de formation communes à ces établissements aux niveaux national, européen et international mais aussi celle d'apporter au ministère chargé de l'agriculture une expertise en matière de formation, de recherche et de développement. Il permet également des coopérations renforcées pour la formation des enseignants et des personnels d'encadrement de l'enseignement agricole.

Les établissements d'enseignement supérieur agricoles membres de l'Institut gardent leur capacité d'action et leurs implantations et implications territoriales. En effet, la richesse du positionnement de ces établissements est leur double ancrage national et régional. Un ancrage thématique national, opérationnel à travers les réseaux fonctionnels animés par le ministère et qui est consolidé au sein de l'IAVFF et un ancrage régional, les établissements de l'enseignement supérieur agricole ayant vocation à développer leurs partenariats de site. Sur la durée du contrat, les établissements s'engagent dans les missions attribuées à l'IAVFF, selon un gradient et un périmètre variables, en définissant et mettant en œuvre une stratégie partagée (concertation et

coordination) ou en confiant des missions à réaliser à l'Institut (mutualisation et délégation).

En s'appuyant sur ces partenariats locaux, nationaux et internationaux, l'enseignement supérieur agricole continuera d'être un acteur de la promotion sociale, de l'insertion professionnelle, et de l'ouverture sur l'espace européen et international. Avec un taux de boursiers de 34% à la rentrée 2016 et 62% de femmes, l'enseignement supérieur agricole se distingue dans le paysage de l'enseignement supérieur. Les efforts des établissements pour la diversité et la mixité des recrutements doivent donc être maintenus afin de garantir un partage équitable des ressources et responsabilités entre les femmes et les hommes.

C'est l'ensemble de cette population dans sa diversité que l'enseignement supérieur agricole doit amener sur le marché du travail, en étant en prise avec les milieux économiques, publics et privés, pour garantir une formation tout au long de la vie adaptée aux attentes des employeurs et aux enjeux de demain.

2. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT ET CONTEXTE

L'École nationale de génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) est un Établissement public à caractère administratif (EPA), placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA). Elle participe au réseau de l'enseignement supérieur agricole qui regroupe de grandes écoles de l'enseignement et de la recherche dans les domaines agricole, agronomique, vétérinaire, paysager et environnemental. À ce titre, elle a élaboré avec le ministère de l'agriculture ce contrat d'objectifs et de performances pour la période 2018-2022, en s'appuyant sur un projet d'établissement établi pour la période 2018-2022.

L'ENGEES est d'abord une grande école d'ingénieurs, tournée vers la maîtrise et la mise en œuvre des sciences et technologies de l'eau et de l'environnement. Elle forme une petite centaine d'ingénieurs par an, directement opérationnels et en prise avec les innovations de pointe du secteur issues de la recherche, ainsi que des assistants ingénieurs dans le domaine de la gestion de l'eau. Elle propose aussi des masters spécialisés en eau et assainissement ainsi qu'en gestion des déchets, et est co-habituée dans six spécialités de Masters positionnés dans ses domaines d'excellence. Depuis 2009, l'ENGEES offre une voie d'acquisition de son diplôme d'ingénieur par l'alternance pour environ 30% de ses élèves, ce qui constitue un niveau exceptionnel. L'importance des promotions d'étudiants et la capacité à développer une offre nouvelle en réponse aux attentes des employeurs sont désormais limitées par les locaux actuels du bâtiment historique, quai Koch, qui ont atteint leur extension maximale. La poursuite du développement de la recherche, en liaison forte avec l'activité de transmission des compétences et des connaissances scientifiques transmises aux élèves, est une priorité de l'établissement.

Les enjeux liés à la ressource en eau, à sa qualité, à son assainissement ainsi qu'aux déchets, qu'ils soient urbains ou industriels, constituent le socle des activités de formation (initiale et continue), de recherche et de valorisation de l'école. Ces enjeux sont au cœur des priorités sociétales (ressources en eau et problèmes sanitaires liés à son usage) internationales, européennes, nationales et régionales. Dans ce contexte, la vocation de l'école est de former des ingénieurs et ingénieures directement opérationnels, adaptables aux évolutions de ces thématiques tout au long de leur vie, et susceptibles également, pour un nombre croissant d'entre eux, d'évoluer dans des contextes diversifiés d'ingénierie ou de participer à des activités de recherche et développement, du niveau local au niveau mondial.

L'ouverture accrue à partir des domaines centraux de l'ENGEES et son inscription renforcée dans un vaste réseau de partenariats constituent des conditions des clés de réussite.

L'ENGEES se caractérise par un double positionnement stratégique principal : elle appartient au réseau national des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture tout en contribuant depuis 2007 à la construction d'une offre de site autour de l'Université de Strasbourg. L'ENGEES est associée à l'Université de Strasbourg (UNISTRA) au sens de l'article L 718-16 du code de l'Éducation¹. Tout en préservant une autonomie administrative, juridique et financière, cette association instaure une relation privilégiée avec l'Université, en tant qu'école externe. Cette relation se traduit par une convention cadre précisant le partenariat en termes de formation, de recherche et de valorisation ainsi que d'échanges internationaux et de moyens généraux. Hébergée dans des locaux de la ville de Strasbourg, l'école est le seul établissement du réseau de l'enseignement supérieur agricole implanté en Alsace.

L'école forme des ingénieurs et des ingénieures fonctionnaires pour le ministère en charge de l'environnement, dans ses domaines de l'eau, des ressources naturelles et des risques. Elle participe au réseau de coordination des écoles de ce ministère. Elle a des partenariats établis avec plusieurs écoles d'ingénieurs thématiquement complémentaires, dont AgroParisTech sur l'aménagement des milieux naturels. Elle constitue également un réseau d'écoles des deux ministères de l'agriculture et du développement durable avec l'ENSG, l'ENM, l'ENTPE et AgroSup Dijon pour former des ingénieurs et ingénieures tournés vers les territoires.

¹ Ancien rattachement au titre de l'article L 719-10

L'ENGEES fait également partie du Réseau des écoles de service public (RESP) qui rassemble 39 écoles formant les cadres des fonctions publiques d'état, territoriale et hospitalière. L'objectif du réseau est de mettre en commun des pratiques en termes de communication, de documentation, de diversification des recrutements, et d'assurance qualité. L'ENGEES entend l'aider à relever les défis de l'articulation entre des formations dédiées au service du public et la nécessaire hybridation des cultures et compétences des cadres de ce siècle.

L'ENGEES est membre fondateur d'Alsace Tech, le réseau des grandes écoles alsaciennes d'ingénieurs d'architecture, de design et de management ; elle en assure actuellement la présidence et l'héberge dans ses locaux. Au sein d'Alsace Tech, l'École poursuit ce même objectif. Elle offre ainsi à ses élèves les perspectives de la double compétence 'Ingénieur-Manager' avec l'École de Management de Strasbourg (EMS) et du Master d'administration des entreprises (MAE), préparé pour Alsace Tech avec cette même école, spécifiquement pour les ingénieures et ingénieurs. Elle travaille à élargir la place des initiatives transverses bilatérales (avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg, à l'interface environnement/urbanisme ou avec l'école des Mines de Nancy par une offre diplômante regroupant les problématiques industrielles et urbaines en matière de déchets) ou globales (concours Alsace Tech sur l'innovation et la création d'entreprise).

À l'international, elle est membre du Water world council (WWC), qui œuvre pour atteindre des objectifs de développement planétaires ambitieux en matière d'eau, et de l'International water resources association (IWRA) qui regroupe des experts mondiaux en matière de ressources en eau. Elle est également présente dans plusieurs programmes d'échanges et de coopération à l'international, qu'elle entend continuer à structurer et faire évoluer notamment pour étoffer son offre de formation ouverte sur le monde. L'élargissement de son attractivité internationale est un enjeu important sur la durée du présent contrat.

L'adossement à l'UNISTRA, qui a construit avec succès un projet ambitieux en remportant de nombreux appels à projets du Programme d'investissements d'avenir (PIA), contribue à ce que l'ENGEES puisse conforter son statut d'école de référence nationale dans le domaine de l'eau et de l'environnement.

Pour ce qui relève du volet Recherche, l'École fait partie du Collegium *Sciences ingénierie technologie* (SIT) de l'UNISTRA (rassemblant les quatre écoles d'ingénieurs internes de cette université, ses trois IUT, et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg). Ses liens avec la recherche conduite à l'UNISTRA sont étroits. Les forces de recherche de l'ENGEES sont toutes dans des unités mixtes de recherche (UMR), trois (ICUBE, LHYGES et LIVE) sont communes avec l'Université et le CNRS et la quatrième a été créée avec IRSTEA, dès 1988. L'École est également membre fondateur de la Société d'Accélération et de Transfert de Technologies (SATT) *Conectus*[®].

L'évaluation de l'Hcéres, intervenue à l'automne 2017, a conforté la pertinence de ce positionnement et formulé des recommandations pour l'asseoir et exprimer tout le potentiel qui en résulte. La démarche stratégique de l'ENGEES s'appuie sur l'analyse et les conclusions partagées de cette évaluation, notamment en matière de communication et d'influence, d'internationalisation et de sécurisation du modèle économique actuel. Conjointement conduite en interne et en association avec les partenaires de l'établissement, cette démarche a débouché sur un ensemble d'axes stratégiques actuellement déclinés dans le Projet d'Établissement qui vient d'être élaboré.

C'est dans ce cadre général que l'école s'est déjà engagée dans plusieurs chantiers importants et structurants : le déménagement à la Manufacture des tabacs de Strasbourg dans l'optique de la constitution d'un pôle nommé *Géosciences – Eau et Environnement – Ingénierie* (G2EI), la poursuite de la démarche qualité, le renforcement de son service d'interface avec les partenaires professionnels, entreprises et collectivités, et le renforcement de sa fonction communication et l'accélération de son ouverture à l'international.

3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'ENGEES

L'ENGEES et le ministère ont structuré le contrat d'objectifs et de performance autour de deux **orientations stratégiques (OrS)**. Celles-ci sont ainsi libellées :

OrS 1 : Pour garantir le dynamisme, la compétitivité et les spécificités du réseau « Enseignement supérieur agronomique, vétérinaire, et de paysage », être un acteur, au service des politiques publiques de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la santé, de l'eau et de l'environnement, du paysage et de l'aménagement du territoire

OrS 2 : Assurer un pilotage adapté et une optimisation de la gestion pour une performance et une efficience accrue

La spécificité du positionnement et de l'action globale de l'ENGEES conduit à enrichir ces deux orientations stratégiques par les axes structurant le Projet d'établissement (PE) 2018-2022. Développer ces axes consiste, pour l'école, à

- conforter son positionnement institutionnel
- mettre les compétences au cœur de la formation des futurs diplômés pour une insertion professionnelle accrue
- renforcer l'engagement des équipes dans la réussite de son projet
- développer son attractivité et son rayonnement en France et à l'international

L'articulation entre le PE et le COP aboutit par conséquent à la formulation de six **objectifs stratégiques (Obs)** propres à l'ENGEES, trois associés à la première orientation stratégique et trois à la seconde.

AXE 1 : Etre un acteur au service des politiques publiques pilotées par le MAA

Objectif stratégique 1 (Obs 1)

Développer une forte culture de résultats et d'adéquation aux besoins s'agissant de la formation des futurs diplômés, centrée sur le développement de compétences directement opérationnelles dans le monde socio-économique et développables tout au long de la vie.

Que ce soit pour la formation initiale ou pour la formation tout au long de la vie, le fil rouge de l'évolution visée des modalités pédagogiques mises en œuvre à l'ENGEES est, et sera, l'adéquation de l'ensemble des connaissances et des compétences acquises par les apprenants aux attentes du monde professionnel qui relève des domaines d'expertises de l'École. Cela passe par un travail approfondi sur les profils des futurs diplômées et diplômés et sur l'évolution nécessaire des modalités pédagogiques des formations.

- S'agissant des profils, il faut réfléchir en amont et en aval de la formation à l'École. En amont, l'engagement dans l'effort d'accroissement de l'offre de formation supérieure des écoles du MAA, se traduira par l'augmentation et la diversification des places aux concours, notamment pour la voie d'apprentissage. En aval, un travail approfondi avec les partenaires du monde socio-économique permettra d'identifier des champs d'expertise où les étudiants de l'École ne s'inscrivent pas 'naturellement' alors que leurs connaissances et compétences acquises y seraient parfaitement mobilisables. Ce travail d'identification de champs nouveaux à investir pourra déboucher sur de nouveaux parcours de formation à mettre en place, en privilégiant les partenariats.
- S'agissant des méthodes pédagogiques, l'objectif est continuer à faire évoluer les outils et méthodes pédagogiques à la fois dans l'utilisation des nouvelles technologies numériques et dans le cadre d'une diversification des parcours et approches. Par ailleurs, les méthodes d'évaluation seront adaptées à

ces évolutions et à la validation des compétences professionnelles. Ce travail, déjà engagé, concernera un diagnostic de l'existant, un relevé des besoins exprimés par les uns et les autres et une animation de la communauté pédagogique à fins d'adhésion au projet d'évolution des pratiques en termes de formation.

Objectif stratégique 2 (Obs 2)

Assurer une bonne insertion de l'École dans l'action globale du MAA (participation aux stratégies globales du ministère, inscription dans l'Institut IAVFF, partenariat avec les autres établissements de l'ESA, etc.) tout en confortant sa position particulière dans le domaine de l'eau et l'environnement (inscrite dans des partenariats spécifiques existants et à renforcer) et tout en apportant une contribution active au rayonnement du site alsacien, notamment *via* son engagement dans l'association à l'UNISTRA et dans le contrat de site, *via* ses partenariats privilégiés dans le cadre d'Alsace Tech pour le domaine de l'ingénierie, ou encore *via* la constitution du pôle *Géosciences – Eau et Environnement – Ingénierie (G2EI)* à échéance 2020.

Une caractéristique de l'ENGEES relative à son engagement fort dans les politiques de formation d'étudiants, d'élaboration de connaissances et de leur valorisation est que son action s'inscrit à la fois (i) dans les stratégies ministérielles, (ii) dans sa politique partenariale thématique et également (iii) dans le paysage de l'enseignement supérieur alsacien.

- (i) Dans le prolongement de ce qu'il réalise depuis plusieurs années, l'établissement poursuivra le développement de ses partenariats avec la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) en pérennisant la licence professionnelle spécialité Protection de l'environnement, gestion des eaux urbaines et rurales (PEGEUR), débouché naturel du Brevet de technicien supérieur (BTS) Gemeau porté par le MAA. Elle contribuera à l'IAVFF sur son domaine d'expertise 'eau et territoire'. L'ENGEES prendra toute sa part, notamment avec la réalisation du projet G2EI, dans l'engagement ministériel à former davantage d'élèves dans son enseignement supérieur, en relation avec ses compétences et à la hauteur de ses possibilités d'insertion.
- (ii) Par ailleurs, l'École renforcera ses partenariats en terme de formation avec un ensemble d'établissements homologues : l'École et observatoire des sciences de la terre (EOST) en hydrogéologie, l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) et l'École des ingénieurs de la ville de Paris (EIVP) en aménagement des territoires, l'École nationale supérieure des mines de Nancy (ENSMN) en gestion des déchets, l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg (ENSAS) en 'eau et tissu urbain', AgroParistech en sciences des milieux naturels ou encore avec l'Universidad de Cantabria – UC Santander en Espagne en génie côtier et portuaire.
- (iii) L'école continuera à développer une recherche finalisée sur l'eau et l'environnement en lien avec les préoccupations des politiques publiques des collectivités locales et des entreprises du secteur. Ceci trouvera son expression dans un ensemble de volets recouvrant recherche, valorisation, formation et gouvernance.
 - S'agissant de la recherche, il est important pour l'École d'assurer sa tutelle sur les trois laboratoires CNRS-UNISTRA que sont ICube, LHYGES et LIVE. L'objectif est de les consolider. La cotutelle d'IRSTEA pour le laboratoire GESTE, qui cherchera, en accord avec ses co-tutelles, un rapprochement avec l'UNISTRA, doit être maintenue. La participation active aux écoles doctorales du site universitaire alsacien doit être poursuivie. Dans le cadre du déménagement l'unité de recherche d'ICube sera localisée dans les futurs locaux ce qui apportera une cohérence due à la proximité immédiate avec les enseignants-chercheurs des autres unités.
 - S'agissant de la valorisation, la participation au conseil d'administration de la SATT *Conectus*[®] dont l'École est membre fondateur, doit perdurer. La quasi totalité des contrats de recherche impliquant des industriels conduits par les équipes de recherche de l'École sont gérés administrativement et

juridiquement par cette SATT.

- S'agissant de la formation, la mutualisation, déjà existante, avec d'autres écoles du réseau Alsace Tech sera confortée. Par ailleurs, la réussite du déménagement à la Manufacture des tabacs qui entre dans une phase opérationnelle est, à cet égard, tout à fait importante ; l'inscription dans ce projet G2EI s'appuie pour partie sur un rapprochement pédagogique entre l'ENGEES et EOST.
- S'agissant de la gouvernance, la signature du contrat de site par l'établissement et sa tutelle constituera un signe fort pour le positionnement de l'ENGEES dans le site alsacien. L'École participe pleinement au comité de pilotage du site. L'École a largement contribué à la rédaction de ce contrat de site, en particulier pour son important volet DD&RS (Développement durable et responsabilité sociétale) ce qu'elle a fait sur la base de son expertise en la matière et son exemplarité (obtention du label DD&RS en mai 2016). Au-delà de cet aspect, la participation de personnels de l'École à de nombreuses instances relevant du site (commission de la recherche, conseil académique de l'UNISTRA, collège doctoral, etc.) sera maintenue et développée.

Objectif stratégique 3 (Obs 3)

Accroître l'attractivité et le rayonnement de l'École, en France et à l'international, en augmentant le potentiel d'enseignement, de recherche, d'innovation pédagogique, de visibilité internationale pour les étudiants et les chercheurs dans un modèle économique et humain maîtrisé.

L'insertion et la réussite des diplômées et diplômés ainsi que l'implication des anciens *via* l'Amicale des anciens de l'ENGEES (AMENGEES) contribuent au rayonnement et à l'attractivité de l'établissement. Néanmoins, l'attractivité et le rayonnement de l'École s'appuient également, d'une part, sur la circulation des élèves, hors des murs et au-delà des frontières, et l'accueil d'étudiants étrangers et, d'autre part, sur l'activité de recherche des EC.

- La construction de nouvelles voies d'échanges académiques devra permettre deux choses. Les élèves de l'École pourront jouer les ambassadeurs et faire montre des connaissances et des compétences en cours d'acquisition ; des étudiants étrangers pourront découvrir en précision les domaines d'expertise de l'établissement. Plusieurs objectifs devront être visés pour concrétiser l'accroissement de cette circulation croisée : (i) au delà de l'augmentation de un à trois mois de la durée minimale des stages à l'international et également de leur durée moyenne, l'allongement à six mois de la durée de séjour global à l'étranger, (ii) l'ouverture d'un parcours de formation en anglais et (iii) l'accroissement du nombre d'étudiants étrangers accueillis et du temps de leur séjour.
- L'activité de recherche conduite à l'École est orientée vers des questions scientifiques et technologiques propres aux domaines de l'eau et qui s'inscrivent, pour une grande part, dans une optique de valorisation vers le monde socio-économique. Cette recherche finalisée doit être encore renforcée et conduite en liaison accrue avec des chercheurs étrangers :
 - poursuivre le renforcement du potentiel de recherche appuyant les priorités de l'ENGEES au sein d'unités mixtes de recherche et avec un pilotage conservé par l'établissement, reste un objectif premier ;
 - soutenir la mobilité des EC à l'étranger et, réciproquement, accueillir des chercheurs étrangers, notamment européens, est également un moyen important pour accroître la dimension internationale de l'École.

AXE 2 : Assurer un pilotage adapté et une optimisation de la gestion pour une performance et une efficacité accrue

Objectif stratégique 4 (Obs 4)

Réussir l'opération Géosciences – Eau et Environnement – Ingénierie (G2EI)

Il est apparu, dès 2010, que le développement du projet stratégique de l'établissement, comportant en particulier l'augmentation de la capacité d'accueil de l'École, nécessitait un déménagement. C'est dans le cadre de l'opération *Géosciences – Eau et Environnement – Ingénierie* (G2EI), inscrite comme opération du Plan Campus de l'université de Strasbourg, que ce déménagement aura lieu, actuellement envisagé pour la rentrée 2021. C'est le projet phare actuel de l'École et ce d'autant plus que le déménagement devient une réalité pour tous car il entre dans sa phase opérationnelle. Rappelons que les motivations sont triples : augmentation de la capacité d'accueil de l'ENGEES, rapprochement des dispositifs expérimentaux de l'équipe MécaFlu d'ICube des lieux d'enseignement et regroupement avec la partie enseignement de l'EOST sur fond de mutualisations fonctionnelles et surtout pédagogiques avec partage de filières et de projets de formation. Ce projet est principalement financé dans le Plan Campus, pour un montant s'élevant à 25,4 M€ hors foncier : 45% par l'Etat (11,44 M€), 27,5% par la Région (7 M€) et 27,5% par l'Eurométropole de Strasbourg (7 M€).

Sans contribuer directement à ce programme, le MAA vient en appui de l'ENGEES pour constituer et préserver un fonds de roulement complétant le financement de l'opération principale, notamment sur certains aspects périphériques, et permettant la prise en charge d'autres volets secondaires et des déménagements. À cet effet, il a déjà été réservé 4 M€ devant couvrir les opérations de réaménagement, d'équipements, de déplacement des pilotes de recherche du site "Boussingault" de l'équipe MécaFlu de l'UMR ICube, ainsi que le partage d'un hall de TP d'hydraulique nouveau avec l'INSA de Strasbourg. Une première convention concernant 3 M€ a été signée avec l'université de Strasbourg, prévoyant l'affectation de 1 M€ au maître d'ouvrage (DIE de l'université) et réservant 2 M€ pour des aspects pris en charge par l'école. Par ailleurs, Un montant de 1 M€ a aussi été réservé par le conseil d'administration pour ménager et aménager des extensions possibles limitées pour l'hébergement de personnels enseignants-chercheurs supplémentaires et l'accueil de formations nouvelles.

La convention relative au fonctionnement avec répartition des charges communes de cette implantation partagée doit intervenir avec l'université de Strasbourg sur la base d'un statut d'occupant bénéficiant d'une convention d'occupation avec France Domaine, sans versement de loyer.

Objectif stratégique 5 (Obs 5)

Renforcer la maîtrise des modalités de pilotage des volets finances, ressources humaines, organisation, et des outils de gouvernance telle la démarche qualité pour assurer une gestion efficace à long terme.

S'agissant des outils de gouvernance, certains sont déjà bien installés. Il s'agit de la démarche qualité et du plan vert, ayant débouché sur l'obtention du label DD&RS. L'obtention du label 'Égalité et diversité' est visé. La maîtrise de l'analyse financière et budgétaire et la mise en place d'un contrôle de gestion et d'une analyse des risques adaptés à nos enjeux sera mise en œuvre.

Dans la continuité de ces évolutions, l'ENGEES a travaillé au cours de l'année 2017 à la mise en place d'une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). La stratégie de l'École ainsi que les contraintes et l'opportunité spécifique que constitue le déménagement forment le cadre de cette GPEC. Les tendances lourdes concernent les réponses internes aux besoins en formation, la nécessité d'accompagner l'évolution et de renforcer les compétences de tous les personnels, la mutualisation souhaitée de certaines fonctionnalités avec l'EOST et plus largement l'UNISTRA dans le cadre du déménagement.

- L'insuffisant taux d'encadrement des étudiants par des cadres scientifiques conduira à un redéploiement de postes administratifs ;
- La nécessaire formation des personnels, que ce soit les EC, dont l'évolution des pratiques

d'enseignement requiert des accompagnements en ingénierie pédagogique, ou les personnels administratifs, conduira au renforcement qualitatif des plans de formation permettant d'adapter besoins nouveaux et compétences ;

- Le déménagement induira (et c'était une des motivations de ce déménagement) des mutualisations avec l'UNISTRA (EOST et ICube) de fonctionnalités telles l'accueil, le gardiennage, les services techniques, les services informatiques, la documentation.

Objectif stratégique 6 (Obs 6)

Conduire l'évolution de l'établissement en s'appuyant d'une part sur une appropriation, par l'ensemble du personnel, de ses objectifs de formation, de recherche et de transfert et, d'autre part, sur une attention particulière portée au bien-être au travail.

Au delà des aspects liés à la sécurité des usagers de l'École (Plan particulier de mise en sécurité (PPMS), exercice annuel de sécurité, sécurisation de l'accès aux locaux), bien maîtrisés, l'objectif global est l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des personnels. Atteindre cet objectif repose sur une bonne connaissance du projet d'établissement par l'ensemble des personnels et sur son appropriation effective. Cela repose également sur une attention particulière portée sur le bien-être au travail. Cela passe par deux grandes classes d'action :

- il s'agit de consolider l'efficacité de la circulation des informations dans l'établissement, d'assurer une meilleure connaissance des outils de gouvernance, de faire en sorte que tous prennent connaissance de, et adhèrent à, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ; il s'agit aussi d'impliquer davantage de personnels dans le portage de l'offre ;
- il s'agit de poursuivre les actions relatives à la prévention des risques psycho-sociaux, au télétravail, aux conditions de travail et à l'ergonomie, à la soutenabilité sociétale, etc. et en exerçant une vigilance permanente concernant les confiances mutuelles de personne à personne et également de service à service.

Pour ce faire, un ensemble de mesures ont été prises et seront renforcées : installation et animation d'instances non réglementaires de concertation, de partage d'informations (séminaire de travail, rencontre en ateliers, cafés-échange, assemblée générale pour rendre compte de l'avancement du projet G2EI) et poursuite et renforcement du programme de prévention des risques et information sur les modalités de travail favorables à chacun.

4. OBJECTIFS DE PERFORMANCE

Surligné en bleu : transversal aux établissements du ministère

Surligné en vert : spécificités de l'Engees

Objectif stratégique 1			
Développer une forte culture de résultats et d'adéquation aux besoins s'agissant de la formation des futurs diplômés, centrée sur le développement de compétences directement opérationnelles et développables tout au long de la vie dans le monde socio-économique			
Objectifs de performance	Indicateurs	Valeur initiale	Cible
Augmentation et diversification des viviers de recrutement et des profils recrutés	Nombre de places offertes aux concours ATB, B et C	36	Augmentation
	Nombre total de places offertes aux concours	110	
Assurer un appui à l'enseignement technique agricole	Convention avec la DRAAF Alsace sur l'appui à l'enseignement technique agricole	Existant	Renouvellement et extension au Grand Est
Mieux insérer les diplômés dans le monde socio-économique	Nombre des partenariats avec le monde professionnel	250*	Maintien ou augmentation
	Présentation en CA d'un référentiel de compétences visées par les voies d'approfondissement et adaptation éventuelle des enseignements de 3 ^{ème} année pour assurer l'adéquation aux métiers correspondants	Référentiel de compétences par UE pour les trois années	Élaboration d'un référentiel 'métiers' des voies d'approfondissement en 3 ^{ème} année pour septembre 2021
	Nombre de séances du conseil de perfectionnement pour consolider l'adéquation de nos formations aux enjeux et attentes des professionnels	1	1/an
Faire évoluer nos méthodes pédagogiques	Réalisation d'un diagnostic des pratiques pédagogiques et des évolutions nécessaires avec les EC		Réalisation pour 100% des EC, avant 2022
	Pourcentage de participation des EC à des animations pédagogiques organisées par l'école		En 2022, 80% des EC auront participé, par an, à au moins un temps de réflexion collective sur la pédagogie (café pédagogique, formation interne, échange de pratiques, etc.)
* partenariat = convention-cadre, chaire, entreprise accueillant un stagiaire et/ou un apprenti, entreprise dont est issu un vacataire d'enseignement			

Objectif stratégique 2			
Assurer une bonne insertion dans l'action globale du MAA associé à spécificité eau et environnement et à inscription dans site alsacien			
Objectifs de performance	Indicateurs	Valeur initiale	Cible
Former des ingénieurs pour répondre aux enjeux de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la santé, de l'environnement du paysage et de l'aménagement du territoire, formés aux pratiques de la recherche et ouverts sur l'international	Taux net d'emploi à 24 mois	97%	Maintien au delà de 96%
	Pourcentage de diplômés sortant ayant suivi au moins un semestre de formation à l'étranger	9%	Maintien ou augmentation
	Pourcentage d'étudiants poursuivant en thèse	6%	Maintien ou augmentation
Améliorer les synergies et les mutualisations entre formation des établissements de l'enseignement supérieur agricole	Nombre de mobilités étudiantes entre des établissements de l'enseignement supérieur agricole, public et privé (entrant et sortant)	2	Maintien ou augmentation
Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de recherche commune aux membres d'IAVFF	Part du nombre de chercheurs impliqués dans des projets de recherche portés par l'IAVFF sur le nombre de chercheurs menant leurs recherches dans les thématiques de l'IAVFF	8%	Maintien
Contribuer à Alsace Tech et au Pacte Grandes Écoles de la Région	Nombre d'actions mutualisées entre les différentes écoles d'ingénieurs, d'architecture, de management	3*	Maintien ou augmentation
Conforter notre place au sein du site alsacien de l'enseignement supérieur	Nombre de sièges dans les instances institutionnelles du site (Copil de site – Ecolès doctorales – Alsace Tech – conseils – CA de la SATT – etc.)	10	Maintien
	Signature du contrat de site	0	1
	Nombre de cotutelles pour les UMR du site universitaire alsacien	1	2
* Master administration des entreprises - Pacte ingénieur - Concours Alsace Tech			

Objectif stratégique 3

Accroître l'attractivité et le rayonnement de l'École, en France et à l'international, en augmentant le potentiel d'enseignement, de recherche, d'innovation pédagogique, de visibilité internationale pour les étudiants et les chercheurs dans un modèle économique et humain maîtrisé.

Objectifs de performance	Indicateurs	Valeur initiale	Cible
Assurer la cohérence et l'intérêt réciproque de la recherche et de la formation	Nombre de chercheurs participant aux enseignements	17	Maintien ou augmentation
Accroître l'attractivité internationale des formations	Nombre d'étudiants étrangers accueillis dans l'école pour au moins un semestre	54	Augmentation
Développer la valorisation de la recherche vers les secteurs professionnels et l'appui aux politiques publiques	Indicateur n°3 part performance recherche	4,5	4,8
Obtenir un potentiel suffisant de recherche visant à irriguer la formation	Part du temps de travail disponible pour l'activité de recherche (moyenne sur les enseignants-chercheurs de l'École)	26%	32%
Accroître la visibilité internationale des formations de l'École dans le but de renforcer l'employabilité des diplômés à l'étranger	Nombre de semestres académiques à l'étranger par année	11,2	Augmentation
	Durée moyenne des séjours à l'étranger des élèves ingénieurs	4,6 mois	6
	Existence d'un parcours (un semestre ou équivalent en UE) en anglais	En construction	Réalisé en 2019

Objectif stratégique 4			
Réussir l'opération Géosciences – Eau et Environnement – Ingénierie (G2EI)			
Objectifs de performance	Indicateurs	Valeur initiale	Cible
Réussir l'opération G2EI	Atteinte des objectifs calendaires et qualitatifs du pôle G2EI		Déménagement en septembre 2021

Objectif stratégique 5			
Renforcer la maîtrise des modalités de pilotage des volets finances, ressources humaines, organisation, et des outils de gouvernance telle la démarche qualité assurant une gestion efficiente à long terme.			
Objectifs de performance	Indicateurs	Valeur initiale	Cible
Viser une gestion durable de l'établissement (économique/sociale/environnementale)	Trésorerie	6 483 843 €	1 500 000 €
	CAF	847 510 €	300 000 €
	Déploiement de la comptabilité analytique	2018	Échéancier ministériel
	Labellisation DD&RS assise sur le plan vert	Label obtenu en 2016	Réobtention en 2020
	Nombre de contractuels de catégories B et C en CDD sur des fonctions support (ETP)	1,4 (B) + 0,7 (C) = 2,1 ETP	Maintien à moins de 5% des ETP
Organiser les formations dans des conditions optimales de coût et de qualité de service	Coût de formation par étudiant du cursus de référence (new – indicateur du PAP)	14000 €	Maintien ou diminution sur la période
Gérer l'établissement avec une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) adaptée	Nombre d'emplois redéployés rendus possibles par les mouvements de personnels en conformité avec les priorités de l'école	Sans objet	4

Objectif stratégique 6			
Conduire l'évolution de l'établissement en s'appuyant d'une part sur une appropriation, par l'ensemble du personnel, de ses objectifs de formation, de recherche et de transfert et, d'autre part, sur une attention particulière portée au bien-être au travail.			
Objectifs de performance	Indicateurs	Valeur initiale	Cible
Améliorer les conditions de sécurité sur le site	S'assurer de l'actualisation du ppms Réalisation d'un exercice annuel de sécurité	Actualisation réalisée	Maintien
	Réalisation d'exercice annuel de sécurité	1 en 2017 1 en 2018	1 au minimum chaque année
Consolider l'appropriation par tous des enjeux de l'École	Nombre d'outils spécifiques de concertation, de partage d'informations et de vie collective (séminaire de travail – assemblée générale – rencontre en ateliers – journal interne – cafétéria personnel – intranet...)	6	Maintien
Porter une attention particulière au bien-être au travail et exercer une vigilance permanente relative aux relations de confiance mutuelles	Mise en œuvre de programme de prévention des risques psychosociaux	75% des actions du PPRPS	100%
	Information sur le télétravail	1 conférence à l'ensemble du personnel en 2017	Mise en place d'un groupe de travail sur les modalités d'organisation en 2018

5. MODALITES DU CONTRAT

Ce contrat est établi pour la période 2018-2022.

Le présent contrat fera l'objet d'un bilan annuel, qui donnera lieu à une présentation au Conseil d'Administration de l'établissement ainsi qu'à un échange avec la tutelle à l'occasion de l'entretien stratégique. Au vu de ces bilans et de l'évaluation HCERES, des ajustements pourront être introduits en cours d'exécution du contrat, sous forme d'avenant, notamment pour tenir compte des modifications du périmètre d'accréditation des établissements.

Fait à Paris, le 12 juillet 2018

**Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation
Pour le ministre et par délégation,**

**Le directeur général de l'enseignement et de la
recherche**



Philippe VINÇON

**Pour l'École Nationale de l'Eau et de
l'Environnement de Strasbourg**

Le directeur



Jean-François QUÉRÉ

6. ANNEXE

L'École nationale de génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) est un Établissement public à caractère administratif (EPA), placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA). Elle participe au réseau de l'enseignement supérieur agricole qui regroupe, avec d'autres institutions de recherche, les grandes écoles de l'enseignement et de la recherche dans les domaines agricole, agronomique, vétérinaire, paysager et environnemental, l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France (IAVFF) depuis 2015.

Les principales dates de son histoire sont les suivantes :

- 9 août 1952 : Arrêté du Ministère de l'agriculture portant sur l'organisation d'une nouvelle école nommée l'École d'application des ingénieurs des travaux ruraux. Elle est sise au 19 avenue du Maine à Paris puis transférée en 1957 au Parc de Tourvoie à Antony dans la banlieue parisienne ;
- 1^{er} octobre 1960 : Installation de l'École dans un immeuble qui appartient à la Ville de Strasbourg au n° 1 du quai Koch et adoption d'une nouvelle dénomination : École nationale des ingénieurs des travaux ruraux et des techniques sanitaires (ENITRTS) ;
- 23 novembre 1992 : Changement de la dénomination de l'École par arrêté ministériel ; elle devient l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) ;
- 15 octobre 2007 : Rattachement à l'Université Strasbourg 1 (Université Louis Pasteur) en tant qu'école externe, au titre de l'article L 719-10 du code de l'éducation.; rattachement transféré en 2009 à l'Université de Strasbourg (Unistra) lors de sa création.
- 8 juin 2015 : Association 2015 association à l'Unistra dans le cadre de la politique de site (Décret n° 2015-637 du 8 juin 2015).

L'identité de l'ENGEES réside dans sa vocation à former des ingénieurs directement opérationnels dans le domaine de l'eau et de l'environnement. De manière pratique, cette formation a pour objectif fondamental de mener les élèves à acquérir la parfaite maîtrise de l'hydraulique en charge et à surface libre et à son application au domaine de la gestion de l'eau et de son environnement. Au-delà de ce socle qui est acquis principalement *via* les enseignements du tronc commun, des voies d'approfondissement permettent, à partir du semestre huit, de couvrir l'essentiel du domaine lié à l'eau : gestion des hydrosystèmes, aménagement des écosystèmes aquatiques, protection des ressources en eau, conception et dimensionnement des réseaux d'eau et d'assainissement, conception et dimensionnement des équipements de traitements, gestion et exploitation des services et équipements, génie hydraulique littoral, gestion du service de collecte et du traitement des déchets (domestiques et industriels).

L'ENGEES a le projet d'être l'école de référence dans ce domaine très spécialisé et de fournir aux différents acteurs de l'eau et de l'environnement les ingénieurs dont ils ont besoin pour la gestion de ce secteur et pour le développement d'activités en France et à l'étranger d'un domaine qui compte dans l'économie nationale. Outre la formation d'ingénieurs, l'École est cohabilitée pour la délivrance de six masters (cinq en cohabilitation avec l'Unistra, un avec l'Université de Lorraine) et d'une licence professionnelle (avec l'Unistra) et propose, dans le cadre de la Direction des formations professionnelles (DFP), trois masters spécialisés, des formations courtes certifiantes et des formations diplômantes et qualifiantes. Elle est également partie prenante du consortium Université des sciences et des technologies – Hanoï (USTH).

L'ENGEES développe ce projet dans un positionnement singulier. Elle est, d'une part, la seule école de sa nature au sein de l'IAVFF formant des ingénieurs fonctionnaires pour le Ministère de la transition écologique et de la solidarité (MTES), et, d'autre part, rattachée et dorénavant associée (depuis 2015) à l'Unistra, tout en conservant une complète autonomie d'orientations et d'actions. L'École a fait le choix de développer des partenariats en rapport avec son projet, certains d'entre eux dans le cadre d'*Alsace Tech*, le réseau des grandes Écoles d'ingénieurs, d'architecture et de management d'Alsace, que d'ailleurs, elle héberge dans ses locaux.

PROJET STRATEGIQUE DE SITE

Elaboration du contrat de site 2018-2022

Université de Strasbourg

en association

avec



1. Impliqués dans la dynamique formalisée par le contrat de site 2013-2017, et au vu d'un bilan partagé des forces et des faiblesses de la démarche, les établissements du site se dotent pour la présente période contractuelle 2018-2022 de lignes de développement visant à une forte visibilité nationale et internationale du site et à la création de valeur ajoutée pour chacun des établissements partenaires. Leur ambition commune est d'accroître leur efficacité en matière de formation, de recherche et d'améliorer la qualité de la vie universitaire.
2. Liés à l'Université de Strasbourg (Unistra) par la modalité juridique de l'association dont les objectifs sont explicités dans une convention, l'Université de Haute-Alsace (UHA), l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg, la Bibliothèque nationale et universitaire (BNU) de Strasbourg, l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES), l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg (ENSAS), la Haute école des arts du Rhin (HEAR) ont défini ensemble au sein du comité de pilotage du site les axes stratégiques qui forgent la politique commune partagée.
3. Ils confirment dans sa pertinence la formule de l'association en raison de sa souplesse. A partir du socle de la politique partagée sur la base d'intérêts et d'objectifs communs, elle permet à chaque partenaire, dans un projet complémentaire, de répondre à la spécificité de ses missions, de ses publics ou de son environnement et de valoriser les atouts qui lui sont propres. Ces approches complémentaires convergent vers une attractivité forte de l'ensemble des partenaires et du site.
4. Les six établissements associés à l'Université de Strasbourg entendent être avec cette dernière, signataires du futur contrat (avec l'accord de leur ministère de tutelle) dont le présent projet est le substrat. Ce projet s'appuie sur les caractéristiques et les atouts du site, apportés par chacun des établissements et par l'attractivité emblématique de l'Université de Strasbourg désignée comme chef de file du site.

Avec près de 50 000 étudiants accueillis dans 36 unités de formation et de recherche (UFR) dont 21 facultés, 8 écoles, 6 instituts et un observatoire astronomique, 72 unités de recherche, plus de 2 700 enseignants et enseignants-chercheurs et de 2 250 personnels BIATSS, **l'Université de Strasbourg** a su soutenir des initiatives originales, innovantes et profondément transformantes grâce au rôle catalyseur qu'a joué l'Initiative d'Excellence dès 2012. Elle affirme ainsi son attractivité et son rôle d'acteur ouvert sur son environnement au sein de l'espace exceptionnel représenté par la région transfrontalière du Rhin Supérieur. Durant la période quinquennale en cours, grâce notamment à l'IdEx, elle a renforcé l'étroite collaboration avec les organismes de recherche et les collectivités territoriales dans le cadre d'une gouvernance transparente et efficace. Outre l'activité scientifique et la recherche, les initiatives engagées ont très largement concerné la

formation et les étudiants qui sont au cœur de nombreux dispositifs visant à conforter leur sentiment d'appartenance. Confirmée comme attributaire définitive de l'Initiative d'Excellence en avril 2016 à l'issue de la période probatoire, l'Université de Strasbourg a conforté sa renommée, appuyée à la fin de cette même année par l'attribution du Prix Nobel de chimie à Jean-Pierre Sauvage. Parmi les leaders mondiaux en chimie supramoléculaire, elle dispose d'un très grand spectre disciplinaire qui inclut les sciences religieuses et de fortes traditions dans des disciplines rares (papyrologie, langues et civilisations orientales, etc.). L'excellence scientifique qui lui est reconnue, lui confère la responsabilité de poursuivre dans cette voie en faisant bénéficier, en tant que chef de file, l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire et scientifique du site de cette dynamique positive.

5. Université pluridisciplinaire, hors santé, **l'Université de Haute-Alsace** accueille plus de 8 300 étudiants à Mulhouse et Colmar, répartis dans 2 écoles d'ingénieurs, 2 IUT et 4 Facultés. Elle compte plus de 1000 personnels dont 55% d'enseignants-chercheurs et enseignants. Elle se caractérise par une stratégie axée sur la professionnalisation, le transfrontalier et l'innovation. La professionnalisation est le résultat d'une politique partenariale, que ce soit en recherche ou en formation, menée en étroite relation avec le tissu socio-économique et le territoire. Dans le domaine de la recherche, elle abrite 14 laboratoires dont 2 Unités Mixtes de Recherche (UMR) CNRS auxquels s'ajoutent 4 antennes de laboratoires (12 laboratoires dont 3 UMR, 4 antennes de laboratoires et 1 Unité Mixte de Service (UMS) dans le cadre du prochain contrat) et elle développe des activités bien identifiées sur trois champs thématiques : (i) Chimie et Matériaux fonctionnels, (ii) Mobilités, (iii) Risques. Elle a su mettre en place un véritable continuum entre recherche fondamentale et recherche appliquée grâce à une politique partenariale offensive menée en étroite relation avec le tissu économique incluant la participation à plusieurs pôles de compétitivité. Elle est également co-tutelle avec l'Université de Strasbourg de 3 unités de recherche et co-accréditée ou associée pour 6 des 10 écoles doctorales du collège doctoral de site « Université de Strasbourg ». Elle porte le Centre de formation d'apprentis universitaire Alsace (CFAU Alsace).

Son engagement dans le projet transfrontalier et en faveur de l'innovation pédagogique se traduit notamment par l'obtention du label « Initiatives D'Excellence en Formations Innovantes (IDEFI) » au profit de NovaTris (centre de compétences transfrontalières).

6. **L'INSA de Strasbourg**, membre du groupe INSA, a pour vocation de former des ingénieurs dans les domaines de la construction et de l'aménagement (génie civil, génie climatique et énergétique, topographie), des systèmes industriels (génie mécanique, génie électrique, mécatronique, plasturgie), ainsi que des architectes.

Grâce à la forte motricité de son groupe et à une politique de partenariat très affirmée, et en particulier sur le site avec l'Université de Strasbourg, l'Université de Haute-Alsace et l'ENSAS, il est l'un des acteurs clé de l'ingénierie.

7. Dotée d'un rôle national que lui confère son potentiel documentaire et son histoire, **la BNU** est un acteur majeur de la documentation à l'échelle du site et inscrit son action dans une logique de coopération. Les bâtiments rénovés, le caractère exceptionnel de ses collections, le panel des services offerts sont autant d'atouts pour l'ensemble de la communauté universitaire et scientifique. La BNU est par ailleurs une institution culturelle dans la ville, reconnue comme telle par les collectivités territoriales, acteur important de la démocratisation des savoirs et des connaissances.
8. **L'ENGEES**, école d'ingénieurs sous tutelle du ministère de l'agriculture et de l'alimentation et partie prenante d'Agreenium, articule son cursus d'ingénieur autour du domaine d'expertise de l'école - l'eau dans toutes ses dimensions - et plus globalement, l'environnement et les services publics, avec des formations cohabilitées. Elle le fait dans une association à l'Université de Strasbourg qui remonte à 10 ans, pour des diplômés allant de la licence professionnelle au doctorat en passant par des masters. L'école est fortement impliquée dans l'écosystème d'innovation sur le territoire, notamment au travers du pôle de compétitivité Hydréos, dont elle héberge la délégation alsacienne.
9. **L'ENSAS** est l'une des vingt écoles d'architecture sous tutelle du ministère de la culture qui ont pour mission d'assurer la formation initiale et continue tout au long de la vie des professionnels de l'architecture, de la ville, des territoires et du paysage. Associée depuis 2013 à l'Université de Strasbourg, l'école forme 820 étudiants et développe de nombreux partenariats européens et internationaux avec notamment 3 double-masters avec Karlsruhe, Dresden et Shanghai. Elle forme également à la recherche par le biais des laboratoires AMUP (équipe d'accueil de l'ENSAS et de l'INSA de Strasbourg) et ARCHE (Université de Strasbourg), et participe à la dynamique de « Région architecture » sur la Région Grand Est.
10. **La HEAR** est née en janvier 2011 de la fusion des « Arts déco » - l'École supérieure des arts décoratifs de Strasbourg (ESADS) - de l'École supérieure d'art de Mulhouse (Le Quai) et des enseignements supérieurs de la musique du conservatoire de Strasbourg, en un seul et même établissement d'enseignement supérieur artistique. La HEAR offre en France le plus grand choix de diplômes en arts plastiques, ainsi que des formations musicales d'excellence. Elle regroupe des enseignements dans les champs de la musique, de l'art contemporain, de la communication visuelle et du design. Implantée sur trois sites à Mulhouse et Strasbourg, elle prépare quelque 700 étudiants à devenir des créateurs, auteurs, musiciens, graphistes, artistes, illustrateurs, etc.

11. L'Université de Strasbourg et les établissements associés sont attachés au principe de subsidiarité. Aussi réaliseront-ils au travers de la politique de site toutes les actions qui acquièrent par ce biais une réelle plus-value. Ils les mèneront soit tous ensemble, soit à 2 ou 3 l'objectif étant de préserver l'agilité et la souplesse apportées par le régime de l'association.

Quant aux actions dont l'efficacité la plus forte est garantie dans la sphère de la stratégie de chacun des établissements, elles resteront du ressort de chacun d'entre eux.

12. Forts tant de leurs préoccupations et objectifs communs que de la richesse et de la diversité de leurs sphères de compétences et d'actions, les établissements signataires ont la volonté :

- de poursuivre et renforcer les axes de la politique partagée concrétisés lors de la précédente période quinquennale.
- de s'allier pour approfondir la thématique transversale du développement durable et de favoriser l'émergence d'initiatives et de projets communs dans ce domaine qui apparaît comme un espace de convergence pour les établissements du site.

13. Pour concevoir et concrétiser la politique de site, le comité de pilotage du contrat de site se réunit au moins une fois par trimestre. Il se compose des présidents d'université et des directeurs ou administrateurs d'établissement, des responsables politiques de la recherche, de ceux de la formation et des études ainsi que des personnes en charge de la direction générale des services. Ce cercle s'ouvrira désormais, en fonction de l'ordre du jour, aux invités représentant les organismes de recherche et/ou aux représentants des collectivités territoriales.

S'ouvrir sur le territoire

14. Soucieux de s'ancrer pleinement dans le territoire dont ils constituent des atouts majeurs, les établissements du site s'attacheront à prendre une part active dans le dialogue à mener avec l'exécutif et les élus de la Région Grand Est et à développer les partenariats déjà engagés comme avec Alsace Tech, association rassemblant l'ensemble des grandes écoles du site, signataires du contrat ou internes aux deux universités. En lien avec les autres établissements d'enseignement supérieur présents dans le périmètre de la collectivité, ils affirmeront la place de l'enseignement supérieur et de la recherche comme élément déterminant du développement et de l'attractivité de la Région.
15. Dans cette perspective, la conférence des présidents d'université du Grand Est se réunit mensuellement. A ces rencontres s'ajoutent, dans ce même cadre, les réunions des réseaux de vice-présidents par champ d'action ainsi que des directeurs généraux des services pour faciliter l'émergence de réflexions et d'actions à conduire de manière coordonnée voire commune. De même, il a été organisé en 2016, une première rencontre des responsables des bibliothèques de l'Enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que l'institut de l'information scientifique et technique (INIST/CNRS Nancy), au niveau de la Région Grand Est, afin d'initier des pistes de collaboration. Il conviendrait de donner une suite à cette initiative en mettant en place des rencontres régulières afin de travailler concrètement à des problématiques communes (numérisation, conservation partagée, promotion de l'information scientifique,...). De même, c'est dans le cadre élargi de la Région Grand Est, voire au-delà, que pourra être réexaminé le projet de conservation partagée et la création d'un silo de conservation régional à partir de l'opportunité d'un partenariat INIST/CNRS qui va libérer d'importants espaces dans ses magasins.
16. Dans le cadre du schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation, l'Université de Strasbourg et l'Université de Haute-Alsace sont membres du R10¹, instance de concertation et d'échanges entre les universités, les EPST, l'Etat et la Région Grand Est. Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation que le Conseil Régional vient d'adopter, a notamment pour ambition, en faisant jouer les complémentarités, de soutenir davantage la recherche et l'innovation sur l'ensemble du territoire.

¹ Le comité dit « R10 » réunit : l'Université de Strasbourg, l'Université de Haute-Alsace, l'Université de Lorraine, l'Université de Reims Champagne Ardenne, l'Université Technologique de Troyes, le CNRS Alsace, le CNRS Centre Est, le Centre INRA Nancy-Lorraine, l'INRA Champagne Ardenne, le Centre INRA Nord Picardie Champagne, le Centre INRA Alsace, l'INSERM Grand Est, l'INRIA Nancy-Grand Est, la Région Grand Est et l'Etat (Direction Régionale à la Recherche et à la Technologie, la DRRT).

17. Des relations de coopération effectives existent déjà entre les établissements du site alsacien avec leurs homologues lorrains et champ-ardennais. Le projet EOLE illustre cette volonté, réunissant autour de l'Université de Strasbourg et de l'Université de Lorraine qui le co-pilotent, l'Université de Reims-Champagne Ardenne, l'Université de Haute-Alsace, l'École nationale supérieure d'architecture de Nancy, l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg et la Fondation UNIT². Avec pour ambition d'accélérer la transformation numérique des établissements d'enseignement supérieur, le projet vise à soutenir des stratégies numériques universitaires transformantes tout en stimulant le partage d'expériences au sein de la communauté.
18. Plusieurs unités de recherche développent leurs compétences en associant des acteurs des universités de la nouvelle Région : le Laboratoire interuniversitaire des sciences de l'éducation et de la communication (LISEC) sous tutelle de l'Université de Haute-Alsace, de l'Université de Strasbourg et de l'Université de Lorraine, le Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA) sous tutelle du CNRS, de l'Université de Strasbourg et de l'Université de Lorraine, et depuis peu, l'Institut de recherches interdisciplinaires sur les sciences et la technologie (IRIST) qui rejoint l'UMR Poincaré (Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie – Archives). L'Institut Carnot MICA ou encore la Fédération Matériaux sont d'autres formes de groupement de partenaires pour des programmes de recherche communs.
19. L'Université de Haute-Alsace a établi des collaborations avec l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) notamment autour de la thématique du vin et de la vigne dans le cadre du Laboratoire vignes, biotechnologies et environnement (LVBE) de l'UHA, du diplôme national d'œnologie de l'URCA et d'un plan de conservation partagée des périodiques sur cette thématique. Dans deux UMR constituées avec l'Inserm et l'Université de Strasbourg, sont intégrés des acteurs de l'Université de Lorraine et de l'Université de Reims – Champagne Ardenne.
20. L'INSA de Strasbourg est membre de l'IdEFI InnovENT-E et coopère dans ce cadre avec l'Université de technologie de Troyes, l'EPF – école d'ingénieurs de Sceaux -, le Centre des études supérieures industrielles (CESI) et l'Université de Lorraine au titre de l'École nationale supérieure en génie des systèmes et de l'innovation (ENSGSI). L'ENGES porte notamment de manière conjointe des formations avec l'école des Mines et l'École nationale des sciences géographiques (ENSG) de Nancy
21. Le réseau Alsace Tech joue un rôle moteur pour élargir la dynamique du pacte ingénieur alsacien, en matière de rayonnement et d'accompagnement des mutations économiques

² Fondation UNIT : l'Université Numérique Ingénierie et Technologie, est l'une des Universités Numériques Thématiques (UNT) créées à l'initiative de Grandes Ecoles, d'Universités et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

du territoire, à la nouvelle échelle régionale et réussir le pacte Grandes Ecoles du Grand Est.

22. La HEAR s'associe aux écoles d'arts du Grand Est et contribue à l'élaboration de propositions communes sous forme d'un Livre blanc. L'ENSAS et l'INSA de Strasbourg sont membres fondateurs de l'association « Région architecture » qui fédère autour de l'architecture l'ensemble des acteurs de l'acte de construire dans la Région Grand Est. Un livre blanc regroupe 41 propositions comme par exemple le développement de la recherche au sein des agences d'architecture.
23. La coordination IUT-Grand Est (15 IUT, 17 500 étudiants, 1 800 personnels, 59 départements d'IUT, 144 licences professionnelles, 3 500 alternants), développée dans le cadre des politiques de sites des établissements tutelles ainsi que dans le partage d'actions communes stratégiques, a pour ambition de permettre à la Région Grand Est d'être une région reconnue aux plans national et international pour les formations technologiques de niveau Bac+2 et Bac+3. Cette coordination constitue une instance de concertation et de prospective de formation.
24. La Région Grand Est a également confié à la BNU l'achèvement du portail régional (Alsatica) qui a pour objectif de valoriser le patrimoine, en particulier écrit, au niveau du Grand Est en abordant les dimensions tant scientifiques et pédagogiques que touristiques.
25. Les appels à projets lancés par la Région Grand Est dans le cadre de la 3^{ième} vague du Programme des investissements d'avenir (PIA 3) ne manqueront pas de susciter et d'ouvrir de nouvelles coopérations.

Optimiser l'atout de la dimension transfrontalière : Eucor - Le campus européen

26. La montée en puissance des initiatives prises dans le cadre du Groupement européen de coopération territoriale Eucor - Le Campus européen est l'autre opportunité déterminante pour la politique de site. Si l'Université de Strasbourg et l'Université de Haute-Alsace, en qualité de membres fondateurs, sont directement parties prenantes de la définition de la stratégie d'Eucor - Le Campus européen, l'objectif est de permettre aux autres établissements associés à l'Université de Strasbourg de participer aux initiatives et projets initiés par Eucor - Le Campus européen qui relèvent des domaines inscrits dans les conventions d'association.
27. En tant que fondateur et acteur de l'alliance « TriRhenaTech des écoles d'ingénieurs du Rhin supérieur », l'INSA de Strasbourg délivre déjà des doubles diplômes franco-allemands et souhaite élargir sa contribution au Campus européen. La HEAR, de même que l'ENSAS et l'ENGEES confirment leur volonté de concourir aux objectifs d'Eucor. L'Ecole Nationale

Supérieure d'Architecture de Strasbourg délivre d'ores et déjà un double-diplôme avec le Karlsruher Institut für Technologie.

28. La Bibliothèque nationale et universitaire pilotera un groupe de travail ad hoc afin de tenir compte de la dimension documentaire dans les projets transfrontaliers avec pour objectif, de mettre en place dans ce cadre, une carte unique de lecteur transfrontalière, de développer des services en commun, de favoriser la mobilité des personnels et des compétences.
29. En 2017, Eucor - Le Campus européen conduit une réflexion structurée en *workpackages* d'un projet Interreg V (2016-2018) associant les services et directions des universités pour définir sa stratégie à partir d'une analyse du potentiel des universités membres, des axes d'excellence mais aussi des disciplines rares.
30. Eucor - Le Campus européen entend ainsi se doter d'un plan stratégique pour assurer son « identité » et améliorer sa visibilité internationale au cœur de l'Europe pour la période 2019-2023. Ce plan sera accompagné de la définition d'un modèle économique afin d'assurer sa pérennité.

Se doter progressivement d'une politique partagée d'ouverture à l'international

31. Recherche et formation feront l'objet d'une réflexion commune à l'international en lien avec la stratégie internationale Eucor.
32. Il conviendra de définir des partenaires privilégiés du site. A titre d'exemple, le Japon étant un partenaire privilégié de l'Université de Strasbourg, les établissements associés identifieront les établissements japonais avec lesquels ils coopèrent pour amorcer une politique concertée fondée sur une mutualisation des moyens mobilisés.
33. Un réseau des responsables « relations internationales » du territoire sera constitué en capacité de mener des démarches communes vers certains partenaires étrangers. Sont visés notamment les objectifs suivants :
 34. La mobilité de tous (étudiants, enseignants, chercheurs administratifs) et son accompagnement (formation aux langues, projet de formation) seront soutenus et développés.
 35. La co-organisation de délégations communes pour participer à des salons de recrutement notamment pour des doubles diplômes.
36. Ces initiatives contribueront à fédérer autour de projets communs à l'international une dynamique de site en s'appuyant de façon privilégiée sur les collectivités territoriales

(Région Grand Est, Eurométropole de Strasbourg, Mulhouse Alsace Agglomération, Colmar Agglomération).

Renforcer la visibilité de la politique de recherche sur le site

37. Les partenaires du site s'accordent pour reconnaître l'enjeu majeur associé à la poursuite d'une véritable politique scientifique du site. Celle-ci s'appuie également sur la mise en cohérence avec la stratégie des organismes de recherche. Elle vise au rapprochement et, grâce à la différenciation, à la complémentarité des stratégies ainsi qu'au renforcement de la visibilité des grands axes partagés. Ainsi une charte de signature des publications commune est en cours d'adoption par l'ensemble des membres du site. Une dynamique vers des fédérations/groupements apparaît comme une trajectoire naturelle à soutenir. L'exemple de la création du Laboratoire d'innovations moléculaires et applications (LIMA), UMR tri-tutelle (CNRS, Unistra, UHA), au 01.01.2018 illustre cette volonté commune. La mise en cohérence des équipements et plateformes ainsi que leur mutualisation constituent un axe prioritaire de la politique de site.
38. Les établissements du site poursuivront le développement d'une politique scientifique partagée et dynamique au niveau du site en s'appuyant notamment sur les domaines d'excellence soutenus par les instruments du PIA. L'ensemble des activités de recherche de l'INSA Strasbourg, de même que celui de l'ENGEES, se déclinent à présent dans des unités de recherche mixtes du site alsacien. L'ENSAS mène des activités de recherche qu'elle entend conforter grâce à une collaboration forte avec les établissements du site. Dans le cadre de réformes conduites conjointement entre le Ministère de la culture et le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, des réformes sont attendues qui devraient doter prochainement les enseignants des ENSA du statut d'enseignant-chercheur et leur permettre de consacrer une partie de leur temps de travail aux activités de recherche. Par ailleurs, chaque ENSA sera dotée d'une commission de la recherche comprenant des personnalités extérieures représentant l'ensemble des partenaires du site.
39. Pour les SHS, le nouveau projet d'accompagnement de la recherche de l'unité de service Maison interuniversitaire des sciences de l'Homme - Alsace (USR Misha) qui associe l'Université de Strasbourg, l'Université de Haute Alsace et le CNRS, visera à accomplir un tournant majeur vers le développement d'outils numériques en sciences sociales et humaines et en articulation avec les grandes infrastructures nationales.
40. Dès à présent, la désignation de la BNU comme établissement porteur du groupement d'intérêt scientifique (GIS) national CollEx-Persée est la reconnaissance par le ministère de l'excellence documentaire du site et plus largement au niveau du Grand Est qui constitue

le premier bassin documentaire de l'enseignement supérieur et de la recherche, hors Ile-de-France.

41. La formalisation du rôle et des responsabilités de chaque partenaire du site dans les unités de recherche mixtes sera poursuivie, en particulier en finalisant les conventions entre les universités du site et chacun des établissements associés.
42. Les établissements du site sont engagés dans la définition d'une politique en matière de recherche sur l'éducation : l'unité de recherche en matière de sciences de l'éducation relève de l'Université de Strasbourg, de l'Université de Haute-Alsace, et de l'Université de Lorraine (autre site, mais même Région). Le Laboratoire interuniversitaire des sciences de l'éducation et de la communication (LISEC), EA2310, regroupe une cinquantaine d'enseignants-chercheurs et chercheurs en Sciences de l'Education et en Sciences de l'Information et de la Communication, en poste dans ces différents établissements universitaires. À l'interface entre cette unité de recherche et les enseignants de l'université se trouve, à Strasbourg l'IDIP (Institut de Développement et d'Initiative Pédagogiques), et à Mulhouse le SUP (Service Universitaire de Pédagogie), qui ont pour mission la formation pédagogique des enseignants du supérieur. La plupart de leurs membres sont par ailleurs rattachés au LISEC, ce qui leur permet d'être informés des dernières avancées de la recherche en sciences de l'éducation et de partager cette connaissance avec le reste de la communauté enseignante.

Consolider le rôle du collège doctoral et développer la formation doctorale co-construite

43. Le collège doctoral de site « Université de Strasbourg » qui regroupe les 10 écoles doctorales et les doctorants de l'ensemble des unités de recherche du site a été créé en 2013. Il a élaboré une politique doctorale commune et s'est fortement structuré au service d'une formation doctorale de très haut niveau. Il s'est doté d'une charte du doctorat unique et s'implique dans la mise en œuvre du nouvel arrêté régissant le doctorat, dans la mise en œuvre de la charte de déontologie notamment en organisant des formations sur l'intégrité scientifique et l'éthique.
44. Tous les doctorants du site bénéficient d'une offre de formations transversales en continuelle évolution et adaptation à leurs besoins. Un accent particulier sera mis sur la poursuite de carrière au-delà du doctorat en développant des formations favorisant l'employabilité des docteurs et en consolidant leur statut dans le monde socio-économique. La mise en place d'un diplôme d'université « compétences en entreprises » permettra de préparer la diversification des débouchés professionnels des docteurs.
45. En soutien à diverses actions de promotion de la recherche interdisciplinaire, l'opportunité de la création d'une école doctorale interdisciplinaire « flottante » sera

évaluée ainsi que son inscription dans le paysage évolutif lié à l'émergence des écoles universitaires de recherche.

Conforter le rôle de la SATT pour le transfert et l'innovation

46. Dans le domaine de la recherche contractuelle, de la valorisation et des relations avec le monde socio-économique, le site Alsace est unique à plusieurs égards. C'est en effet dans ce domaine que la politique de site, dans sa dimension de mutualisation et de synergies, a été la plus ambitieuse.
47. Ainsi, le site Alsace est le seul site en France où tous les acteurs de la recherche (Unistra, UHA, INSA, ENGEES, CNRS, INSERM) ont choisi de confier la gestion exclusive de leur propriété intellectuelle (PI) à la SATT Conectus. Le dispositif de gestion de la PI et de transfert de technologie est ainsi totalement consolidé sur le site Alsace, ce qui constitue un facteur de lisibilité et d'attractivité majeur pour les entreprises comme pour les chercheurs. De plus, cinq des six actionnaires de Conectus ont également choisi de lui confier une pleine délégation (incluant signature et exécution budgétaire, à l'exception pour l'UHA des contrats inférieurs à 6 000 € hors taxes) pour gérer leurs activités de collaboration de recherche et de recherche partenariale – fait également unique en France. Le site Alsace est aujourd'hui ainsi très proche de matérialiser un vrai « portail unique » pour les questions de recherche partenariale et de valorisation. Cette pleine délégation permet d'avoir un interlocuteur unique pour la gestion du contrat et de la PI correspondante.
48. La SATT Conectus Alsace affiche un bilan à 5 ans qui atteste de l'efficacité de cette organisation. Elle a investi plus de 20M€ sur 70 projets de maturation, déjà cumulé plus de 4M€ de revenus issus de la PI, et a accompagné une croissance de la recherche partenariale de plus de 15% par an sur 5 ans, dans un contexte économique contraint. Au terme de l'évaluation « Go No Go » conduite en 2015, l'Etat a décidé – en regard des performances de Conectus – d'augmenter de 50% la seconde tranche de financement initialement prévue.
49. Le site Alsace a par ailleurs pris toute sa place dans son écosystème d'innovation, notamment grâce au leadership de l'Université de Strasbourg et à l'efficacité de l'Université de Haute-Alsace mais aussi au travers d'une excellente coordination entre les acteurs. L'implication de plusieurs établissements – Université de Strasbourg, Université de Haute-Alsace, INSA Strasbourg, ENGEES – au sein de la gouvernance des pôles de compétitivité, de l'incubateur SEMIA, ou dans l'élaboration de la stratégie régionale de l'innovation illustre cette capacité à « jouer collectif » dans l'écosystème régional d'innovation.

Un premier objectif de la période à venir consiste à mener à son terme le chantier de la mutualisation et de la consolidation complète du dispositif de partenariat avec les entreprises et de valorisation, et plus largement de gestion des contrats.

Pour ce qui a trait aux contrats avec les entreprises hormis les contrats portant sur l'activité pédagogique des établissements, la SATT Conectus aura vocation à gérer pour la totalité des acteurs recherche du site, l'ensemble des contrats (collaboration, prestation, convention de transfert de matériel, contrat de confidentialité,...) avec les entreprises. Cette évolution finalisera totalement la consolidation du dispositif de valorisation sur le site, facteur de lisibilité, de simplicité et d'efficacité pour les chercheurs comme pour les entreprises.

Les acteurs du site projettent de mutualiser un pôle d'appui et de gestion pour les financements Europe et ANR, dans la ligne du Pôle unique d'ingénierie (PUI) mis en place par l'Université de Strasbourg, afin de faciliter – pour les chercheurs du site, le montage de dossier et l'accès à ces financements. Dans le même sens, l'ouverture de la plateforme de gestion des colloques de l'Université de Strasbourg est à l'étude.

Un second objectif consiste à travailler à la valorisation des équipements de recherche du site à travers la définition de plateformes et d'infrastructures ouvertes. A partir d'un travail de cartographie et la définition d'un référentiel commun, les plateformes et infrastructures seront recensées (labellisées) et une offre de service sera développée.

Un dernier objectif consiste à porter au niveau d'Eucor - Le Campus européen un projet collectif à définir avec les partenaires dans le domaine de la valorisation qui est actuellement absente du projet.

Déployer une offre de formation de qualité et concertée et soutenir l'innovation pédagogique

50. Le grand apport du contrat de site est de permettre un pilotage commun de la construction de l'offre de formation. L'organisation de l'offre de formation 2018-2022 a été menée en concertation entre les différents acteurs institutionnels du site. Elle met l'accent sur la qualité, la réussite et la soutenabilité, et permet de transformer les éventuelles concurrences entre formations des différents partenaires en complémentarité, d'optimiser les filières à faibles effectifs et de renforcer les disciplines rares au niveau du site.
51. La cartographie a fait apparaître la complémentarité des offres de formation : les mentions identiques que l'on relève pour l'Université de Strasbourg et l'Université de Haute-Alsace (8 en licence, 6 en licence professionnelle, 1 en master) se justifient soit par le fait qu'il s'agit de formations de premier cycle, soit par l'importance des effectifs. Les co-accréditations, qui sont en augmentation, illustrent non seulement une offre

concertée mais également la volonté de certains des établissements de s'ancrer dans une formation universitaire.

52. Les établissements du site s'efforcent d'autre part d'organiser leurs formations d'une manière qui réponde aux attentes des milieux socio-professionnels : c'est là un apport essentiel, dans les filières qui ne partageaient pas assez cette préoccupation, des conseils de perfectionnement, et les récents rapports d'évaluation du HCERES ne pointent que peu de problèmes à ce sujet.
53. Ils sont résolus à inciter les étudiants à s'engager dans une démarche entrepreneuriale (un programme d'investissement d'avenir en cours (Entrepreneurship beyond borders) et le projet Interreg V European Campus vont dans ce sens).
54. Attentives à la liaison lycée/enseignement supérieur dite « -3/+3 », l'Université de Haute-Alsace et l'Université de Strasbourg sont impliquées simultanément dans :
 - Les actions d'information, d'orientation et d'accompagnement en direction des lycéens
 - La promotion de la voie technologique dans les IUT
 - La démarche coordonnée et mutualisée pour le conventionnement avec les lycées dotés de classes préparatoires aux grandes écoles (la réflexion pourrait peu à peu s'élargir aux lycées préparant aux BTS).

Cette préoccupation se traduit également par le « Campus des métiers et des qualifications - Eco-construction et efficacité énergétique Alsace » (Rectorat, Région Grand Est, Université de Haute-Alsace, Université de Strasbourg, INSA Strasbourg, ENSAS) et le campus des métiers et des compétences agroalimentaires (Rectorat, Région, Université de Haute-Alsace, Université de Strasbourg).

55. Les établissements du site portent l'action d'Alsace Tech, lieu de concertation et de réflexion des écoles d'ingénieurs, d'architecture, d'art et de management en vue de mener une coopération efficace et stratégique à l'échelle de la région et de ses territoires notamment pour ce qui a trait au pacte ingénieur et à la politique en faveur de l'apprentissage dans le supérieur. Le réseau Alsace Tech veille également à la cohérence du développement de l'offre de formation dans le domaine de l'ingénierie à l'échelle de la région.

L'association regroupant les directeurs et Présidents des cinq IUT alsaciens (ARIUT Alsace) est une instance qui vise à coordonner les offres de formation des IUT et à mutualiser des actions de communication et d'information.

56. L'offre de formation continue est, avec plus de 1 200 propositions de formations, celle qui, en France, présente la palette la plus large. A cette activité, s'ajoutent les prestations

³ Intégrer un § à la demande de plusieurs établissements associés

de formation continue de l'Université de Haute-Alsace, celles de l'ENGEES (80). Le Centre de Formation Apprentis Universitaire Alsace (CFAU) est l'interlocuteur prioritaire pour la mise en place des formations par apprentissage. Le CFAU, porté par l'UHA, gère la quasi-totalité des formations par apprentissage proposées par les deux universités du site Alsace. A ce jour, le CFAU propose plus de 110 formations de Bac+2 à Bac+5 regroupant plus de 2000 apprentis.

57. L'Observatoire régional de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des étudiants (ORESIPPE) conduit les actions de suivi de la réussite et de l'insertion professionnelle des étudiants du site en veillant à intégrer les remarques du HCERES.

Assurer la transformation numérique et pédagogique

58. Grâce à l'Institut de développement et d'innovation pédagogiques (IDIP), grâce au volontarisme de la précédente équipe présidentielle de l'Université de Strasbourg, la pédagogie a gagné sa place, essentielle, dans l'enseignement universitaire strasbourgeois. Un vecteur primordial a été en la matière, la mise en place d'une Évaluation Continue Intégrale. Malgré un recul sur ce sujet dû à la carence du soutien ministériel promis, cette mise en place a obligé toutes les équipes pédagogiques à s'emparer de la question et à construire leurs évaluations, et donc leurs enseignements, d'une manière plus cohérente, plus formative. Grâce au Service universitaire de la pédagogie (SUP) et à Nova Tris (centre de compétences transfrontalières) relevant de l'Initiative d'Excellence Formations Innovantes (IDEFI), l'UHA a accompagné les équipes pédagogiques dans la transformation pédagogique et dans la mise en œuvre de l'approche par compétences lors de l'élaboration de la nouvelle offre de formation. La constitution d'un réseau « inter-établissements » du site pour travailler sur les transformations et innovations pédagogiques est en réflexion. L'unité de recherche « didactique tangible » de la Haute Ecole des Arts du Rhin est prête à s'investir dans la dynamique.
59. Les outils numériques sont de plus en plus nombreux, mais restent des outils en ce sens qu'ils sont au service de la mission de développement des capacités cognitives, réflexives, analytiques, mémorielles, synthétiques... des étudiants, et pas au centre de la démarche. Cela posé, l'université s'engage résolument dans une politique à long terme d'estompement, grâce essentiellement aux outils numériques, de la différence entre formation initiale et formation continue, par la création d'une formation tout au long de la vie la plus intégrée possible.

Sont à l'étude :

- le développement des MOOCs, en particulier dans le domaine de l'information scientifique et technique pour les étudiants avancés, les doctorants, les chercheurs et enseignants-chercheurs.
- La mutualisation pour constituer des learning centers modulables (bibliothèque qui associe un ensemble de services pédagogiques et technologiques) et des fablabs (laboratoires locaux qui stimulent l'inventivité en donnant accès à des outils de fabrication numérique) en SHS notamment – sciences de l'antiquité ou arts et culture, etc.- avec la MISHA.

60. Dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir, la réponse aux appels à projet qui encouragent les initiatives ciblant la transformation numérique fait l'objet d'une réponse concertée. Ce fut d'ores et déjà le cas pour « Disrupt Campus », dispositif de soutien aux formations à l'innovation numérique et à l'entrepreneuriat.

Poursuivre la coopération dans le domaine de l'offre documentaire

61. Les établissements partenaires se sont dotés d'un schéma directeur de la documentation qui a permis de réelles avancées tels la carte unique de lecteur, le portail de documentation commun Unistra, INSA Strasbourg, ENGEES, ENSAS et BNU.

La bibliothèque numérique de site, dont le développement se poursuit, doit donner lieu à une programmation scientifique de numérisation à l'échelle du site.

62. Le pilotage du schéma directeur de la documentation s'effectue par une concertation permanente entre les directions des établissements. Il passe par l'organisation régulière de comités techniques et de comités de pilotage pour le projet dans son ensemble. Il se décline, dans la continuité de la période 2013-2017, en différents groupes de travail, chacun piloté par un ou plusieurs établissements du site sur des axes de travail particulièrement stratégiques (archives ouvertes UnivOak, système d'information documentaire de site). La BNU assure le pilotage du schéma directeur de la documentation 2013-2017, en accord et en collaboration avec les partenaires du site. Il conviendra de consolider les acquis importants permis par ce programme sur la période 2018-2022.

63. Le site poursuivra la mise en place d'une politique documentaire concertée, basée sur une charte documentaire commune, puis la mise en place de plans de développement des collections.

64. Le développement de la plateforme d'archives institutionnelles, UnivOAK, s'appuiera sur une politique concertée en matière de dépôt et visera à développer les services aux chercheurs (bibliométrie, signalement des données de la recherche).

65. L'installation de l'ENGEEES et de la partie enseignement de l'École et observatoire des sciences de la terre, dans les locaux de la Manufacture des Tabacs à Strasbourg, permettra une mutualisation des services dont une gestion commune des espaces dédiés à la documentation avec, sur ce dernier point, l'éventualité d'un espace partagé avec la HEAR.

Le site poursuivra la mise en place d'une politique documentaire concertée, basée sur une charte documentaire commune, puis la mise en place de plans de développement des collections.

66. Les établissements ont mené une politique ambitieuse pour développer, sur l'ensemble des bibliothèques, la formation des publics aux compétences informationnelles. La dynamique de formation des bibliothécaires-formateurs, engagée à l'échelle du site, se poursuivra par la mise en œuvre du label Formateur niveau 2. L'ambition est de proposer une formation adaptée à chaque profil d'utilisateur, selon des modalités variées : présentiel, e-learning, MOOC, formats hybrides etc..

67. Le projet de Système d'Information Documentaire qui se construit à l'échelle du site visera à mutualiser le signalement des ressources, à faciliter leur circulation et leur visibilité, à développer des services communs.

68. A noter que le processus de convergence Bibliothèque nationale et universitaire/Service commun de la documentation de l'Université de Strasbourg est engagé. Il aura un effet structurant pour le site et impactera la gouvernance du schéma directeur de la documentation, la mutualisation et la conduite de projets.

Accroître la qualité des prestations au bénéfice de la vie universitaire

69. Le schéma directeur de la **vie étudiante** qui a été co-construit avec tous les acteurs du site s'articule autour d'objectifs stratégiques ambitieux. Le site s'est organisé pour que les actions prévues dans ce schéma directeur soient effectivement et efficacement menées : leur portage a été réparti entre les établissements, le comité de pilotage du site en assurant globalement le suivi (cf. annexe jointe pour les détails). Un bilan destiné à tracer les nouveaux contours du schéma d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire vient d'être réalisé.

Au vu de ce bilan et par référence aux résultats de l'enquête Vie étudiante, les actions seront poursuivies dans les domaines suivants :

- Santé et aide sociale
- Sport et culture
- Vie associative et engagement étudiant

- Handicap
- Transport
- Hébergement et restauration.

De nouveaux axes de travail seront engagés sur les thématiques suivantes :

- Rythme de vie étudiante
- Discrimination, harcèlement, bizutage
- Accueil des étudiants étrangers
- Logement étudiant (évolution probable-élargissement de la commission hébergement et restauration qui se limitait aux actions CROUS)

La question du développement durable a également retenu l'attention du comité de suivi. Elle pourrait se concrétiser au travers de l'animation d'un réseau de référents *développement durable* ou encore la création d'un prix « initiatives étudiantes ».

Faciliter la transformation numérique du site

70. Il conviendra de soutenir la mise en place de la dorsale numérique très haut débit alsacienne (réseau d'irrigation alsacien) RAREST V3 (Réseau Alsacien pour la Recherche et l'Enseignement Supérieur). Il est indispensable que le site Alsace dispose sur le long terme d'un réseau d'irrigation performant, fiable, sécurisé. Il est le préalable à toute « action » ayant pour objet le numérique ou le nécessitant.
71. La BNU travaille au développement d'une infrastructure de service dédiée à l'exploitation scientifique de documents numériques et numérisés (humanités numériques, TDM- outil de fouille des textes) ainsi que des compétences en ce domaine et se propose de les mettre à disposition des établissements du site selon les modalités adéquates (à définir en concertation).
72. Pour garantir le bon développement des solutions informatiques partagées, leur choix, ainsi que leur maintien en condition opérationnelle, les établissements du site s'orientent vers un modèle collégial où en tant que « fournisseurs officiels de services » à l'échelle du site Alsace et avec des moyens associés, les services informatiques seront amenés à rendre compte de la qualité des services rendus. Ce modèle s'inspire de ce qui est mis en œuvre à l'heure actuelle pour la gestion de l'infrastructure réseau Osiris à l'échelle strasbourgeoise, ou Rarest à l'échelle alsacienne.
73. Les établissements du site privilégieront (et au gré des remplacements) des systèmes d'information et des outils de gestion informatique communs ou interopérables, à l'instar du projet commun PC SCOL Sicles (désormais commun à l'AMUE - Agence de mutualisation des universités et établissements- et à l'association Cocktail) ou du système intégré de

gestion de bibliothèque (SIGB), à chaque fois que ce choix ne compromettra pas la cohérence globale de du traitement de l'information.

Confirmer une gouvernance adaptée à la modalité de l'association.

74. La gouvernance à travers le comité de pilotage de site réunissant les directions des 7 établissements associés (et ouvert désormais aux vice-présidents recherche et aux vice-présidents formation) permet un pilotage effectif et pertinent de la politique de site. Afin de prendre en compte les différents acteurs du territoire contribuant aux missions d'enseignement supérieur et de recherche comme mentionné dans la partie commune du contrat de site, il est prévu de dédier périodiquement une séance du comité de pilotage de site à une réunion élargie aux différentes parties prenantes que sont d'une part les collectivités territoriales, et d'autre part les établissements à caractère scientifique et technologique (EPST) pour les sujets les concernant.

Les décisions concertées au sein du comité de pilotage du contrat de site seront ensuite soumises, selon le processus habituel, aux instances de chacun des établissements.

75. L'initiative d'excellence se veut inclusive et de ce fait, est ouverte à l'ensemble des établissements partenaires de l'Université de Strasbourg au travers de projets collaboratifs tant en recherche qu'en formation. De tels projets collaboratifs, déjà soutenus dans le contrat précédent, impulsent une dynamique pour aller vers une structuration toujours plus forte des axes de recherche dynamique que les partenaires du site s'efforceront de préserver.

76. Une réflexion périodique commune sur les compétences et ressources humaines disponibles susceptibles d'être mobilisées conjointement sur des axes de recherche ou de formation prioritaires ou en évolution sera conduite.

77. Une synergie et des actions communes menées par les fonctions support : les coopérations et mutualisations engagées dans divers domaines seront poursuivies et approfondies. C'est le cas notamment, au niveau de la Gestion des Ressources Humaines (qui prend par exemple la forme d'une offre commune de formation continue des personnels), de l'hygiène et de la sécurité ou de la commande publique. D'autres pistes seront explorées, en particulier dans le domaine de l'action sociale des personnels (Service de promotion de l'action sociale, médecine de prévention, assistante sociale, psychologue du travail) pour cultiver un sentiment d'appartenance commun, dans le domaine du conseil juridique ou encore des applications de gestion (Sebina, Abyla, PC SCOL/Sicles...)

78. En termes de communication, le site a tenté de se doter d'une identité commune. Cet objectif était prématuré dans le contrat en cours mais reste une cible à atteindre.

II Une stratégie volontariste partagée en faveur du développement durable

79. S'il est un défi que toute institution doit affronter dans les années à venir c'est bien celui qui touche à la responsabilité sociétale. L'institution universitaire n'échappe pas à cette injonction la conduisant à intégrer les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans ses activités et dans les interactions qu'elle entretient avec ses parties prenantes (étudiants – personnels – partenaires du monde socio-économique – citoyens du monde social). D'autant que, dans son article 55, la loi Grenelle 1 en date du 3 août 2009 impose à tous les établissements d'enseignement supérieur de mettre en place une démarche 'Développement Durable', dans ses dimensions économique, sociétale et environnementale.

La responsabilité sociétale est définie (ISO 26000) comme la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement, et ce par un comportement transparent et éthique. Cette définition peut être comprise par certains comme l'inclusion du Développement Durable (DD) dans la Responsabilité Sociétale (RS). D'autres considèrent historiquement que cette dernière est un pilier du DD. Au-delà de ces interprétations marquant une certaine ambiguïté définitionnelle, nous adopterons, à l'instar de l'intitulé du label qui prévaut actuellement dans l'enseignement supérieur (le label DD&RS), une articulation en deux volets

Le développement durable renvoie principalement aux aspects relevant des préoccupations environnementales telles la sobriété énergétique, l'éco-mobilité, la préservation de la biodiversité, la gestion raisonnée des déchets, etc.

La responsabilité sociétale renvoie quant à elle plutôt aux aspects touchant aux conséquences sociales et sanitaires de ses activités telles l'égalité des chances, l'égalité entre les femmes et les hommes, la prévention et la gestion des risques, la santé publique, le bien-être au travail, etc.

80. À cet égard les établissements du site disposent de nombreux atouts liés à leurs « profils » au regard, d'une part, des formations qu'ils offrent et, d'autre part, des activités de recherche qu'ils mènent. Dans le cadre du contrat de site, l'appui sur ces atouts et le développement coordonné entre les établissements pourraient conduire à des objectifs tels que :

- la mise en place d'un Plan vert global, à l'échelle du site, incluant un plan de déplacement et/ou le renforcement de la contribution à la charte 'Tous unis pour plus de biodiversité' pilotée par l'Eurométropole de Strasbourg (EmS) ;
- la recherche de l'obtention d'un label tel le label DD&RS soutenu par la Conférence des présidents d'université (CPU) et la Conférence des grandes écoles (CGE) ;

- la conduite d'un plan ambitieux d'actions articulant l'ensemble des projets en termes de DD et RS des établissements. Parmi celles-ci, on pourrait imaginer la structuration d'une offre de site pour l'accompagnement du monde économique en matière de DD et RS, en s'appuyant notamment sur les forces des services universitaires de formation continue et en fédérant largement, au-delà des établissements signataires.

81. Ces projets peuvent être envisagés dans l'ensemble des champs d'actions suivants :

- les activités de recherche et de formation
- la gestion environnementale du patrimoine, marquée par une sobriété énergétique assumée
- les dynamiques sociétales vertueuses touchant :
 - 'à l'externe', le monde social incluant les citoyens (science participative auprès des citoyens, du monde rural, des publics en difficulté) et les partenaires socio-économiques.
 - 'à l'interne', les usagers : vie étudiante au sens large, soutenabilité sociale de la gestion de l'ensemble de personnels (égalité, équité, risques psycho-sociaux, bien-être au travail, etc.)

Les activités de recherche et de formation

82. Les recherches conduites dans les établissements du site s'inscrivent largement dans le domaine global du DD&RS. Elles le sont de façon pluridisciplinaire et interdisciplinaire, dans le long terme et naturellement dans un cadre transfrontalier avec Eucor - Le campus européen qui offre un espace privilégié pour les échanges sur ces thématiques. La diversité des compétences dans nos établissements permet, avec pertinence, de proposer et de mettre en œuvre des projets collaboratifs intriquant les questions en lien avec l'environnement, avec la biodiversité, avec l'économie verte ou encore avec la transition énergétique qui revêt un caractère unique de par notre localisation transfrontalière. Si une partie des unités de recherche (en sciences expérimentales) des universités de Strasbourg et de Haute Alsace collaborait déjà au sein du Réseau alsacien de laboratoires en ingénierie et sciences pour l'environnement (REALISE - financement par le Contrat de Plan Etat Région 2009-2013), une nouvelle structuration au périmètre élargi est en cours, en particulier grâce à l'implication des sciences humaines et sociales de façon majeure et doit être formalisée au cours du contrat. Le potentiel de recherche en humanités environnementales est présent avec notamment les géographes, les juristes, les sociologues et le domaine de l'action publique.

83. L'ensemble des enseignements dispensés au sein des établissements du site relève peu ou prou du développement durable et de la responsabilité sociétale. Certains des contenus de formation sont des contenus qui soit constituent en eux-mêmes des apports

théoriques en développement durable (gestion de l'eau, biochimie, hydro-géomorphologie, sciences des sols, etc.), soit sont en lien avec les problématiques environnementales ou sociétale (sociologie de l'environnement, éthique, droit de l'environnement). Par ailleurs, l'enseignement supérieur qui forme les jeunes d'aujourd'hui à être les citoyens responsables de demain, tout en accueillant de plus en plus d'acteurs se formant tout au long de la vie, s'inscrit obligatoirement dans une démarche durable. Même s'ils veillent à l'insertion professionnelle immédiate des jeunes (et des moins jeunes) qu'ils forment, les établissements du site se soucient également de leur capacité à évoluer dans un monde en perpétuelle mutation.

84. À partir d'un recensement de l'existant qu'ils ont décidé de réaliser, les établissements partenaires s'engagent à amplifier, sur la durée du contrat, l'offre dans ces domaines de la recherche et de l'enseignement *via* notamment des renforcements de mutualisations voire également la constitution d'un réseau pédagogique.
85. L'INSA de Strasbourg inscrit pleinement ses activités scientifiques et pédagogiques dans l'accompagnement d'une démarche de transition énergétique. De même, l'ENGEES réalise la quasi-totalité de ses projets de recherche et d'enseignement dans le domaine du développement durable. L'ENSAS souscrit au développement de champs de recherche dans le domaine de la construction ou du bâtiment et offre de mutualiser son futur laboratoire *Lumière* aux établissements partenaires ou autres dans des conditions qui restent à définir. La HEAR inscrit dans cette dynamique l'axe que l'une de ses unités de recherche consacre à l'anthropocène ainsi que les collaborations déjà établies avec le jardin botanique de l'Université de Strasbourg.
86. La BNU de Strasbourg propose d'être, en matière de formation continue et en lien avec l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) de Lyon, l'Institut National des Etudes Territoriales (INET) à Strasbourg et Medial à Nancy, opérateur pour les compétences rares et de haut niveau (techniciens d'art, restaurateurs patrimoniaux, spécialistes de la numérisation, etc...).

La gestion environnementale du patrimoine, marquée par une sobriété énergétique assumée

87. Les établissements du site ont la volonté de renforcer et pérenniser leur collaboration en matière de développement durable. L'Université de Haute-Alsace (UHA) et l'ENGEES bénéficient d'ores et déjà d'une expertise en la matière : la première a obtenu la certification ISO 50001 – Management de l'énergie, la seconde a obtenu le label DD&RS pour développement durable et responsabilité sociétale, promu par les acteurs principaux de l'enseignement supérieur national, ministères de tutelle compris. L'ENSAS est prête à mobiliser les compétences d'étudiants sur ces questions. La Bibliothèque nationale et universitaire souscrit à la dynamique et inscrit un axe « BNU verte » dans son projet

d'établissement. D'ores et déjà, l'Unistra, l'UHA et l'INSA partagent le même logiciel de gestion des données immobilières (Abyla) ce qui renforce l'expertise globale disponible sur le site pour cet outil qui permet une gestion précise du patrimoine immobilier.

Les dynamiques sociétales vertueuses touchant, 'à l'externe', le monde social incluant les citoyens et les partenaires socio-économiques

88. L'activité de production de savoirs et de leur transmission vers des apprenants (en formation initiale ou tout au long de la vie) constitue les missions premières de l'enseignement supérieur. Ce que l'on appelle parfois sa « troisième mission » renvoie à sa fonction de diffusion large auprès d'un grand nombre de partenaires (des entreprises aux collectivités en passant par le monde associatif et le citoyen). Il s'agit là d'un vrai enjeu de faire en sorte que les savoirs produits au sein du site Alsace puissent bénéficier au plus grand nombre, certes à des degrés divers de complexité et d'intelligibilité. C'est la raison pour laquelle il paraît actuellement essentiel de se doter, dès maintenant, d'une vision à long terme sur notre rôle à ce niveau en Alsace et de construire ensemble les outils qui nous permettront de valoriser, par les savoirs et techniques auxquels nous permettrons à nos concitoyens d'avoir accès, les territoires avec lesquels nous interagissons. Plusieurs pistes peuvent être explorées.
89. La mise en œuvre d'un **portail de notre offre de conférences et d'événements « grand public »**. Ce portail est en cours d'élaboration au sein du Schéma directeur de la vie étudiante - Alsace (SDVE-Alsace), mais vue l'ampleur de la tâche, il pourrait constituer un chantier à développer dans un cadre plus large et s'enrichir de contenus numériques issus de ces événements (captations, liens vers des publications en Open Access...);
90. La **coordination de nos actions en direction des Quartiers Politiques de la Ville (QPV)** : l'Université de Strasbourg est signataire du contrat de ville de l'Eurométropole de Strasbourg (EmS), mais elle peut largement développer ses actions en direction des quartiers en synergie avec d'autres établissements strasbourgeois. Ces actions concernent tant la réussite étudiante que la recherche et la vie universitaires. Certains programmes de recherche pourraient aussi être partagés avec l'UHA. De même, des initiatives développées à Mulhouse pourraient servir de modèle pour Strasbourg, et vice-versa.
91. Le développement d'**actions plus volontaires en direction des publics ruraux**. Le 'Jardin des sciences' a déjà proposé des actions de diffusion de la culture scientifique en direction de public rural (Alsascience, conférences). Des actions du même type sont menées dans le Haut-Rhin. Elles pourraient être coordonnées sur l'ensemble du territoire et surtout associer aussi les autres établissements du site. Le bilan des actions déjà menées montre qu'il y a de fortes attentes de ces populations qui, par ailleurs, se sentent

toujours loin des centres de décision. Il faut aider ces territoires à redonner du sens par des actions avec des chercheurs sur des sujets qui les concernent (histoire, archéologie, santé, viticulture, agriculture, géothermie, etc.) et relancer avec eux la pratique du débat scientifique citoyen.

92. L'adoption d'une **structure permettant le développement des sciences participatives**. La France a signé en mars 2017 la charte des sciences participatives, c'est-à-dire des programmes de recherche construits avec la société civile, ou qui se servent de données collectées par les particuliers. Expérimentées dans quelques endroits (Lyon, Lille...), elles ont fait leur preuve, non seulement en France, mais plus encore à l'étranger. Elles sont l'une des manières de redonner confiance à nos concitoyens dans la science (en les associant à la démarche) et de connecter au mieux la recherche aux attentes de la société (en partie au moins, car la recherche doit garder son indépendance dans le choix de ses orientations et projets). Le site pourrait se doter d'une structure permettant de faire l'interface entre les besoins du territoire et les potentiels de la recherche. Plusieurs modèles existent, dont le plus connu est celui des « Boutiques de sciences ». Sur un territoire comme l'Alsace où le tissu associatif est dense et les problématiques nombreuses (nucléaire, géothermie, flux migratoire, Europe, etc.), l'apport des établissements du site n'en serait que plus évident. Les défis posés par la soutenabilité de l'activité humaine à l'ère anthropocène engagent tout à la fois une réflexion sur les valeurs et justifications de l'action et sur les interactions entre le citoyen et les technologies et sciences. Sur tous ces plans, le site regroupe des compétences importantes qu'il convient de mieux articuler, notamment en analyse de l'action publique et du droit à toutes les échelles, les disciplines travaillant sur les valeurs et justifications ou encore sur les usages des technologies et avancées scientifiques.

Les dynamiques sociétales vertueuses touchant, 'à l'interne', les usagers

93. Les activités de production, de transmission et de valorisation des savoirs mettent en jeu des acteurs de tous ordres : des enseignants-chercheurs ou enseignants ou chercheurs, personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques et bien évidemment des étudiants, apprentis, apprenants en formation continue. Les conditions de travail, d'apprentissage et plus largement de vie des uns et d'autres, déterminent en grande partie leurs réussites.
94. S'agissant des étudiants, le Schéma directeur de la vie étudiante - Alsace (SDVE-A) a conduit à tout un ensemble d'actions concernant directement les volets DD et RS ; les intitulés des commissions en témoignent : 'santé et aide sociale', 'handicap', 'vie associative et engagement étudiant', 'sport et culture', 'hébergement et restauration' et 'transport'. Au bout d'environ trois ans, ces actions vont être évaluées et donner lieu à un

bilan. À cet égard, des propositions de poursuites d'actions vont être formulées. Ces propositions pourraient engendrer des modifications relatives aux périmètres des commissions ainsi qu'à la mise à jour de nouvelles thématiques qu'il lui faudrait prendre en charge. Parmi elles, on pourrait trouver les rythmes de travail et de vie des étudiants, l'accueil des étudiants internationaux et un axe fort autour du développement durable.

95. À côté de ce travail mené au niveau du site, les établissements se sont d'ores et déjà engagés sur des actions relatives à la réussite des apprenants : cordées de la réussite, lutte contre le décrochage (passerelles, orientations, sécurisation des parcours), politique de soutien en faveur des étudiants en difficulté scolaire, programme d'égalité des chances, etc.
96. Les établissements du site sont unanimes pour continuer à s'engager dans cette double voie : la poursuite du SDVE-A, avec ses possibles inflexions thématiques, et la coordination des actions touchant à la réussite universitaire des apprenants.
97. Concernant les autres usagers du site, les établissements s'engagent à renforcer des pratiques vertueuses en termes de soutenabilité sociale. Il s'agit de poursuivre les actions conduites en termes de prévention et gestion des risques. Il s'agit de participer à des programmes d'inclusion sociale (embauche de personnes en situation de handicap par exemple). Il s'agit de mettre en place des programmes de prévention en termes de santé et de bien-être au travail : on pense aux troubles musculo-squelettiques, aux questions liées à l'ergonomie des postes de travail, à la prévention du *burn out*. Il s'agit de sensibiliser à la consommation d'alcool, aux addictions et aux règles d'hygiène et de sécurité. Il s'agit de mettre en place une politique vertueuse en termes d'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit de créer une commission éthique pour les achats éco-conditionnés des matériels et consommables. Il s'agit de former les personnels à une gestion raisonnée des flux informationnels etc....
98. Au-delà d'un engagement de chacun des établissements dans ces actions relevant toute d'une certaine éthique au, et du, travail, l'ensemble gagnera à mutualiser les expertises des uns et des autres dans tel ou tel sous-domaine, voire de façon plus ambitieuse, à créer une plateforme numérique d'échanges de ces bonnes pratiques en termes d'amélioration du bien-être au travail.

Instances de gouvernance

99. L'ampleur de l'ambition affichée, le caractère très large des thématiques incluses dans le champ du développement durable et de la responsabilité sociétale, justifient que le comité de pilotage de site conserve dans un premier temps la vision d'ensemble du domaine. Il pourra ainsi en assurer à la fois l'ouverture nécessaire avec souplesse, la

validation des nouveaux chantiers structurants à ouvrir et l'extension de feuilles de route déjà données, si nécessaire. Il pourra s'appuyer sur un groupe miroir dédié, le temps de préciser ce volet dans son ambition globale, son calendrier et la définition des priorités opérationnelles retenues. Pour autant, chaque fois qu'un tel chantier sera ouvert ou précisé, la gouvernance aura avantage à être déclinée.